


Analyse des inégalités multidimensionnelles en Afrique de l'Ouest et stratégie de réduction des inégalités



Projet de recherche DEVCO, AFD, AECID et Oxfam

Ce document a été rédigé avec le soutien financier de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne reflètent en aucun cas la position officielle de l'Union européenne, l'AFD, l'AECID ou Oxfam.

Auteures

Teresa Cavero, avec le soutien d'Arantxa Guereña pour les recherches



Analyse des inégalités multidimensionnelles en Afrique de l'Ouest et stratégie de réduction des inégalités

Auteures :

Teresa Caverro, avec le soutien d'Arantxa Guereña pour les recherches

Remerciements : Ce document a été rédigé avec le soutien financier de l'Union européenne. L'équipe de projet remercie l'Agence Française de Développement et l'Agence Espagnole de Coopération au Développement, ainsi que les équipes d'Oxfam, notamment dans les pays sélectionnés, et la plateforme régionale d'Oxfam en Afrique de l'Ouest. Les commentaires des participants à la journée d'étude « Faire la lumière sur les inégalités multidimensionnelles en Afrique de l'Ouest » à l'Alliance Française d'Accra, au Ghana, en novembre 2019, ont également été d'une aide précieuse. Les auteures et l'équipe de projet sont reconnaissantes à un large panel d'experts et d'organisations qui ont eu la gentillesse de les aider pour mener à bien ce projet. Les opinions exprimées ici ne reflètent en aucun cas la position officielle de l'Union européenne, de l'AFD, de l'AECID ou d'Oxfam.

Résumé : ce projet de recherche s'appuie sur le cadre théorique des inégalités multidimensionnelles et des capacités pour mettre en lumière l'existence de fortes similitudes dans l'expression des inégalités dans différents domaines de la vie au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Niger et au Sénégal. Des inégalités liées au lieu de résidence, au niveau de revenus, à l'éducation et au sexe s'expriment clairement dans la santé, l'éducation, la sécurité financière, l'accès à un emploi décent, les conditions de vie ou encore la participation citoyenne. En général, les femmes des zones rurales, à revenu faible et peu éduquées, sont les plus défavorisées par rapport aux personnes des zones urbaines, à revenu élevé et plus éduquées, en particulier les hommes. Nous identifions **trois moteurs structurels et quatre moteurs politiques** susceptibles d'expliquer en partie les inégalités mentionnées et mettons en avant **un ensemble de politiques ciblant clairement** les zones rurales les plus reculées, les femmes, les jeunes, les autres minorités et populations marginales.

Mots-clefs : inégalité, inégalité multidimensionnelle, élaboration de politique, zones rurales, santé, éducation, Afrique de l'Ouest.

Version originale : anglais

SOMMAIRE

Résumé Pág.004

Introduction Pág.010

Identification du problème : recensement des inégalités en Afrique de l’Ouest

Domaine 1. Vie et santé..... Pág.016

Domaine 3. Éducation et apprentissage..... Pág.024

Domaine 4. Sécurité financière et emploi décent Pág.036

Domaine 5. Conditions de vie Pág.048

Domaine 2. Sécurité physique et légale Pág.058

Domaine 6. Participation, influence et voix citoyennes Pág.070

Domaine 7. Vie individuelle, familiale et sociale Pág.080

Identification des causes : moteurs communs et questions stratégiques derrière les inégalités en Afrique de l’Ouest

- Aspects contextuels Pág.084
- Élaboration de politiques Pág.088

Quelles solutions apporter ? Une série de politiques régionales pour combattre les inégalités en Afrique de l’Ouest

- Investissements dans les services essentiels : santé et éducation, ciblant les zones les plus reculées, les communautés les plus pauvres et marginalisées Pág.100
- Politiques agricoles ciblant les zones rurales les plus reculées et les agriculteurs les plus pauvres Pág.101
- Politiques du travail ciblant les jeunes hommes et femmes, particulièrement dans les zones rurales..... Pág.104
- Réforme progressive de la politique fiscale Pág.106

Conclusions, recommandations et mot de la fin..... Pág.107

Bibliographie Pág.118

Annexes (<https://oxfam.box.com/s/uftnc42d8d39fvklal3piuov7cg6twyd>):

Annexe I : Cadre théorique des inégalités multidimensionnelles

Annexe II : Méthodologie

Annexe III : Liste des institutions et experts consultés

Annexe IV : Entretiens semi-directifs pour identifier la principale expression des inégalités

Annexe V : Classement des domaines et sous-domaines établi par les experts et accessibilité des données

Annexe VI : Figures et tableaux supplémentaires sur l’expression des inégalités

Annexe VII : Sources des données

RÉSUMÉ

En dépit d'un manque de données désagrégées et des particularités de chaque pays, ce projet de recherche montre la présence de grandes similitudes dans l'expression des inégalités dans différents domaines de la vie au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Niger et au Sénégal. Les inégalités selon le lieu de résidence (urbain/rural), le niveau de revenu, le niveau d'éducation et le sexe apparaissent clairement dans **la santé, l'éducation, la sécurité financière, les conditions de travail, les conditions de vie, la sécurité personnelle et juridique et la participation citoyenne**. En général, les femmes dans les zones rurales, à faible revenu et peu éduquées, sont les plus défavorisées par rapport aux personnes dans les zones urbaines, à revenu élevé et plus éduquées, en particulier les hommes.

Bien que cette analyse ne se penche pas spécifiquement sur l'inégalité dans un contexte de conflit et d'instabilité, il existe une littérature riche montrant que les inégalités croisées et croissantes génèrent de la frustration, faisant le terreau de conflits et de l'instabilité, et que les communautés à proximité de zones frontalières et les minorités ethniques sont particulièrement vulnérables, ce qui joue un rôle dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Ce projet de recherche présente une analyse sous-régionale de plusieurs inégalités politiques, sociales et économiques dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger et Sénégal), en utilisant la [théorie des inégalités multidimensionnelles](#) (TIM), cadre développé par Oxfam, le Centre of Analysis for Social Exclusion (CASE) de la London School of Economics et la School of Oriental and African Studies de London University en s'appuyant sur l'approche des capacités proposée par Amartya Sen. La TIM se compose de sept domaines de la vie, de leurs indicateurs et mesures respectifs, d'un ensemble de moteurs pour chaque domaine, accompagnés de suggestions de politiques et de mesures pour réduire les inégalités.

Identification du problème : recensement des inégalités en Afrique de l'Ouest

Comme dans la plupart des pays en développement, on trouve les **inégalités entre les sexes** en Afrique de l'Ouest dans tous les domaines considérés, inégalités qui renforcent par ailleurs d'autres désavantages. Le sexe est souvent un facteur aggravant pour les inégalités liées au statut socioéconomique, à l'origine ethnique, au lieu de résidence, à la religion, au handicap, à l'âge et à

la race. En raison de la double exclusion due au genre et à la pauvreté, seulement 25% des filles les plus pauvres des pays à faible revenu vont au terme de leur scolarité primaire¹.

Deuxièmement, en Afrique de l'Ouest, **les plus grandes inégalités sont avant tout spatiales, entre zones urbaines et rurales**, où les services publics sont pratiquement absents dans tous les pays de la région. Très peu de données existent sur les inégalités entre les différents districts ou provinces dans les pays : nous suivons donc la littérature et utilisons la désagrégation urbaine/rurale comme approximation des inégalités entre la côte et l'intérieur au Ghana et au Sénégal, entre les provinces du Sud et du Nord au Mali et au Niger et entre la région centrale et les autres au Burkina Faso. Au Burkina Faso, il existe d'importants déficits d'investissement dans l'éducation, la santé et les infrastructures entre les régions de l'Ouest et du Centre, de l'Est et du Nord/Sahel. Au Niger, seulement 6% des filles les plus pauvres vivant dans les zones rurales vont au terme de leur scolarité primaire².

Troisièmement, le **revenu des individus et des ménages** est la variable mesurant les inégalités verticales. Elle est l'expression claire des conditions plus défavorisées des revenus faibles et en recoupe d'autres telles que le lieu de résidence et le sexe. Les individus au **bas de la distribution des revenus** sont également les plus susceptibles de subir des inégalités multidimensionnelles, contrairement à ceux en haut de la courbe. Elles sont souvent l'expression de différences en matière d'éducation et de conditions de travail : on trouve les individus aux compétences les plus limitées, les paysans et ceux sans éducation regroupés en bas de l'échelle. En fait, **l'éducation** semble être à la fois une expression et un moteur d'inégalités, tant elle est liée à d'autres domaines.

L'**âge** s'avère particulièrement pertinent dans le domaine des conditions de travail, en lien avec le chômage. Il contribue également à une dynamique intéressante dans les indicateurs de participation citoyenne, ce qui reflète probablement les structures sociales et politiques fortement hiérarchisées de ces pays. Soulignons l'existence du mariage précoce, problème dominant encore aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, aux conséquences intergénérationnelles, entraînant notamment un faible niveau d'instruction et un accès limité aux opportunités économiques³.

D'après la littérature et, en particulier, les experts consultés, le **groupe ethnique et la religion** sont des variables pertinentes pour les inégalités liées à la santé, à l'éducation, aux conditions de vie, à la sécurité, à la participation citoyenne et à la vie sociale. Cependant, il est très difficile de trouver des données désagrégées et, même si elles étaient disponibles, leur utilisation serait délicate pour des raisons politiques dans le contexte de la région. Néanmoins, dans la plupart des pays, les groupes ethniques sont principalement associés à des groupes religieux et leur concentration dans des régions spécifiques au sein du pays correspond largement à la division zone rurale-urbaine. Par conséquent, nous proposons d'utiliser la désagrégation urbaine-rurale comme approximation de la désagrégation ethnique et religieuse. Au Mali, par exemple, seuls 22% des enfants bozos vont au terme de leur scolarité primaire, contre 64% des enfants bobos⁴.

Une étude récente sur les différences ethniques et religieuses dans l'éducation⁵ montre l'existence

¹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde* (2018), Chapitre 2.

² UNESCO, base de données.

³ UNICEF, *Ending Child Marriage: Progress and Prospects* (2014).

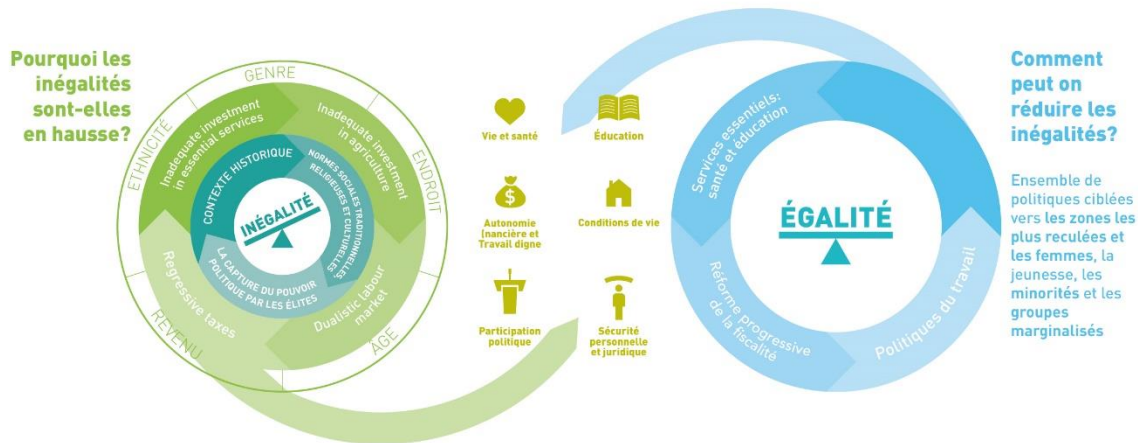
⁴ UNESCO, base de données.

⁵ Alesina, A., Hohmann, S., Michalopoulos, S. et Papaioannou, E. (2018), "Ethnic and Religious Intergenerational Mobility in Africa," Center for Economic Policy Research, 27 septembre 2018.

de grandes disparités en termes de mobilité sociale entre ethnies et religions, à la fois globalement et à l'échelle nationale, ce qui traduit l'hétérogénéité initiale en matière d'éducation dans le domaine de la mobilité sociale. Par exemple, au Ghana, la probabilité que les enfants de parents analphabètes réussissent à aller au terme de la scolarité primaire est en moyenne de 62,5%. Pour les Akans (Ashantis) qui dominent la politique nationale, la probabilité est de 76,5%, alors que pour les Gourmantché elle n'est que de 45,5%.

Malheureusement, tant le manque de données que la portée de ce projet ne permettent pas de se pencher sur les inégalités pour d'autres groupes minoritaires et marginalisés, tels que les personnes **handicapées**. Par exemple, les filles handicapées sont confrontées à une triple discrimination en raison de la perception négative au sein des sociétés à l'égard du sexe, de la jeunesse et du handicap. En conséquence, souvent elles ne sont pas autorisées à être scolarisées et, si elles le sont, elles subissent fréquemment discrimination et violence, y compris sexuelle⁶.

Toutes ces caractéristiques se recoupent : prenons le cas d'une femme, en milieu rural, à très faible revenu, issue d'une minorité ethnique ; elle sera la plus défavorisée en raison des inégalités croisées.



Identification des causes

Le projet de recherche identifie **trois moteurs structurels** et **quatre moteurs politiques** susceptibles d'expliquer en partie les inégalités mentionnées.

Parmi les moteurs structurels figurent le contexte historique, élément déterminant pour les institutions, les privilèges et les relations entre les différents groupes dans une société. On trouve également les normes sociales traditionnelles, culturelles et religieuses, dont certaines sont porteuses d'une dynamique intrinsèque d'exclusion et d'inégalités, en particulier contre les femmes, les jeunes et les minorités. La capture du pouvoir politique qu'opèrent quelques groupes puissants et le manque de participation à la prise de décision publique d'une grande partie de la population affaiblissent la transparence et la responsabilité de l'État dans sa globalité, au profit d'une influence excessive de groupes spécifiques.

⁶ Save the Children (s.d.), *Promouvoir le droit des filles en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Groupe régional de coordination sur l'ODD4 en Afrique de l'Ouest et du Centre. Équipe de travail sur l'égalité des genres et l'éducation inclusive.

Dans ce contexte, les quatre moteurs politiques identifiés sont :

- **1^{er} moteur politique. Investissement insuffisant dans les services essentiels : éducation, santé et protection sociale pour les groupes vulnérables et marginalisés.** Une répartition inégale des services et des infrastructures essentiels (par exemple, routes, électricité, écoles, hôpitaux, eau et assainissement) entre les zones rurales et urbaines entraîne des disparités de revenus, de santé et d'éducation.
- **2^{ème} moteur politique. Investissement insuffisant dans les petites exploitations agricoles.** En particulier, l'agriculture vivrière et les stratégies agricoles productives, génératrices de revenus et créatrices de richesse, favoriseraient une intensification durable de la production agricole, améliorant l'accès au marché, la transformation, le commerce, l'accès au financement, etc. et le « soutien social » dont les paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance ont besoin.
- **3^{ème} moteur politique. Une structure du marché du travail fortement dualiste,** avec un emploi formel limité, monopolisé par une élite professionnelle au sein du gouvernement, des sociétés multinationales et du secteur extractif, alors que la majorité de la main-d'œuvre travaille dans l'économie informelle ou de subsistance pour des revenus beaucoup plus faibles, où le taux de chômage est très élevé, en particulier chez les jeunes. On constate l'existence de migrations internes au sein d'un pays, avec un exode rural qui accroît la pression dans les zones urbaines.

La prévalence d'un **vaste secteur informel** et d'un très petit secteur formel est un facteur aggravant des inégalités, en particulier entre les sexes (la plupart des femmes travaillent dans le secteur informel).

- **4^{ème} moteur de politique. Impôt régressif.** L'impact distributif des politiques fiscales dans les pays d'Afrique subsaharienne s'est érodé et la régressivité fiscale induite est un phénomène courant⁷. Le taux de pression fiscale reste peu élevé, avec une assiette fiscale très faible au départ : l'État prélève des impôts sur le secteur formel et quelques entreprises, qui ne représentent qu'une petite partie d'une économie largement informelle, et accorde des exonérations aux grandes multinationales⁸.

La solution que nous proposons est de ne pas s'en tenir à une seule politique, mais de mettre en place un **ensemble de politiques ciblant clairement les zones rurales les plus reculées, afin de corriger les inégalités spatiales, ainsi que les femmes, les jeunes et les autres populations minoritaires et marginalisées, tout en incluant la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité institutionnelles dans la conception des politiques et leur mise en œuvre.**

Notre proposition tire parti des espaces gouvernementaux existants dans la région (c'est-à-dire la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union africaine), qui peuvent être influencés par la société civile et soutenus par des donateurs, pour articuler autour de quatre domaines politiques une stratégie régionale de lutte contre les inégalités. Bien que tous les pays aient des compétences complètes au niveau national dans ces domaines politiques, une approche régionale permettrait d'augmenter le poids

⁷ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

⁸ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

des mesures concernées et de leurs pays de mise en œuvre, d'aligner les initiatives entre pays et autres institutions (telles que l'Union africaine ou les donateurs), de partager les savoirs et les expériences et d'éviter des effets indésirables liés à la concurrence.

Le package politique proposé, à mettre en œuvre selon l'approche de ciblage mentionnée, comprend :

1. Services essentiels : politiques de santé et d'éducation ciblant les zones les plus reculées et les communautés les plus pauvres.

2. Politiques agricoles ciblant les zones rurales les plus reculées et les agriculteurs les plus pauvres.

3. Politiques du travail ciblant les jeunes hommes et femmes et l'inclusion des populations marginalisés et minoritaires, en particulier dans les zones rurales.

4. Réforme progressive de la fiscalité garantissant des fonds prévisibles, durables et optimaux pour toutes les politiques et services publics nécessaires et contribuant à corriger partiellement les inégalités de revenus et de richesse, ce qui romprait ainsi les cycles actuels de pouvoir et d'influence.

La conception, la mise en œuvre et le suivi de ces politiques devraient promouvoir la **participation** des différents acteurs et groupes ciblés, afin d'assurer **l'inclusivité, la transparence et la responsabilité institutionnelles**. Ce programme a le potentiel de renforcer la confiance entre l'État et les citoyens et de briser le cercle vicieux de concentration du pouvoir en favorisant l'existence d'une masse critique de citoyens actifs et vigilants.

La réduction des inégalités doit être un effort collectif. Par conséquent, l'action des institutions régionales, des gouvernements et des acteurs du développement est essentielle. Si l'on se concentre sur les donateurs et les institutions internationales de développement, car on estime qu'ils prennent déjà des mesures pour intégrer la réduction des inégalités dans leurs stratégies, les recommandations sont les suivantes :

Adopter des politiques de développement cohérentes : il faut assurer une meilleure cohérence entre toutes les politiques de développement, en particulier pour garantir une pleine cohérence avec les ODD de réduction des inégalités et l'engagement à ne laisser personne sur le carreau ; le dialogue doit être renforcé avec les différentes parties prenantes (dialogue multi-acteurs à différents niveaux).

S'attaquer aux causes structurelles des inégalités : les acteurs du développement devraient s'engager durablement et clairement dans la lutte contre les inégalités dans le cadre de leurs politiques d'aide au développement et de coopération ; intégrer dans leurs stratégies et programmes de coopération le package politique recommandé pour s'attaquer aux inégalités en général et à celles entre les sexes en priorité ; soutenir la défense de l'espace civique et le consolider ; jouer un rôle central dans la coordination de l'aide au développement pour le Sahel et renforcer les efforts conjoints pour concevoir et mettre en œuvre une politique publique efficace de réduction des inégalités ; accroître l'aide publique au développement pour la région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier grâce à l'appui budgétaire ; veiller à ce que le soutien des donateurs aux dépenses pour la paix et la sécurité ne détourne pas les fonds d'APD destinés au développement, aux services sociaux et à la réduction des inégalités.

Soutenir l'analyse des inégalités : soutenir les instituts statistiques nationaux et améliorer la capacité institutionnelle connexe à collecter plus de données de meilleure qualité sur les inégalités, en particulier des données désagrégées par lieu de résidence dans le pays, groupe ethnique, niveau de richesse/revenu, niveau d'éducation, sexe, âge, statut migratoire, handicap et communauté marginalisée et vulnérable, ainsi que par niveau d'éducation, âge et origine ethnique. Apporter son soutien aux instituts statistiques nationaux pour recueillir plus de données de meilleure qualité sur les inégalités dans les contextes de conflit, de violence et d'insécurité.

Apports de l'approche sous-régionale sur les inégalités multidimensionnelles

La principale force de la théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM) est de fournir un cadre complet avec un ensemble d'indicateurs et de variables de désagrégation (sexe, âge, lieu de résidence ou ethnicité) pour sept domaines de la vie. Compte tenu de sa multidimensionnalité, la TIM permet d'intégrer et d'identifier les interactions entre différents types d'inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques. Les inégalités verticales, horizontales et spatiales peuvent également se combiner dans ce cadre.

On peut utiliser la TIM pour établir une analyse complète des inégalités à différents niveaux (régional, national ou local), quel que soit le contexte spécifique. Elle se prête aussi à mettre en évidence la façon dont des populations spécifiques sont affectées par les inégalités existantes ou à effectuer une analyse comparative entre pays ou régions⁹. La TIM peint un vaste tableau multiforme des inégalités et de leurs moteurs qui peut apporter un éclairage dans l'élaboration des politiques.

Cependant, la qualité de l'analyse dépendra de la disponibilité de données précises, à jour, comparables et désagrégées. Les pays d'Afrique de l'Ouest souffrent d'un sous-investissement dans les capacités statistiques ; ainsi, la principale limitation pratique de ce cadre théorique est le manque d'accès aux données, en particulier pour certains domaines de la vie ou dimensions de l'inégalité comme l'ethnicité. Cette situation pourrait conduire à une distorsion dans l'analyse des inégalités, car certains domaines gagnent en pertinence par rapport à d'autres, simplement en raison des données disponibles.

On pourrait partiellement compenser l'absence d'informations statistiques en combinant méthode quantitative et qualitative, dont la revue de la littérature et la consultation d'experts, pour mieux comprendre la manière dont les gens sont confrontés aux inégalités. Cependant, cette approche pourrait affaiblir en partie la force de l'outil, qui réside dans sa solidité statistique. Dans tous les cas, la TIM est très utile pour identifier et expliciter les endroits où les informations sont les plus lacunaires.

Un autre aspect à étudier est l'absence d'un ensemble solide d'indicateurs pour saisir les inégalités dans les situations de conflit, ce qui est particulièrement pertinent dans le cas des pays d'Afrique de l'Ouest.

⁹ En prenant en compte le fait que les données ne sont pas toujours homogènes.

L'un des principaux objectifs de l'outil est d'avoir une influence sur l'élaboration des politiques. On peut appliquer la TIM pour analyser l'impact d'une politique publique en termes d'inégalités, sur la base de son module sur les moteurs. Cependant, la portée de cette analyse doit être fixée au préalable afin de la rendre réalisable.

Enfin, grâce à la nature modulaire de la TIM, on peut l'utiliser de manière flexible, dans son ensemble ou par module, afin d'approfondir un domaine ou sous-domaine particulier de la vie. Compte tenu de l'approche très complète proposée par la TIM et de son ampleur, il est indispensable de limiter la portée de la recherche dans une phase initiale. À cet égard et toujours en fonction de la disponibilité de données désagrégées, le nombre de pays et de domaines considérés affectera l'étendue d'une analyse approfondie.

1. INTRODUCTION

Ce projet de recherche présente une analyse sous-régionale de plusieurs inégalités politiques, sociales et économiques dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger et Sénégal)¹⁰, en utilisant la théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM), cadre développé par Oxfam, le Centre of Analysis for Social Exclusion (CASE) de la London School of Economics et la School of Oriental and African Studies de London University en s'appuyant sur l'approche des capacités d'Amartya Sen¹¹. Nous proposons un ensemble de politiques publiques qui, si elles sont mises en œuvre avec une approche radicale ciblant les zones les plus reculées et les groupes les plus vulnérables et marginalisés, pourraient avoir un effet majeur sur la réduction de certaines de ces inégalités. Nous émettons également des recommandations à l'attention de la communauté des donateurs, des gouvernements et des institutions régionales (par exemple, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union africaine) pour combattre les inégalités.

Nous supposons que certaines politiques publiques peuvent avoir un impact différent selon le contexte régional spécifique ; que cet impact peut varier si la politique est conçue pour s'attaquer efficacement aux inégalités spatiales, de genre et ethniques, en tenant compte de l'impact des inégalités multidimensionnelles sur les femmes et les filles, ainsi que sur les jeunes ; que la citoyenneté active est un moyen de réaliser le développement. L'hypothèse principale de ce projet de recherche est qu'une « politique régionale inclusive peut avoir un impact positif sur la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest ». La méthodologie adoptée (voir annexe II) nous a permis de tester cette hypothèse et d'identifier une approche sous-régionale et un ensemble de politiques pouvant contribuer à lutter contre les inégalités.

La TIM se compose de sept domaines de la vie, de leurs indicateurs et mesures respectifs, d'un ensemble de moteurs pour chaque domaine, accompagnés de suggestions de questions de recherche et d'indicateurs potentiels¹². La littérature étudiée et la consultation d'experts nous ont permis d'établir une classification des domaines et sous-domaines par pertinence (pour plus d'informations sur cette hiérarchisation, voir les annexes III, IV et V). Notre étude se concentre sur les domaines considérés les plus pertinents ou de pertinence moyenne et n'aborde qu'en passant les domaines moins pertinents :

¹⁰ Nous utilisons le terme « région » dans ce rapport pour désigner la région de l'Afrique de l'Ouest, d'autres régions d'Afrique et des régions (ou zones) au sein d'un pays (par exemple, lorsque nous parlons des « régions les plus reculées de tel ou tel pays »). Le terme « sous-région » s'applique lui aux cinq pays analysés dans ce projet de recherche.

¹¹ Sen décrit les capacités comme des « notions de liberté, dans le sens positif : quelles perspectives réelles avez-vous quant à la vie que vous pourriez mener » (Sen, 1987, p.36).

¹² Les moteurs sont les problématiques susceptibles de permettre de comprendre l'origine des inégalités.

- Domaines les plus pertinents : vie et santé (domaine 1) et éducation et apprentissage (domaine 3), puisqu'être en vie et en bonne santé est une condition préalable pour profiter de la vie et que l'éducation n'est pas seulement un domaine où les inégalités s'expriment clairement, mais aussi avant tout un déterminant des inégalités.
- Domaines relativement pertinents : sécurité financière et emploi décent (domaine 4), conditions de vie (domaine 5), sécurité personnelle et juridique (domaine 2). Les conditions de vie renvoient aux aspects conditionnant la façon dont les gens vivent, comme le logement ou l'accès aux services essentiels, tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement ; dans un contexte de profonde misère généralisée, comme dans la région de l'Afrique de l'Ouest, c'est un domaine particulièrement pertinent. Il renvoie directement à des aspects de la vie quotidienne des gens et affecte donc très fortement la perception qu'ils ont de leurs conditions de vie. Le niveau de sécurité financière et l'accès à un emploi décent déterminent dans une large mesure les conditions de vie. La sécurité personnelle et juridique est pertinente, mais on peut considérer qu'elle correspond à un deuxième stade des besoins de développement.
- Moins pertinents : participation, influence et voix citoyennes (domaine 6), vie personnelle, familiale et sociale (domaine 7). La participation citoyenne, comme la sécurité juridique, n'est considérée pertinente qu'une fois que les besoins vitaux sont assurés. Nous n'avons pas pu analyser la vie personnelle, familiale et sociale, en raison du manque de données désagrégées (condition nécessaire pour l'analyse multidimensionnelle) ; en outre, d'après les experts, ce domaine a beau être pertinent et puissant dans le contexte de la région de l'Afrique de l'Ouest, il est éloigné de l'influence politique.

Afin d'identifier les inégalités les plus pertinentes et les moteurs dans les cinq pays d'Afrique de l'Ouest étudiés, il convient d'analyser tous les indicateurs pour chaque domaine et sous-domaine, en désagrégant les variables correspondantes, afin de voir où apparaissent les inégalités les plus profondes. Cependant, le manque de données désagrégées robustes et homogènes pour la plupart des indicateurs dans ces cinq pays limite fortement la faisabilité d'une analyse sérieuse approfondie. Selon des travaux récents, on ne dispose de données pour les pays africains que pour 37,8% des indicateurs officiels des ODD¹³. Afin de garantir la comparabilité des données, nous nous servons de données homogénéisées disponibles dans des sources internationales. Lorsqu'elles existent, nous utilisons des données désagrégées par sexe, lieu de résidence (urbain/rural), niveau de revenu, niveau d'éducation et âge ; mais globalement, la disponibilité de données désagrégées dans des sources internationales a limité notre étude. Certaines des lacunes dans les données ont été comblées grâce à la revue de la littérature, aux entretiens avec des experts et aux discussions lors de la journée d'étude d'Accra en novembre 2019¹⁴ : par exemple, les questions liées à la pauvreté et aux inégalités urbaines, les liens entre inégalités, conflits et sécurité ou la participation de la société civile à la politique publique.

¹³ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), 2017. *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017. Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'agenda 2063 et des objectifs de développement durable.*

<https://www.uneca.org/fr/publications/rapport-sur-le-d%C3%A9veloppement-durable-en-afrique-2017>

¹⁴ Journée d'étude « Faire la lumière sur les inégalités en Afrique de l'Ouest », 4-5 novembre 2019, Accra, comptant 25 participants, experts et universitaires dans le domaine des inégalités, praticiens et décideurs de différents pays.

Il convient de noter en particulier le manque de données désagrégées par groupe ethnique et, pour les pays où la diversité religieuse existe, par groupe religieux. L'encadré 1 met en lumière la diversité de la composition ethnique des cinq pays étudiés. Nous reviendrons sur ces aspects pour leur donner un éclairage grâce à la revue de la littérature et la consultation des experts.

Encadré 1. Composition ethnique et religieuse des cinq pays

Au **Burkina Faso**, les Mossis représentent plus de la moitié de la population, les autres groupes se limitant chacun à moins de 10% de la population.

Au **Ghana**, trois groupes ethniques (Akans, Dagomba et Ewes) représentent près de 80% de la population. Les Akans sont de loin le groupe le plus important, constituant la majorité de la population dans cinq des dix régions¹⁵ du pays dans le sud (l'Ouest, le Centre, l'Est, Achanti et Brong-Ahafo). La deuxième ethnie par la taille, composée des Dagombas, se trouve principalement dans les régions du nord (Nord, Nord-Ouest et Nord-Est).

Au **Mali**, 34% de la population est bambara. Cinq autres groupes représentent 55% de la population : les Peuls (15%), les Soninké et Sénoufos (11% chacun), les Dogons et les Malinkés (9% chacun).

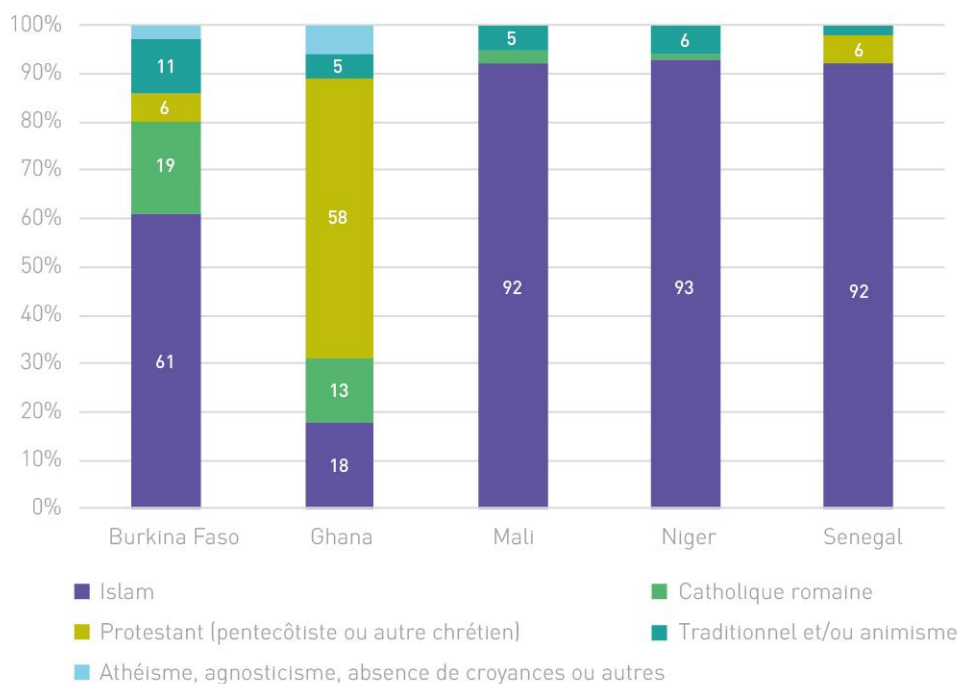
Plus de la moitié de la population du **Niger** est haoussa (54%) ; les Zarmas forment le deuxième groupe en importance (21%) ; les autres ethnies représentent chacune moins de 10% de la population.

Au Sénégal, les Wolofs constituent le groupe le plus important (43%), suivis des Peuls (24%) et des Sérères (15%).

¹⁵ Il convient de préciser que le Ghana est récemment passé de 10 à 16 régions. Les régions actuelles sont les suivantes (en gras, celles d'origine) : **Région du Nord** (Savannah Region, North East Region), **Région de la Volta** (Oti Region), **Région de Brong-Ahafo** (Ahafo Region, Bono East Region, Bono Region) et **Région de l'Ouest** (Western North Region). Voir : <http://presidency.gov.gh/index.php/briefing-room/news-style-2/1142-president-akufo-addo-visits-three-new-regions>

Burkina Faso		Ghana		Mali		Niger		Sénégal	
Mossi	50,20%	Akan	47,50%	Bambara	34%	Hausa	54,10%	Wolof	43%
Fulani	9,4%	Mole-Dagbani	16,6%	Fulani	15%	Zarma	21,1%	Fula	24%
Bobo	5,9%	Ewe	13,9%	Sarakole	11%	Tuareg	9,9%	Serer	15%
Guma	5,8%	Ga-Dangme	7,4%	Senoufo	11%	Fulani	9,2%	Jola	4%
Mandé	5,3%	Gurma	5,7%	Dogon	9%	Kanuri	4,6%	Mandinka	3%
Senoufo	4,9%	Guang	3,7%	Malinke	9%	Tubu	0,4%	Soninke	1%
Gurunsi	4,8%	Grusi	2,5%	Bobo	3%	Arab	0,4%	Autres	10%
Lobi	4,7%	Mande	1,1%	Songhai	2%	Gurma	0,30%		
Tuareg	2,5%	Autres	1,4%	Tuareg	1%				
Autres	6,5%			Autres	5%				

En termes de composition religieuse, le Mali, le Niger, le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Burkina Faso sont en majorité de religion musulmane (plus de 90% pour les trois premiers et plus de 60% au Burkina Faso où l'on trouve 19% de catholiques et 11% d'animistes). Au Ghana, l'appartenance religieuse est plus variée : la population, en majorité chrétienne, se compose de pentecôtistes (>28%), de protestants non-pentecôtistes (>18%), de catholiques (>13%) et d'autres groupes chrétiens (>11%), avec une présence notable de musulmans (17,6%).



Source : calculs des auteures d'après le World Atlas, <https://www.worldatlas.com>

Le chapitre 2 propose une analyse sous-régionale des expressions des inégalités constatées dans les cinq pays sélectionnés en Afrique de l’Ouest, à partir des données disponibles pour plusieurs (5 à 7) indicateurs par domaine proposé dans la TIM, désagrégées par variable pertinente disponible. Le chapitre 3 étudie les causes ou moteurs communs des inégalités dans les cinq pays, décrit les enjeux stratégiques en termes d’inégalités en Afrique de l’Ouest derrière les principaux résultats abordés dans le chapitre précédent et donne un aperçu des groupes les plus touchés par les différentes inégalités. Le chapitre 4 présente les domaines politiques qui, s’ils sont mis en œuvre au niveau sous-régional avec une approche claire de lutte contre les inégalités, pourraient y remédier en Afrique de l’Ouest. Le chapitre 5 est consacré à une synthèse des conclusions et à plusieurs recommandations aux gouvernements et aux décideurs, ainsi qu’aux agences donatrices, sur la manière de soutenir la réduction des inégalités dans la sous-région. Les annexes complètent l’analyse présentée dans le corps du rapport (cf. le Sommaire).

2. IDENTIFICATION DU PROBLÈME :

RECENSEMENT DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ce chapitre propose une analyse des indicateurs disponibles pour chaque domaine et sous-domaine, par ordre de pertinence. Toutes les dimensions pertinentes de la désagrégation affectant tous les pays sont en italique dans le texte.

Les résultats présentés ici doivent être interprétés avec prudence, car ils sont limités par la disponibilité des données. La santé et l'éducation sont les domaines pour lesquels on dispose du plus de données de bonne qualité, ce qui s'explique en partie par le fait qu'ils bénéficient d'investissements conséquents de la part de donateurs, provenant principalement (mais pas seulement) de différentes agences des Nations unies. De nombreux pays africains comptent toujours sur l'aide d'organisations internationales pour la collecte et le traitement de données, en raison de leur faible investissement dans les capacités statistiques. Par conséquent, la production de statistiques est souvent dictée par le programme d'action des donateurs. Ainsi, on trouve bien plus de données fiables sur les enfants et la santé maternelle (grâce au soutien technique et financier de l'UNICEF) que sur les violations des droits de l'homme. En découle l'impression qu'il existe plus d'inégalités en matière de santé et d'éducation que dans d'autres domaines, car ce sont là les données dont on dispose. Bien que les inégalités en matière de santé et d'éducation soient très importantes, il convient de garder à l'esprit la distorsion possible due à la disponibilité des données, susceptible de masquer d'autres inégalités de taille que l'on ne peut simplement pas mesurer. Nous avons comblé dans la mesure du possible les lacunes dans les données grâce à la revue de la littérature, aux entretiens avec des experts et aux discussions lors de la journée d'étude d'Accra en novembre 2019 (voir note de bas de page n°8).

Domaine 1. VIE ET SANTÉ

Inégalité dans la capacité de rester en vie et d'être en bonne santé

Le domaine de la vie et de la santé recouvre les différences dans la capacité de rester en vie, de jouir de longévité et d'éviter une mort prématurée ; il rend compte des inégalités clefs de santé physique et mentale, dont la santé sexuelle et reproductive.

Les deux dernières décennies ont vu une nette amélioration de la performance en matière de santé dans la région de l'Afrique de l'Ouest : augmentation impressionnante de l'espérance de vie, baisse du taux de mortalité infantile, maternelle et adulte, diminution substantielle du fardeau de plusieurs maladies, dont le VIH. Malgré ces progrès, de fortes disparités perdurent d'un groupe social à l'autre dans les cinq pays étudiés, selon le niveau de revenu, le lieu de résidence (zone rurale/urbaine) et

le niveau d'éducation. Plus la situation socioéconomique d'un individu est mauvaise, plus son risque de mauvais état de santé est élevé¹⁶.

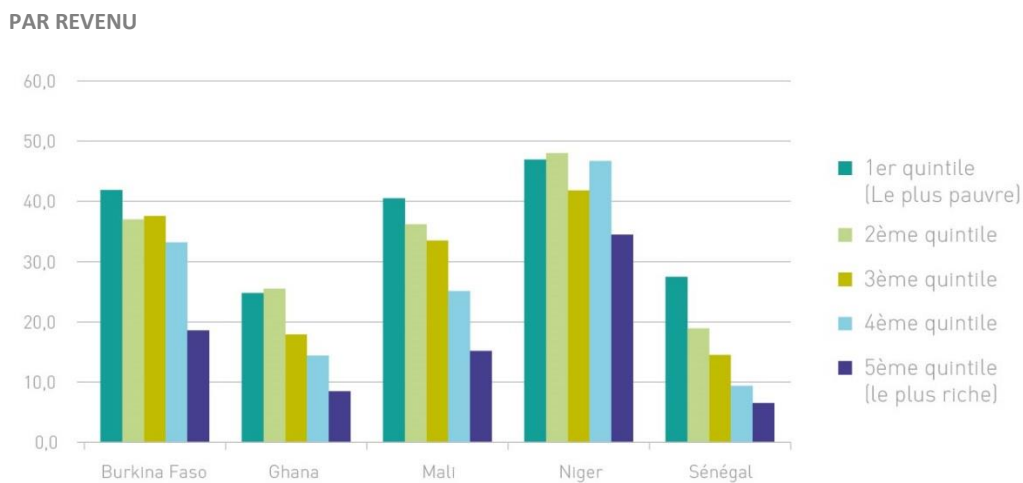
La littérature pointe d'importantes différences de mortalité infantile entre groupes ethniques, liées aux inégalités économiques et à un accès variable aux services de santé¹⁷. Cependant, nous n'étudions pas cet aspect ici, à l'exception de la distribution régionale du mauvais état de santé déclaré dans différentes régions du Burkina Faso, du Ghana et du Mali.

L'OMS signale que les inégalités en matière de santé contribuent à une incidence élevée de maladies évitables, d'invalidité et de décès prématurés dans les populations les plus vulnérables telles que les pauvres, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes déplacées¹⁸.

Sous-domaine 1.A: Prévenir la mortalité prématurée due aux maladies, au manque de soins, aux blessures et au suicide

Le **taux de mortalité des moins de cinq ans** (figure 1) dans le quintile de *revenu* le plus pauvre par rapport au quintile le plus riche est 2,4 fois plus élevé au Sénégal, 1,8 fois au Burkina Faso et au Mali, 1,4 fois au Ghana et 1,3 fois au Niger¹⁹. Pour les enfants dont la mère n'a pas fait d'études par rapport à ceux dont la mère a terminé ses études secondaires, le taux est 2,5 fois plus élevé au Burkina Faso, 2,2 fois au Sénégal et 1,7 fois au Ghana, au Mali²⁰ et au Niger.

Figure 1: taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes)



¹⁶ Organisation mondiale de la santé (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*.

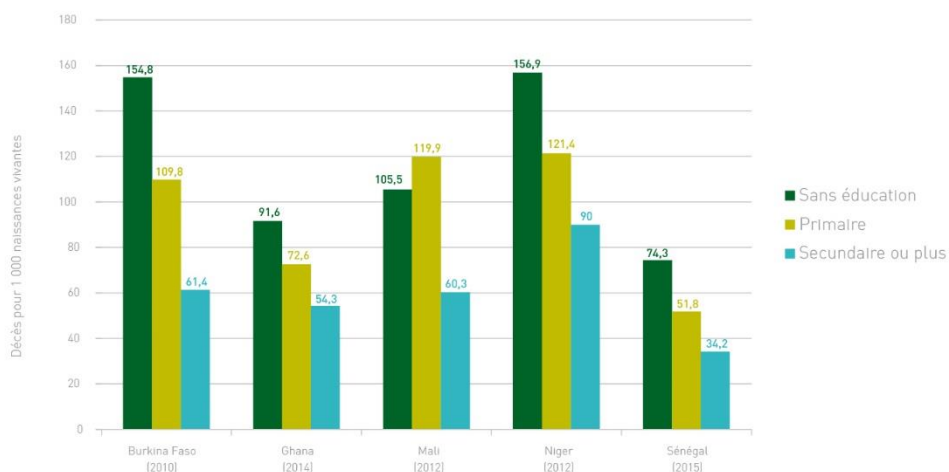
¹⁷ Brockhoff and Hewett (2000) "Inequality of child mortality among ethnic groups in sub-Saharan Africa". Bulletin of the World Health Organization, 2000, 78 (1).

¹⁸ Organisation mondiale de la santé (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*.

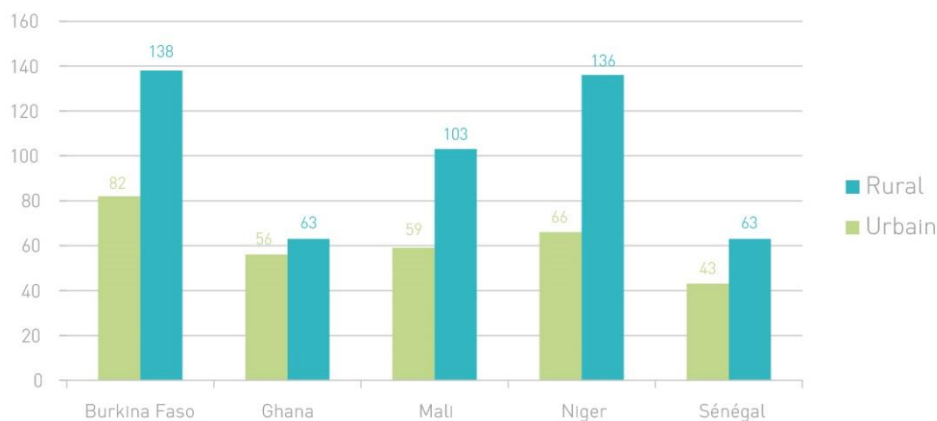
¹⁹ Les données pour les quintiles I, II et III au Mali et au Niger présentent une tendance inattendue, puisque le taux de mortalité des moins de cinq ans semble augmenter avec le revenu. Ce phénomène pourrait s'expliquer par un problème de sous-déclaration des décès parmi les individus les plus pauvres.

²⁰ Au Mali, on trouve également un résultat inattendu quant au taux de mortalité infantile des bébés de mère sans éducation ou ayant terminé la scolarité primaire, probablement en raison de la sous-déclaration ou du nombre globalement faible de déclarations.

PAR NIVEAU D'ÉDUCATION



PAR LIEU



Source : Global Health Observatory Data Repository, <http://apps.who.int/gho/data/node.main.nHE-1546?lang=en>

Au Sénégal, le **taux de mortalité infantile** a diminué depuis 1997, passant de 139 décès pour 1 000 naissances vivantes à 56 en 2017²¹. Cependant, des disparités persistent selon le revenu, la zone (rurale/urbaine) et le niveau d'éducation de la mère.

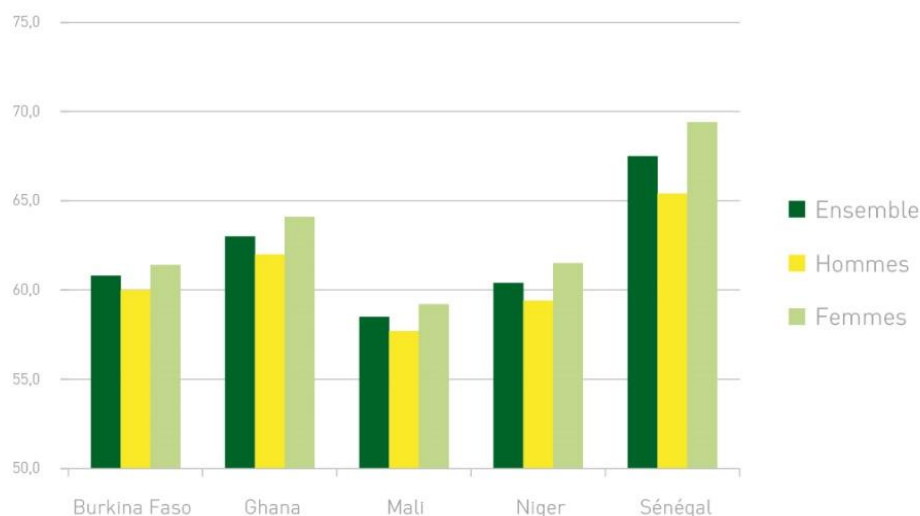
Des données désagrégées sur **l'espérance de vie** (figure 2) ne sont disponibles que par sexe, mais pas par revenu, lieu de résidence ou niveau de scolarité. On estime que chaque augmentation de 10% de l'espérance de vie à la naissance implique une hausse de 0,4% par an de la croissance économique²². On constate dans les données un allongement considérable de l'espérance de vie au cours des trois dernières décennies, notamment au Niger (avec une augmentation de près de 17 ans entre 1990 et 2017, elle passe de 43,5 à 60,4 ans), mais aussi au Mali, au Burkina Faso et au

²¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal] et ICF. 2018. Enquête Continue du Sénégal, Cinquième Phase 2017 : Rapport de synthèse. Rockville, Maryland, États-Unis : ANSD et ICF.

²² Organisation mondiale de la santé (2014) « Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014 ».

Sénégal. Dans la région ouest-africaine, l'espérance de vie à la naissance est de 60 ans en moyenne sur la période 1990-95, contre 51 juste avant les années 90²³. L'évolution n'est pas aussi importante au Ghana et au Sénégal, mais c'est probablement parce que l'espérance de vie en 1990 était déjà assez élevée, bien qu'on trouve une nette amélioration au Sénégal mais pas au Ghana. Les différences d'espérance de vie entre les pays persistent : elle va aujourd'hui de 67,5 ans au Sénégal à 53,9 ans au Nigéria²⁴.

Figure 2 : Espérance de vie par sexe (2017)



Source : Human Development Data (1990-2017), <http://hdr.undp.org/en/data>

Sous-domaine 1.D : Avoir le meilleur niveau de santé physique possible

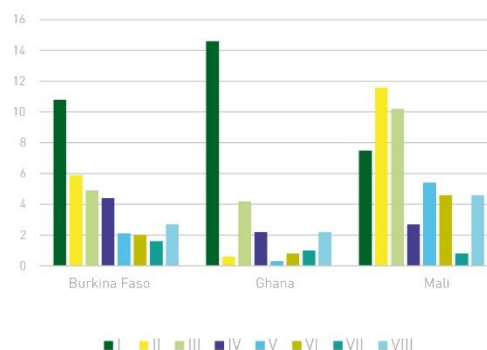
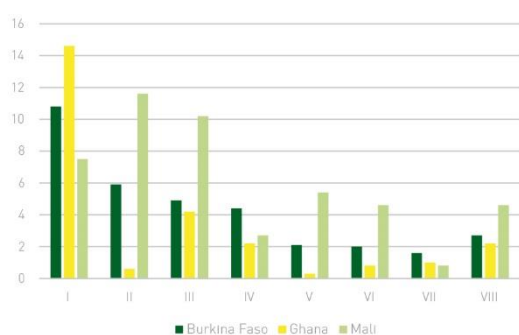
Lorsqu'on s'intéresse aux personnes déclarant souffrir d'un mauvais état de santé (figure 3), on constate que des données désagrégées ne sont disponibles que pour le Burkina Faso (2007), le Ghana (2012) et le Mali (2007). Elles doivent être interprétées avec prudence, en raison de la petite taille de certains échantillons utilisés, ce qui pourrait expliquer certaines valeurs faibles. Pourtant, on observe que cette perception subjective de l'état de santé est plus négative parmi les populations les plus *pauvres* des trois pays. La désagrégation par *niveau d'éducation* des personnes interrogées n'est pas concluante, même s'il apparaît que la situation est moins bonne parmi celles sans éducation formelle ou uniquement ayant terminé la scolarité primaire. Avec la même prudence, on peut dire que l'état de santé subjectif est pire dans les régions du Nord-Est, de l'Ouest et du Nord-Ouest du Ghana, au Sud-Ouest au Burkina Faso et dans les provinces de Ségou, Sikasso et Kayes au Mali (voir également le tableau 1 de l'annexe VI).

²³ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

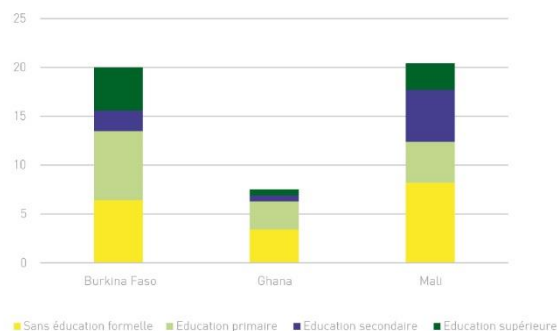
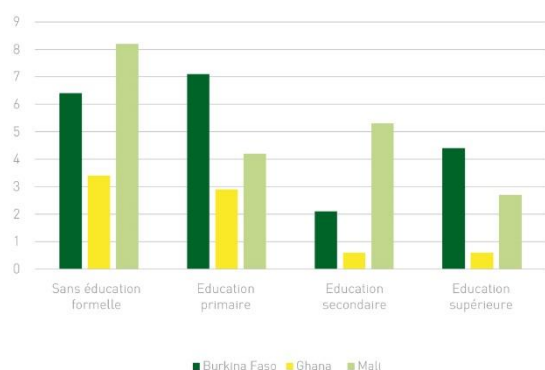
²⁴ Human Development Data (1990-2017), <http://hdr.undp.org/en/data>.

Figure 3 : Pourcentage déclarant être actuellement en mauvaise santé au Burkina Faso (2007), au Ghana (2012) et au Mali (2007)

PAR REVENU :



PAR NIVEAU d'ÉDUCATION :



Source : World Values Survey, www.worldvaluessurvey.org/WVSONline.jsp

Note : La petite taille de certains échantillons pourrait expliquer des valeurs faibles. Les données pour les déciles IX et X étaient soit manquantes, soit clairement non représentatives et n'ont donc pas été prises en compte.

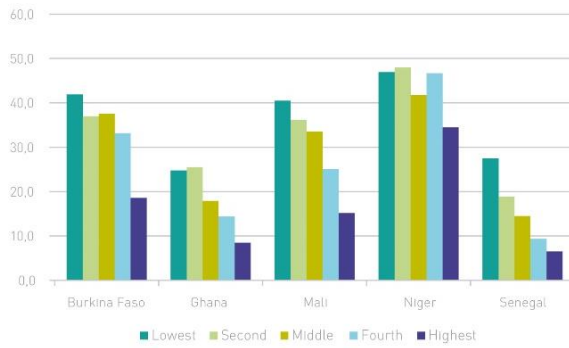
La prévalence du **retard de croissance** chez les jeunes enfants (figure 4) est extrêmement élevée au Niger, au Mali et au Burkina Faso (par rapport au Sénégal et au Ghana) ; son incidence est nettement plus forte parmi les populations les plus pauvres et elle diminue avec la hausse du *revenu* : elle atteint 42% pour le quintile de revenu le plus bas et 18% pour le quintile de revenu le plus élevé au Burkina Faso, alors qu'au Sénégal elle va de 35% à 15%²⁵. On observe la même tendance pour ceux qui n'ont pas fait d'études ou n'ont fait que des études primaires (par rapport à ceux ayant fait des études secondaires), pour les zones *rurales* par rapport aux zones urbaines et pour les garçons par rapport aux filles. Au Sénégal, par exemple, on note que les zones rurales manquent d'infrastructures de santé adéquates et de professionnels qualifiés, ce qui entraîne une plus forte prévalence de la malnutrition et du VIH/SIDA²⁶.

²⁵ Organisation mondiale de la santé (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*.

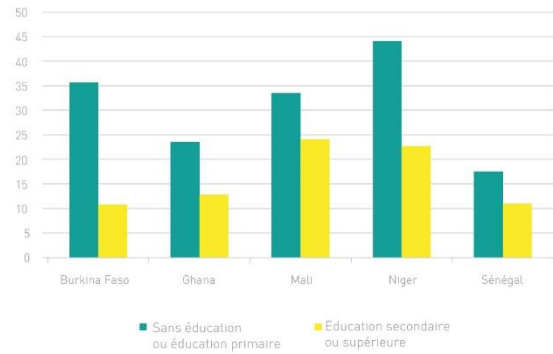
²⁶ Diene (2004), "Inequalities in the Context of Structural Transformation: The case of Senegal", *Development*, 2014, 57(3-4), (540-546).

Figure 4 : Prévalence du retard de croissance chez les jeunes enfants

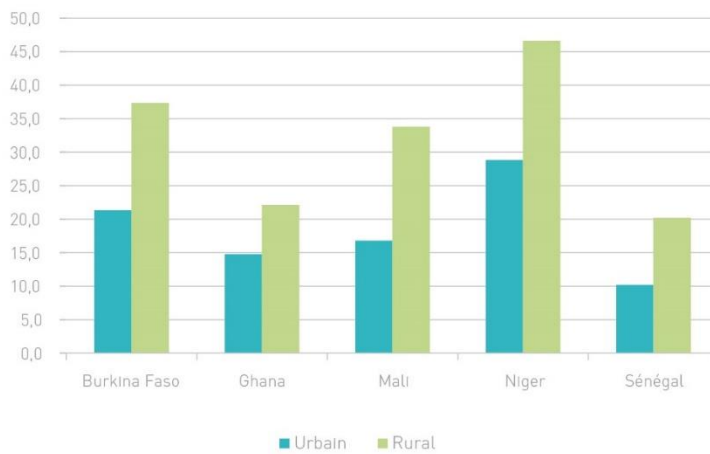
PAR REVENU



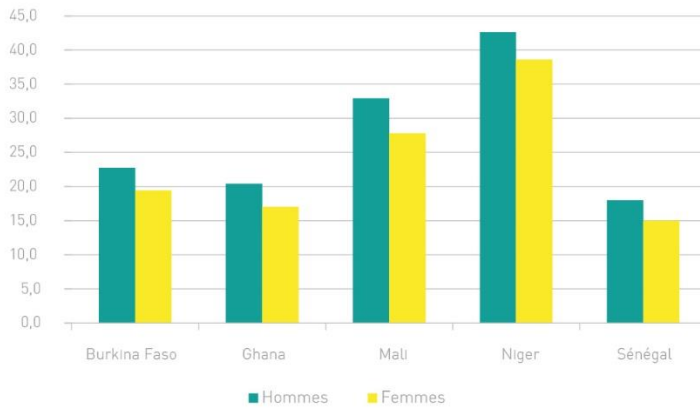
PAR NIVEAU D'ÉDUCATION



PAR LIEU



PAR SEXE



Source : UNICEF Global Database, <https://data.unicef.org/topic/nutrition/malnutrition/>

Sous-domaine 1.F : Être en bonne santé sexuelle et reproductive

Le continent africain a réalisé des progrès impressionnants en matière d'amélioration de la santé des femmes de 1990 à 2015, avec une réduction très importante de la mortalité maternelle. Néanmoins, il existe encore des facteurs de risque majeurs pour la santé des femmes, notamment le taux élevé de naissances chez les adolescentes, si bien que le taux de mortalité maternelle est encore extrêmement élevé dans certains pays africains²⁷.

Les inégalités de santé liées au sexe s'expriment avant tout dans les soins de **santé sexuelle et reproductive**. Cet écart est également dû à d'autres inégalités, notamment la richesse, le revenu et l'éducation. Aujourd'hui, dans la plupart des pays en développement, l'accès aux soins essentiels de santé sexuelle et reproductive est généralement le plus restreint pour le quintile le plus pauvre des ménages, les femmes de ce groupe étant plus susceptibles d'accoucher sans assistance²⁸.

Le manque de soins de santé sexuelle et reproductive adéquats est également lié au défi démographique auquel la région est confrontée. Un taux de fécondité élevé et une augmentation du sous-emploi chez les jeunes sont susceptibles de compromettre les perspectives de croissance future et pourraient limiter, voire inverser, les résultats actuels en termes de réduction de la pauvreté²⁹. Cependant, une femme sur quatre en Afrique de l'Ouest manque d'autonomie en matière de reproduction ou de pouvoir de décider quand, si elle le souhaite, avoir des enfants³⁰.

L'accès à la planification familiale (figure 5) est essentiel dans ce contexte : l'accès aux méthodes contraceptives modernes pour les femmes du quintile le plus *riche* par rapport au quintile le plus pauvre est presque 4 fois plus élevé au Mali, 2,7 fois au Burkina Faso, 2,5 fois au Sénégal et 1,7 fois au Niger^{31,32}. Le niveau d'éducation des mères n'est pas déterminant dans l'accès à la planification familiale au Ghana et au Niger, alors qu'il a un effet au Sénégal, au Mali et encore plus au Burkina Faso. Les différences sont clairement marquées en fonction du *lieu*, les zones rurales souffrant davantage de besoins de planification familiale non satisfaits dans tous les pays sauf le Niger³³ (bien que le gouvernement du Niger ait mis en place un plan d'action national pour augmenter la prévalence actuelle de l'utilisation des contraceptifs à 50% en 2020)³⁴. Au Burkina Faso et au Sénégal, l'accès aux méthodes modernes de contraception est trois fois plus élevé pour les femmes vivant en zone *urbaine* que pour celles en zone rurale³⁵.

²⁷ PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016. Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.

²⁸ UNFPA (2017), *Worlds apart: Reproductive health and rights in an age of inequality, State of World Population 2017*.

²⁹ Banque africaine de développement (2016), *Rapport sur le développement en Afrique 2015. Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable*.

³⁰ Bouchama, N., et al. (2018) « Les inégalités de genre dans les institutions ouest-africaines », Notes ouest-africaines, mars 2018, n° 13, OCDE.

³¹ Source : [Global Health Observatory data repository](http://www.lesahel.org/index.php/2019/12/27/hausse-du-taux-de-prevalence-contraceptive-au-niger-le-pays-a-capitalise-les-experiences-et-les-pratiques-innovantes/)

³² Au Niger, il n'y a presque pas de différence dans les besoins non satisfaits selon le revenu. Ce résultat s'explique peut-être par les faibles données et/ou par la sous-déclaration.

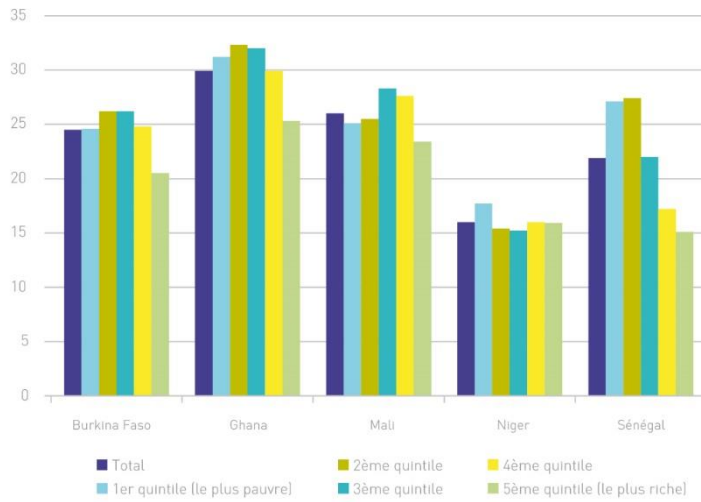
³³ Se reporter à la note précédente.

³⁴ Voir : <http://www.lesahel.org/index.php/2019/12/27/hausse-du-taux-de-prevalence-contraceptive-au-niger-le-pays-a-capitalise-les-experiences-et-les-pratiques-innovantes/>

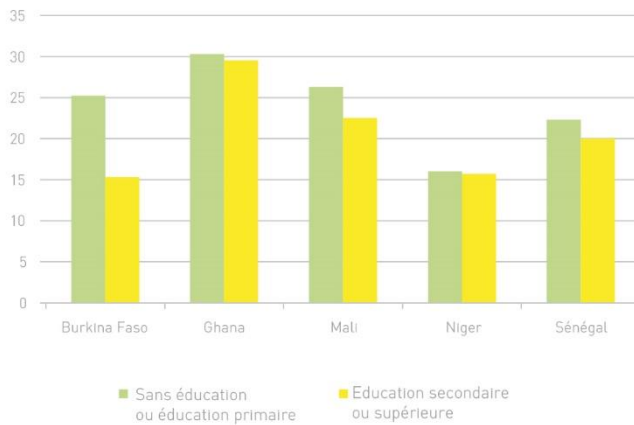
³⁵ OMS (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*, d'après une EDS nationale (2010).

Figure 5 : Besoin non satisfait de planification familiale

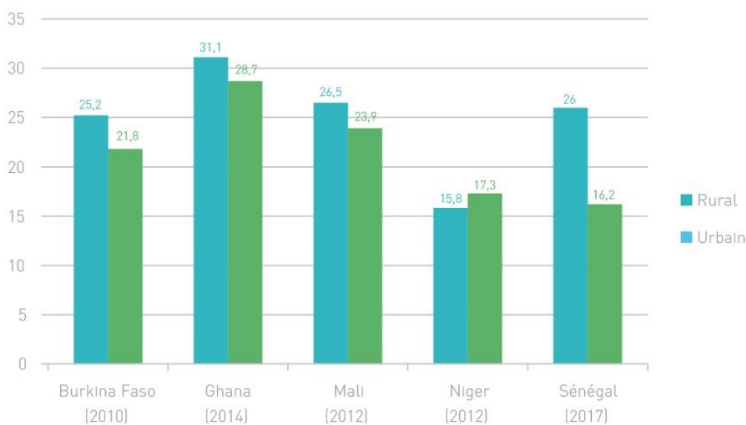
PAR REVENU



PAR ÉDUCATION



PAR LIEU

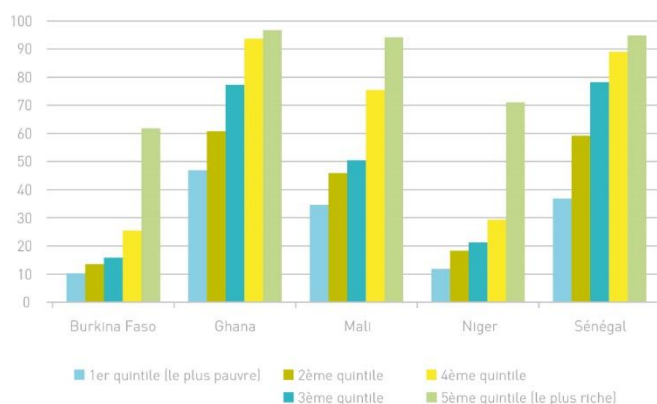


Source : Programme de l'USAID, EDS.

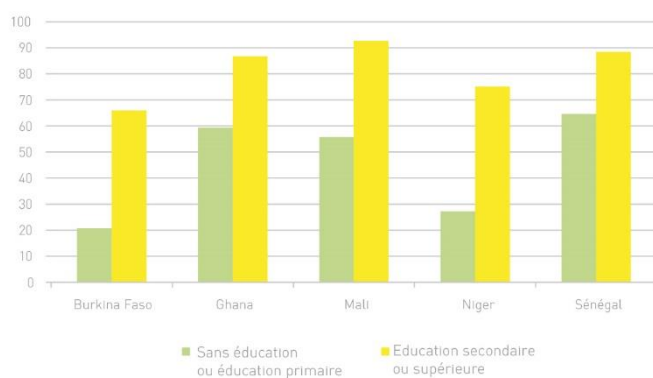
Le pourcentage de femmes ayant **accouché au cours des cinq dernières années avec l'aide d'un professionnel de santé** (figure 6) est clairement affecté par le *niveau de revenu*, les pourcentages étant extrêmement faibles parmi les femmes les plus pauvres au Burkina Faso et au Niger, tandis qu'au Sénégal, seulement 30% des femmes sont accouchées par du personnel qualifié dans le quintile de revenu le plus bas, contre 95% dans le quintile le plus élevé³⁶. La même tendance se répète selon qu'elles vivent en zone *rurale* ou *urbaine*. La présence d'un professionnel de santé pendant l'accouchement est plus probable pour celles ayant terminé leurs *études* secondaires ou supérieures.

Figure 6 : Accouchements pratiqués par un professionnel de santé

PAR REVENU

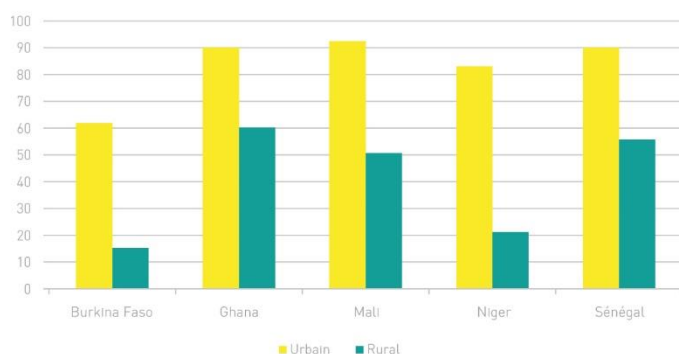


PAR ÉDUCATION



³⁶ OMS (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*, d'après une EDS nationale (2010).

PAR LIEU



Source : Programme de l'USAID, EDS

Domaine 3. ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE

Inégalité dans la capacité d'être éduqué, de comprendre, de raisonner et d'avoir les compétences nécessaires pour participer à la société

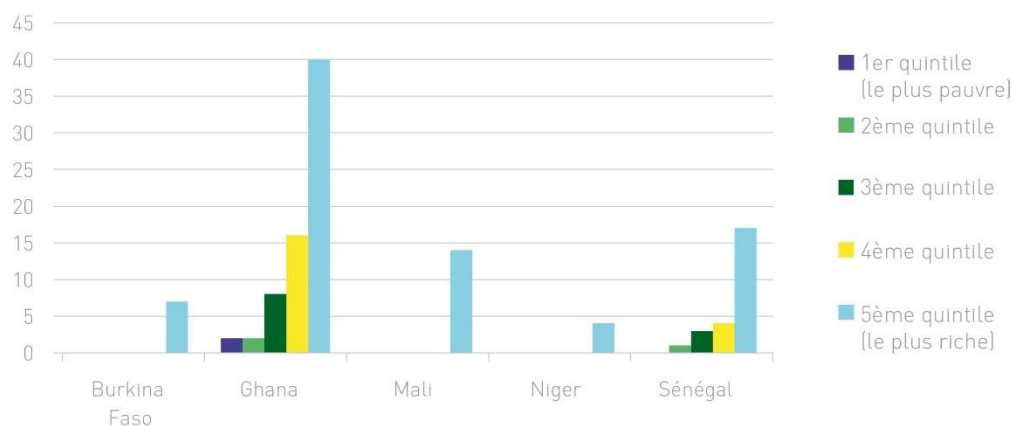
Ce domaine traite de la capacité d'être éduqué, de comprendre, de raisonner et d'avoir les compétences nécessaires pour participer à la société : l'éducation est importante en soi, mais contribue également au développement et à l'égalité des capacités dans d'autres aspects de la vie. Ce domaine inclut la capacité des jeunes enfants à entrer dans le système éducatif formel, les différences pour chaque phase du cycle scolaire et, au-delà de la scolarité, il porte sur l'éducation et les connaissances nécessaires pour participer à la société acquises tout au long de la vie, dont les compétences technologiques.

L'éducation est sans doute le domaine le plus crucial pour lutter contre les inégalités multidimensionnelles. De nombreuses inégalités entre les différents groupes s'y expriment très clairement, déterminant et renforçant celles dans d'autres domaines (tels que l'accès à l'emploi, la participation citoyenne ou la santé des enfants), agissant ainsi comme un moteur d'inégalités. L'éducation est donc à la fois une expression et un moteur d'inégalités. Par conséquent, l'analyse qui suit devra également être prise en compte dans la prochaine partie de ce rapport pour illustrer pourquoi l'éducation agit comme un moteur d'inégalités.

Sous-domaine 3.A : Atteindre le niveau le plus élevé possible de connaissance, de compréhension et de raisonnement grâce à un accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie répondant aux besoins individuels.

Derrière les nombreuses privations en Afrique de l'Ouest se cache le fait que la région a le niveau d'éducation le plus bas du continent : 35% de la population n'a pas été scolarisée au primaire et dans 38% des cas, aucun membre du ménage n'est allé à l'école³⁷. Bien que certains pays d'Afrique de l'Ouest aient réduit l'écart entre les sexes dans la scolarisation primaire, le taux d'analphabétisme des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) est toujours plus élevé pour les femmes que pour les hommes³⁸ et l'enseignement supérieur est réservé à une élite très restreinte : au Burkina Faso, au Mali et au Niger, seuls les étudiants venant des ménages du quintile aux revenus les plus élevés bénéficient de l'enseignement supérieur (figure 7).

Figure 7 : Pourcentage de la population diplômée de l'enseignement supérieur par quintile de revenus



Source : UNESCO World Inequality Database.

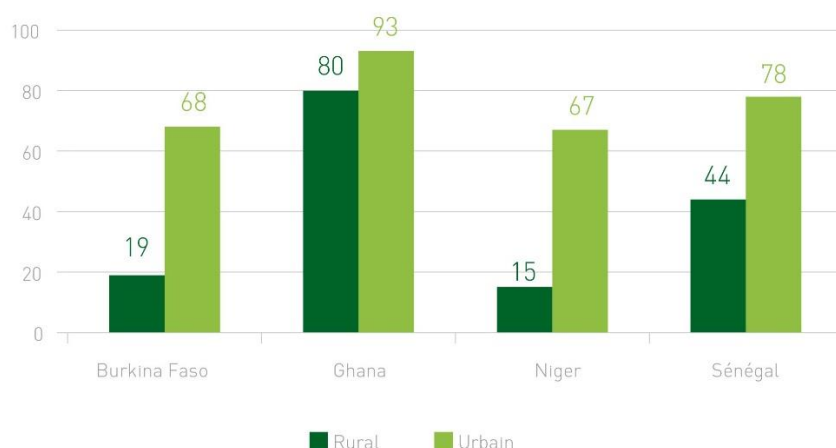
Les résultats en matière de **taux d'alphabétisation (calcul et lecture, mesurés avant l'âge de 15 ans)**³⁹ (figure 8) sont très différents selon le *lieu de résidence*. Le Ghana est le pays le plus égalitaire, avec un taux moyen allant de 80% dans les zones rurales à 93% dans les zones urbaines. Le Niger présente lui le plus grand écart avec un taux de 67% dans les zones urbaines, contre seulement 15% dans les zones rurales. La différence entre les zones urbaines et rurales est plus de trois fois supérieure au Burkina Faso et presque le double au Sénégal. Aucune donnée désagrégée n'est disponible pour le Mali.

³⁷ OPHI (2017).

³⁸ Gaëlle Ferrant et Nadia Hamel, "Gender equality in West Africa? The key role of social norms", 8 mars 2018, OECD Development Matters.

³⁹ Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport aux nouvelles échelles communes de littératie et de numératie en cours d'élaboration (définition de l'indicateur 4.6.1 des ODD).

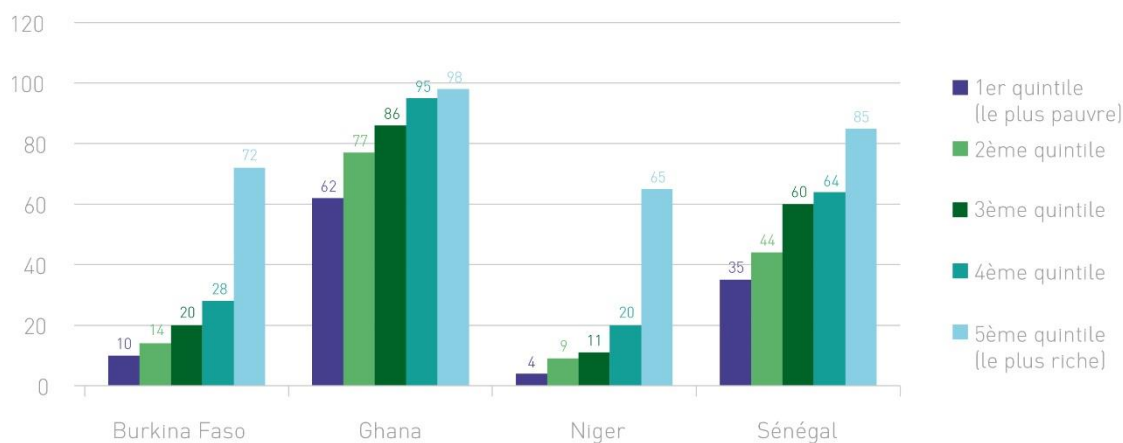
Figure 8 : Inégalités dans les compétences en calcul et en lecture (mesurées avant l'âge de 15 ans), par lieu



Source : UNESCO World Inequality Database (pas de données désagrégées disponibles pour le Mali).

La *richesse* a encore plus d'influence sur le taux d'alphabétisation que le lieu de résidence. Dans les quatre pays (pas de données disponibles pour le Mali), le *niveau de revenu* joue un rôle déterminant dans les inégalités de compétences en calcul et en lecture, avec des résultats relativement bons pour le quintile le plus riche de la population, bien loin de ceux pour les populations au niveau de revenu le plus faible, en particulier au Burkina Faso et au Niger où l'écart est frappant. Au Niger, seuls 4% des jeunes les plus pauvres savent lire une phrase entière, contre 65% pour le quintile le plus riche, écart qui va en s'accroissant depuis 2006 (figure 9).

Figure 9 : Inégalités dans les compétences en calcul et en lecture (mesurées avant l'âge de 15 ans), par revenu



Source : UNESCO World Inequality Database (pas de données désagrégées disponibles pour le Mali).

Si l'on regarde de plus près les compétences en calcul et en lecture par région dans les quatre pays (Burkina Faso, Ghana, Niger et Sénégal, cf. tableau 1), on obtient des informations sur les régions qui s'en sortent mieux ou moins bien, les résultats dans la capitale étant systématiquement meilleurs.

Tableau 1. Compétences en calcul et en lecture (mesurées avant l'âge de 15), par région et par pays

Burkina Faso par région		Ghana par région		Niger par région		Sénégal par région	
Moyenne nationale	37	Ashanti	94	Agadez	55	Dakar	76
Centre	66	Moyenne nationale	88	Diffa	19	Diourbel	29
Centre Nord	16	Brong/Ahafo	79	Dosso	21	Fatick	60
Centre-Ouest	34	Centre	92	Maradi	29	Kaffrine	29
Centre Sur	33	Oriental	90	Niamey	70	Kaolack	40
Est	22	Nord	62	Tahoua	18	Kedougou	40
Hauts Bassins	49	Haut de l'Est	64	Tillabéri	27	Kolda	47
Nord	30	Haut de l'Ouest	68	Zinder	23	Louga	41
Plateau Central	29	Ouest	88			Matam	36
Sahel	12					Saint Louis	50
Sud-ouest	28					Sédhiou	55
						Tambacounda	35
						Ziguinchor	84
						Moyenne nationale	62

Source : UNESCO World Inequality Database (n'inclut pas toutes les régions pour chaque pays).

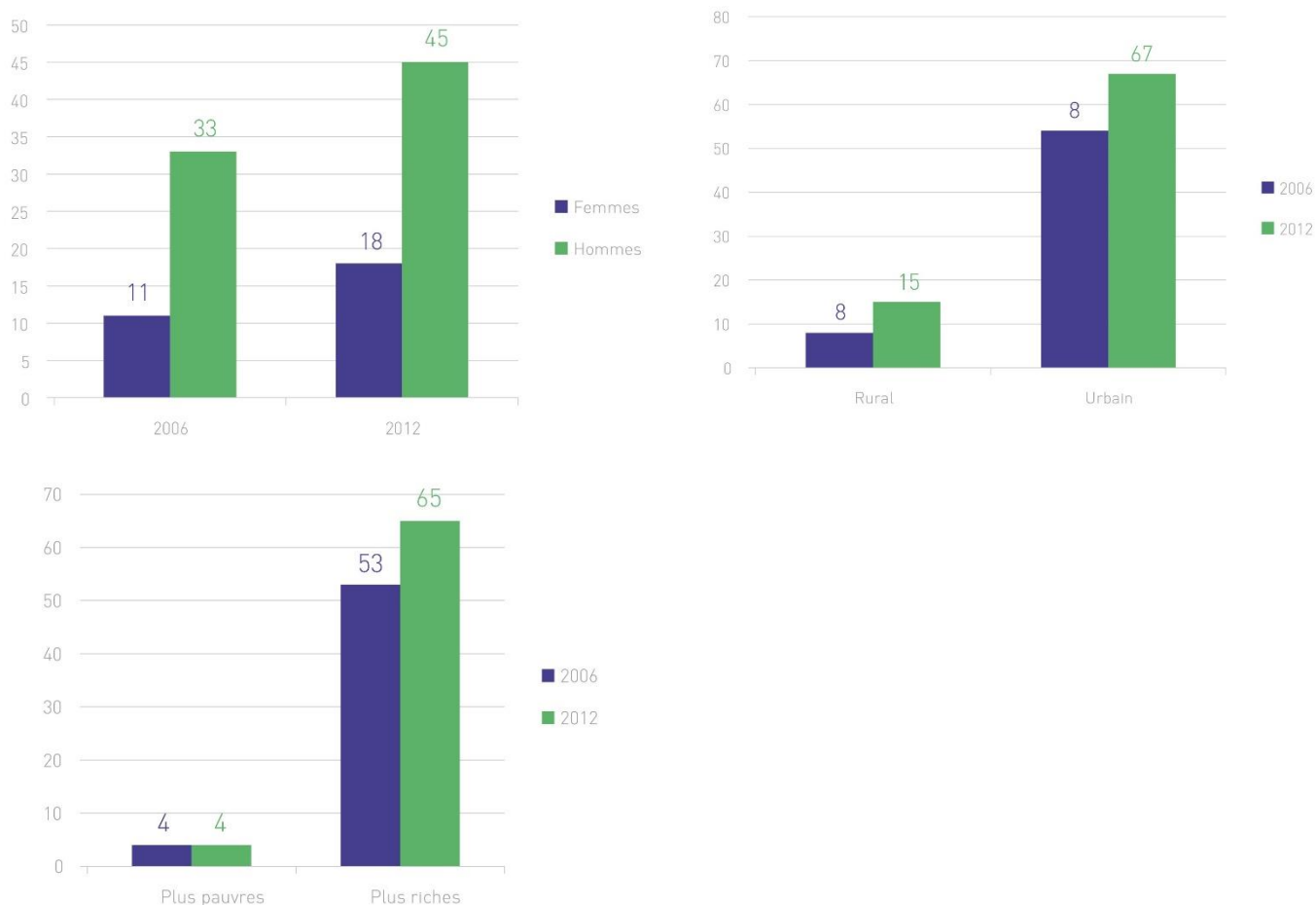
Note 1 : cet indicateur mesure la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et d'adultes (âgés de 15 ans et plus) ayant atteint ou dépassé un niveau donné de compétence en (a) alphabétisation et (b) calcul. Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport aux nouvelles échelles communes de littératie et de numératie en cours d'élaboration (définition de l'indicateur 4.6.1 des ODD).

Note 2 : cette source n'inclut toujours pas les données pour les 6 nouvelles régions du Ghana.

Le Niger est le pays le moins éduqué au monde, avec une durée moyenne de scolarité de seulement 18 mois ; une fille sur deux seulement va à l'école primaire, une sur 10 au secondaire et une sur 50 au lycée⁴⁰. Le pays affiche les plus mauvaises performances en calcul et en lecture sur les quatre pays étudiés. En examinant de plus près l'évolution du taux d'alphabétisation entre 2006 et 2012 au Niger, on observe une amélioration positive tant pour les hommes que pour les femmes, à la fois dans les zones rurales et urbaines, mais elle s'est principalement concentrée sur le segment le plus riche de la population, tandis que les plus pauvres n'ont connu aucune amélioration (figure 10).

⁴⁰ Oxfam 2019, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Quelles sont les solutions face à l'échec des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités ?*

Figure 10 : L'évolution de l'alphabétisation au Niger

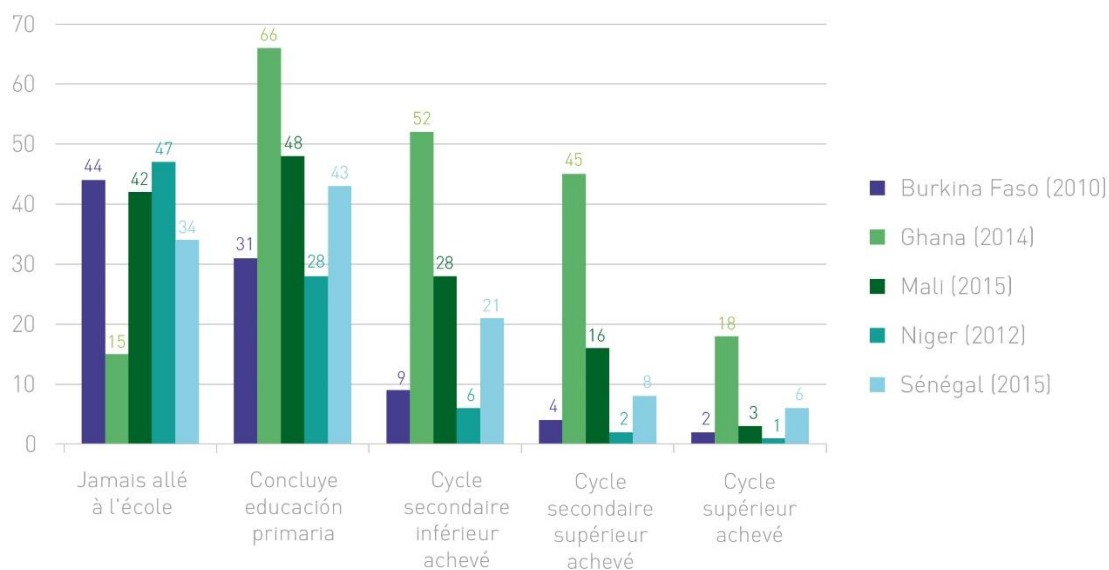


Source : UNESCO World Inequality Database.

Sur la figure 11, on voit le pourcentage moyen de la population nationale qui n'a jamais été scolarisée ou n'a pas terminé les différents cycles d'enseignement dans les cinq pays étudiés. Les chiffres pour les personnes **non scolarisées** est alarmant : au moins 40% au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Le taux d'**achèvement du primaire** (moyenne nationale) varie de 28% au Niger à 66% au Ghana. Le pourcentage plus faible de population **non scolarisée** au Ghana, avec plus de la moitié de la population ayant terminé ses études primaires et secondaires, explique probablement ses meilleurs résultats en calcul et en lecture. En revanche, moins de la moitié de la population a achevé l'enseignement primaire au Mali et au Sénégal, seulement 16% de la population au Mali a achevé l'**enseignement secondaire** et moins de 10% au Sénégal, au Burkina Faso et au Niger (bien que des données plus récentes sur le Burkina Faso provenant de statistiques nationales indiquent des taux d'achèvement de 11,2%, 14,8% et 15,4% pour 2017, 2018 et 2019 respectivement ; des statistiques nationales pour le Niger affichent un taux d'achèvement de 78,4% en 2016)⁴¹. De toute évidence, le second cycle du secondaire et l'enseignement supérieur sont un privilège très exclusif pour très peu de gens.

⁴¹ À noter qu'il existe des différences entre les statistiques nationales et les données utilisées ici (comme nous l'expliquons précédemment et dans la méthodologie), car ces dernières proviennent de bases de données internationales afin d'assurer la comparabilité entre pays.

Figure 11 : Moyenne nationale de la population n’ayant jamais été scolarisée, ayant terminé ses études primaires, le 1^{er} cycle de l’enseignement secondaire, le 2^{ème} cycle de l’enseignement secondaire et les études supérieures

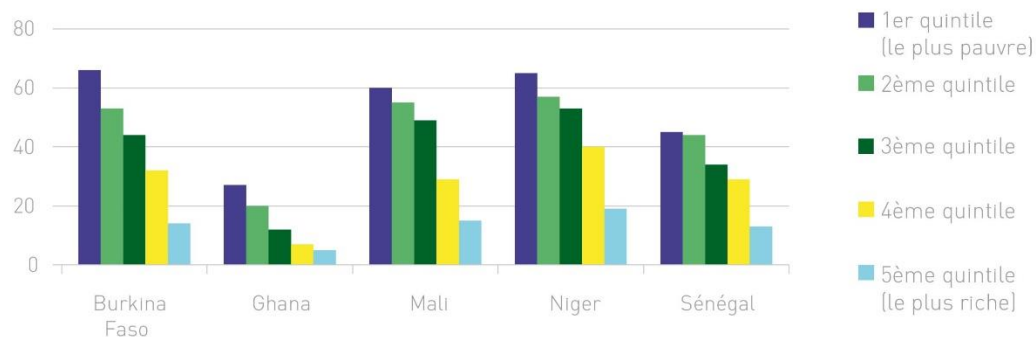


Source : UNESCO World Inequality Database.

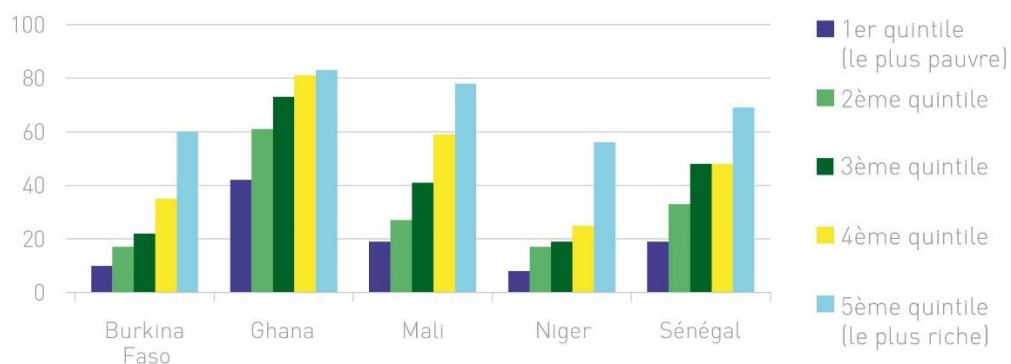
Une analyse de la **fréquentation scolaire et de l’achèvement des études** (figure 12) par *niveau de revenu* montre qu’il existe un écart net entre le segment le plus pauvre et le plus riche de la population dans les cinq pays (bien que moins importants au Ghana). Le taux d’achèvement du primaire pour le quintile le plus riche par rapport au plus pauvre est 7 fois plus élevé au Niger, 6 fois au Burkina Faso et 4 fois au Mali.

Figure 12 : Pourcentage de la population atteignant différents niveaux d’éducation par quintile de richesse

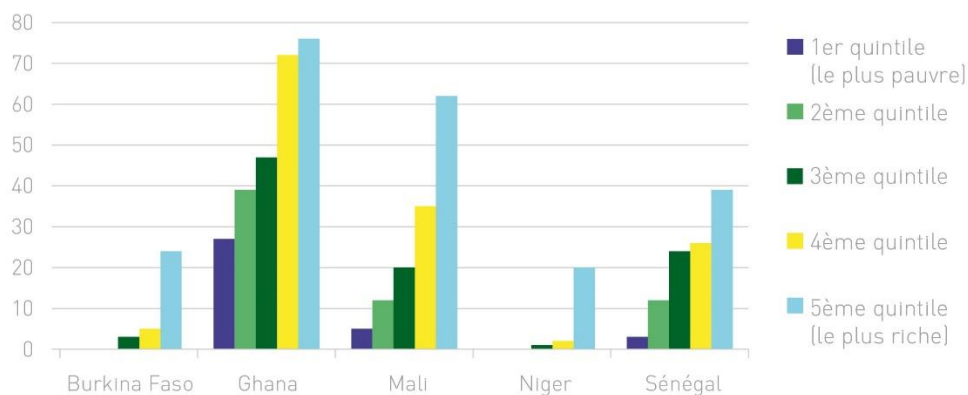
NON SCOLARISÉ



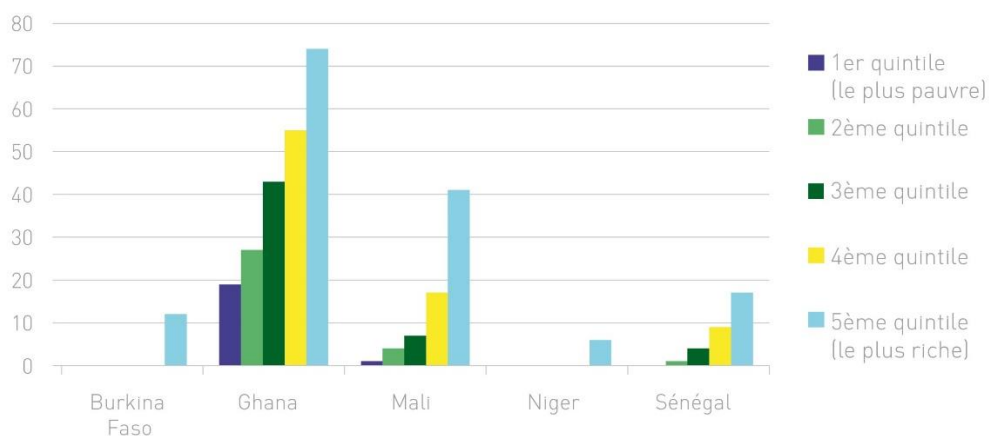
ACHÈVEMENT DU PRIMAIRE



ACHÈVEMENT DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE



ACHÈVEMENT DU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

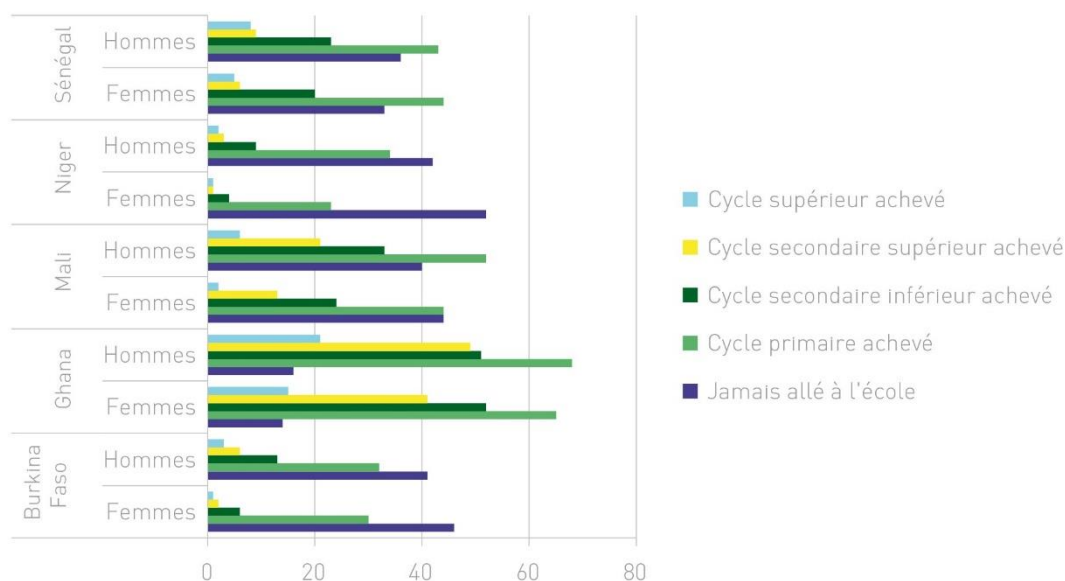


Source : UNESCO World Inequality Database.

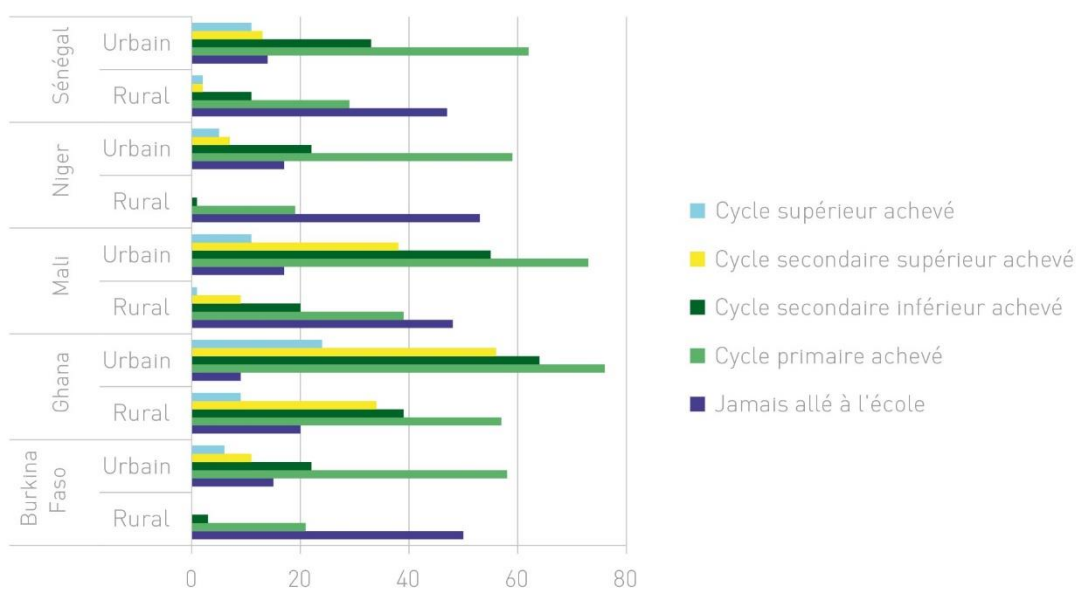
Très peu d'élèves ont accès aux **études supérieures** et en sont diplômés ; parmi eux, on trouve une vaste majorité de garçons de zones urbaines du quintile le plus riche de la population (figure 13).

Figure 13 : Pourcentage de la population n'ayant jamais été scolarisée, ayant terminé ses études primaires, le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, le 2nd cycle de l'enseignement secondaire et les études supérieures

PAR SEXE



PAR LIEU

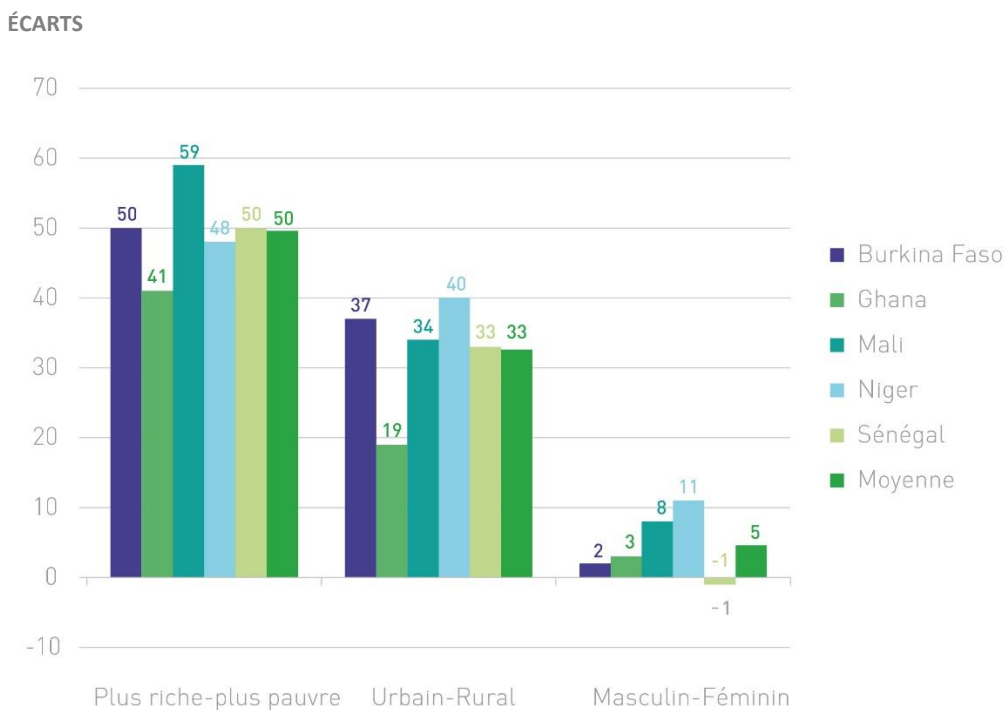


Source : UNESCO World Inequality Database.

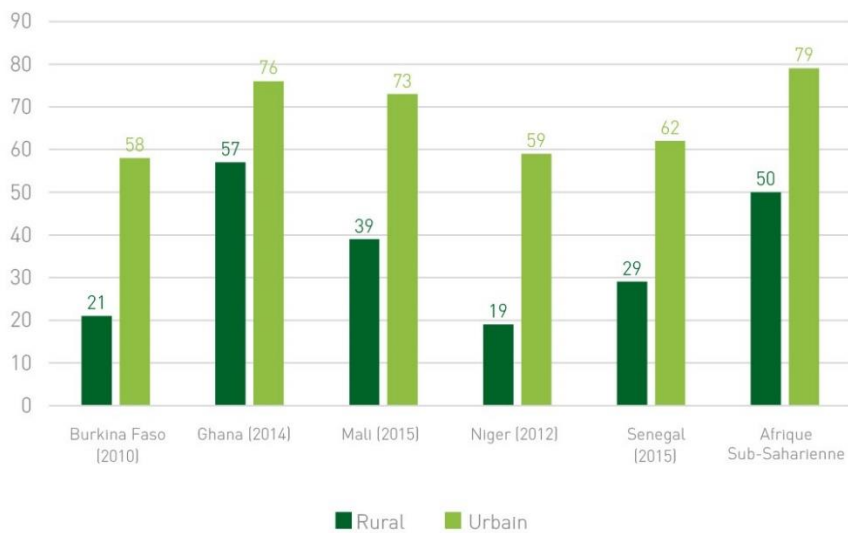
Le *niveau de revenu* et le *lieu de résidence* sont les facteurs qui ont la plus forte influence sur la scolarité. Il existe un écart net dans le **taux d'achèvement du primaire** dans les cinq pays (figure 14) : environ 50% entre le quintile le plus riche et le plus pauvre de la population, environ 35% entre les zones urbaines et rurales, tandis qu'ils ne sont pas si pertinents (même s'ils existent) entre les filles et les garçons. Le taux d'achèvement du primaire est environ trois fois plus élevé dans les zones urbaines

que rurales au Niger et au Burkina Faso⁴².

Figure 14 : Écart dans le taux d'achèvement des études primaires et par lieu



PAR LIEU

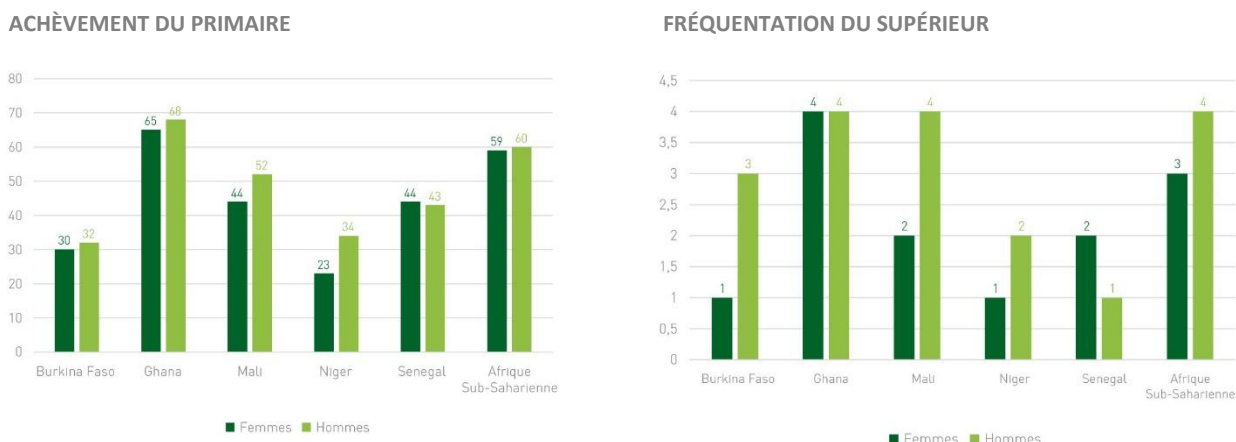


Source : UNESCO World Inequality Database.

Les inégalités liées au sexe sont plus prononcées dans les **niveaux supérieurs d'éducation** (figure 15).

⁴² Source : [UNESCO, World Inequality Database.](#)

Figure 15 : Différences liées au sexe dans l'éducation primaire et dans le supérieur



Source : UNESCO, World Inequality Database.

Le *niveau de revenu*, le *lieu de résidence* et le *sexe* jouent un rôle important pour déterminer les opportunités d'éducation. Ces inégalités ont un **effet cumulatif** et des désavantages qui se recourent peuvent aggraver les disparités en matière d'éducation. Au Mali, où 48% des enfants et des jeunes achèvent l'école primaire, seules 14% des filles du quintile le plus pauvre des zones rurales atteignent cet objectif, contre 85% des garçons des ménages urbains les plus riches⁴³. Au Niger, les enfants des zones rurales ont trois fois moins de chances de terminer l'enseignement primaire que ceux des zones urbaines ; ceux du quintile le plus riche des ménages sont sept fois plus susceptibles de terminer leurs études primaires que ceux du quintile le plus pauvre. Au Ghana, où 45% des jeunes terminent leurs études secondaires, le taux n'est que de 19% parmi les ménages les plus pauvres, contre 74% parmi les plus riches (cf. les figures 2 à 10 de l'annexe VI).

Au Sénégal, entre 1990 et 2017, le nombre moyen d'années de scolarité a augmenté de 0,8 an et les années de scolarité escomptées ont augmenté de 5,2 ans⁴⁴. Cependant, l'offre d'éducation n'est pas facilement accessible pour toute la population car, malgré les améliorations récentes, les zones urbaines bénéficient d'un meilleur accès aux établissements d'enseignement que les zones rurales⁴⁵. Il existe de grandes différences entre les régions en termes de scolarisation dans le primaire. Au niveau national, le taux brut de scolarisation est plus élevé pour les garçons que pour les filles et, géographiquement, les plus grandes disparités entre les sexes se trouvent dans le sud du pays⁴⁶. L'inégalité du taux d'alphabétisation des ménages est très élevée et l'analphabétisme plus prononcé dans les zones rurales qu'à Dakar et dans les autres zones urbaines⁴⁷ (cf. figure 11 de l'annexe VI).

Le **pourcentage d'enfants non scolarisés** (figure 16) est également parlant. Les inégalités existent là encore, mais ne sont pas très importantes en termes de sexe, avec seulement un peu plus de filles non scolarisées. Là encore, c'est entre les zones rurales et urbaines que les différences sont les plus prononcées et, en termes de revenu, entre le segment le plus pauvre et le plus riche de la population.

⁴³ UNESCO, [World Inequalities Database](#).

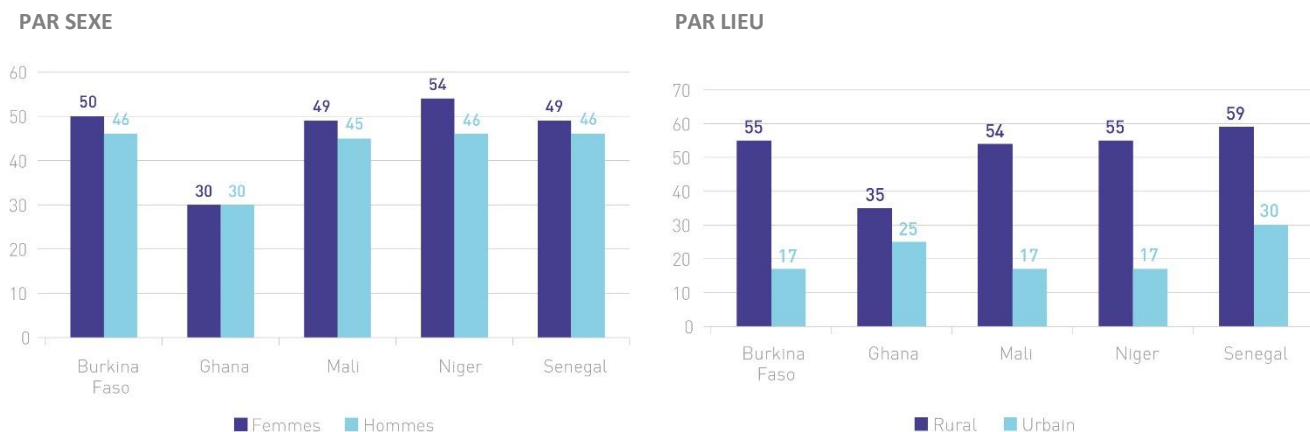
⁴⁴ Indicateur HDI.

⁴⁵ "Inequalities in the Context of Structural Transformation: The case of Senegal", *Development*, décembre 2014, Volume 57, [Issue 3-4](#), pp 540-546.

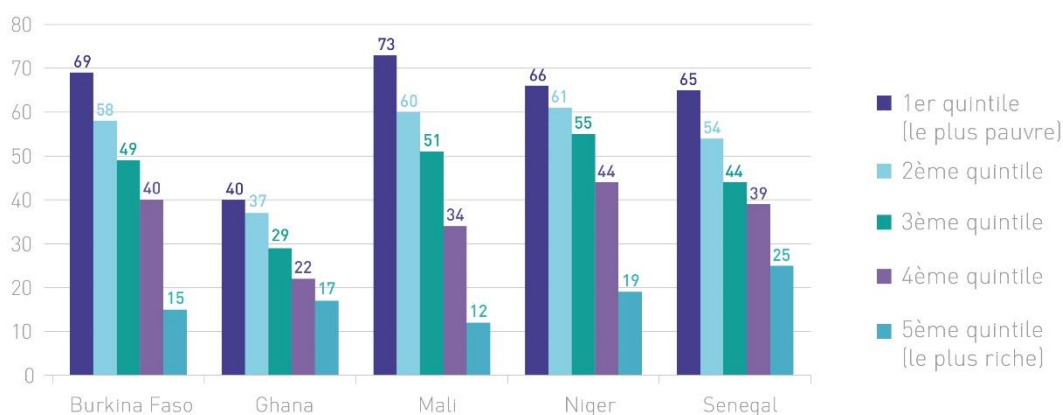
⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

Figure 16 : Pourcentage d'enfants non scolarisés



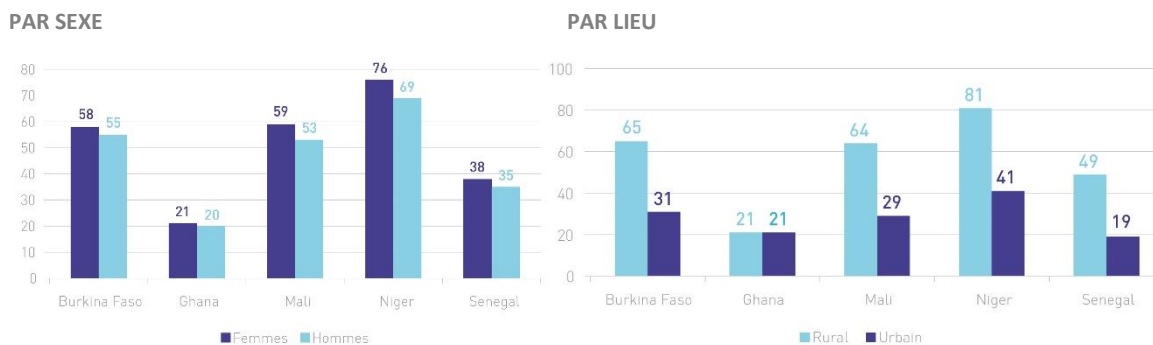
PAR REVENU



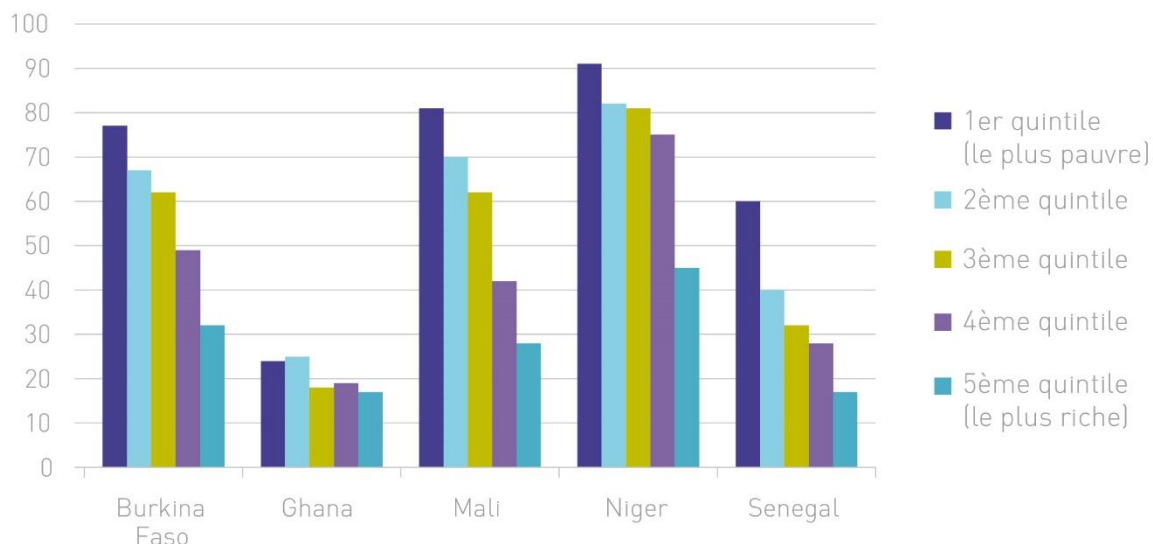
Source : UNESCO World Inequality Database.

Pour comprendre la condition des jeunes, nous nous intéressons au **pourcentage de 16-18 ans non scolarisés, sans emploi ou sans formation** (figure 17) : encore une fois, les différences entre les sexes sont défavorables aux femmes et on constate de grandes inégalités entre les zones *rurales* et *urbaines* et par *niveau de revenu*, dans tous les pays sauf le Ghana. En milieu rural, 80% des jeunes ne sont pas scolarisés, sont sans emploi ou sans formation au Niger, 65% au Burkina Faso et au Mali et 50% au Sénégal.

Figure 17 : Pourcentage des 16-18 ans non scolarisés, sans emploi ou sans formation



PAR REVENU



Source : UNESCO World Inequality Database.

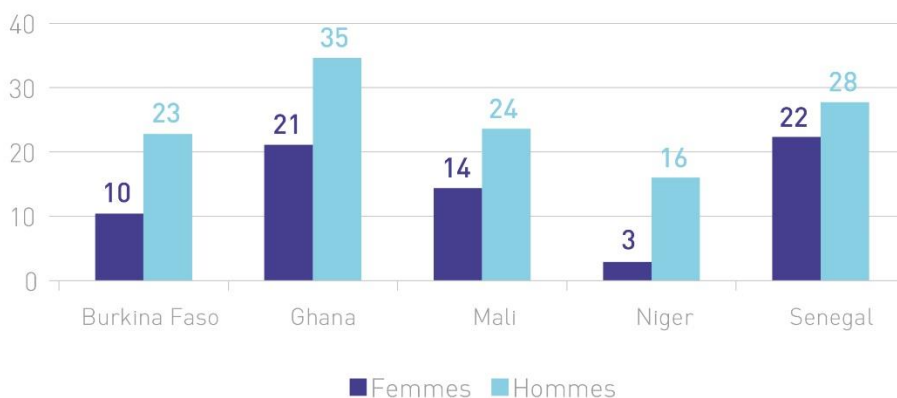
Sous-domaine 3.B : Avoir accès aux informations et aux technologies nécessaires pour participer à la société

Le niveau et les résultats scolaires ont un impact direct sur les opportunités d'emploi des individus qui, de nos jours, sont en lien étroit avec l'accès aux technologies et aux compétences liées à Internet.

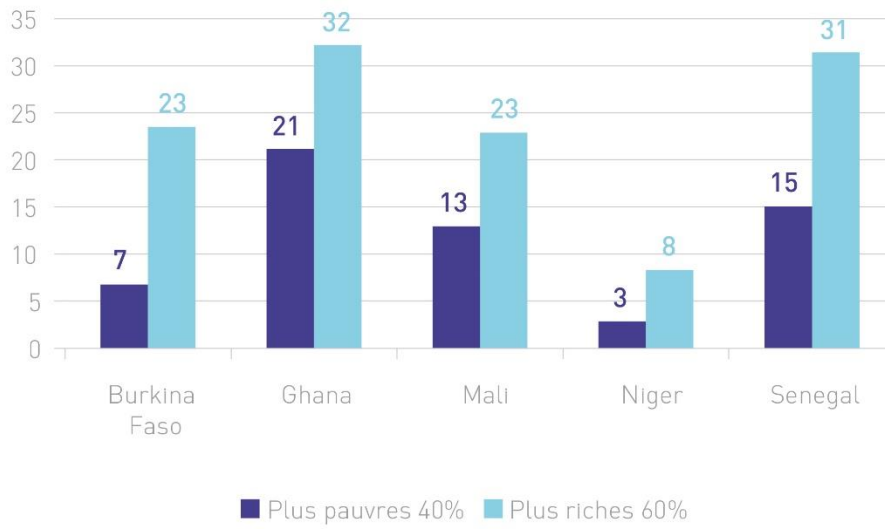
Les différences entre les sexes dans l'accès à Internet (figure 18) sont plus marquées au Burkina Faso (10% des femmes contre 23% des hommes), au Ghana et au Mali qu'au Sénégal (avec un pourcentage similaire pour les deux sexes), alors qu'elles sont beaucoup plus faibles au Niger, probablement en raison de la petite proportion de la population ayant accès à Internet. De même, les inégalités d'accès dues au *revenu* sont très nettes au Burkina Faso et au Sénégal, alors qu'elles le sont moins au Ghana et au Mali : seuls 15% des deux quintiles les plus pauvres ont Internet au Sénégal, contre 31% des trois quintiles les plus riches.

Figure 18 : Pourcentage de la population ayant accès à Internet

PAR SEXE (% ÂGE 15+)



PAR REVENU



Source : World Telecommunication/ICT Indicators Database.

Domaine 4. SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET EMPLOI DÉCENT

Inégalité dans la capacité d'assurer sa sécurité et son indépendance financières, à bénéficier d'un emploi décent et équitable et à faire reconnaître le travail et le soin non rémunérés

Comme l'éducation, l'économie est à la fois une dimension importante des inégalités et un moteur important de celles-ci dans d'autres domaines, en lien avec la rémunération économique et la qualité du travail. Le domaine se concentre sur les inégalités d'indépendance et de sécurité financières et d'emploi décent. Les pays à fort coefficient de Gini (indicateur de fortes inégalités économiques) sont sujets à l'instabilité politique et ont tendance à avoir un taux d'homicides plus élevés et des résultats plus faibles en matière d'accès à l'éducation et à la santé⁴⁸.

Les inégalités financières dans les pays étudiés (comme dans de nombreux autres pays du monde) reflètent les privilèges d'un petit groupe d'hommes instruits riches et puissants, vivant dans les zones urbaines, bénéficiant d'emplois bien rémunérés et d'avantages, par opposition à une grande majorité de la population peu instruite, survivant grâce à l'agriculture de base dans les zones rurales ou aux emplois précaires dans les banlieues des villes, dans l'économie informelle sans avantages ni protection. Encore une fois, ce domaine est intrinsèquement lié à l'éducation, ce qui alimente un cercle vicieux de privilèges pour quelques-uns et d'exclusion pour les autres.

Sous-domaine 4.A : Assurer la sécurité financière et la résilience aux chocs

Ce sous-domaine s'intéresse aux données relatives aux inégalités de revenu et à la pauvreté. La pauvreté est l'aspect le plus fréquemment analysé et les données y sont nombreuses, ce que reflète cette partie. Nous nous attachons à examiner les variables de désagrégation pour rechercher des inégalités horizontales dans ce domaine.

Le visage de la **pauvreté** est très différent selon la localisation sur le continent africain. La plupart des zones les plus pauvres du monde se concentrent au Sahel, ainsi que dans la ceinture de savane du Soudan, ce qui témoigne de l'interaction entre la pauvreté et des conditions environnementales difficiles⁴⁹. D'après les prévisions, d'ici 2030, près de neuf personnes sur dix vivant dans la misère se trouveront en Afrique subsaharienne⁵⁰.

L'Afrique de l'Ouest est la région avec l'**indice de développement humain (IDH)** les plus bas au monde (avec l'Afrique de l'Est)⁵¹. Dans la CEDEAO, 13 pays ont été classés par le PNUD en 2013 comme ayant un faible développement humain, dont le Nigéria (153^{ème} rang mondial), le Sénégal (154^{ème}), la Côte d'Ivoire (168^{ème}), le Mali (182^{ème}), le Burkina Faso (183^{ème}) et le Niger (187^{ème}, pays le moins bien classé selon l'IDH). Les deux seuls pays à développement humain moyen sont le Cap-Vert (132^{ème}) et le Ghana (135^{ème}). L'IDH est en légère hausse : en 2017, il était de 0,47 pour l'ensemble de la région, contre 0,33 en 1990 ; dans la région, il va de 0,35 au Niger à 0,65 au Cap-Vert⁵². Des résultats MPI désagrégés sont disponibles pour 475 régions infranationales dans 41 pays.

⁴⁸ Ortiz et Cummin (2011).

⁴⁹ OPHI (2016).

⁵⁰ Banque mondiale (2018), *Piecing Together the Poverty Puzzle*, p. 25,

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/9781464813306.pdf>

⁵¹ OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2018*, Chapitre 7: Afrique de l'Ouest.

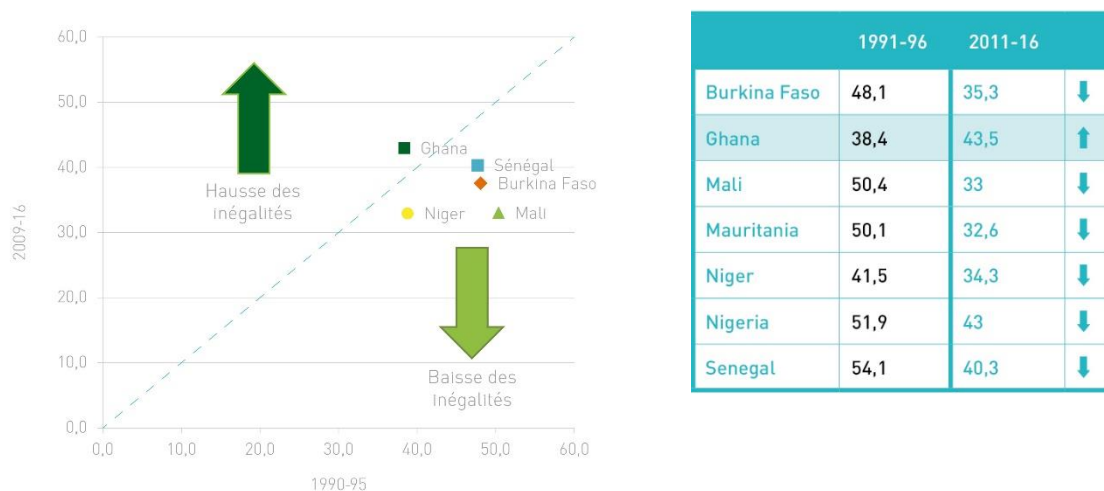
⁵² Ibid.

La région la plus pauvre reste le Salamat au Tchad, suivie de l'Est au Burkina Faso et du Hadjer-Lamis au Tchad⁵³.

L'inégalité des revenus⁵⁴ en Afrique de l'Ouest a diminué au cours des trois dernières décennies, bien qu'elle demeure élevée dans les plus grandes économies de la région⁵⁵. La répartition des richesses en Afrique de l'Ouest semble favoriser la classe moyenne ou intermédiaire. La part des revenus détenus par 60% de la population intermédiaire a augmenté, passant de 44,2% en 1990-95 à 47,3% en 2014-17 (cf. figure 13 de l'annexe VI).

Le **coefficient de de Gini** est passé de 43,2 en moyenne en 1990-1995 à 39,6 en 2014-2017, avec une baisse pour tous les pays étudiés sauf le Ghana⁵⁶. Ce dernier est le pays le plus riche des cinq, mais aussi le plus inégalitaire (figure 19).

Figure 19 : Coefficient de Gini pour les pays étudiés



Source : World Development Indicators (consulté en mai 2019).

Selon **l'indice de Palma**, qui prend en compte le ratio de la part du décile le plus riche de la population dans le revenu national brut (RNB) divisé par la part des quatre déciles les plus pauvres, le Ghana présente clairement la plus grande inégalité parmi les pays étudiés. Gilles a examiné l'évolution de cet indice sur plusieurs périodes récentes et note une augmentation des inégalités au Ghana (entre 1998-2005) et une diminution au Sénégal (2001-2005), au Mali (2001-2010) et au Niger (2005-2008), où la consommation des quatre déciles les plus pauvres a augmenté⁵⁷.

⁵³ OPHI (2016).

⁵⁴ Il n'y a pas de données désagrégées sur la répartition des revenus (par exemple par lieu, niveau de scolarité, sexe ou groupe ethnique) ; par conséquent, les indicateurs de revenu donnent une image de la répartition des revenus dans chaque pays, mais ne sont pas comparables d'un groupe à l'autre.

⁵⁵ CUA/OCDE (2018).

⁵⁶ Données provenant du WDI (World Development Indicators, consulté le 4 mai 2019).

⁵⁷ Yabi Olakounlé Gilles (2015), « Les inégalités extrêmes empoisonnent la vie de tous en Afrique de l'Ouest : il est temps d'y mettre fin », Oxfam.

Tableau 2 : L'index de Palma (2018)

Pays	L'index de Palma
Burkina Faso	1,5
Ghana	2,1
Mali	1,3
Niger	1,4
Sénégal	1,9

Source : Programme des Nations unies pour le développement (consulté en juillet 2019).

Parallèlement, une baisse relative du taux de pauvreté s'est produite au cours de la période 1990-2015. Selon les données de la Banque mondiale de 2017, l'extrême pauvreté – seuil de 1,90 USD à parité de pouvoir d'achat – est passée de 55,4% à 43,8% entre 1990 et 2015⁵⁸. Ces améliorations sont principalement dues aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTTE) depuis le début des années 2000, qui a profité à 13 pays⁵⁹. Au Burkina Faso par exemple, depuis 2000, le rythme de réduction de la pauvreté est identique à celui observé en Chine entre 1996 et 2013⁶⁰.

Cependant, le nombre total de personnes pauvres et extrêmement pauvres continue d'augmenter⁶¹. En 2013 (estimation la plus récente), 43% de la population vivait sous le seuil de pauvreté international de 1,90 \$ par jour⁶². Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest est passé de 98,9 millions (55,4%) en 1990 à 144,4 millions (43,8%) en 2013⁶³. Près de 67% de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle et l'intensité de la privation parmi les pauvres atteint 56%⁶⁴. On estime que 60% de la population ouest-africaine vit avec moins d'un dollar par jour. Ces tendances masquent cependant des différences notables entre les pays d'Afrique de l'Ouest : la pauvreté est bien plus présente dans les zones enclavées que dans les zones côtières, affectant environ 86% contre 14% de la population en Afrique⁶⁵ (cf. figure 14 de l'annexe VI).

La **pauvreté** se concentre clairement dans les zones *rurales*, où vit la majeure partie de la population : la population rurale représente 84% de la population totale au Niger, 71% au Burkina Faso, 58% au Mali, 53% au Sénégal et 44% au Ghana⁶⁶ (figure 20).

⁵⁸ CUA/OCDE (2018).

⁵⁹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo ; CUA/OCDE (2018).

⁶⁰ CUA/OCDE (2018).

⁶¹ Ibid.

⁶² ADB (2018).

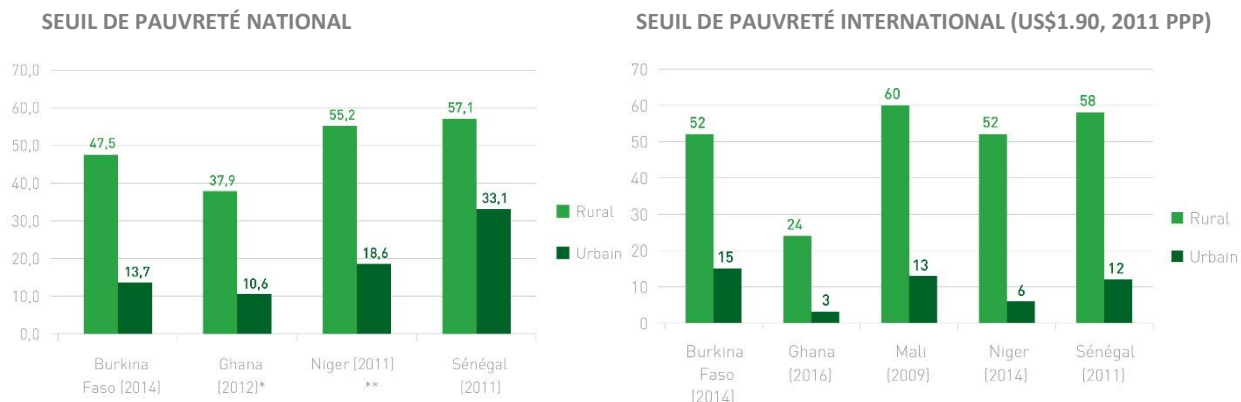
⁶³ CUA/OCDE (2018).

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Blog de l'ADB.

⁶⁶ Estimations d'experts de la Banque mondiale établies d'après *United Nations Population Division's World Urbanization Prospects: 2018 Revision*. Banque mondiale, World Development Indicators; <https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?view=chart>

Figure 20 : Taux de pauvreté par lieu (% de la population vivant sous le seuil de pauvreté)



Source : SDG Indicators Global Database (indicateur 1.2.1).

Source : World Bank Poverty and Equity Data Portal.

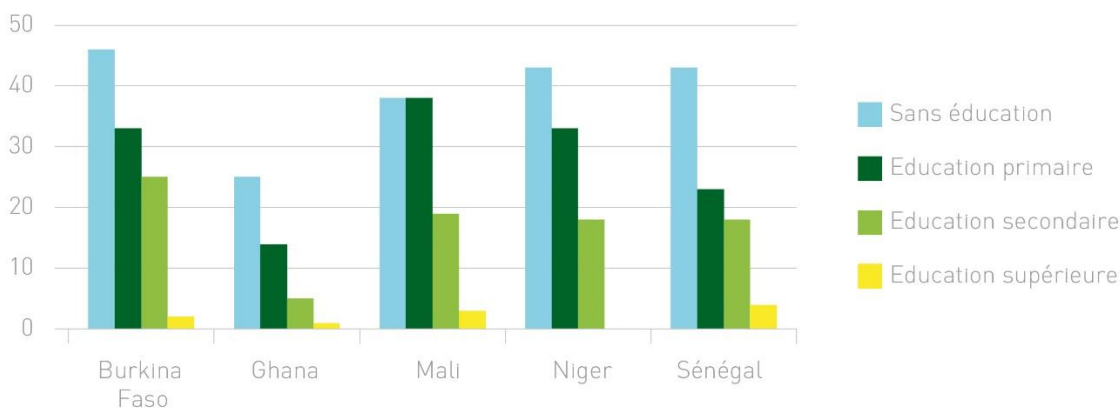
* L'incidence nationale de la pauvreté en 2016 était de 23,4% (6 millions de personnes), mais les données désagrégées ne sont pas disponibles.

** L'incidence nationale de la pauvreté en 2014 était de 44,5% (8,5 millions de personnes), mais les données désagrégées ne sont pas disponibles.

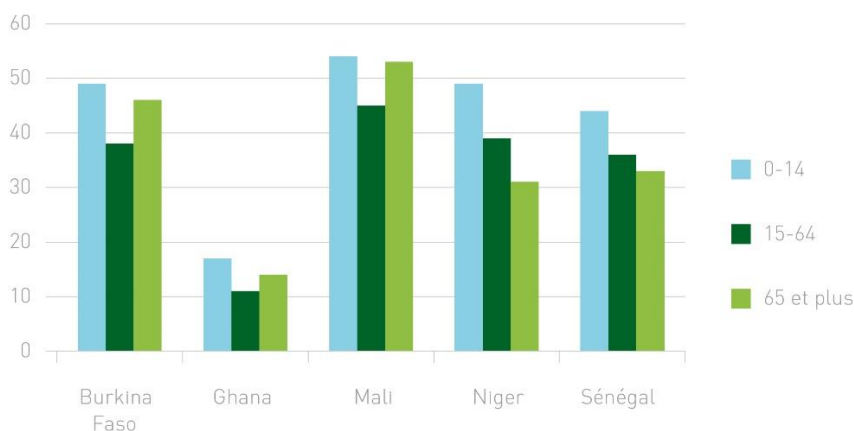
Le niveau d'éducation est également étroitement lié au niveau de pauvreté, qui décline avec le niveau d'études, et quand on s'intéresse à l'âge, l'incidence de la pauvreté est légèrement moindre chez les personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) au Burkina Faso, au Ghana et au Mali, tandis qu'au Niger et au Sénégal, l'incidence de la pauvreté est moindre chez les personnes âgées (figure 21).

Figure 21 : L'incidence de la pauvreté

PAR NIVEAU D'ÉDUCATION (16 ANS ET PLUS)



PAR ÂGE (SEUIL DE PAUVRETÉ INTERNACIONAL)



Source : World Bank Poverty and Equity Data Portal.

Sous-domaine 4.B: Bénéficiaire de l'indépendance financière et du contrôle des dépenses personnelles

De nos jours, les **services bancaires par téléphone mobile** sont largement répandus dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest ; une mesure de l'accès au crédit, de la taille des crédits et des paiements fournirait probablement une image précise ; cependant, ces données n'ont pas été trouvées dans des sources homogénéisées mondiales.

Être titulaire d'un **compte bancaire** pourrait être un indicateur d'indépendance financière. On s'intéresse au pourcentage d'adultes (15 ans et plus) déclarant en avoir un (seul ou avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière ou avoir personnellement utilisé un service d'argent mobile au cours des 12 derniers mois. Des données désagrégées ne sont disponibles que par sexe : on observe un écart important entre les sexes allant de 9 à 20 pour cent dans les cinq pays étudiés (cf. figure 16 de l'annexe VI).

Bien que l'outil TIM ne comporte pas d'indicateur pour les **transferts de fonds**, il serait intéressant de voir dans quelle mesure il existe des inégalités (par sexe, lieu, niveau d'éducation ou autre) dans leur distribution (génération, accès et utilisation). Malgré la pertinence des transferts de fonds dans certains des pays étudiés (ils représentent 10,3% du PIB au Sénégal, 7,4% au Mali, 5,2% au Ghana et moins de 5% au Burkina Faso et au Niger)⁶⁷, il n'a pas été possible de trouver des données désagrégées pour permettre une analyse des inégalités.

Sous-domaine 4.C: Égalité d'accès au travail rémunéré, aux opportunités d'emploi, aux actifs productifs et aux marchés

Le **marché du travail** est presque entièrement **informel** dans ces pays, en partie à cause de la forte proportion de la population vivant de l'agriculture ou de l'élevage. En Afrique de l'Ouest entre 2008 et 2014, la part de l'emploi dans l'agriculture a diminué. Cependant, il semble s'être davantage orienté vers les services que vers l'industrie. Bien qu'on considère que le secteur des services a une productivité plus élevée, il présente une hétérogénéité certaine et on ne sait pas avec certitude où

⁶⁷ Oxford Analytica (2016). "EU and African xenophobia may hurt remittance flows", 25 août 2016, <https://dailybrief.oxan.com/Analysis/GA213231/EU-and-African-xenophobia-may-hurt-remittance-flows>

la main-d'œuvre agricole s'est réorientée⁶⁸. Même si la croissance de l'Afrique de l'Ouest a été impressionnante, elle est due en grande partie à l'augmentation de la production de produits primaires qui ne génère pas beaucoup d'emploi productif, menant à une « croissance sans emploi »⁶⁹.

Les inégalités de revenus du travail et d'opportunités d'emploi sont en outre très importantes entre hommes et femmes. La moitié des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest, dont le Mali et le Niger, ont un niveau très élevé de discrimination de sexe dans leurs institutions sociales, selon l'indice SIGI (Social Institutions and Gender Inequality)⁷⁰ : au Mali, les possibilités d'accès à l'emploi sont les mêmes pour les hommes et les femmes dans le secteur informel, alors que le niveau de revenu est différent, les femmes gagnant moins que les hommes pour un emploi similaire⁷¹ ; au Niger, les femmes sont généralement plus actives dans le secteur traditionnel du commerce de détail, tandis que les hommes sont soit grossistes, soit travailleurs de l'industrie⁷².

L'accès des femmes à la propriété et aux biens, y compris la terre, reste difficile⁷³ et l'informalité, le sous-emploi et la précarité de l'emploi les affectent plus que les hommes⁷⁴. Même si l'accès à l'emploi était, en principe, similaire pour les femmes et les hommes, le type de travail et la rémunération auxquels chacun a accès crée un écart entre les sexes dans les conditions de travail, en raison de la division genrée du travail, l'accès que les hommes et les femmes ont à certains types d'emplois concrets et ce, en raison des rôles de genre ou de la discrimination pure contre les femmes au travail, entre autres.

Les données sur le **chômage** (figure 22) doivent être interprétées avec prudence, car les personnes interrogées ont tendance à déclarer l'emploi informel comme un emploi (dans le cas du Niger, les données semblent indiquer une sous-déclaration nette du chômage). On observe dans les données désagrégées par sexe un net écart de chômage entre les sexes au Burkina Faso et, moins prononcé, au Mali et au Sénégal, mais pratiquement aucune différence au Ghana et au Niger (où le taux de chômage rapporté est étrangement bas, clairement sous-déclaré).

⁶⁸ ADB (2017).

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ CUA/OCDE (2018).

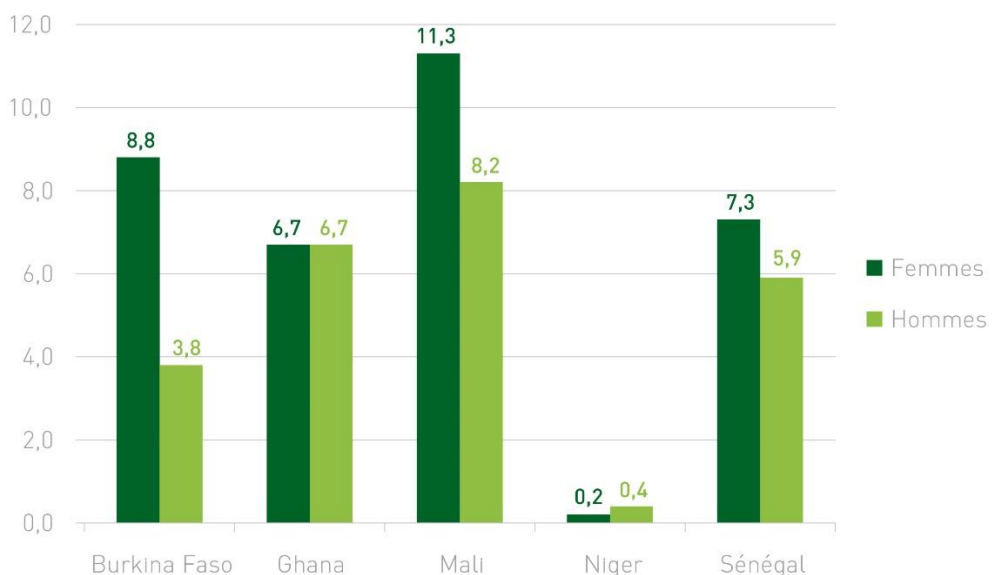
⁷¹ Yabi Olakounlé Gilles (2015), citant Fox et Nabalamba (2011)

⁷² Moumni (2012).

⁷³ CUA/OCDE (2018).

⁷⁴ ADB (2017).

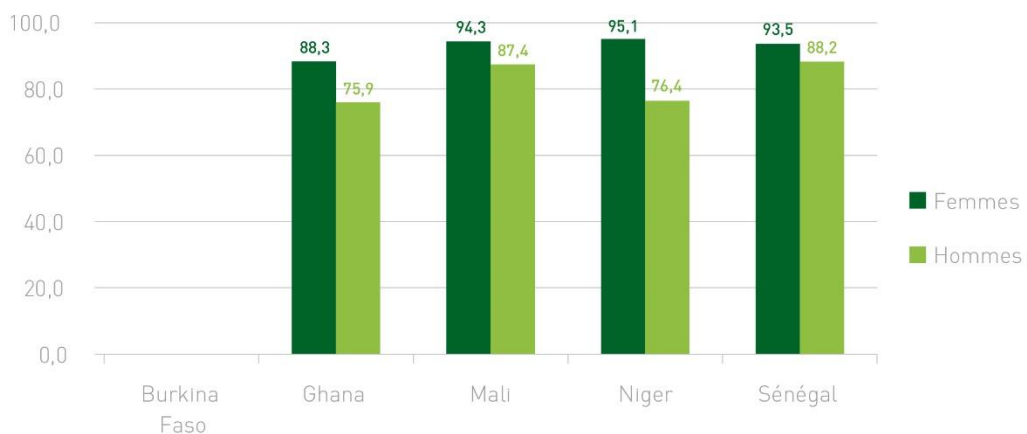
Figure 22 : Taux de chômage par sexe



Source : ILOStat.

Le **pourcentage de la population travaillant dans le secteur informel** est énorme (figure 23), facteur aggravant des inégalités entre les sexes : un fort pourcentage de femmes travaillent dans le secteur informel au Ghana, au Niger, au Mali et au Sénégal⁷⁵. En Afrique de l’Ouest, les femmes occupent 66% de tous les emplois du secteur informel non agricole et ne gagnent que 70 cents pour chaque dollar gagné par les hommes⁷⁶. Cette réalité désavantage clairement les femmes en ce qui concerne les conditions de travail équitables, car aucune des réglementations du travail déjà très faibles ne s’applique au secteur informel.

Figure 23 : Pourcentage de la population travaillant dans le secteur informel, par sexe



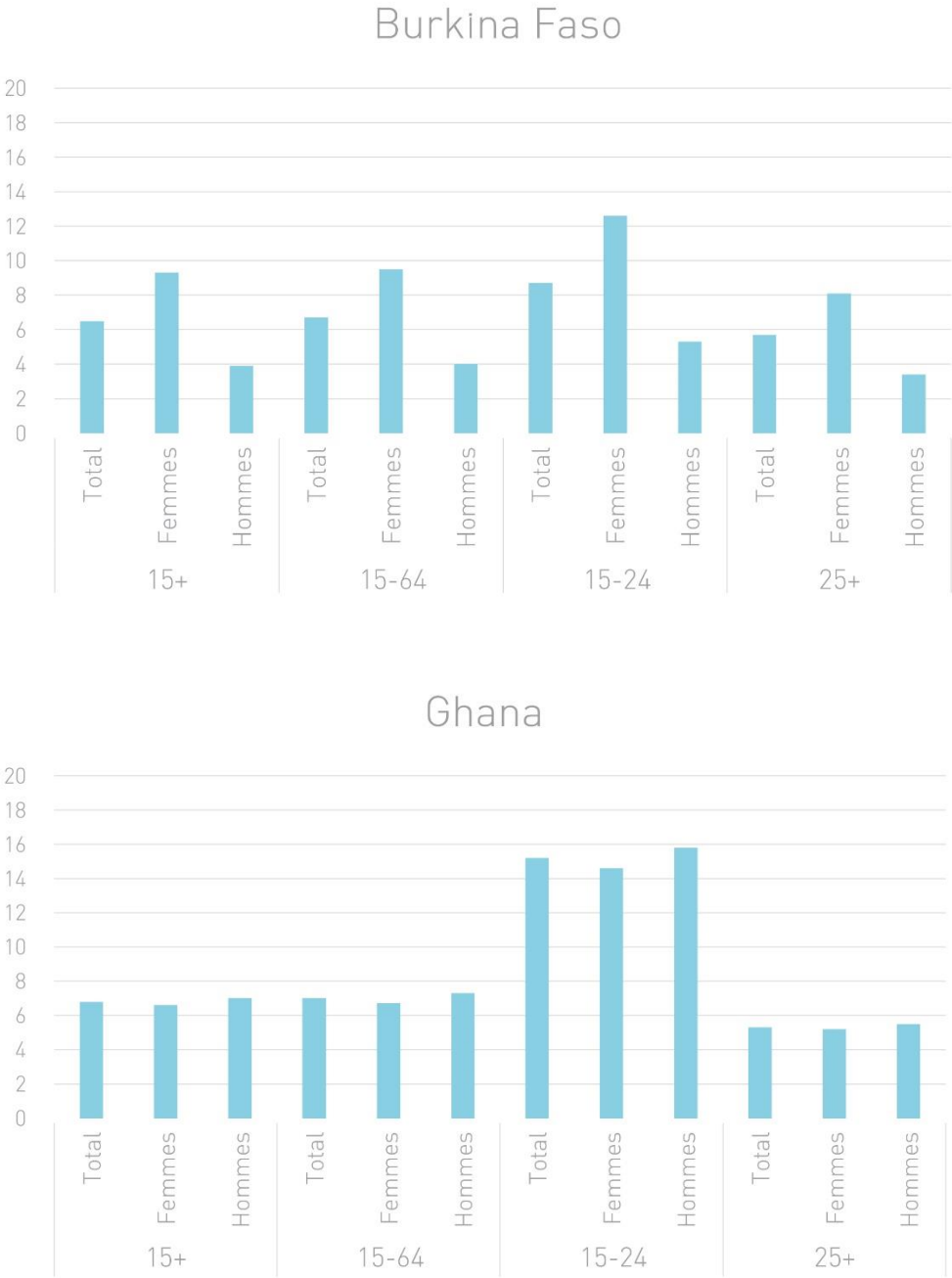
Source : ILOSTAT.

⁷⁵ Et probablement au Burkina Faso, mais il n’y a pas de données.

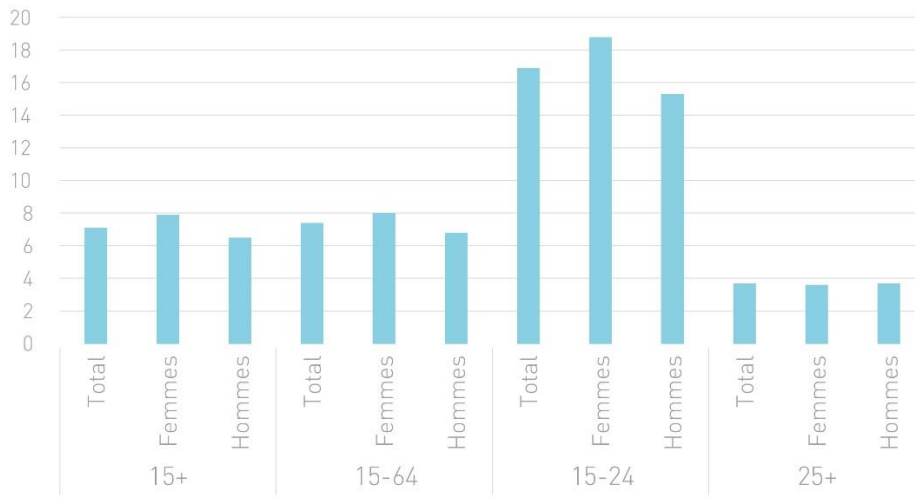
⁷⁶ PNUD (2016).

Les jeunes constituent l'essentiel de la population active et sont ceux qui souffrent le plus du chômage. Des données désagrégées par âge et par sexe dans chaque pays montrent clairement à quel point **le chômage pèse bien plus sur la population jeune (15-24 ans)** dans les cinq pays étudiés, sans différence nette selon le sexe (figure 24). En ressort un besoin politique potentiel de stratégies d'emploi ciblant ce groupe.

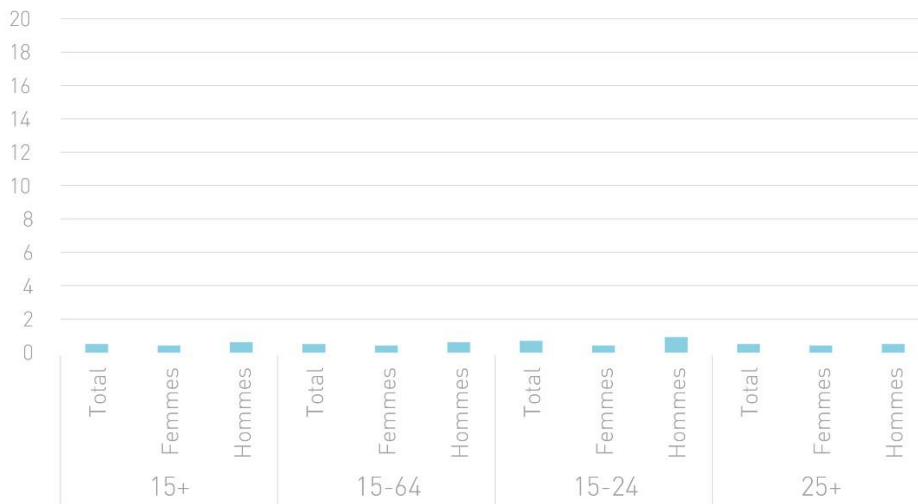
Figure 24 : Taux de chômage, par âge et sexe



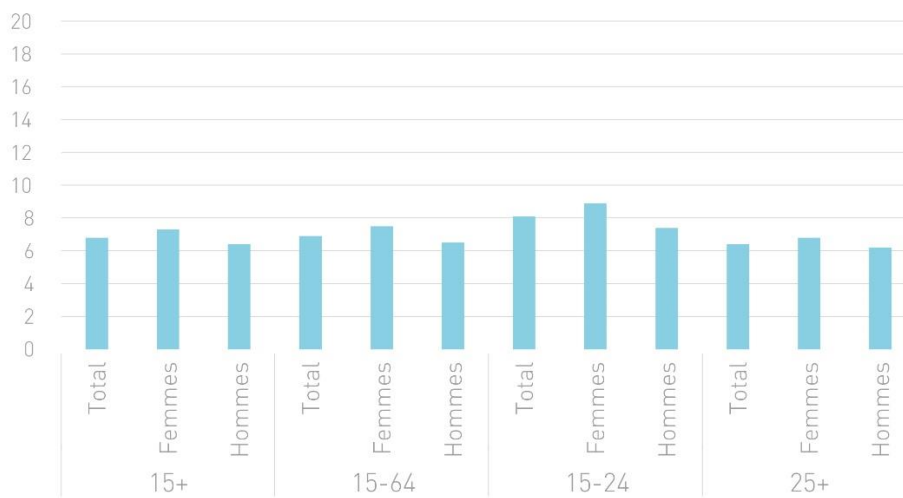
Mali



Niger



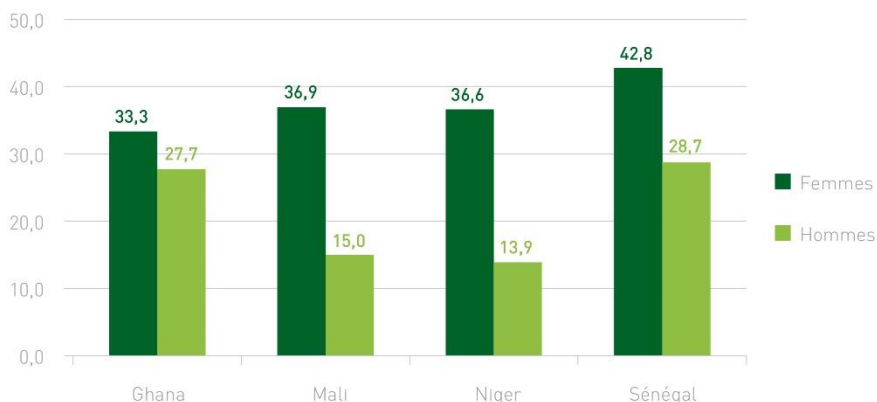
Sénégal



Source : ILOStat.

La situation des *jeunes* (15-24 ans, figure 25) montre qu'il existe une grande majorité de *femmes* à cet âge qui **sont non scolarisées, sans formation ni emploi** au Mali et au Niger et, dans une moindre mesure, au Sénégal et au Ghana (des données désagrégées ne sont pas disponibles pour le Burkina Faso).

Figure 25 : Pourcentage de jeunes (15-24 ans) non scolarisés, sans formation ni emploi, par sexe



Source : ILOStat.

Compte tenu de la forte proportion de la population dépendant de l'agriculture ou de l'élevage pour vivre, nous nous penchons sur les conditions de **propriété foncière** (cf. la figure 26 ci-dessous, ainsi que le tableau 8 de l'annexe VI). Le régime foncier coutumier et les utilisations traditionnelles de la terre font que la propriété foncière des femmes est presque inexistante dans tous les pays. Au Ghana, seulement 10% des terres privées sont détenues par des femmes⁷⁷. Le droit coutumier régissant l'allocation des terres arables dans certaines communautés vise également à protéger la richesse agricole en favorisant les hommes⁷⁸. Au Niger, selon les déclarations de propriété en 2011, 39,5% des terres appartiennent à des femmes, contre 60,5% à des hommes⁷⁹.

Figure 26 : Répartition des propriétaires agricoles par sexe



Source : Recensement agricole.

⁷⁷ CUA/OCDE (2018), citant Derry (2016).

⁷⁸ CUA/OCDE (2018), citant OCDE (2018b).

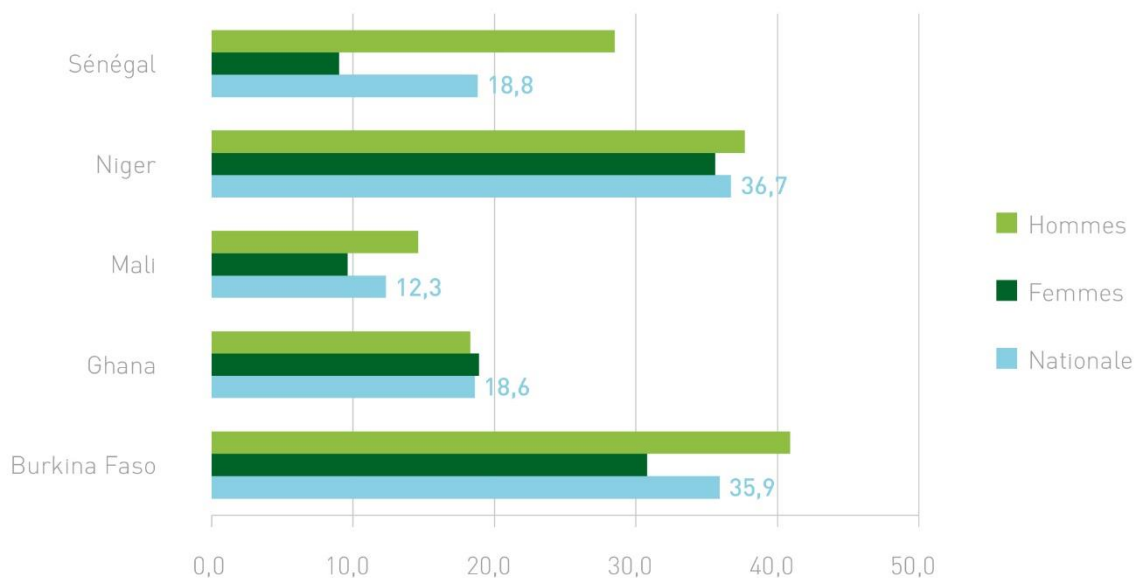
⁷⁹ LSMS-ISA, Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture de 2011 (estimations de l'équipe GLRD).

Sous-domaine 4.E Protection contre le travail forcé et les conditions d'exploitation

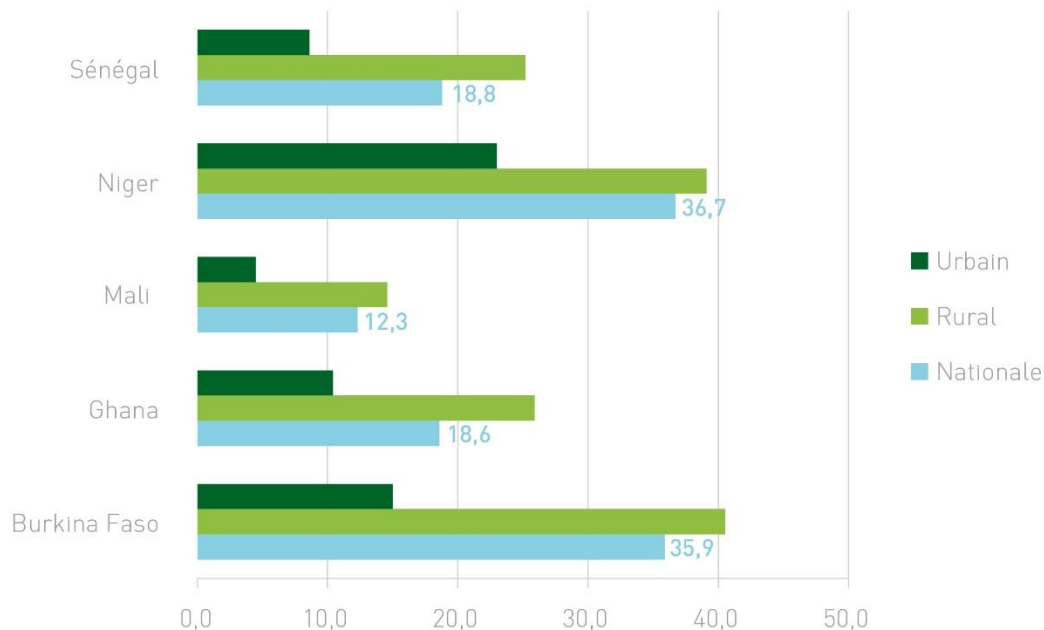
Une prévalence importante du **travail des enfants** (5-14 ans, figure 27) apparaît dans les données au Niger (36,7%) et au Burkina Faso (35,9%) ; les chiffres sont un peu moins élevés mais toujours marqués au Sénégal et au Ghana (18,8% et 18,6%) et encore un peu moins au Mali (12,3%). Dans tous les pays sauf le Ghana, plus de *garçons* que de filles seraient impliqués dans des activités de travail des enfants, qui ont lieu principalement dans les zones *rurales*.

Figure 27 : Travail des enfants, 5-14 ans

PAR SEXE



PAR LIEU

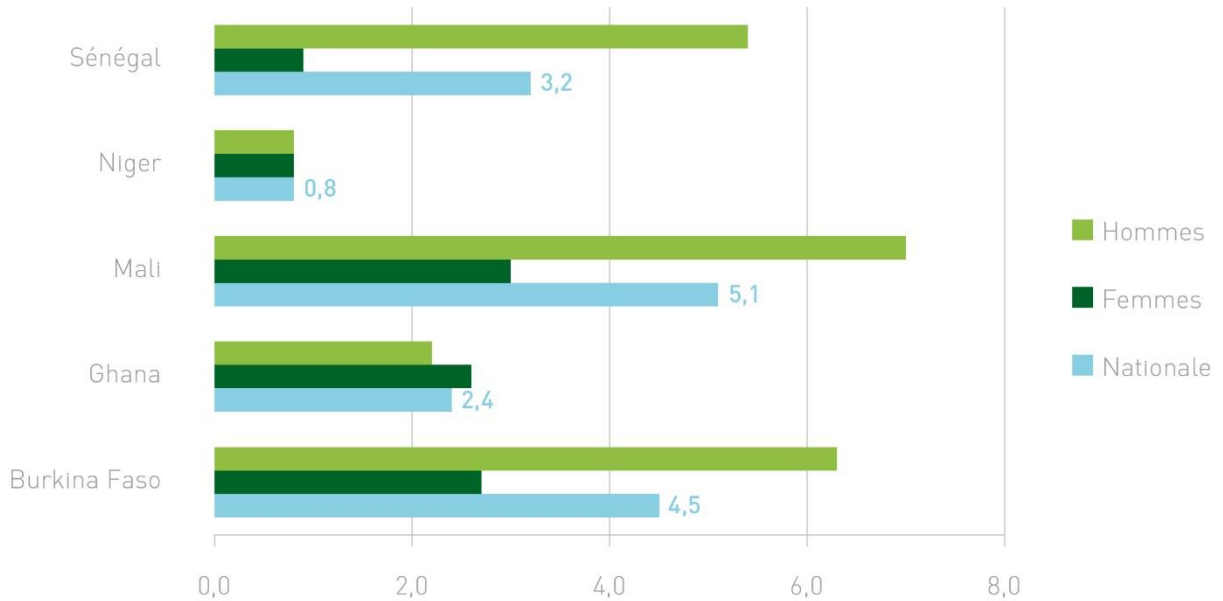


Source : UCW (Understanding Children's Work) UNICEF/OIT.

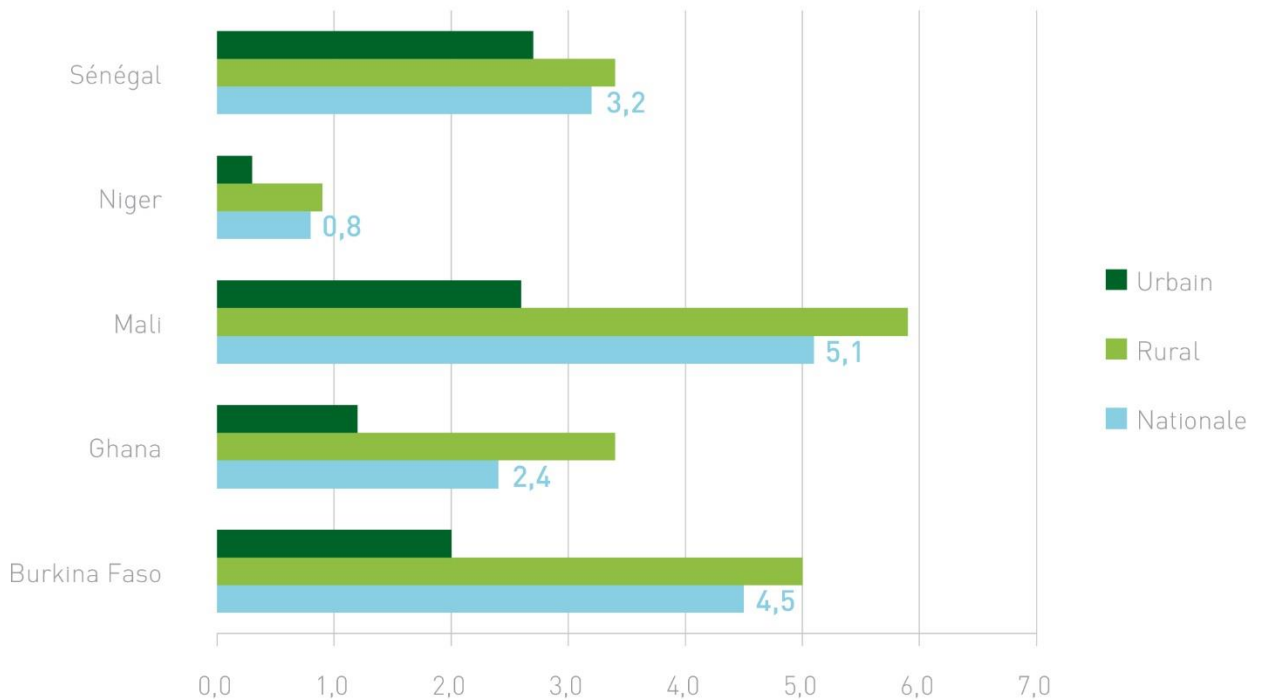
Une partie du travail des enfants implique des **activités dangereuses** (figure 28), essentiellement pour les garçons (dans tous les pays, sauf le Ghana), avant tout dans les zones rurales du Mali, du Ghana et du Burkina Faso.

Figure 28 : Travail dangereux, 5-14 ans

PAR SEXE



PAR LIEU



Source : UCW (Understanding Children's Work) UNICEF/OIT.

Sous-domaine 4.F : Bénéficiaire d'une répartition égale du soin et du travail domestique non rémunéré

Les femmes et les filles constituent la majeure partie de la **main-d'œuvre domestique et du soin** et sont presque entièrement non rémunérées. Il existe très peu de données à ce sujet, mais en moyenne, les femmes consacrent six fois plus de temps que les hommes à des travaux de soin non rémunérés – cuisine, nettoyage, collecte d'eau et de bois de chauffage, soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées. Des données anciennes pour le Ghana et le Mali sont encore très parlantes : au Ghana, *les filles et les femmes* consacrent environ 15% de leur temps au travail domestique, contre 4% pour les garçons et les hommes ; au Mali, cette différence est plus prononcée, de 20 à 22% de leur temps pour les femmes à environ 2% pour les hommes. Le manque d'infrastructures et de services publics essentiels alourdit le fardeau du travail domestique et de soin, généralement effectué par les femmes. Au Ghana, par exemple, une plus forte participation des femmes au marché du travail mérite qu'on se penche sur la question, car les femmes effectuent entre les deux tiers et les trois quarts du travail domestique et des soins aux enfants⁸⁰ (cf. également le tableau 9 de l'annexe VI).

⁸⁰ OCDE (2014), "Unpaid Care Work: The missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes".
https://www.oecd.org/dev/development-gender/Unpaid_care_work.pdf

Domaine 5. CONDITIONS DE VIE

Inégalité dans la capacité de jouir de confort, d'indépendance et de sécurité

Ce domaine porte sur la capacité de jouir de confort, d'indépendance et de sécurité dans ses conditions de vie. Il prend en compte les inégalités dans la satisfaction des besoins fondamentaux, l'accès à un logement sûr et de bonne qualité, aux infrastructures de transport, la capacité de vivre dans un environnement promouvant la dignité et le respect, la qualité de l'environnement local et la possibilité de profiter de temps de loisirs parallèlement à l'emploi ou aux responsabilités de soin.

Les conditions de vie sont considérées par les experts comme représentant le mieux les perceptions des gens sur leur vie. La sécurité de l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à un toit, à l'assainissement, au chauffage et aux services publics sont les caractéristiques fondamentales de conditions de vie garantissant sécurité et confort. Elles peuvent être en grande partie liées à la santé, à l'éducation ou aux conditions de travail, mais au bout du compte, ces domaines se traduisent par une capacité plus ou moins bonne de jouir de confort, d'indépendance et de sécurité et c'est là ce qui détermine la vie des gens et leurs perceptions.

Ce sont des aspects que les gens perçoivent directement dans leur vie quotidienne et il est aisé pour eux de comparer leur situation avec celle des autres dans leur environnement. Cette comparaison peut facilement alimenter la frustration et un sentiment d'exclusion et d'injustice chez les plus défavorisés, ce qui peut se traduire par des tensions et des conflits. Dans la région, cela s'est vu cela au niveau local, entre les groupes dominants et exclus, au niveau national entre les zones rurales et urbaines ou dans les villes entre les jeunes et leurs aînés, où ces premiers exigent de meilleurs emplois et de meilleures conditions de logement, par exemple (comme à Ouagadougou ces deux dernières années).

Sous-domaine 5.A : Jouir de la sécurité de l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'air pur, à un toit, à l'assainissement, au chauffage et aux services publics

Les **indicateurs de niveau de vie** (accès aux infrastructures et services publics essentiels tels que l'eau potable, l'assainissement, l'électricité et les téléphones portables) se sont améliorés en Afrique, malgré une croissance démographique de 3,5% par an⁸¹. C'est le cas spécifiquement en Afrique de l'Ouest, mais même si ces indicateurs restent bien inférieurs à la moyenne mondiale, en particulier dans les zones rurales⁸². Malgré ces améliorations générales, de grandes disparités persistent entre les pays et à l'intérieur d'un même pays, en particulier entre les *zones urbaines et rurales*, ainsi qu'*au sein des villes* avec la prolifération de bidonvilles sans planification adéquate et les progrès limités dans les services publics. Les différences de conditions de vie sont intimement liées aux investissements publics dans les services essentiels et à la fracture régionale entre les zones côtières ou proches de la capitale (avec une meilleure offre de services) et les zones reculées, plus proches de la ceinture sahélienne au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Sénégal.

L'insécurité alimentaire est en hausse dans le monde. On observe l'augmentation la plus forte de la prévalence de la **sous-alimentation** en Afrique de l'Ouest, tendance qui s'accélère, passant de 33 millions

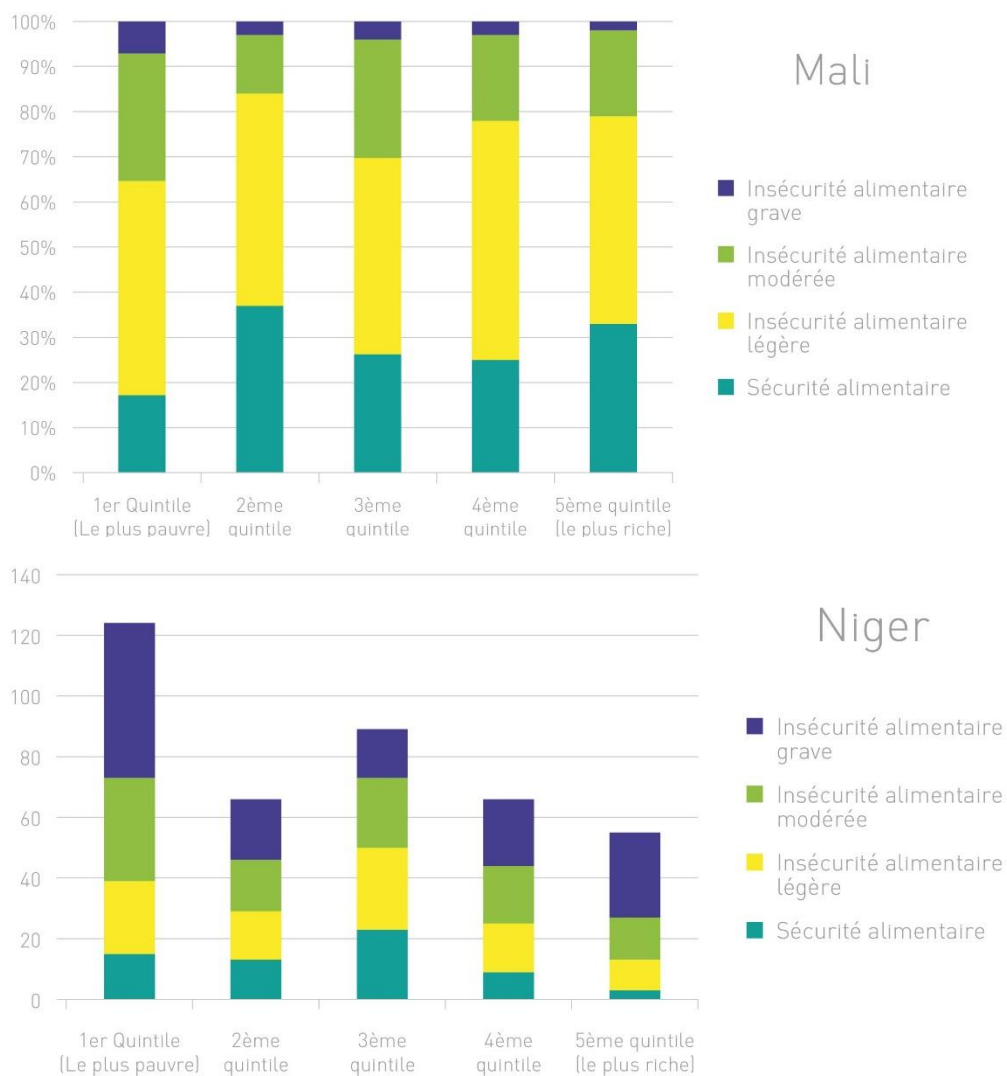
⁸¹ CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018. Croissance, emploi et inégalités*.

⁸² *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018*.

de personnes (12,3% de la population) en 2005 à 56,1 millions (15,1%) en 2017⁸³. Elle est particulièrement élevée en Guinée, en Mauritanie, au Niger et au Nigéria. Les conflits et le changement climatique sont les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire et ils touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables qui dépendent fortement de l'agriculture.

La prévalence de l'**insécurité alimentaire sévère et modérée** est plus répandue parmi les populations très pauvres au Mali et au Niger, bien qu'une grande partie de la population, même dotée de *revenus* plus élevés, soit menacée d'insécurité alimentaire (figure 29).

Figure 29 : Prévalence de l'insécurité alimentaire, par quintile de richesse

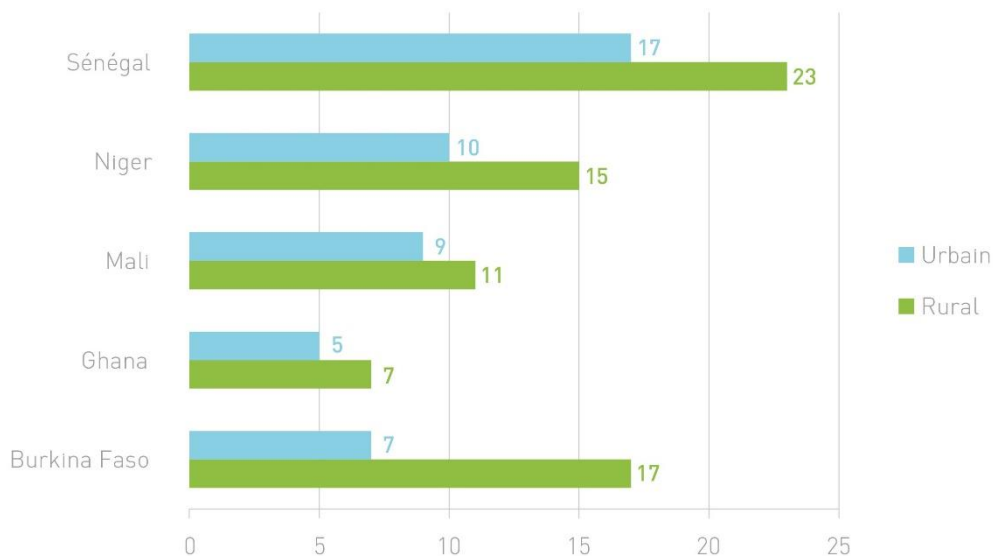


Source : Mali - Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Rapport de synthèse, p. 46 ; Niger - Enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger, décembre 2017.

Les conditions d'insécurité alimentaire sont pires dans les zones *rurales* des cinq pays. La proportion d'adultes en **insuffisance pondérale** est nettement plus élevée dans les zones rurales qu'urbaines au Burkina Faso, tandis qu'au Sénégal, cette proportion est très élevée à la fois en zones rurales et urbaines (figure 30).

⁸³ FAO et CEA (2018), *Regional Overview of Food Security and Nutrition. Addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition.*

Figure 30 : Adultes en insuffisance pondérale par lieu

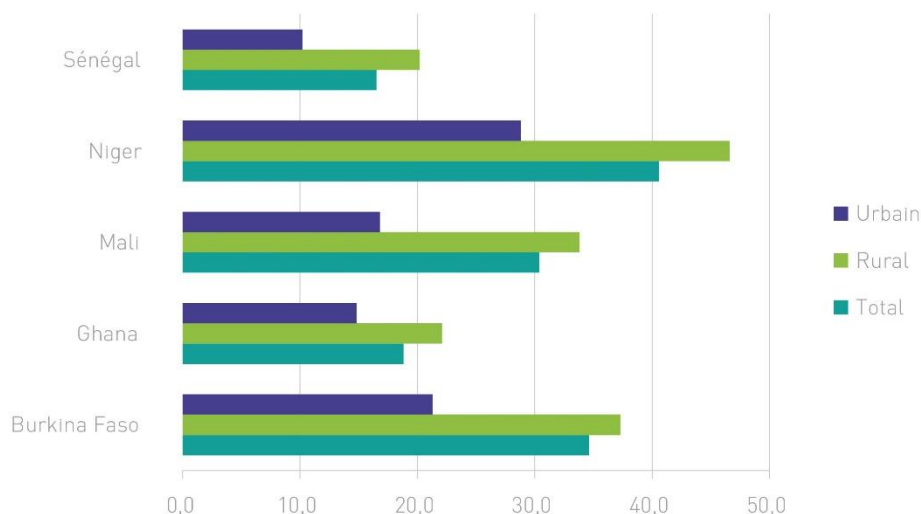


Source : van Wesenbeeck, Cornelia F.A. (2018) « Distinguer sécurité alimentaire urbaine et rurale en Afrique de l'Ouest », OCDE, Notes ouest-africaines, n° 15 (d'après des données d'enquête EDS).

La prévalence du **retard de croissance** chez les enfants de moins de 5 ans (figure 31) est légèrement plus forte chez les garçons que chez les filles dans tous les pays et elle est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (46% en milieu rural au Niger contre 29% en milieu urbain). On observe une inégalité nette liée au revenu, avec une concentration du retard de croissance chez les ménages les plus pauvres : 42% pour le quintile de revenu le plus bas contre 18% pour le quintile de revenu le plus élevé au Burkina Faso et 35% contre 15% au Sénégal⁸⁴. Le niveau d'éducation de la mère est également un facteur déterminant : l'achèvement de l'enseignement secondaire réduit de plus de trois fois l'incidence du retard de croissance chez les enfants au Burkina Faso et de moitié au Ghana et au Niger.

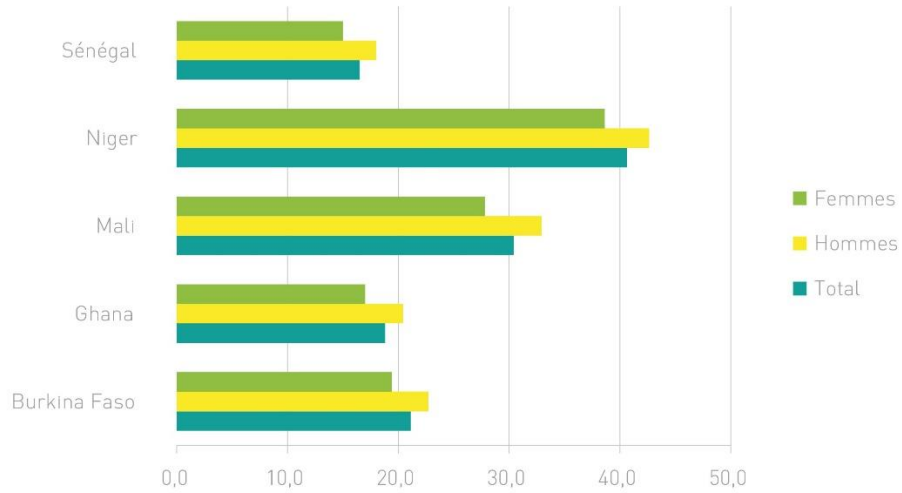
Figure 31 : Prévalence du retard de croissance

PAR LIEU

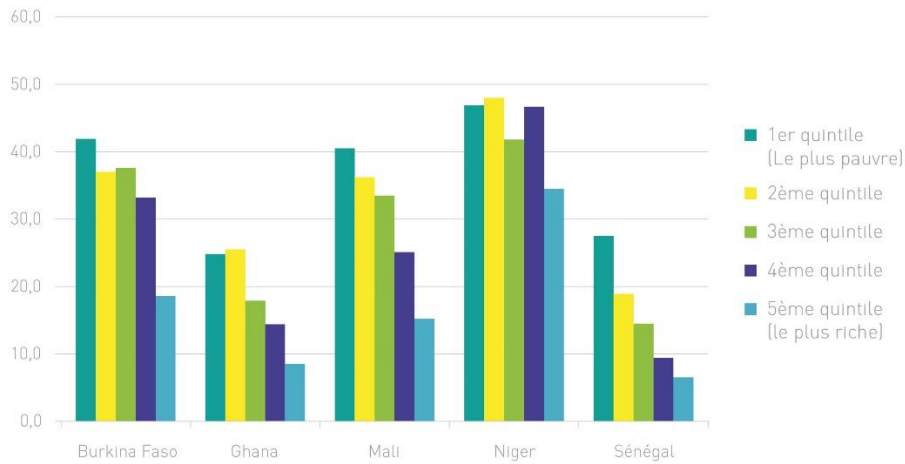


⁸⁴ OMS (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*.

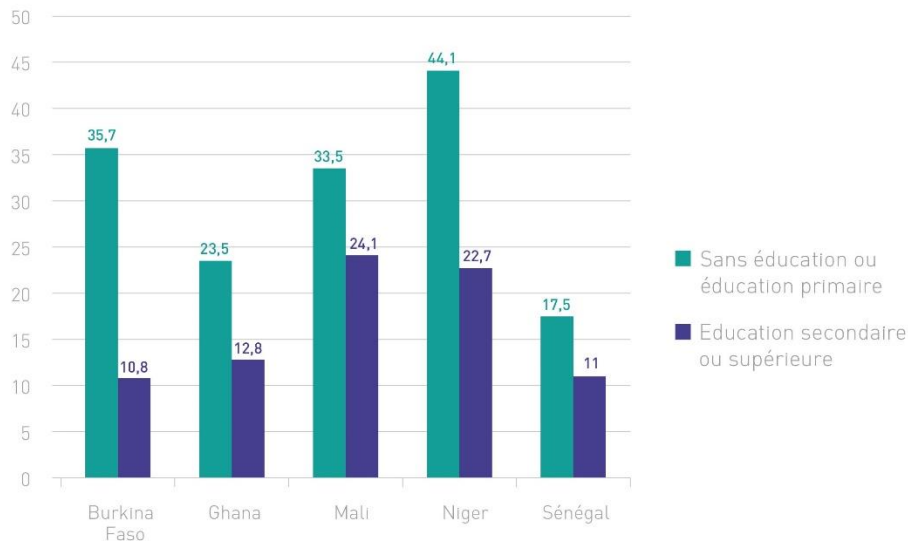
PAR SEXE



PAR REVENU



PAR ÉDUCATION DE LA MÈRE

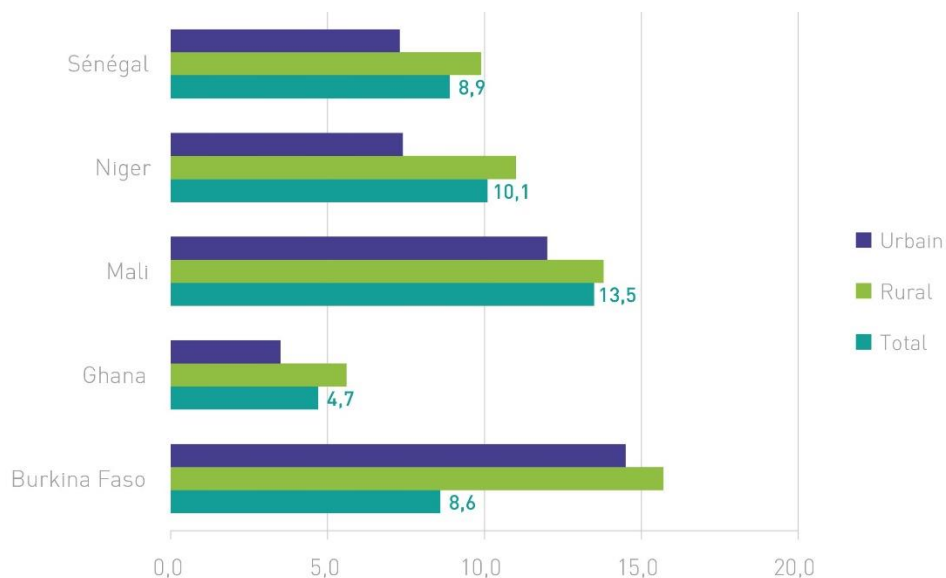


Source : UNICEF Global Database.

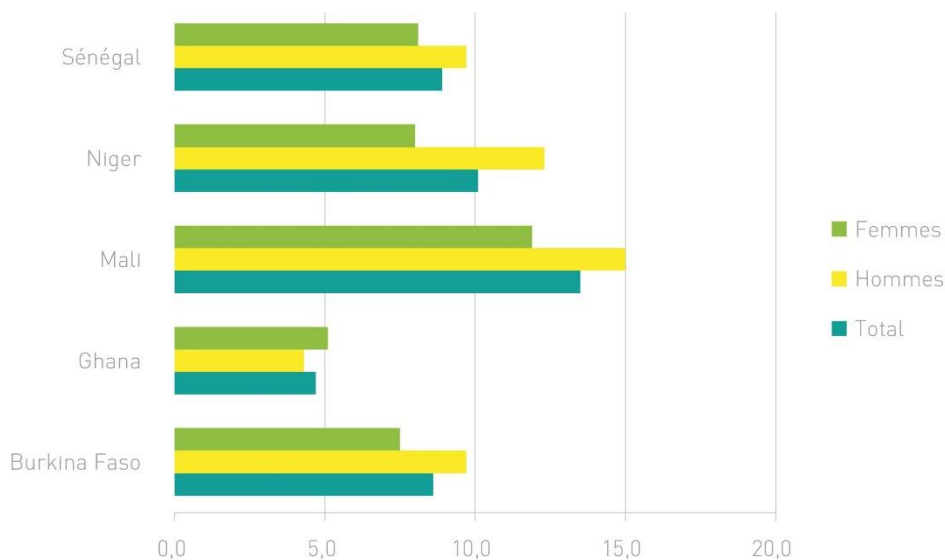
On trouve des résultats similaires en examinant la prévalence de **l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans** (figure 32) : l'incidence est plus forte dans les zones rurales, chez les garçons et diminue avec le niveau de revenu (sauf au Ghana, qui semble être une anomalie en raison de la période couverte par l'indicateur, puisque la tendance attendue – émaciation diminuant quand l'état de santé s'améliore – apparaît dans les données les plus récentes disponibles pour le pays⁸⁵).

Figure 32 : Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans

PAR LIEU

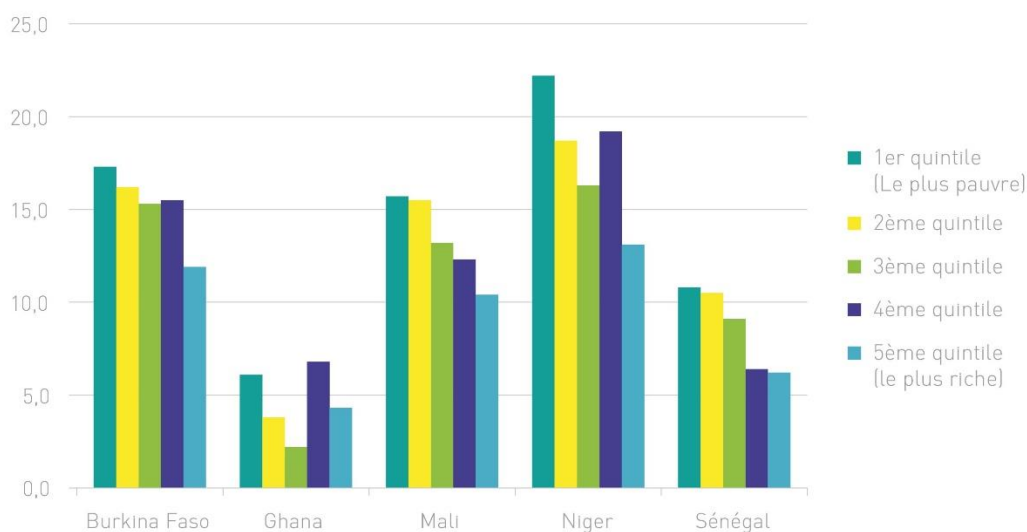


PAR SEXE



⁸⁵ Se reporter par exemple au tableau 11.1, page 156, du Ghana DHS (Demographic and Health Survey) de 2014, le tableau 1, page 36, du Ghana MICS (Multiple Indicator Cluster Survey) de 2011 ; les messages clés sur la diapositive 38 de l'aperçu publié dans Ghana MICS 2017/18 (le rapport complet n'est pas encore disponible) confirment la même tendance.

PAR REVENU



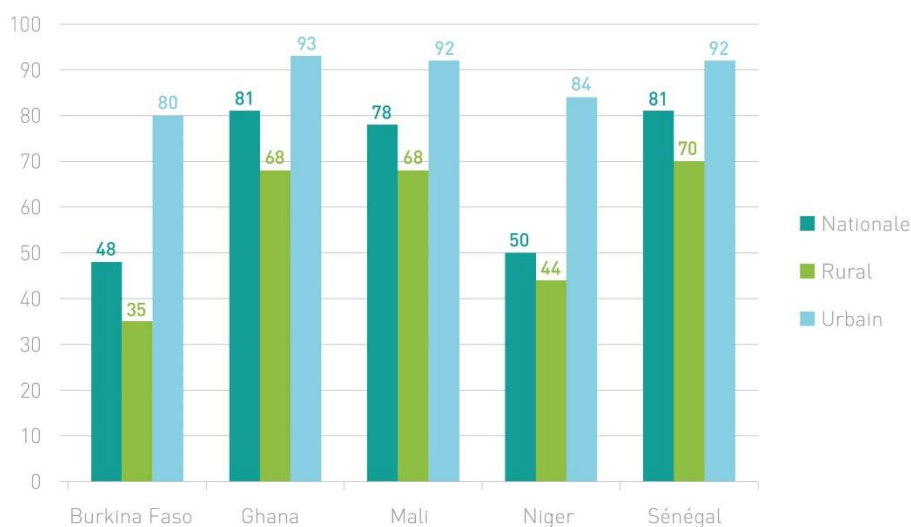
Source : UNICEF Global Database.

L'accès universel et équitable à des **services d'eau potable et d'assainissement sûrs et abordables** pour tous est encore loin d'être atteint, malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies. L'urbanisation rapide et la croissance démographique, la part croissante de l'habitat informel, les infrastructures inadéquates, les faiblesses de gouvernance et des institutions et la détérioration des sources d'eau sont quelques-uns des principaux défis.

Les données sur **l'eau potable et l'assainissement sûrs et abordables** doivent être interprétées avec prudence, car les sources nationales ont tendance à donner de meilleurs résultats, mais c'est parce qu'elles ne rendent pas compte de la qualité de la gestion de l'eau ; de plus, les données ne sont pas comparables entre pays. Par exemple, dans son *Poverty Profile Report* de 2015 (p. 40), le Ghana présente des chiffres compris entre 73% et 99% pour l'accès à l'eau potable (cf. tableau 11 de l'annexe VI), tandis qu'on observe des valeurs beaucoup plus faibles dans les données de l'OMS/UNICEF rendant compte de la qualité de cette eau (cf. tableau 19 de l'annexe VI). Pourtant, bien que probablement surestimées par rapport à la réalité, les données nationales soulignent à quel point la situation des zones rurales et des ménages les plus pauvres est pire. Malheureusement, de telles données ne sont pas disponibles pour les autres pays.

Nous utilisons les données mondiales de l'OMS/UNICEF pour comparer les résultats entre pays. On constate que pourcentage de la population ayant **accès au moins à des services d'eau potable de base** (figure 33) est plus élevé dans les zones *urbaines* (plus faible au Burkina Faso et au Niger, mais relativement élevé au Ghana, au Mali et au Sénégal), tandis que dans les zones *rurales* du Burkina Faso et du Niger, moins de la moitié de la population a accès à ces services. Ils ne sont accessibles qu'à 35% de la population des zones *rurales* du Burkina Faso, 44% au Niger, 68% au Ghana et au Mali et 70% au Sénégal, contre entre 80% et 93% de la population dans les zones urbaines.

Figure 33 : Pourcentage de la population ayant accès au moins à des services d'eau potable de base



Source : OMS et UNICEF, JMP for water supply, sanitation and hygiene. Estimations du JMP par pays.

Un examen plus approfondi de l'accès aux services d'eau potable de base au Ghana et au Mali fait apparaître des différences entre les régions de ces pays (tableau 3 ; aucune donnée n'est disponible pour les autres pays). On voit dans la figure 18 de l'annexe VI comment au Mali cet accès s'améliore avec le niveau de revenu.

Tableau 3 : Accès aux services d'eau potable de base par région (%)

AU GHANA

Région	%
Ouest	77
Central	88
Grand Accra	98
Volta	59
Oriental	78
Ashanti	89
Brong Ahafo	84
Nord	50
Haut de l'Est	71
Haut de l'Ouest	76
Moyenne nationale	79

AU MALI

Région	%
Kayes	88,7
Kulikoró	56,6
Sikasso	56,3
Segú	71
Mopti	61,6
Tombuctú	83,9
Gao	48,7
Bamako	96,1
Moyenne nationale	68,9

Source : Ghana : 2017/18 Multiple Indicator Cluster Survey Six (MICS6) ; Mali : Institut National de la Statistique du Mali. Consommation, pauvreté, bien-être des ménages 2015-2016.

La situation est bien pire quand on se penche sur l'accès aux services d'assainissement. Des données mondiales sur les services d'assainissement gérés de manière sûre ne sont disponibles que pour le Mali, le Niger et le Sénégal (figure 34) ; on constate que le pourcentage est d'environ 20 à 23% dans les zones urbaines comme dans les zones rurales au Sénégal, mais il atteint seulement 9% et 6,4% dans

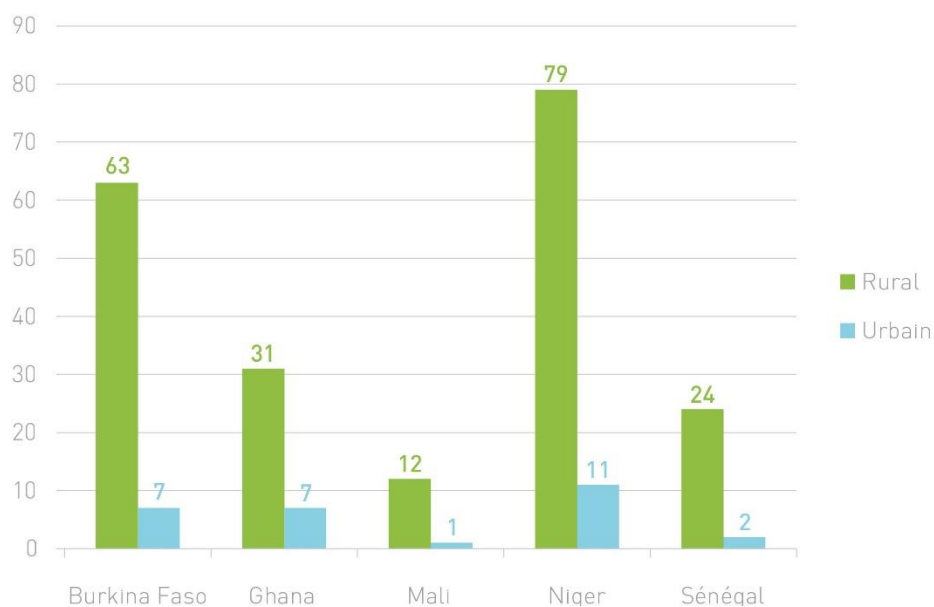
les zones rurales du Mali et du Niger respectivement. Afin de compléter le tableau pour les cinq pays, on s'intéresse également au pourcentage de la population pratiquant la défécation en plein air, signe de l'absence de services sanitaires. Encore une fois, cet indicateur pointe une absence très marquée de services d'assainissement dans les zones rurales au Niger et au Burkina Faso et une absence considérable au Ghana et au Sénégal⁸⁶. Si la condition de « sécurité » n'est pas mesurée et que l'on utilise des données reflétant l'accès au moins à des services d'assainissement de base, les chiffres semblent un peu meilleurs, même s'ils restent globalement très mauvais, en particulier pour le Sénégal et le Mali.

Figure 34 : Accès et utilisation de services d'assainissement en zones rurales et urbaines

POURCENTAGE DE LA POPULATION UTILISANT DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE MANIÈRE SÛRE

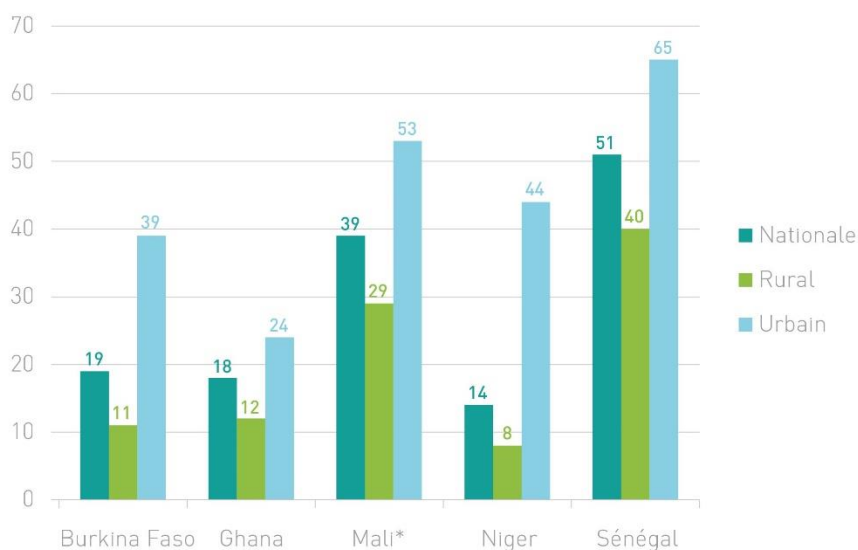


POURCENTAGE DE LA POPULATION PRATIQUANT LA DÉFÉCATION EN PLEIN AIR



⁸⁶ De manière surprenante, les chiffres sont faibles au Mali, probablement en raison de sous-déclaration ou de déclaration erronée.

POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT ACCÈS AU MOINS AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE BASE



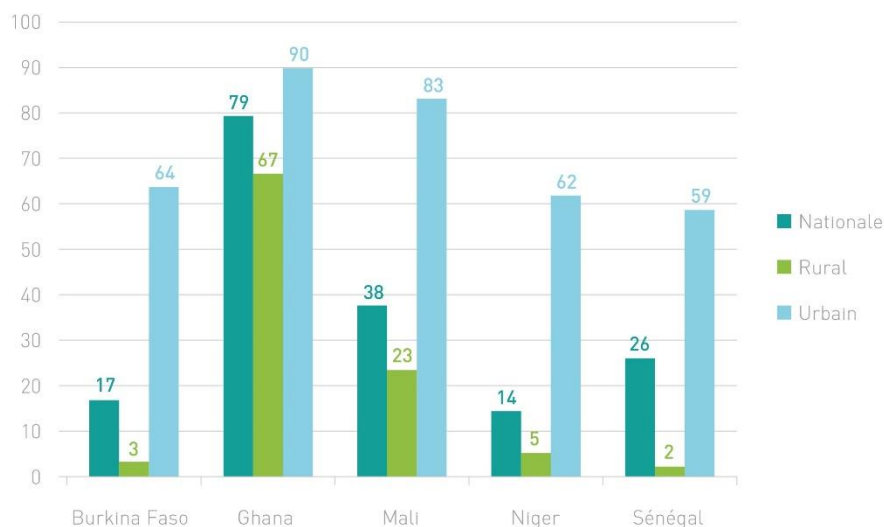
* Inclut les services de base et améliorés.

Source : base de données JMP, OMS/UNICEF.

Un examen plus approfondi des données provenant des différentes régions du Ghana fait apparaître certaines inégalités à l'intérieur du pays, les régions du Nord-Est, du Nord et du Nord-Ouest étant clairement les plus défavorisées (cf. tableaux 12 et 13 de l'annexe VI).

L'accès à l'électricité est également déterminant pour les conditions de vie des populations. Malheureusement, les données désagrégées ne sont disponibles que par *lieu* (figure 35), mais elles sont suffisantes pour pointer des inégalités inquiétantes entre les zones rurales et urbaines au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, le Ghana étant un peu mieux loti à cet égard. Des données désagrégées par *niveau de revenu* ne sont disponibles que pour le Ghana et le Mali et montrent une relation très forte entre l'accès à l'électricité et les revenus (cf. tableaux 14 à 18 de l'annexe VI).

Figure 35 : Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité, par lieu



Source : Programme de l'USAID, EDS.

Les données pour différentes régions du Ghana, du Burkina Faso et du Mali donnent une idée de la couverture électrique (voir tableau 4) : les moins couvertes sont les régions du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Nord du Ghana ; la Boucle de Mouhoun, le Sud-Ouest, l'Est, le Centre-Ouest, le Sahel, le Centre-Sud et le Centre-Nord au Burkina Faso ; Tombouctou, Mopti, Kayes et Gao au Mali (à noter que ces régions du Burkina Faso et du Mali sont fortement affectées par les conflits et l'insécurité).

Tableau 4 : Accès à l'électricité par région au Ghana, au Burkina Faso et au Mali

GHANA

Accès à l'électricité par région

Anée: 2016/17

Source: Ghana Poverty Profile report 2005-2017

Région	%
Ouest	88
Central	85
Grand Accra	94
Volta	75
Oriental	75
Ashanti	89
Brong Ahafo	73
Nord	66
Haut de l'Est	49
Haut de l'Ouest	59

BURKINA FASO

Accès à l'électricité par région

Anée: 2017/18

Source: USAID DHS Program (MIF Survey)

Région	%
Total	16,8
Ouagadougou	71,4
Centre (Ouagadougou inclus)	60,0
Boucle de Mouhoun	5,2
Centre Sur	10,8
Plateau Central	7,2
Centre Est	11,9
Centre Nord	8,9
Centre-Ouest	8,2
Est	7,5
Nord	12,7
Cascades	18,7
Hauts Bassins	32,1
Sahel	8,6
Sud-ouest	6,2

MALI

Accès à l'électricité par région

Source: Institut National de la Statistique du Mali. Consommation, pauvreté, bien être des ménages 2015-2016

Région	%
Kayes	24,7
Koulikoro	43,8
Sikasso	69,6
Segú	43,8
Mopti	23,1
Tombouctú	13,7
Gao	24,9
Bamako	84,9
Moyenne nationale	44,8

Sous-domaine 5.B : Bénéficiaire d'une qualité et d'une sécurité adéquates de logement

Malheureusement, il n'y a pas de données désagrégées pour les indicateurs dans ce domaine, mais seulement une image générale du pourcentage de la population vivant dans des logements inadéquats en zone urbaine, qui va d'environ 30% au Sénégal et au Ghana à 47% au Mali, 62% au Niger et 58% au Burkina Faso (cf. figure 20 de l'annexe VI).

Les infrastructures et services de transport portent les marques du passé colonial, époque où des installations portuaires ont été développées pour faciliter les exportations, ce qui expliquerait les grandes inégalités entre le Nord et le Sud et entre les villes côtières et enclavées⁸⁷. Le tableau 15 de l'annexe VI fournit des détails sur la proportion de ménages pouvant accéder aux transports publics en moins de 30 minutes dans différentes régions du Burkina Faso. Ce n'est que dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Nord et de la Boucle de Mouhoun qu'au moins la moitié de la population a accès à ces transports en moins de 30 minutes.

⁸⁷ Yabi, G. (2017) « Inégalités en Afrique de l'Ouest : des fractures villes-campagnes et Nord-Sud », [ID4D](#), blog animé par l'Agence française de développement.

Domaine 2. SÉCURITÉ PHYSIQUE ET JURIDIQUE

Inégalité dans la capacité de vivre dans la sécurité personnelle et juridique

Pour que les individus puissent mener la vie qu'ils désirent, ils doivent être et se sentir en sécurité physique et être protégés et traités de manière égale et équitable par la loi. Ce domaine recouvre les éléments clefs de la sécurité physique par le biais d'indicateurs et de mesures mettant en évidence son absence, ainsi que de mesures subjectives du sentiment de sécurité physique des individus ; il inclut également la sécurité juridique.

L'inégalité, la discrimination et l'exclusion sociale sont quelques-uns des défis majeurs auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Ils constituent non seulement un obstacle à la réalisation du droit au développement, mais représentent aussi certaines des menaces principales à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme⁸⁸.

Les droits de l'homme et la situation en matière de sécurité se sont détériorés dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Au **Mali**, on note une hausse considérable des attaques de groupes armés non-étatiques contre des civils ; l'armée a commis des atrocités lors d'opérations de lutte contre le terrorisme et la violence intercommunautaire a été responsable de la mort de centaines de personnes, précipitant une crise humanitaire. Certaines régions sont plus touchées par cette crise, qui a également une dimension éthique : en 2018, au moins 300 civils ont été tués lors de plus de 100 incidents de violence communautaire dans le centre et le nord du Mali. La violence a opposé des groupes d'autodéfense de même ethnie à des communautés accusées de soutenir des groupes armés non-étatiques, entraînant le pillage et la destruction de dizaines de villages et le déplacement de dizaines de milliers de personnes⁸⁹. Aujourd'hui, les conditions sont dégradées de part et d'autre des zones frontalières du Mali, s'étendant aux pays voisins (Niger, Burkina Faso, lac Tchad), et un tiers du territoire du Burkina Faso est déjà très instable.

Malgré son importance pour le développement et le bien-être humain, ce domaine d'inégalités n'est pas suffisamment étudié. La revue de la littérature fournit peu d'informations sur les inégalités en matière de sécurité physique et juridique en Afrique de l'Ouest, bien qu'il s'agisse d'une région de forte instabilité politique et de conflits depuis 1990⁹⁰. Une analyse sérieuse de la question n'est pas possible en raison du manque de données. Il convient d'intensifier les efforts afin d'identifier les expressions spécifiques des inégalités de sécurité au niveau régional et par pays, ainsi que les mesures politiques potentielles pour réduire les écarts.

En outre, la théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM) n'est pas bien équipée pour analyser les contextes d'États fragiles, de conflits armés et de terrorisme, chose pourtant cruciale dans l'étude des pays. Les versions futures de la TIM comprendront des propositions sur la manière d'analyser les inégalités dans ces contextes.

⁸⁸ "UN experts urge more action on inequalities that threaten peace and security, development, and human rights", Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies, 4 décembre 2018. Disponible à cette [adresse](#).

⁸⁹ Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2019/country-chapters/325737>

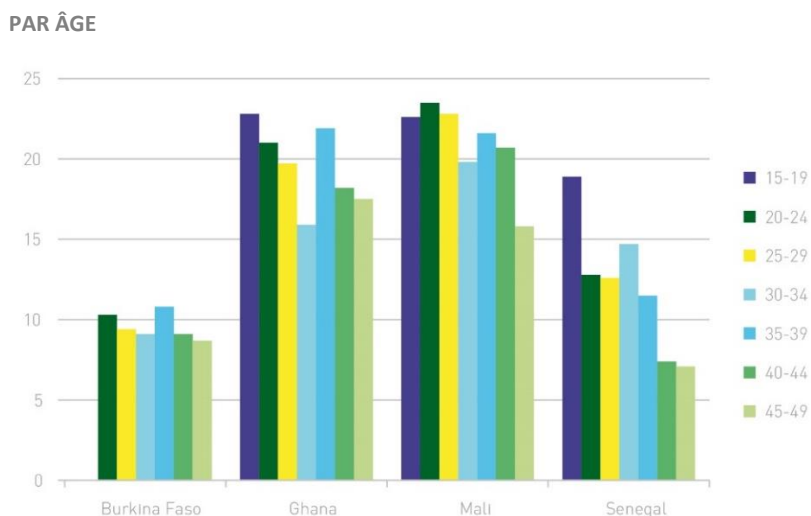
⁹⁰ Yabi Olakounlé Gilles (2015).

Sous-domaine 2.A : Être à l'abri de la violence, y compris sexuelle et sexiste, de la violence domestique et de la violence identitaire

L'inégalité et l'insécurité se renforcent mutuellement. Les personnes les plus défavorisées en termes de richesse et de pouvoir ont tendance à être plus vulnérables aux multiples expressions de la violence, y compris les agressions sexuelles et sexistes. Au-delà de l'impact direct sur les femmes et les enfants, les violences faites aux femmes ont des conséquences sociales et économiques plus étendues, notamment sur les indicateurs de nutrition et de santé des nourrissons et des enfants. On estime que 37% des **Africaines** sont victimes de violences, principalement infligées par leur partenaire intime, et il est probable que leur véritable prévalence soit largement sous-déclarée. En général, les violences faites aux femmes sont acceptées socialement dans toute la région⁹¹, tandis que les violences sexuelles dans le mariage ne font pas l'objet de suivi social, judiciaire ou même psychologique.

Au niveau des ménages, entre 10% et 20% des femmes mariées ont subi des **violences physiques ou sexuelles** commises par leur mari ou partenaire (figure 36), les plus *jeunes* femmes étant les plus touchées, notamment au Sénégal et au Ghana⁹². Le pourcentage de femmes déclarant avoir subi des violences physiques ou sexuelles est plus élevé dans les zones *urbaines* (sauf au Mali), mais cela pourrait indiquer que les femmes le reconnaissent plus ouvertement dans ces zones. Il n'y a pas d'effet net du *revenu* dans les quatre pays où l'on dispose de données désagrégées, mais de manière générale, les violences faites aux femmes et aux filles sont un problème transversal, quel que soit le niveau de scolarité ou de revenu des victimes⁹³. Il convient de noter qu'il n'existe pas de données de ce type pour le Niger.

Figure 36 : Pourcentage de femmes déjà mariées ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur mari ou partenaire dans les 12 derniers mois

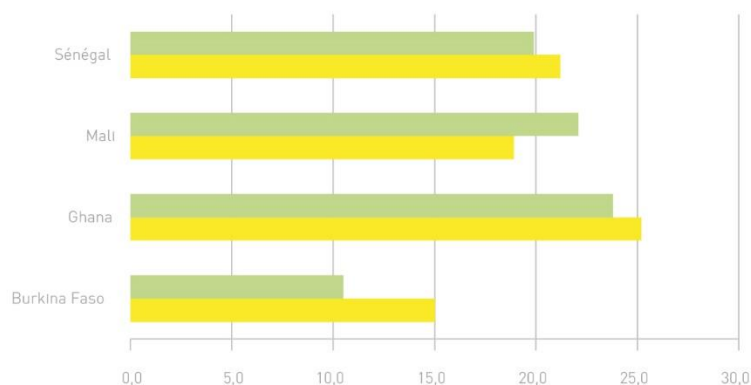


⁹¹ PNUD (2016) *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016. Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.*

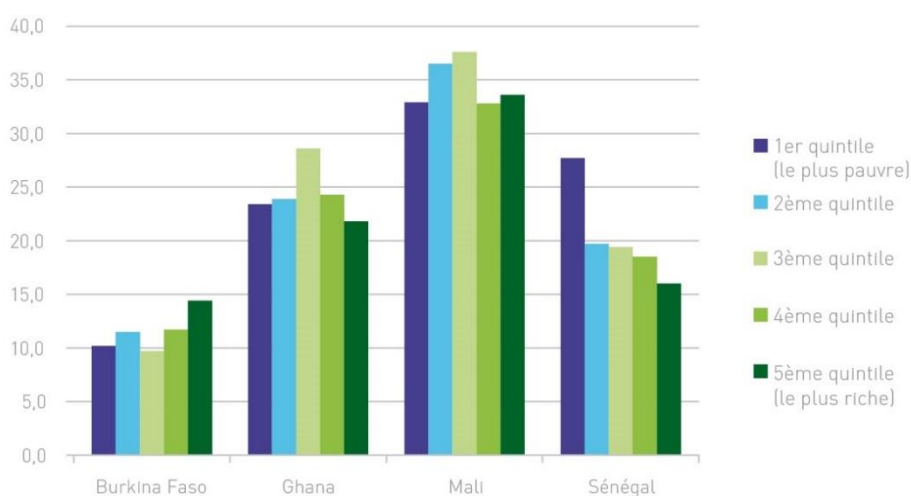
⁹² Il n'existe pas de données de ce type pour le Niger.

⁹³ Nations Unies (2015), *Les femmes dans le monde 2015 : des chiffres et des idées*, https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf

PAR LIEU



PAR REVENU



	15-49	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Anée
Burkina Faso	9,3		10,3	9,4	9,1	10,8	9,1	8,7	2010
Ghana	19,2	22,8	21,0	19,7	15,9	21,9	18,2	17,5	2008
Mali	21,5	22,6	23,5	22,8	19,8	21,6	20,7	15,8	2006
Sénégal	12,2	18,9	12,8	12,6	14,7	11,5	7,4	7,1	2017

	Plus bas	Deuxième	Moyen	Quatrième	Plus haut	Anée
Burkina Faso	10,2	11,5	9,7	11,7	14,4	2010
Ghana	23,4	23,9	28,6	24,3	21,8	2008
Mali	32,9	36,5	37,6	32,8	33,6	2012/2013
Sénégal	27,7	19,7	19,4	18,5	16,0	2017

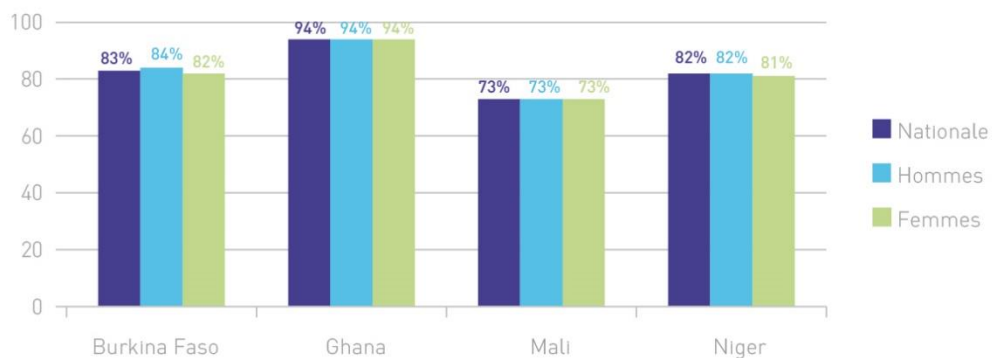
Source : ODD

Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 17 ans ayant subi des **châtiments corporels et/ou des violences psychologiques** de la part de leurs parents/ceux jouant le rôle de parent (figure 37) est extrêmement élevé dans les quatre pays disposant de données désagrégées (Burkina Faso 83%, Ghana 94%, Mali 73% et Niger 82% ; aucune donnée désagrégée comparable n'a été trouvée pour

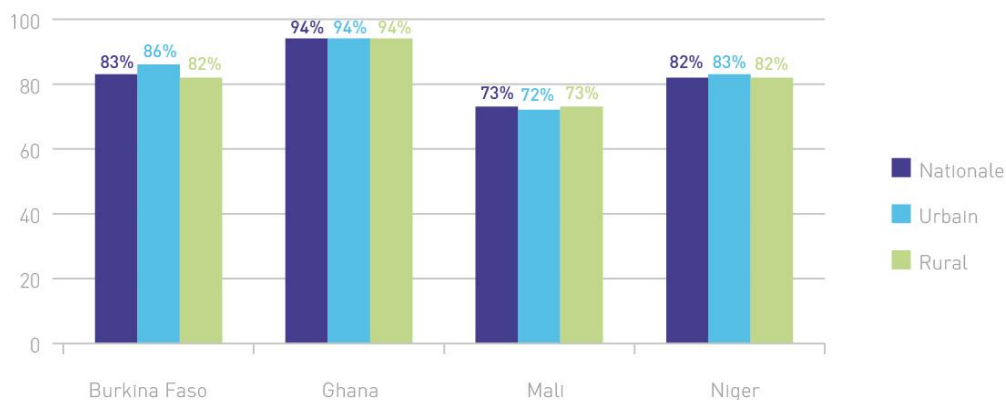
le Sénégal⁹⁴). Selon les données disponibles, il n’y a pas de différence significative entre les filles et les garçons, ni entre les zones rurales et urbaines, ni selon le revenu.

Figure 37 : Pourcentage d’enfants de 0 à 17 ans ayant subi des châtimets corporels et/ou des violences psychologiques de la part de leurs parents

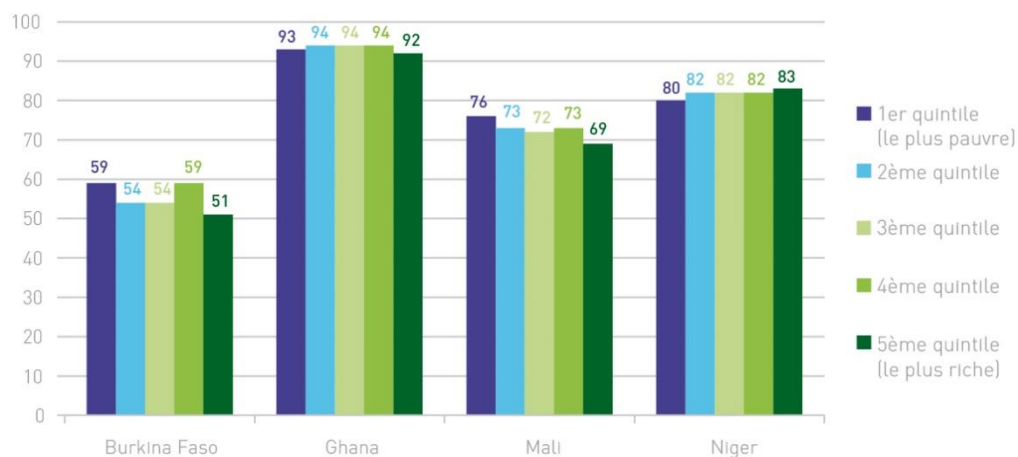
PAR SEXE



PAR LIEU



PAR REVENU



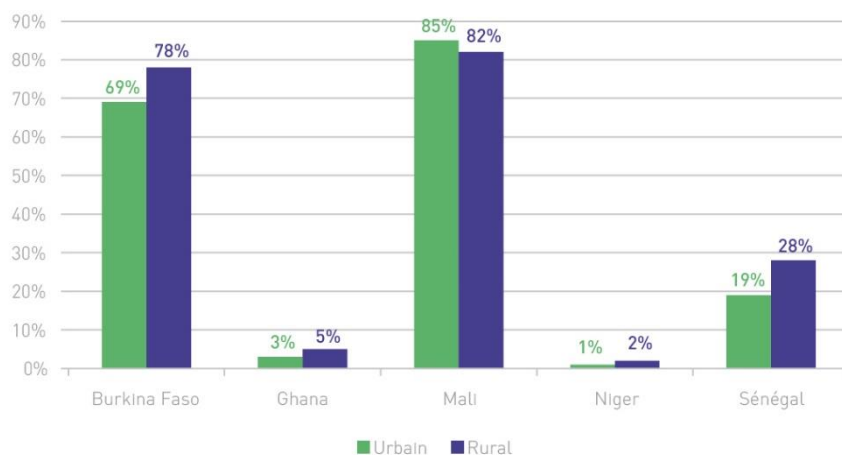
Source : UNICEF Global Database.

⁹⁴ L’UNICEF propose des données sur le pourcentage des enfants de 1 à 14 ans ayant souffert de violences psychologiques ou physiques le mois précédent au Sénégal : 73,7%. UNICEF (2015), *Situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples, urbaine Dakar 2015-2016*.

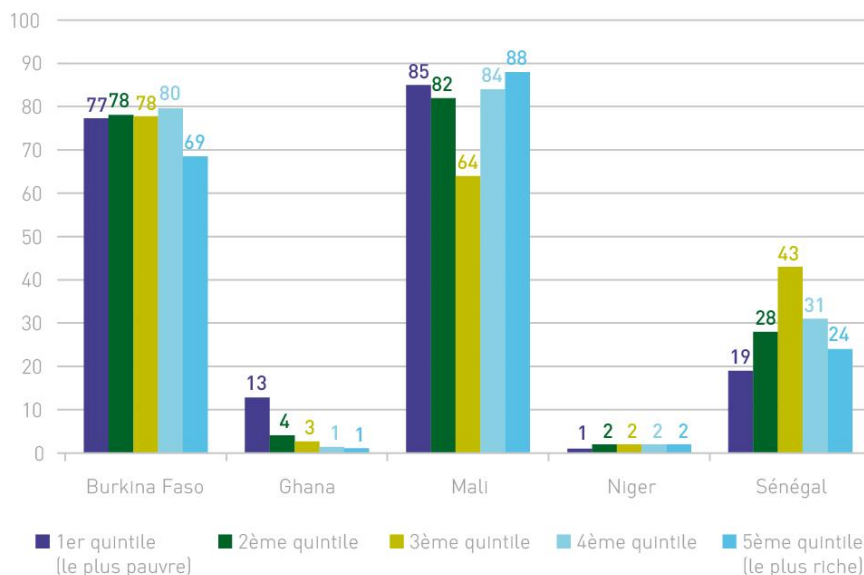
La **mutilation génitale féminine** (figure 38) est encore une pratique courante au Mali (83% des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans), au Burkina Faso (76%)⁹⁵ et, dans une moindre mesure, au Sénégal (23%), alors que le pourcentage est beaucoup plus faible au Ghana (4%) et au Niger (2%)⁹⁶. Des données désagrégées montrent que l'incidence de cette pratique est légèrement plus élevée dans les zones *rurales* du Burkina Faso, du Sénégal, du Niger et du Ghana, tandis qu'au Mali, la pratique est plus répandue dans les zones *urbaines*. Les inégalités selon le *revenu* suivent une tendance différente dans chaque pays : au Ghana, on constate une diminution du pourcentage de filles et de femmes touchées ayant un revenu plus élevé, alors qu'au Burkina Faso, le pourcentage ne diminue que chez le quintile le plus riche et au Sénégal chez les deux quintiles les plus riches.

Figure 38 : Pourcentage de filles et de femmes de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines

PAR LIEU



PAR REVENU



Source : UNICEF Global Database.

⁹⁵ Le Burkina Faso rapporte 67,6% en 2015 d'après l'Enquête multisectorielle continue (EMC), disponible sur : <https://lefaso.net/spip.php?article75534>

⁹⁶ UNICEF Global Database 2017, d'après des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) et d'autres enquêtes nationales représentatives.

Au Burkina Faso, les mutilations génitales sont une pratique courante, bien qu’au cours des dernières années il y ait eu une légère tendance à la baisse : selon l’Enquête multisectorielle continue (EMC), 76% des femmes âgées de 15 à 49 ans étaient touchées en 2010 contre 67,6% en 2015, alors que pour les filles de 0 à 14 ans, le taux est passé de 13,3% en 2010 à 11,3% en 2015. Le taux de prévalence varie par groupe ethnique et région : par exemple, la proportion plus élevée de filles touchées se trouve dans le Centre-Est (90%), le Nord (88%), le Plateau-Central (88%) et le Centre-Nord (87%). Cette réduction est le fruit de plusieurs campagnes de sensibilisation de la population aux conséquences négatives pour la santé des pratiques de mutilation génitale, ainsi que d’une loi stricte sur le sujet⁹⁷ ; depuis 2017, il existe un plan stratégique national 2016-2020 pour l’éliminer⁹⁸.

Le pourcentage de personnes **craignant ou ayant subi des violences dans leur quartier** selon l’Afrobaromètre (figure 39) est d’environ 30% au Mali, 25% au Sénégal, 22% au Ghana, 20% au Burkina Faso et 12% au Niger. On compte plus d’*hommes* que de femmes ayant subi des violences dans tous les pays sauf le Sénégal et plus de *femmes* que d’hommes se sentant en danger dans les mêmes pays. Il s’agit de l’une des rares sources (et indicateurs) qui fournisse des données désagrégées par race même si elles ne sont pas complètes, puisqu’elles ne précisent pas suffisamment la discrimination entre les groupes, et l’échantillon est trop petit pour permettre d’en tirer des conclusions.

Figure 39 : Pourcentage de personnes craignant ou ayant subi des violences dans leur quartier

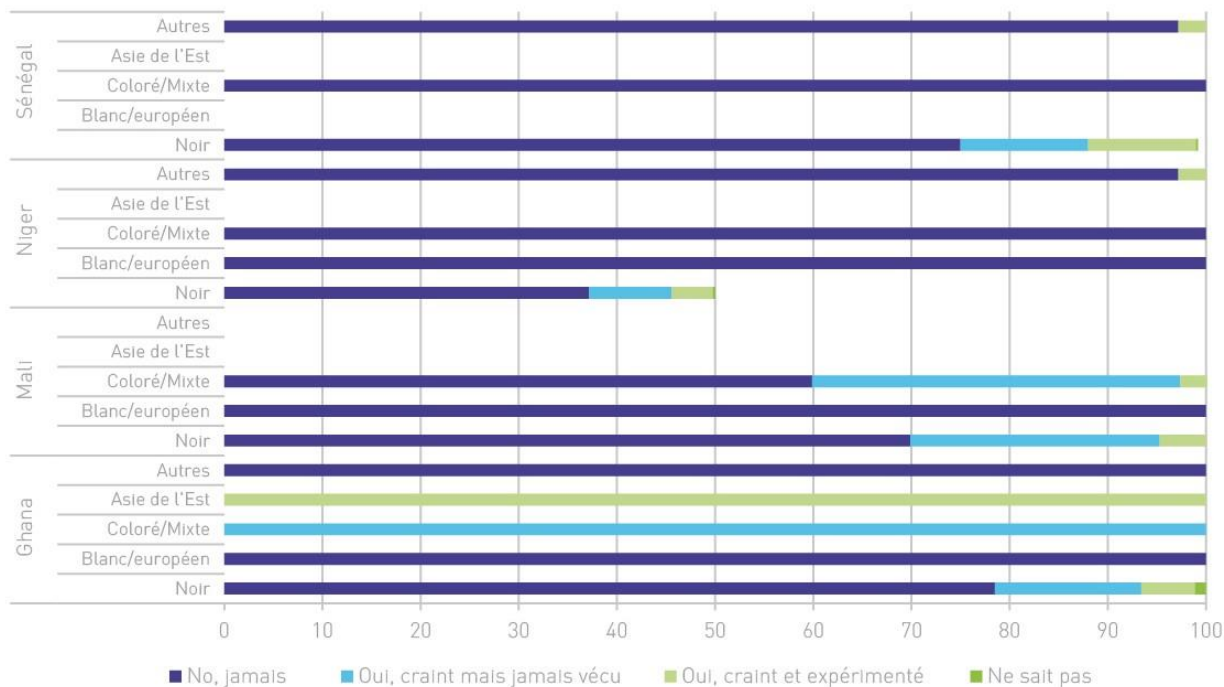
PAR SEXE



⁹⁷ Avant la mise en place de cette stratégie nationale, la loi n° 043/96 / ADP du 13 novembre avait été adoptée. Elle punit les coupables d’un emprisonnement de six à trois ans et d’une amende de 150 000 à 900 000 francs CFA ou de l’une de ces deux sanctions ; elle concerne toute personne qui nuit ou tente de nuire à l’intégrité de l’organe génital féminin par élimination totale, excision, infibulation, engourdissement ou tout autre moyen.

⁹⁸ « Mutilations génitales féminines : redoubler d’ardeur pour éliminer ces pratiques à la peau dure », 31 janvier 2017, LeFaso.Net, <https://lefaso.net/spip.php?article75534>

PAR RACE



Source : Afrobaromètre

Gallup Services a eu la gentillesse de nous fournir les données pour cet indicateur⁹⁹, lesquelles sont plus fiables (figure 40). En particulier, on a ainsi accès au pourcentage de personnes déclarant se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit dans la ville ou le quartier où elles vivent, désagrégué par sexe, âge et revenu du ménage. Dans les cinq pays, le pourcentage de personnes déclarant ne pas se sentir en sécurité est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Si l'on se penche sur l'âge des personnes interrogées, une tendance nette ne se dégage pas pour les cinq pays. Il en va de même si l'on se focalise sur les niveaux de revenu.

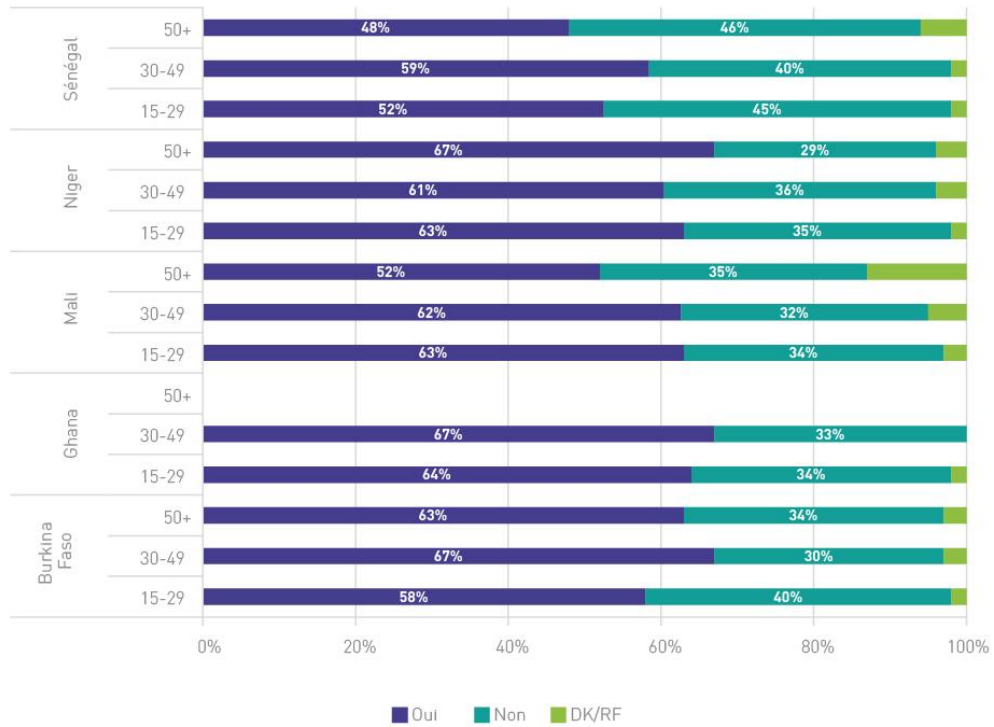
Figure 40 : Pourcentage de personnes se sentant en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur ville ou leur quartier de résidence

PAR SEXE

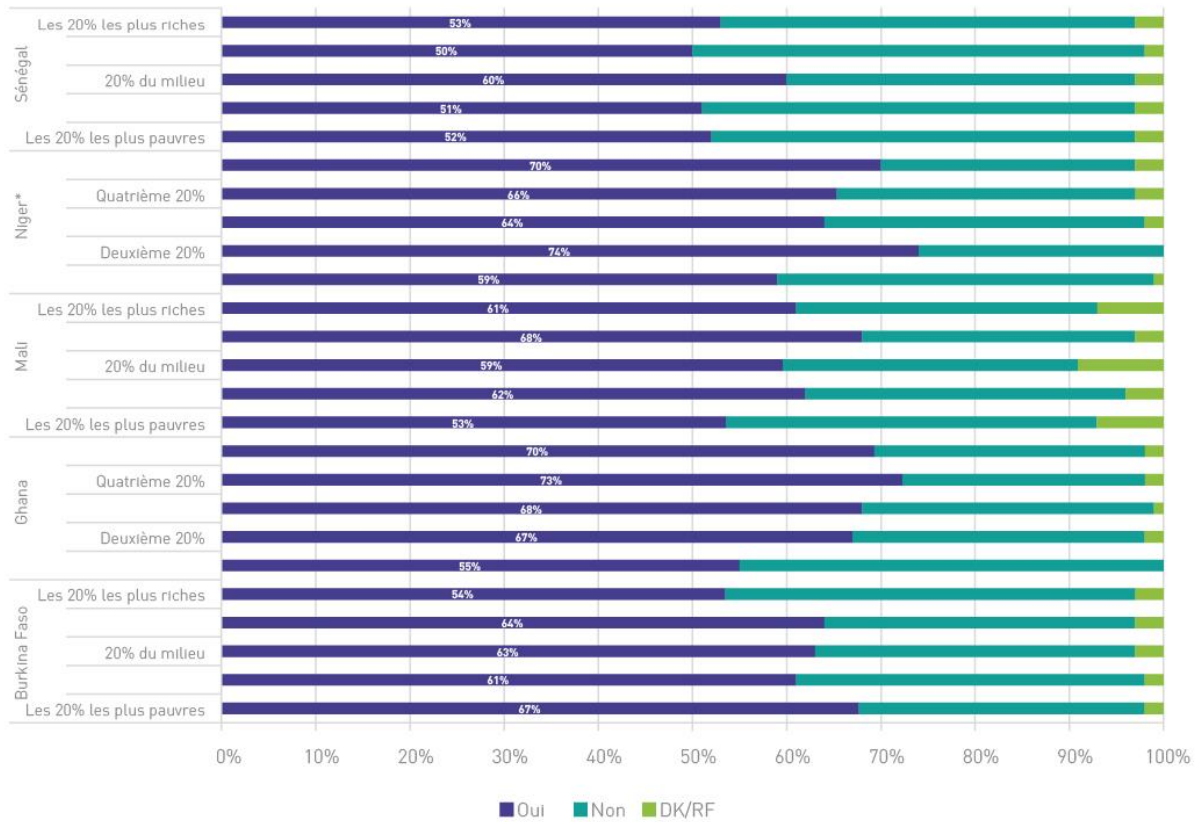


⁹⁹ Et ce, gracieusement, pour ce projet Oxfam.

PAR ÂGE



PAR REVENU DU MÉNAGE



Source : Gallup World Poll, 2018

Sous-domaine 2.C : Égalité de traitement, équité et non-discrimination par la loi, le système pénal ou administratif

Il existe également des **disparités dans l'accès à la justice et à la sécurité personnelle**. Des groupes spécifiques définis par l'appartenance ethnique, la religion ou d'autres caractéristiques risquent davantage d'être victimes de stigmatisation et de violence (y compris par les forces militaires et la police) et d'être traités injustement par le système judiciaire. Cette réalité est aggravée par le rôle de l'État, fournisseur de sécurité dans certains contextes, comme dans les pays sahéliers (Burkina Faso, Niger et Mali) : « face à la perte de confiance des populations dans les forces de défense et de sécurité, le "tout sécuritaire" est voué à l'échec »¹⁰⁰.

Les inégalités dans les **pays d'Afrique de l'Ouest** s'expriment également dans le secteur judiciaire. En règle générale, les plus riches ne sont presque jamais condamnés, même pour des crimes plus graves que ceux commis par les plus pauvres¹⁰¹. Au Sénégal, les questions relatives aux droits de l'homme en 2018 comprenaient la torture et les arrestations arbitraires par les forces de sécurité, les conditions de détention difficiles et potentiellement mortelles, la diffamation, le manque d'indépendance judiciaire, la corruption, l'impunité dans les cas de violences faites aux femmes et aux enfants, dont les mutilations génitales, la traite des personnes, le travail forcé. La loi prévoit le même statut juridique et les mêmes droits pour les femmes et les hommes. Néanmoins, les femmes sont confrontées à une discrimination omniprésente, en particulier dans les zones rurales où les coutumes traditionnelles et les règles de succession discriminatoires sont les plus fortes. La discrimination contre les individus des castes inférieures perdure¹⁰².

Afin d'évaluer le niveau de **confiance dans le système de justice pénale**, que ce soit a) l'équité des procédures dans les tribunaux et leur compétence ou b) la police, l'Afrobaromètre demande dans quelle mesure les gens font confiance à la police (figure 41) et Gallup¹⁰³ interroge sur le degré de confiance dans le système judiciaire et les tribunaux (figure 42). Il n'y a pas de différence nette entre les hommes et les femmes quant à leur confiance dans la police, le système judiciaire et les tribunaux. La confiance dans le système judiciaire et les tribunaux est plus faible chez les jeunes au Sénégal et au Niger, mais plus élevée au Mali, au Ghana et au Burkina Faso. Les ménages les plus riches ont plus confiance que les plus pauvres au Ghana, mais dans les quatre autres pays, une tendance nette ne se dégage pas en fonction du niveau de revenu.

¹⁰⁰ International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux*, www.international-alert.org/sites/default/files/Sahel_ViolentExtremismVulnerabilityResilience_FR_2018.pdf

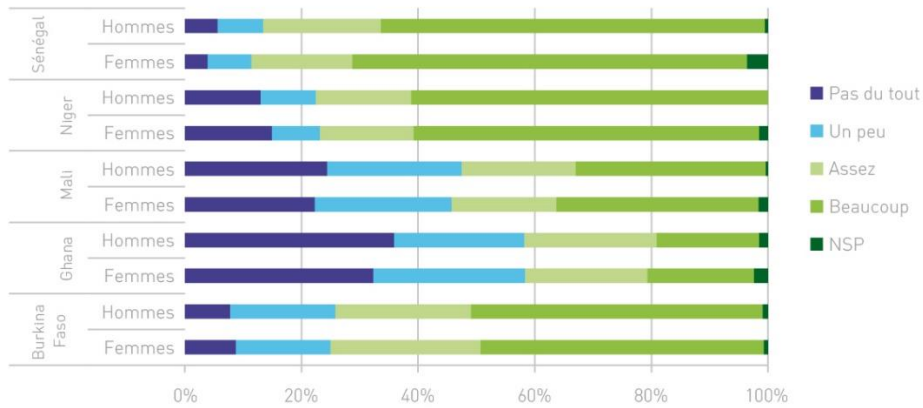
¹⁰¹ Yabi Olakounlé Gilles (2015)

¹⁰² United States Department of State (2019), [Country Report on Human Rights Practices: Senegal](#)

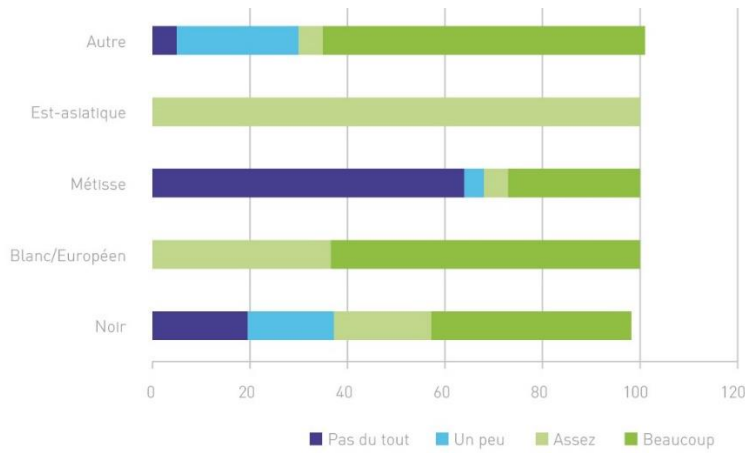
¹⁰³ Gallup Services a eu la gentillesse de fournir ces données gracieusement à Oxfam.

Figure 41 : Pourcentage de personnes ayant confiance dans la police

PAR SEXE



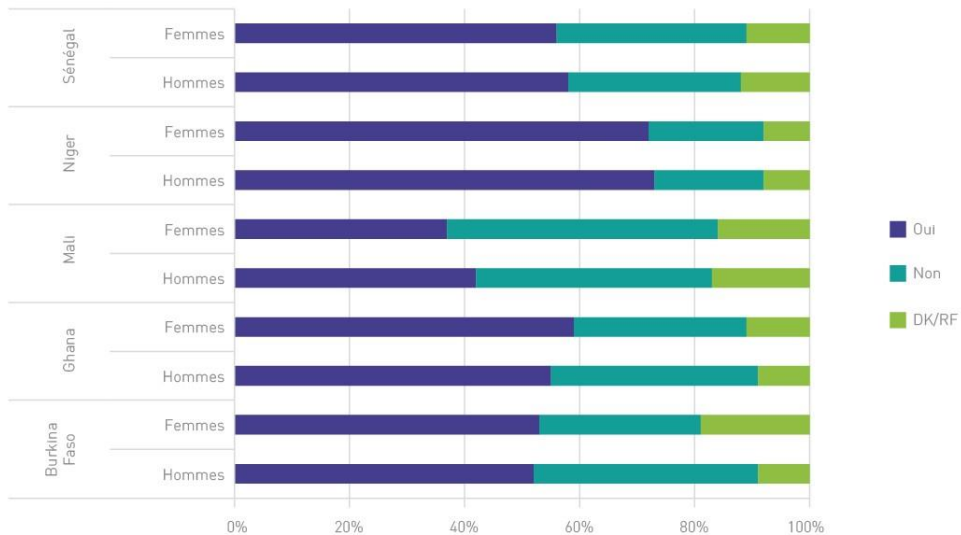
PAR RACE



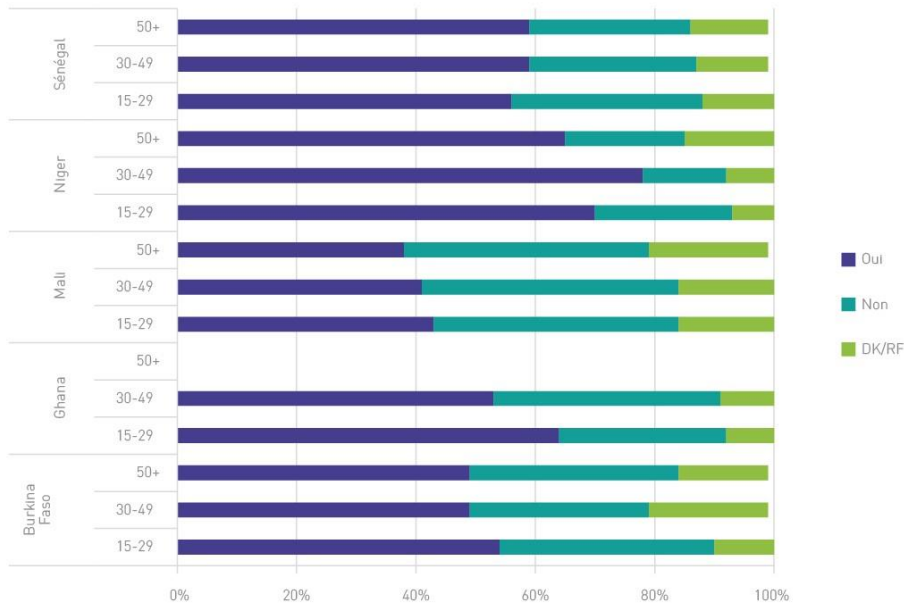
Source : Afrobaromètre

Figure 42 : Pourcentage de personnes ayant confiance dans le système judiciaire et les tribunaux

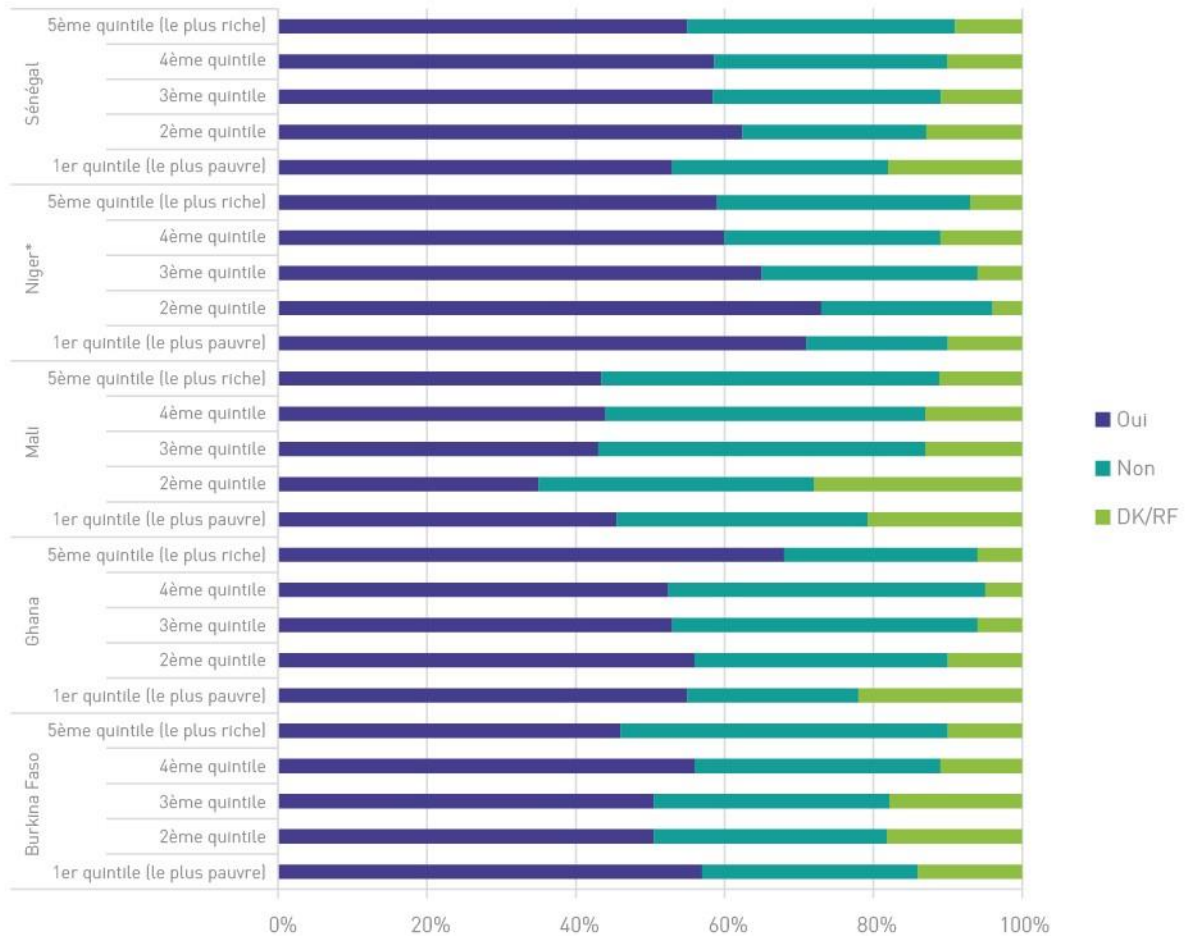
PAR SEXE



PAR ÂGE



PAR REVENU



Source : Gallup World Poll, 2018.

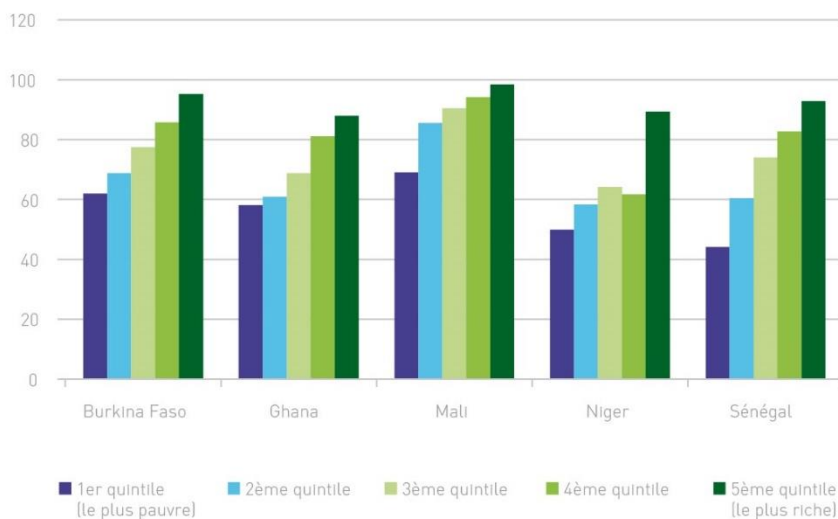
Sous-domaine 2.D : Droit à l'identité, au nom, au sexe et à la nationalité

On mesure le droit à l'identité et au nom par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile. Dans certains cas, il existe des disparités entre la législation sur l'éligibilité à la nationalité et la situation telle que la mobilité.

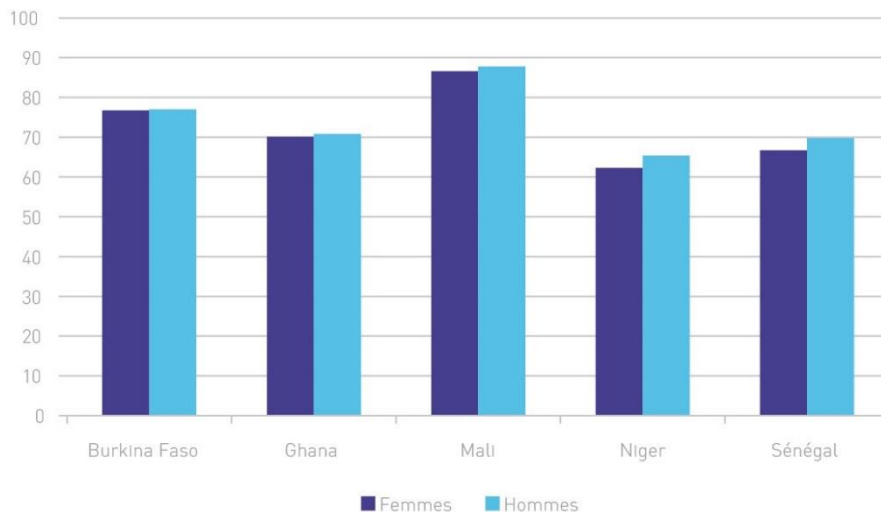
Une légère distorsion existe dans le **nombre de naissances enregistrées** (figure 43) en faveur des *garçons* au Mali, au Niger et au Sénégal, mais on n'observe aucune différence selon le sexe au Burkina Faso et au Ghana. Le taux d'enregistrement est meilleur dans les zones *urbaines* par rapport aux zones rurales et il augmente avec le niveau de revenu dans tous les pays.

Figure 43 : Enregistrement des naissances (%)

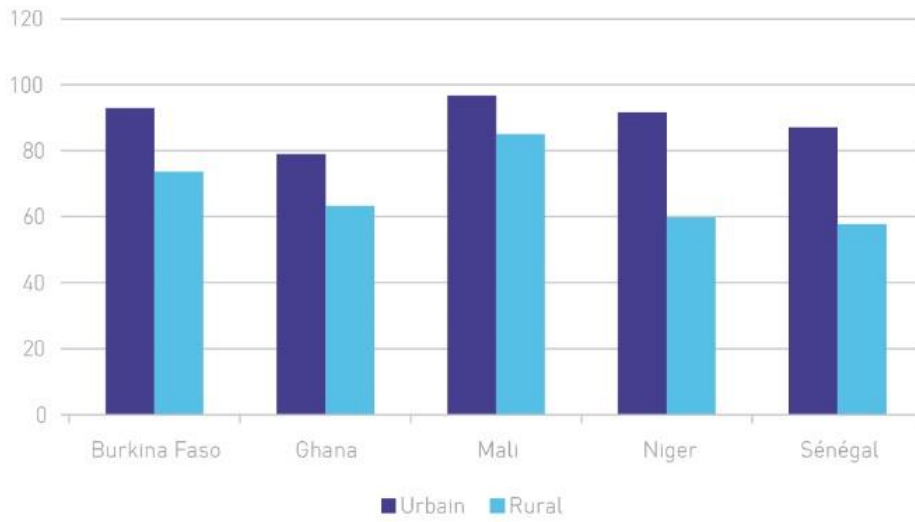
PAR REVENU



PAR SEXE



PAR LIEU



Source : UNICEF Global Database.

Domaine 6. PARTICIPATION, INFLUENCE ET VOIX CITOYENNES

Inégalité dans la capacité de participer à la prise de décision, d'avoir une voix et une influence.

La capacité de participer à la prise de décision, d'avoir une voix et une influence affecte les sphères politiques, sociales et familiales de la vie. Ce domaine recouvre différentes formes de participation au processus démocratique, telles que le vote aux élections générales et locales, la possibilité d'adhérer à une association professionnelle ou un groupe d'action communautaire et la participation à la prise de décision au sein de la famille.

Les relations entre les inégalités économiques et les inégalités dans la capacité de participer à la prise de décision, à avoir une voix et une influence peuvent fonctionner dans les deux sens. Ce domaine cherche à saisir ces inégalités, en essayant d'identifier les liens entre privilège, participation et influence, corruption et élites puissantes dotées d'une influence excessive dans la vie publique et politique. Malheureusement, les données ne sont pas suffisamment robustes pour exprimer quantitativement ces dynamiques. Pour cette raison, l'analyse des moteurs s'appuie davantage sur une revue de la littérature expliquant ces relations.

Sous-domaine 6.A : Participer et influencer le processus de prise de décision démocratique ou autre à tous les niveaux territoriaux

Les inégalités politiques peuvent renforcer les inégalités sociales et économiques, car elles conduisent souvent à des distorsions dans la conception des politiques, la manière dont les recettes publiques sont perçues (régimes fiscaux) et la répartition des ressources et des dépenses publiques, dont l'accès aux services et à l'emploi et aux contrats publics. Pourtant, les inégalités dans la participation politique et sociale donnent lieu à très peu d'études approfondies. Il est essentiel de rompre ces cycles d'accumulation de richesse et de pouvoir pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion parmi les groupes défavorisés. La réalisation de l'égalité dans ce domaine a une valeur intrinsèque et contribue également à promouvoir l'égalité dans d'autres domaines ou à atteindre les objectifs de développement.

Bien qu'il existe une littérature sur les motivations ethniques derrière le choix électoral, on ne dispose d'aucune preuve que le vote et la participation politique en général soient liés à l'ethnicité¹⁰⁴. Une analyse empirique dans 20 pays africains a révélé que les femmes ont tendance à être moins actives politiquement que les hommes, que les citoyens ruraux participent plus que leurs homologues urbains et les personnes âgées plus que les jeunes¹⁰⁵.

Un **taux de participation élevé**¹⁰⁶ est souhaitable dans une démocratie, car il augmente les chances que le système politique reflète la volonté d'un grand nombre de personnes, accordant ainsi au gouvernement une légitimité forte. Lors des dernières élections dans les cinq pays, le taux de participation a été inférieur à la moyenne de l'OCDE (68%), très faible au Mali (37,24), assez faible au Sénégal (53,66) et faible mais quelque peu meilleur au Burkina Faso (60,13), au Niger (66,27) et au Ghana (67,55) (cf. le tableau 16 de l'annexe IV). Le contexte actuel d'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur d'un pays pourrait encore faire décroître le niveau de participation (en particulier des personnes les plus vulnérables) dans les prochaines élections générales au Niger et au Burkina Faso en novembre 2020. Une enquête de l'Afrobaromètre souligne une plus grande **participation déclarée** (figure 44) pour les hommes dans tous les pays sauf le Niger

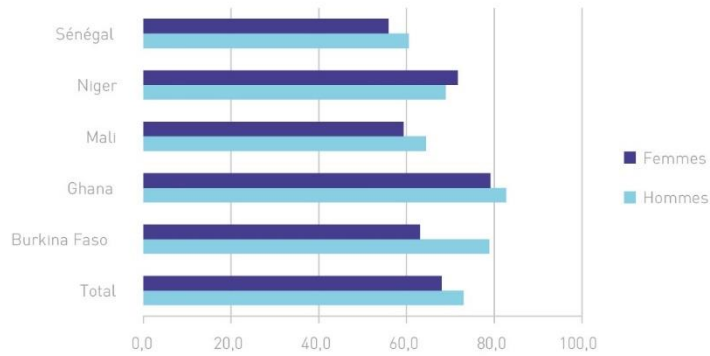
¹⁰⁴ Isaksson, A. (2010) "Political participation in Africa: Participatory inequalities and the role of resources", Afrobaromètre, Document de travail n° 121.

¹⁰⁵ Ibid.

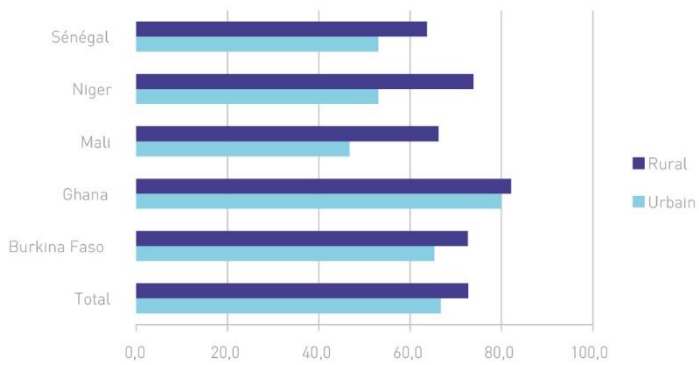
¹⁰⁶ On définit le taux de participation par le pourcentage de la population inscrite sur les listes électorales votant à une élection ; il s'agit d'une mesure de la participation des citoyens dans le processus politique.

et, fait intéressant, également plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. La participation déclarée augmente avec l'âge, avec une différence considérable entre la participation des jeunes (18-25 ans, environ 40%) et le reste de la population (entre 60-70% pour les 26-35 ans et plus de 70% pour les autres, sauf au Sénégal).

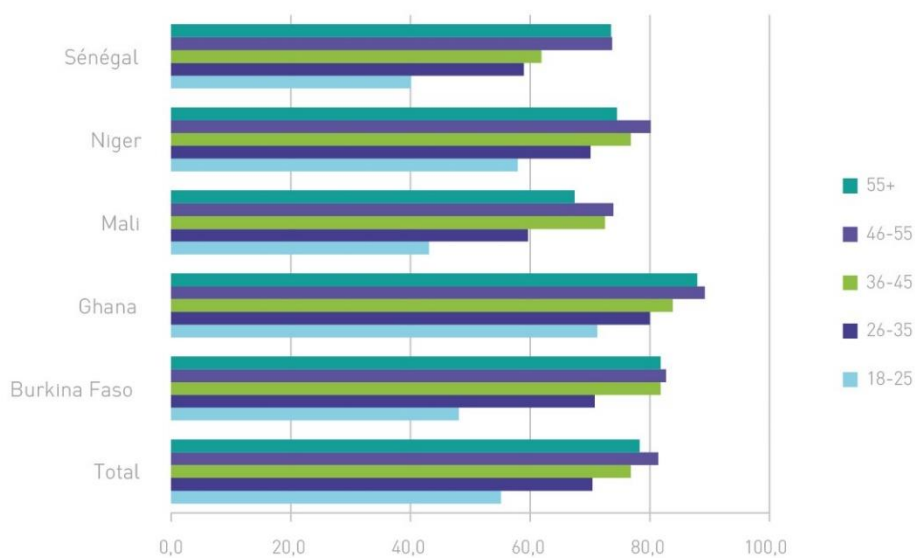
Figure 44 : Pourcentage des personnes interrogées déclarant avoir voté aux dernières élections
PAR SEXE



PAR LIEU



PAR ÂGE

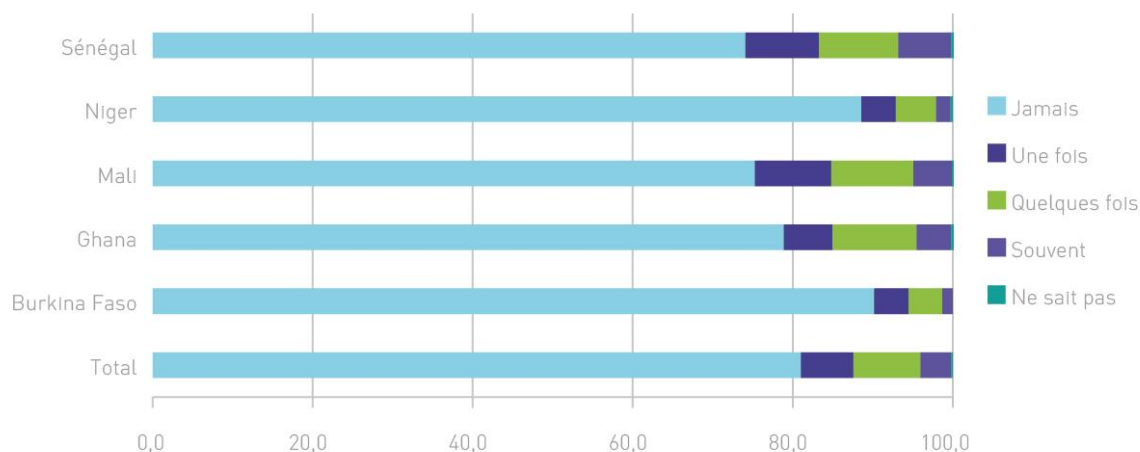


Source: Afrobaromètre (enquête 2016/2018)

Le **pourcentage de sièges occupés dans les parlements nationaux et les gouvernements locaux** par différents groupes est un bon indicateur de la représentativité des institutions. Les femmes sont devenues beaucoup plus visibles dans la politique africaine depuis 1995 et leur représentation au parlement a considérablement augmenté. Pourtant, malgré les efforts pour promouvoir leur participation politique, avec l'adoption de quotas dans six pays, elle reste disproportionnellement faible par rapport aux hommes et, en Afrique de l'Ouest, les femmes ne représentaient en moyenne que 16% des parlementaires en 2017¹⁰⁷. Au Sénégal, la proportion de femmes parlementaires a presque doublé au cours des cinq dernières années, passant de 23% en 2012 à 42% en 2017, contre seulement 9% au Mali, 13,4% au Burkina Faso, 13% au Ghana et 17% au Niger (cf. tableau 17 de l'annexe VI)¹⁰⁸.

L'Afrobaromètre donne également le **pourcentage de personnes interrogées ayant officiellement contacté un élu local, national ou un parti politique** au cours des 12 derniers mois (figure 45). En moyenne dans les cinq pays, plus de 80% de la population n'a jamais officiellement contacté un élu local, national ou un parti politique (74% au Sénégal, 75% au Mali, 78% au Ghana, 88% au Niger et 90% au Burkina Faso) et un peu moins de 4% en moyenne (6,6% au Sénégal et 1,3% au Burkina Faso) sont fréquemment en contact avec ces représentants. Parmi ceux ayant répondu par la positive, on trouve plus du double d'hommes par rapport aux femmes dans tous les pays (un peu moins au Sénégal) et ils sont généralement plus âgés (plus de 36 ans) au Burkina Faso, au Ghana et au Mali, tandis qu'au Niger et au Sénégal, les jeunes (18-25 ans) sont plus actifs. Aucune tendance ne se dégage selon le lieu de résidence.

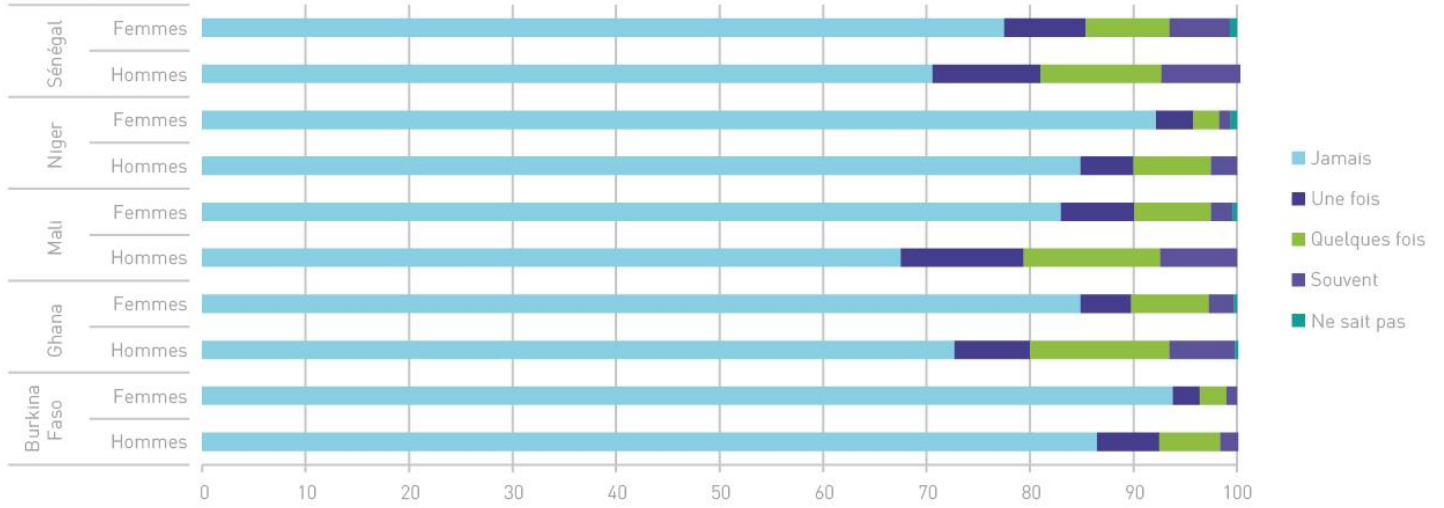
Figure 45 : Pourcentage ayant officiellement contacté un élu local/national/parti politique dans les 12 derniers mois (2016/2018)



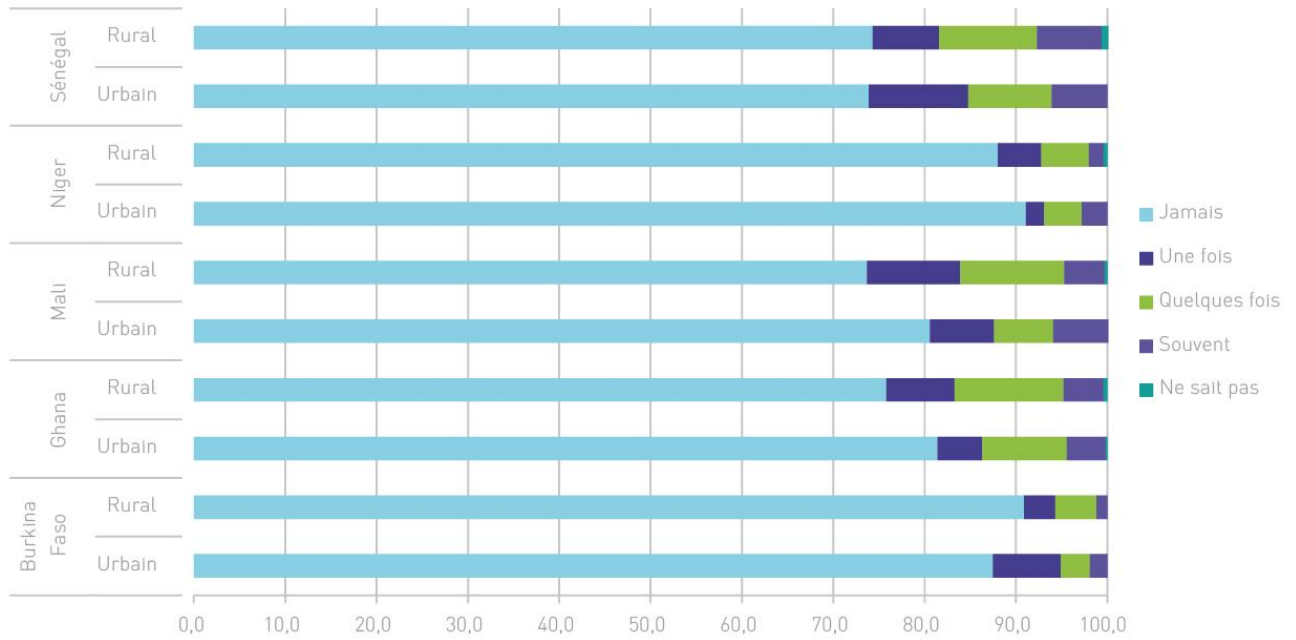
¹⁰⁷ CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018. Croissance, emploi et inégalités*.

¹⁰⁸ PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016. Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique* et Union Interparlementaire.

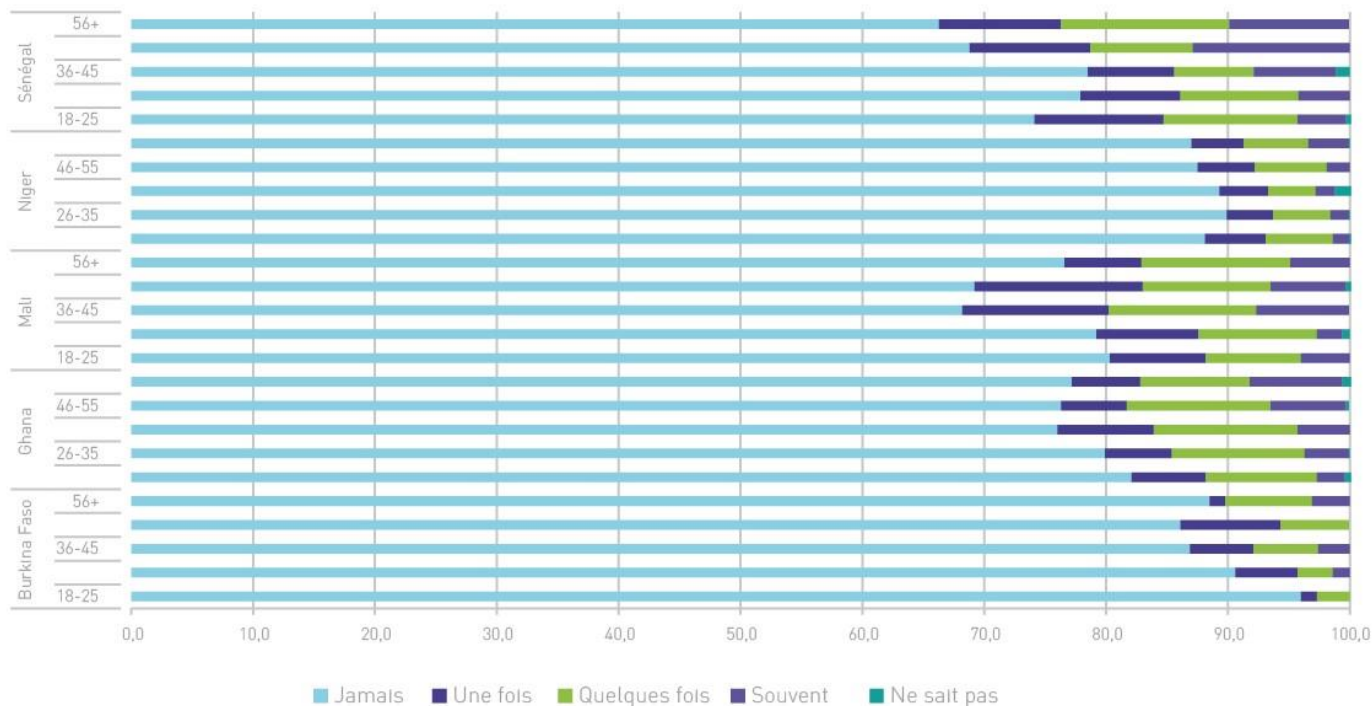
PAR SEXE



PAR LIEU



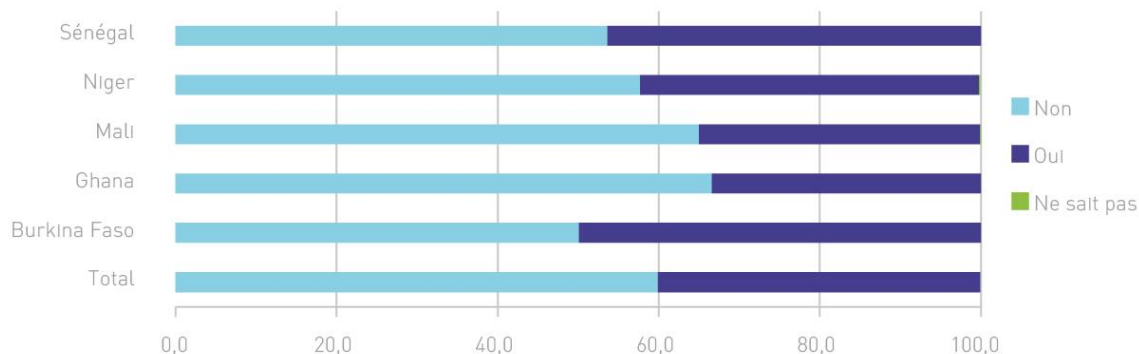
PAR ÂGE



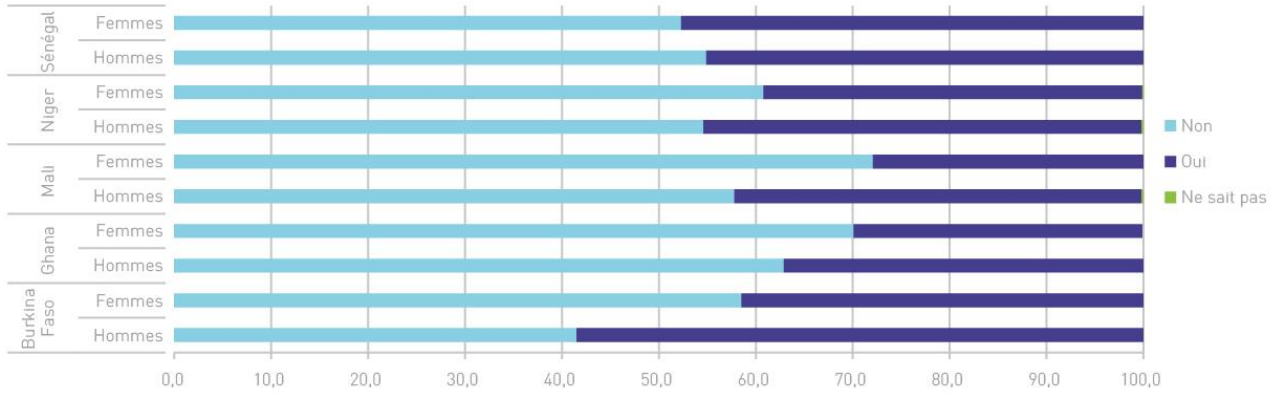
Source : Afrobaromètre.

De même, le **pourcentage de personnes ayant participé à un meeting politique, assisté à une réunion ou un discours politiques** au cours des 12 derniers mois (figure 46) est d'environ 40% (allant de 50% au Burkina Faso à 33% au Ghana). Hormis au Sénégal, plus d'hommes que de femmes ont participé à un meeting électoral et on trouve plus de réponses positives en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que, dans les zones rurales, les meetings, réunions et discours ont lieu à proximité, ce qui facilite la participation de la population, tandis que dans les zones urbaines, les informations sur ces événements ne parviennent pas à tout le monde et, quand c'est le cas, il est plus difficile de prendre le temps de se rendre sur place. Dans tous les pays sauf le Sénégal, la participation est plus élevée chez les personnes d'âge moyen (36-45). Au Sénégal, celle des personnes de 56+ est plus forte.

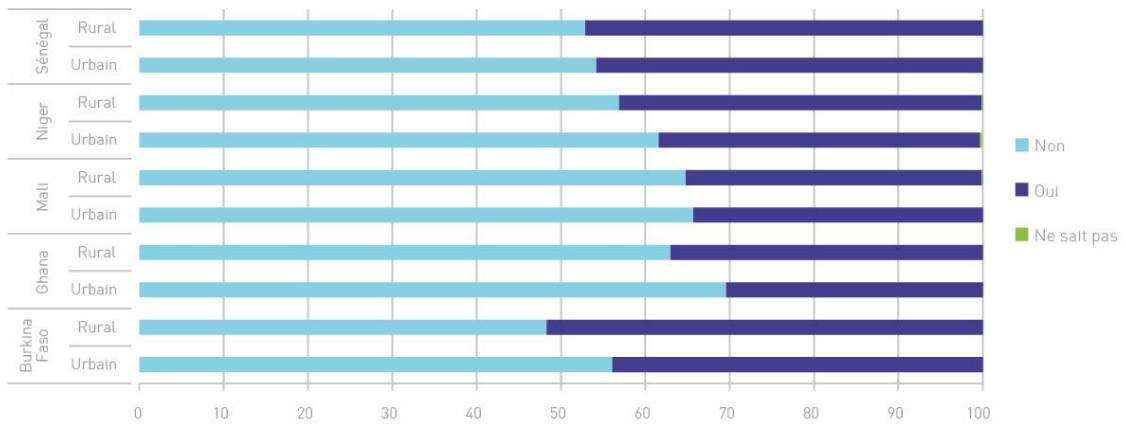
Figure 46: Pourcentage déclarant avoir assisté à un meeting électoral lors de la dernière campagne



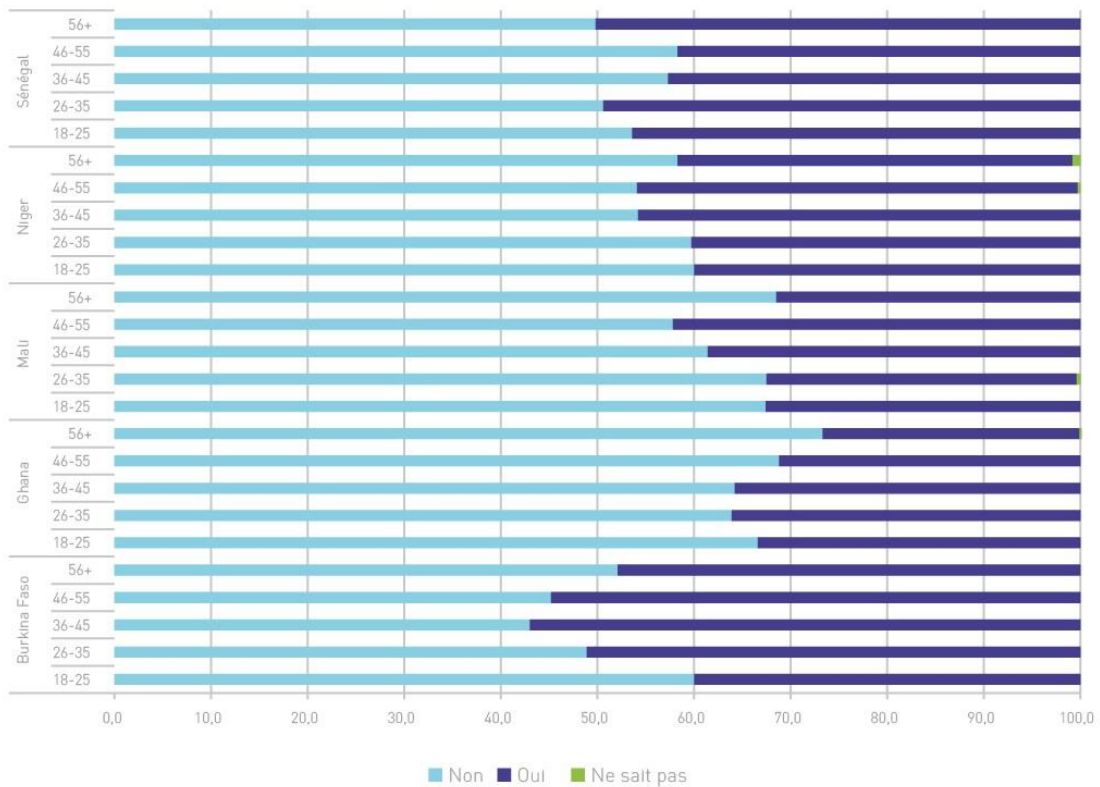
PAR SEXE



PAR LIEU



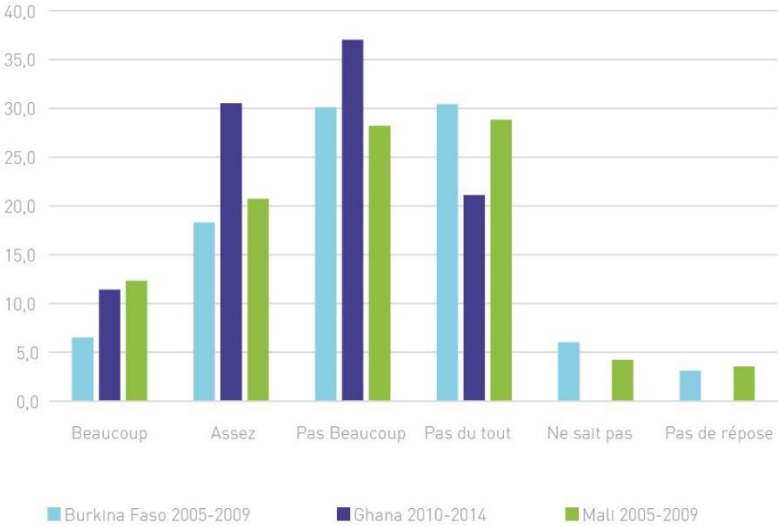
PAR ÂGE



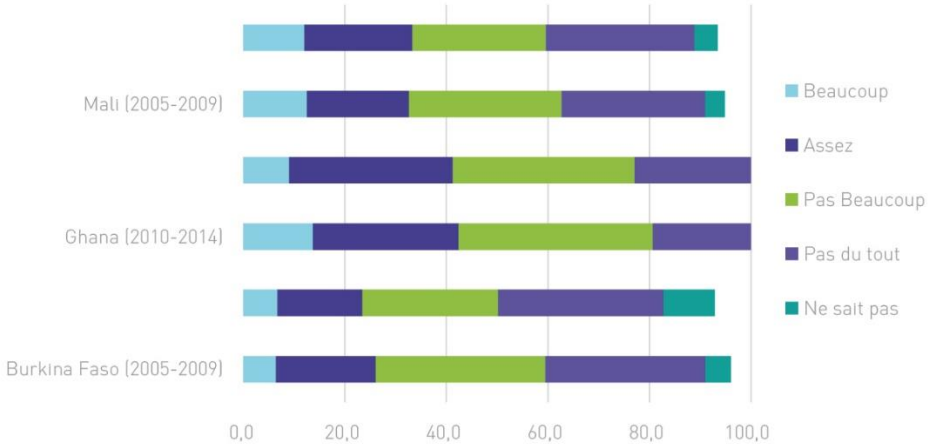
SOURCE : AFROBAROMETRE.

Au Burkina Faso, au Ghana et au Mali, la majorité de la population (60%) n'a guère **confiance dans les partis politiques** (figure 47) : au Burkina Faso, seulement 24% ont un certain niveau de confiance et ce pourcentage est de 42% au Ghana et de 33% au Mali¹⁰⁹. Il n'y a pas de différence entre les sexes dans cette perception et les personnes âgées ont tendance à avoir un plus grand degré de confiance.

Figure 47 : Pourcentage ayant confiance dans les partis politiques

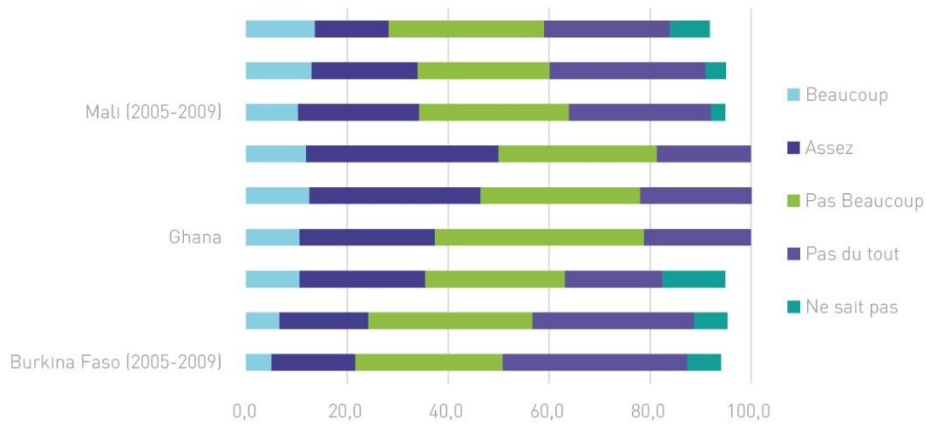


PAR SEXE



¹⁰⁹ Pas de données disponibles pour le Niger et le Sénégal.

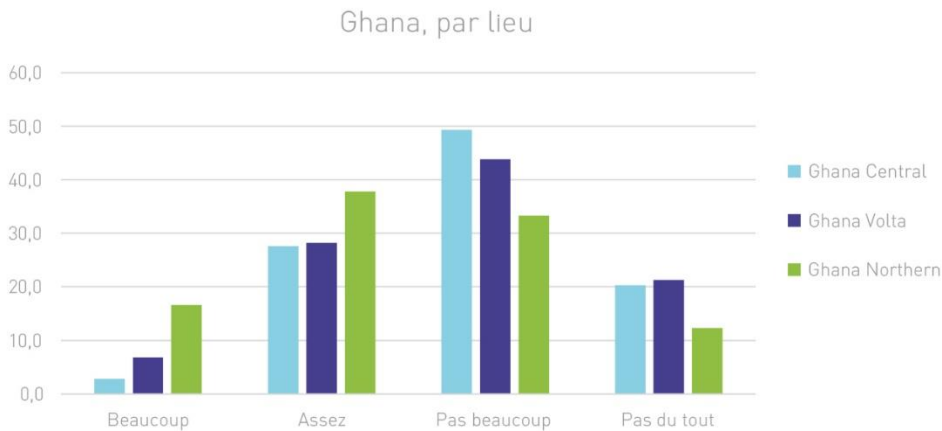
PAR ÂGE



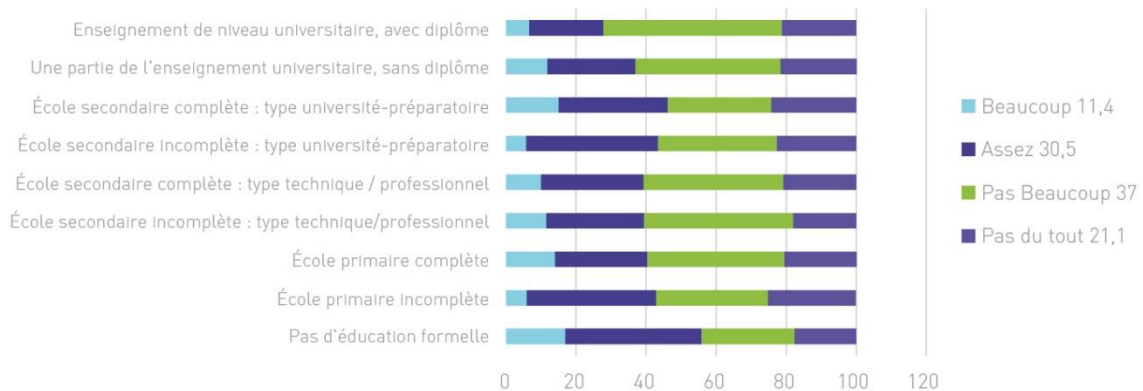
Source : World Values Survey, Wave 6, 2010-2014.

Les données pour le Ghana sont également désagrégées par région, éducation et revenu (figure 48). On constate que les habitants de la région du Nord ont davantage confiance que ceux de la Volta et du Centre. La confiance diminue avec le niveau d'éducation et elle est plus élevée aux deux extrêmes de la répartition des revenus.

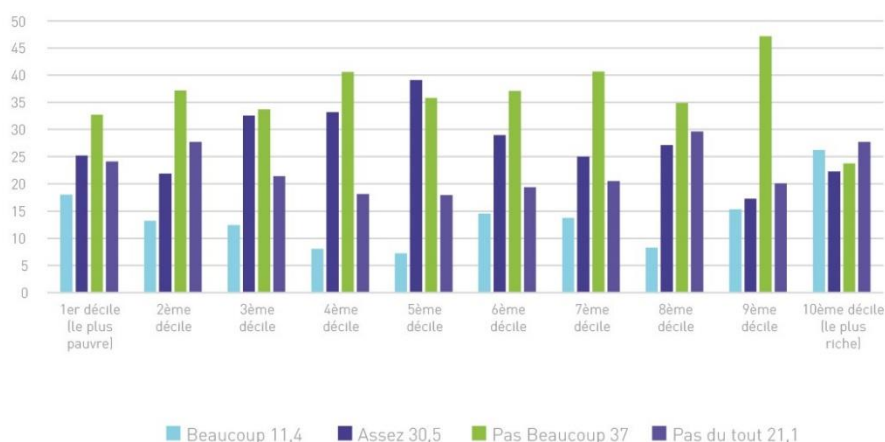
Figure 48 : Pourcentage ayant confiance dans les partis politiques au Ghana



Ghana, par l'éducation



Ghana, par revenu



Source : World Values Survey, Wave 6, 2010-2014.

Sous-domaine 6.B : Participer à la prise de décision et faire des choix affectant sa propre vie de manière indépendante au sein de son ménage et de sa famille

Des données sur **qui prend la décision finale au sein de la famille sur les questions clefs** ne sont disponibles que pour le **Ghana** : elles portent sur les femmes mariées actuellement âgées de 15 à 49 ans et concernent les soins médicaux des femmes, les achats importants du ménage et les visites à la famille et aux proches. Moins de la moitié des femmes âgées de 15 à 24 ans prennent ces décisions, tandis que chez les femmes plus âgées, 60% ou plus les prennent. Il n’y a pas de différence significative entre les zones rurales et urbaines ; plus de femmes prennent ces décisions parmi celles qui ont fait des études supérieures et celles à revenu moyen (cf. tableau 18 de l’annexe VI).

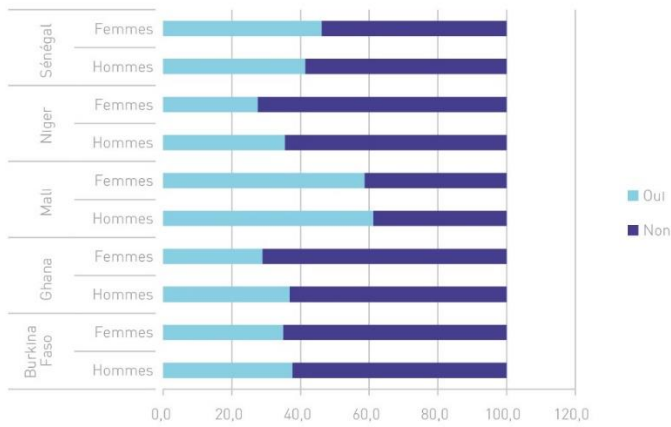
Sous-domaine 6.C : Avoir la liberté de former et d’adhérer à une organisation civile, un mouvement social ou un groupe de solidarité

Le pourcentage de membres d’une **instance locale de prise de décision** (association locale, organismes locaux d’éducation ou de santé, cf. figure 49) est d’environ 40% dans tous les pays sauf le Mali où il est nettement plus élevé (60%). On n’observe aucune différence selon le sexe, bien que certaines études aient montré que l’appui aux organisations de femmes est un moyen très efficace de réaliser des progrès en matière d’égalité et de droits des femmes¹¹⁰. La participation est plus élevée dans les zones rurales et l’adhésion plus fréquente chez les personnes d’âge moyen, mais en général, les divisions rurales-urbaines et les différences d’âge méritent une analyse plus approfondie, car les données ne sont pas concluantes.

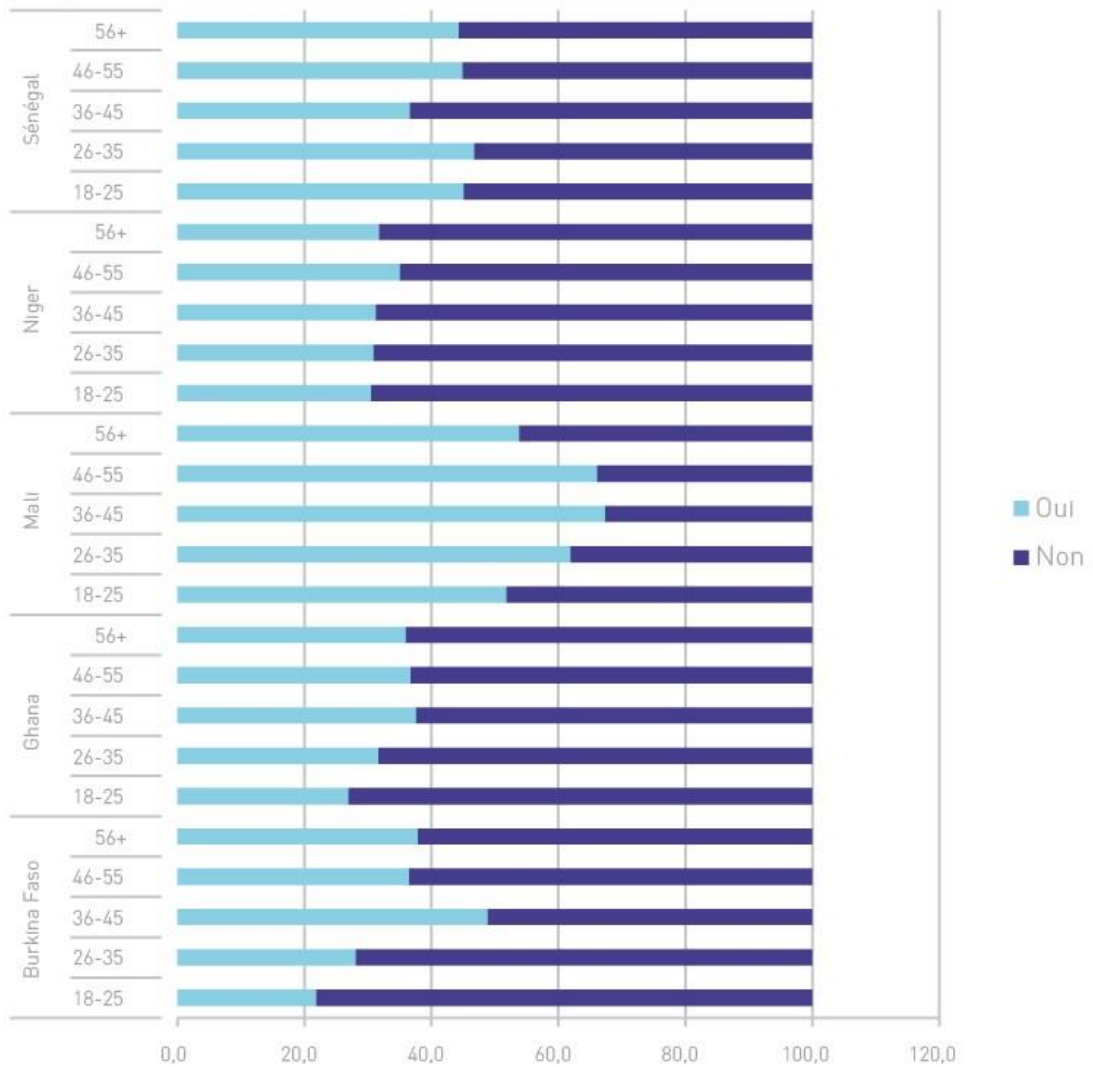
¹¹⁰ Htun, Mala et S. Laurel Weldon (2012), “The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005.” *American Political Science Review*, Vol. 106, N° 3, août 2012 <http://bit.ly/2W4YT70>

Figure 49 : Pourcentage de personnes interrogées étant membres d'une association ou d'un groupe communautaire

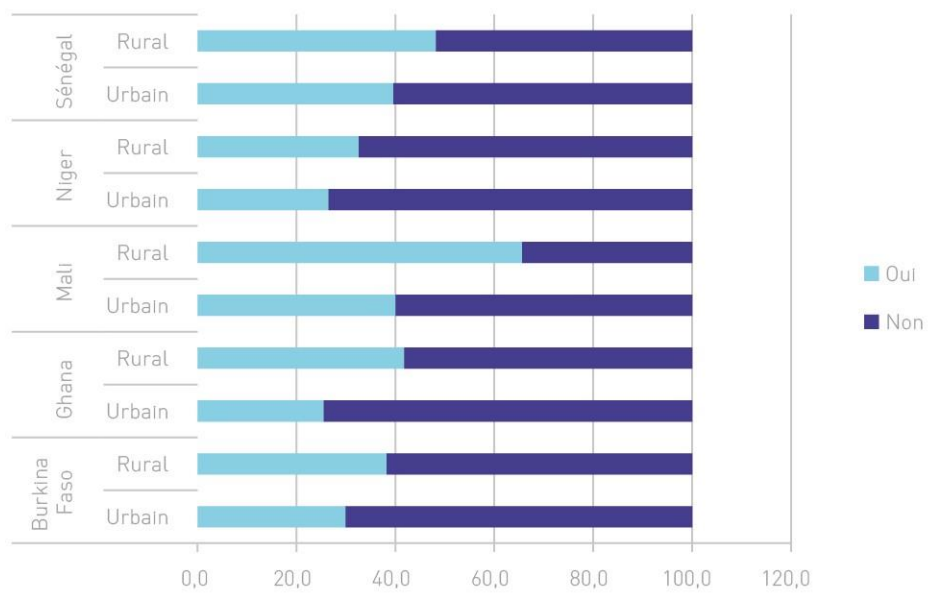
PAR SEXE



PAR ÂGE



PAR LIEU



Source : Afrobaremètre 2016/2018.

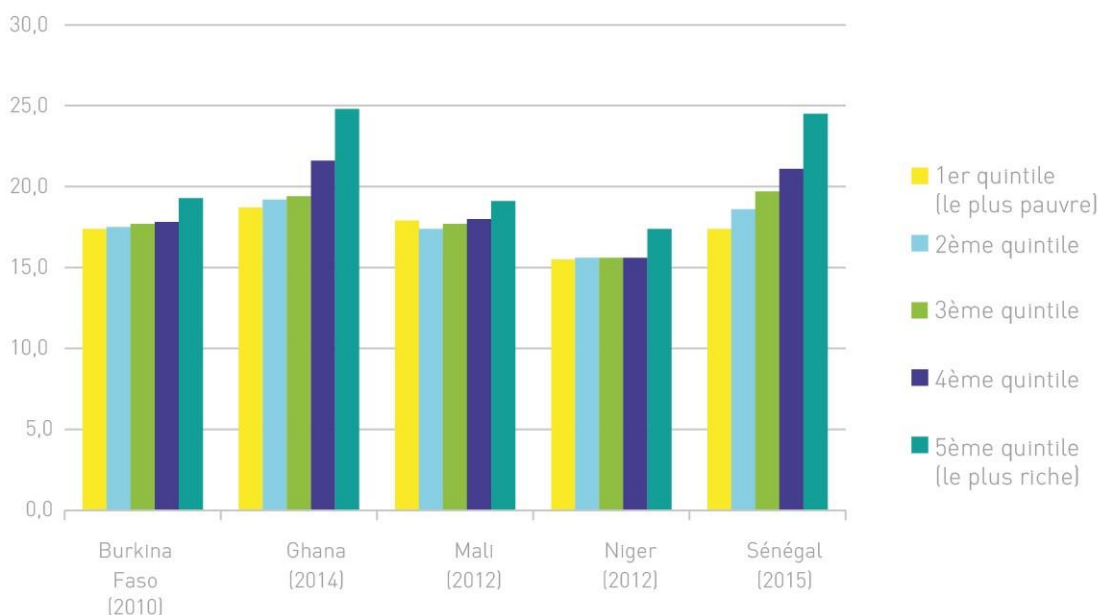
Domaine 7. VIE INDIVIDUELLE, FAMILIALE ET SOCIALE : Inégalité dans la capacité de jouir d'une vie individuelle, familiale et sociale, de s'exprimer et d'avoir le respect de soi.

La capacité de jouir d'une vie individuelle, familiale et sociale, de s'exprimer et d'avoir le respect de soi est fondamentale pour pouvoir mener la vie que l'on désire. Ce domaine ne figure généralement pas dans les cadres existants, ce qui explique le manque de données appropriées pour l'analyser, bien que de nombreuses normes sociales, culturelles et religieuses (abordées dans la section suivante dans le cadre des moteurs structurels) limitent cette capacité.

Sous-domaine 7.3 : Pouvoir former et entretenir les relations que l'on souhaite, être libre de décider quand former une famille, fonder un foyer, vivre en famille et avoir son mot à dire sur la vie de famille.

Le **mariage précoce** reste un problème dominant, avec une prévalence particulière en Afrique de l'Ouest (figure 50). Même lorsque la législation condamne cette pratique, les lois sont généralement affaiblies par les systèmes juridiques coutumiers, comme en Gambie, au Ghana, en Mauritanie et au Nigéria¹¹¹. Il s'agit d'un grave problème de développement, car une augmentation d'un pour cent du taux de natalité des adolescentes réduit l'espérance de vie de neuf mois, augmente la mortalité des femmes adultes de 1,1% et la mortalité maternelle de 0,2%. Le mariage précoce a également des conséquences intergénérationnelles, notamment un faible niveau d'instruction et un accès limité aux opportunités économiques¹¹².

Figure 50 : Âge médian lors du premier mariage (femmes) : 25-49 par quintile de richesse



Source : [Programme de l'USAID, EDS.](#)

¹¹¹ Ferrant, G. et Hamel, N. (2018).

¹¹² UNICEF (2013), *Ending child marriage: Progress and prospects.*

Selon un rapport¹¹³ publié par le Secrétariat du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest en collaboration avec le Centre de développement de l’OCDE, une femme sur quatre manque d’autonomie en matière de reproduction ou de « pouvoir de décider » quand, si elle le souhaite, avoir des enfants¹¹⁴. Malgré les politiques de lutte contre le **mariage précoce** mises en place dans toute la région, 30% des filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées¹¹⁵. Au Niger, 77% des mariages de femmes de 20 à 46 ans ont lieu avant l’âge de 18 ans¹¹⁶.

Les institutions sociales discriminatoires constituent toujours un obstacle important à l’accès des femmes aux biens fonciers et restreignent leur intégrité physique et leur pouvoir de décision dans les sphères privée et publique, freinant leur éducation et leur autonomisation économique, ce qui diminue la croissance potentielle des pays¹¹⁷. Le Mali a été condamné en mai 2018 par la Cour africaine des droits de l’homme pour violation, dans son code de la famille adopté en 2011, de plusieurs dispositions internationales relatives aux droits de l’homme¹¹⁸ ratifiées par le Mali (notamment le *Protocole de Maputo*) ; les allégations portaient sur l’âge légal du mariage (fixé à 16 ans au lieu de 18 ans dans le *Protocole de Maputo*), le consentement au mariage, le droit égal à l’héritage et l’élimination de pratiques néfastes¹¹⁹.

¹¹³ https://www.oecd-ilibrary.org/development/les-inegalites-de-genre-dans-les-institutions-sociales-ouest-africaines_7357808d-fr

¹¹⁴ Ferrant, G. et Hamel, N. (2018).

¹¹⁵ Bouchama *et al.*, 2018: 9.

¹¹⁶ UNICEF (2013) *Ending child marriage: Progress and prospects*.

¹¹⁷ Bouchama, N., *et al.* (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines ».

¹¹⁸ La condamnation a suivi une requête portée par l’Association pour le progrès et la défense des femmes maliennes (APDF) et l’Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA).

¹¹⁹ www.asfcanada.ca/medias/nouvelles/le-mali-premier-etat-condamne-pour-violation-du-protocole-de-maputo/

CONCLUSIONS SUR L'EXPRESSION DES INÉGALITÉS :

Premièrement, comme dans la plupart des pays en développement, on trouve des **inégalités entre les sexes** en Afrique de l'Ouest dans tous les domaines inclus dans la TIM. Le sexe est un facteur aggravant pour d'autres désavantages, tels que ceux liés au statut socioéconomique, à l'origine ethnique, au lieu de résidence, à la religion, au handicap, à l'âge et à la race. En raison de la double exclusion liée au sexe et à la pauvreté, seulement 25% des filles les plus pauvres des pays à faible revenu vont au terme de leur scolarité primaire¹²⁰.

Deuxièmement, en Afrique de l'Ouest, **les plus grandes inégalités sont avant tout spatiales, entre zones urbaines et rurales**¹²¹, où les services publics sont pratiquement absents dans tous les pays de la région. Ayant très peu de données (presque aucune) sur les inégalités entre les différents districts ou provinces dans les pays, nous suivons la littérature¹²² et utilisons la désagrégation urbaine/rurale comme approximation des inégalités entre la côte et l'intérieur au Ghana et au Sénégal, entre les provinces du Sud et du Nord au Mali¹²³ et au Niger et entre la région centrale et les autres au Burkina Faso. Au Burkina Faso, il existe d'importants déficits d'investissement dans l'éducation, la santé et les infrastructures entre les régions de l'Ouest et du Centre et les régions de l'Est et du Nord/Sahel. Au Niger, seulement 6% des filles les plus pauvres vivant dans les zones rurales vont au terme de leur scolarité primaire¹²⁴.

Troisièmement, le **revenu des individus et des ménages** est la variable mesurant les inégalités verticales. Elle est l'expression claire des conditions plus défavorisées des revenus inférieurs et recoupe essentiellement d'autres variables, telles que le lieu de résidence et le sexe. Les individus **en bas de la répartition des revenus** sont également les plus exposés aux inégalités multidimensionnelles, contrairement à ceux en haut de la courbe. Elles sont souvent l'expression de différences en matière d'éducation et de conditions de travail : on trouve les individus aux compétences les plus faibles, les paysans et ceux sans éducation regroupés en bas de l'échelle. En fait, **l'éducation** semble être à la fois une expression et un moteur d'inégalités, tant elle est liée à d'autres domaines.

L'**âge** est intrinsèque dans certains indicateurs (qui se réfèrent à des tranches d'âge spécifiques) et s'avère particulièrement pertinent dans le domaine des conditions de travail, en lien avec le chômage. Il contribue également à une dynamique intéressante dans les indicateurs de participation citoyenne, ce qui reflète probablement les structures sociales et politiques fortement hiérarchisées de ces pays. Soulignons l'existence du mariage précoce, qui reste un problème dominant en Afrique de l'Ouest aux conséquences intergénérationnelles, notamment un faible niveau d'instruction et un accès limité aux opportunités économiques¹²⁵.

D'après la littérature et, en particulier, les experts consultés, le **groupe ethnique et la religion** (dans les pays où la diversité religieuse existe, comme le Burkina Faso) sont des variables pertinentes pour

¹²⁰ Banque mondiale (2018), *Rapport sur le développement dans le monde*, Chapitre 2.

¹²¹ Les données analysées dans ce projet ne permettent pas de mesurer les inégalités au sein des villes, qui ont été décrites avec une grande précision par Yabi (2017) : « Les inégalités s'expriment de manière significative par des disparités de revenus visibles dans les villes, où de véritables bidonvilles se trouvent dans les quartiers pauvres, ce qui contraste fortement avec les quartiers riches ».

¹²² Veuillez consulter l'annexe II présentant la méthodologie pour de plus amples informations sur cet aspect.

¹²³ La différence Nord-Sud existe au Mali, mais la région de Sikasso, limitrophe de la Côte d'Ivoire, reste la plus pauvre du pays, remettant en question les revendications des régions pauvres du Nord ; Yabi, Gilles (2017), Blog ID4D, 12 septembre 2017.

¹²⁴ Base de données de l'UNESCO.

¹²⁵ UNICEF (2013) *Ending child marriage: Progress and prospects*.

les inégalités liées à la santé, à l'éducation, aux conditions de vie, à la sécurité, à la participation citoyenne et à la vie sociale (voir l'encadré 1 dans l'introduction au début de ce rapport). Cependant, l'utilisation de ces variables est problématique : il est très difficile de trouver les données désagrégées correspondantes et, même si des données étaient disponibles, leur utilisation serait délicate pour des raisons politiques dans le contexte de la région de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons donc limité notre utilisation aux très rares variables où existent des données désagrégées. Néanmoins, dans la plupart des pays, les groupes ethniques sont principalement associés à des groupes religieux et leur concentration dans des régions spécifiques au sein du pays correspond largement à la division rurale-urbaine. Par conséquent, nous proposons d'utiliser la désagrégation urbaine-rurale comme approximation de la désagrégation ethnique et religieuse. Au Mali, par exemple, seuls 22% des enfants bozos vont au terme de leur scolarité primaire, contre 64% des enfants bobos¹²⁶.

Néanmoins, une étude récente¹²⁷ sur les différences ethniques et religieuses dans l'éducation montre l'existence de grandes disparités en termes de mobilité sociale entre ethnies et religions à la fois globalement et à l'échelle nationale, traduction de l'hétérogénéité initiale en matière d'éducation dans le domaine de la mobilité sociale. Par exemple, au Ghana, la probabilité que les enfants de parents analphabètes réussissent à aller au terme de la scolarité primaire est en moyenne de 62,5% ; pour les Akans (Ashantis) qui dominent la politique nationale, la probabilité est de 76,5%, alors que pour les Gourmantché elle n'est que de 45,5%. Au Sénégal, la mobilité éducative intergénérationnelle est de 43% pour les catholiques et de seulement 15,6% pour les musulmans.

Malheureusement, le manque de données et la portée de cette étude ne permettent pas de se pencher sur les inégalités pour d'autres groupes minoritaires et marginalisés, tels que les personnes **handicapées**. Par exemple, les filles handicapées sont confrontées à une triple discrimination, en raison de la perception négative des sociétés à l'égard du sexe, de la jeunesse et du handicap. En conséquence, souvent elles ne sont pas autorisées à être scolarisées ou, si elles le sont, elles subissent fréquemment discrimination et violence, y compris sexuelle¹²⁸. Au Burkina Faso, il est environ deux fois plus probable qu'un enfant handicapé ne fréquente jamais l'école¹²⁹.

Toutes ces caractéristiques se recoupent : prenons le cas d'une femme, vivant en milieu rural, à très faible revenu, issue d'une minorité ethnique ; elle sera la plus défavorisée en raison des inégalités croisées.

Il convient de mentionner que la version actuelle de la théorie des inégalités multidimensionnelles ne fournit pas d'indicateurs permettant d'évaluer correctement les inégalités dans les contextes fragiles et de conflit ; il existe donc probablement une relation entre insécurité et inégalités dans certaines zones des pays étudiés qui échappe à cette analyse des expressions de l'inégalité. Une littérature riche se penche sur les liens entre inégalités et conflits et, étant donné la pertinence de ces effets dans certaines parties de la région de l'Afrique de l'Ouest, nous l'aborderons brièvement dans le chapitre suivant.

¹²⁶ Base de données de l'UNESCO.

¹²⁷ Alesina, A., Hohmann, S., Michalopoulos, S. et Papaioannou, E. (2018), "Ethnic and Religious Intergenerational Mobility in Africa", Center for Economic Policy Research, 27 septembre 2018. https://cepr.org/sites/default/files/Hohamann_IM_ethnic_religious.pdf

¹²⁸ Save the Children (s.d.) *Promouvoir le droit des filles en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Groupe régional de coordination sur l'ODD4 en Afrique de l'Ouest et du Centre. Équipe de travail sur l'égalité des genres et l'éducation inclusive.

¹²⁹ Banque mondiale (2018), *Rapport sur le développement dans le monde*, Chapitre 2.

3. IDENTIFICATION DES CAUSES : MOTEURS COMMUNS ET QUESTIONS STRATÉGIQUES DERRIÈRE LES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

On trouve dans la littérature nombre d'éléments probants sur les moteurs des inégalités en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les recommandations politiques pour les combattre. Certains moteurs sont exogènes (comme l'héritage historique, le commerce et les flux financiers mondiaux, l'innovation technologique), d'autres endogènes (comme les institutions sociales, économiques, politiques)¹³⁰. Ce projet de recherche se penche sur les moteurs les plus pertinents d'après la littérature et les entretiens avec des experts, en résonance avec les indicateurs proposés dans la théorie des inégalités multidimensionnelles. Nous avons choisi de distinguer les aspects contextuels et ceux plus structurels, sur lesquels l'influence politique est quelque peu limitée, de ce que nous appelons les moteurs politiques, découlant directement de l'élaboration des politiques. Cette classification nous aidera à cibler les recommandations en matière de politiques de lutte contre les inégalités sur les domaines où elles peuvent être le plus efficace.

ASPECTS CONTEXTUELS

Il s'agit de moteurs qui déterminent le contexte dans les cinq pays étudiés et doivent être pris en compte pour comprendre les inégalités dans la région et les combattre.

L'influence de l'histoire coloniale.

Les inégalités géographiques au sein des pays reflètent en partie l'héritage de l'époque coloniale, époque où l'activité commerciale et économique était concentrée autour de la capitale et, quand cela s'avérait possible, autour des ports des zones côtières. Gilles (2017) souligne l'origine coloniale de ces inégalités, tant dans les colonies britanniques que françaises : on appliquait une logique centre-périphérie dans les pays côtiers, avec une région productive agricole centrale qui accédait à la mer au sud et la périphérie éloignée au nord (par exemple, au Ghana, au Bénin, en Côte d'Ivoire ou encore au Sénégal)¹³¹. Cette organisation permet de comprendre les différences entre les provinces nord et sud/côtières (au Ghana et au Sénégal) et/ou entre les régions centrales autour de

¹³⁰ Yabi Olakounlé Gilles (2015), citant PNUD (2013).

¹³¹ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

la capitale (au Burkina Faso, au Mali et au Niger).

Les inégalités sont également une expression des privilèges des fonctionnaires (militaires et policiers, suivis des professeurs et des avocats) vis-à-vis des paysans cueilleurs les moins qualifiés, sans instruction, avec au Ghana au moins une forte division entre sexes et ethnies dans ces catégories¹³².

La terre est le principal bien des populations rurales et leur source de revenus, mais elle est répartie de manière encore plus inégale que la richesse. La dépossession foncière pendant la période coloniale a été suivie d'un accaparement des terres par les sociétés multinationales en collaboration avec les gouvernements nationaux¹³³. À son tour, la concentration foncière accroît non seulement les inégalités, mais réduit aussi la production agricole et la croissance économique¹³⁴.

Les relations actuelles avec les anciennes puissances colonialistes, matérialisées par des contrats et accords économiques importants, sapent souvent l'autonomie et la capacité des pays à prendre des décisions de manière indépendante, alimentant ainsi le pouvoir des élites économiques et politiques au pouvoir, dont l'allégeance va à des intérêts extérieurs et non à leurs citoyens. Le thème suivant qui aborde la dynamique de capture du pouvoir politique est très lié à ce phénomène.

Dynamique de capture du pouvoir politique

L'activité économique va de pair avec les relations de pouvoir et les structures postcoloniales reflètent, en partie, la continuation de ces relations (voir Gilles¹³⁵, p. 12 et 13). Cette situation favorise la **dynamique de capture du pouvoir politique** par laquelle ceux qui détiennent le pouvoir économique influencent le processus de décision politique en leur faveur, créant un cercle vicieux de corruption et de clientélisme, au détriment des besoins et de l'intérêt de la majorité de la population. Dans des pays comme le Mali et le Niger, les dynamiques existantes de capture du pouvoir politique par des élites puissantes font obstacle aux investissements dans les économies locales et les services sociaux essentiels¹³⁶. Certaines sont étroitement liées aux intérêts des pays colonialistes (voir ci-dessus), par exemple dans le cas des industries extractives.

Le manque de mécanismes et d'institutions favorisant la participation et l'inclusion, la faible responsabilité et transparence de l'État, l'influence excessive de groupes spécifiques et les normes sociales et culturelles préjudiciables aux minorités entretiennent ces dynamiques. Elles impliquent souvent des pratiques de corruption, alimentées par l'influence de grandes entreprises multinationales et de gouvernements étrangers à la recherche de contrats lucratifs en lien avec l'extraction des ressources naturelles et le secteur de la construction. Freedom House souligne la présence généralisée de la corruption au Burkina Faso (en particulier dans la police), au Ghana, au Mali (notamment dans les marchés publics), au Niger et au Sénégal (où, selon le rapport, les

¹³² Yabi, Gilles (2015), citant Poku-Boansi (2014) sur les caractéristiques du Ghana, qu'on peut extrapoler aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, avec de petites variations entre les anciennes colonies britanniques, françaises et portugaises.

¹³³ World Social Science Report (2016), *Inequality and natural resources in Africa*.

¹³⁴ BAD (2018), *Perspectives économiques en Afrique 2018*, cité dans Oxfam (2019), *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

¹³⁵ Yabi Olakounlé Gilles (2015), « Les inégalités extrêmes empoisonnent la vie de tous en Afrique de l'Ouest : il est temps d'y mettre fin », Oxfam.

¹³⁶ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

fonctionnaires agissent souvent en toute impunité)¹³⁷.

Les inégalités de groupe sont étroitement liées à la manière dont les groupes sont représentés dans les institutions politiques et sociales. Ceux qui sont défavorisés socialement et économiquement manquent également de pouvoir politique, car il est concentré entre les mains de ceux en position de privilège économique. Les plus pauvres, les groupes marginalisés, les femmes et les filles sont souvent totalement exclus des processus de décision politique. Ces discriminations vont de pair avec des élites puissantes prédominantes, dans un contexte de manque de transparence et de responsabilité institutionnelles, souvent sujet au clientélisme et à la corruption.

Normes sociales traditionnelles, culturelles, religieuses

Les normes sociales jouent un rôle déterminant dans la perpétuation des inégalités discriminatoires liées au sexe (contre les femmes), à l'âge (contre les jeunes) et aux groupes ethniques et religieux (contre les minorités). Un rapport récent de l'ONU sur l'Afrique subsaharienne déclare que « la perpétuation des inégalités de revenus, de santé et d'éducation est liée à des combinaisons complexes de normes sociales et de modes de prestation de services discriminatoires, auxquels s'ajoutent parfois des risques de conflit, entre autres facteurs »¹³⁸.

L'indice de l'OCDE sur les institutions sociales et le genre (SIGI) mesure les discriminations liées au sexe dues aux normes sociales dans le milieu familial (mariage précoce, autorité parentale, héritage), sur l'intégrité physique restreinte, les préjugés en faveur des fils, l'accès restreint aux ressources et aux biens et la limitation des libertés civiles. D'après l'indice 2018, le Sénégal a un niveau moyen de discrimination dans les institutions sociales par rapport à la moyenne mondiale, le Burkina Faso et le Ghana un niveau élevé, le Mali et le Niger un niveau très élevé.

Encadré 2. Normes sociales traditionnelles, culturelles, religieuses : un frein aux opportunités pour les femmes

Les normes sociales traditionnelles, culturelles et religieuses discriminent systématiquement les femmes. Premièrement, par le rôle qu'elles leur attribuent en tant que dispensatrices de soin non rémunérées aux enfants et aux personnes âgées dans les ménages et les communautés. Au Mali, les hommes consacrent 21 minutes par jour au travail non rémunéré tandis que les femmes y consacrent 241 minutes par jour, ce qui signifie que les femmes au Mali effectuent dix fois plus de travail non rémunéré que les hommes.

Les femmes ont également un accès limité aux soins de santé en raison de normes qui restreignent leur pouvoir de décision dans les communautés et les ménages. Au Ghana, les femmes sont moins susceptibles d'utiliser les services de santé maternelle lorsqu'elles vivent dans des zones relativement tolérantes aux violences faites aux femmes¹³⁹.

Lorsque les normes traditionnelles favorisent le mariage précoce et la procréation, les filles perdent la liberté de choisir comment et avec qui elles veulent vivre ; elles doivent quitter l'école à un jeune

¹³⁷ Freedom House : *Freedom in the World* (2018).

¹³⁸ PNUD (2017) *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*, Chapitre 11.

¹³⁹ Adjiwanou et Le Grand (2014), cité dans PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

âge et sont privées de l'opportunité de poursuivre leurs études et d'acquérir des compétences qui leur donneraient les moyens d'envisager différents moyens de subsistance.

Source : PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

Plusieurs initiatives législatives en Afrique de l'Ouest ont tenté de lutter contre l'inégalité entre les sexes. Tous les pays de la région ont signé le *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique*, la *Charte africaine de la jeunesse* et la *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, ce qui a parfois mené à une modification de la législation nationale. Cependant, des chercheurs soulignent que les pratiques coutumières vont souvent à l'encontre de ces efforts, par exemple en ce qui concerne l'âge du mariage (au Niger en 2016, 76% des filles âgées de 15 à 19 ans étaient mariées, divorcées, veuves ou vivaient en union religieuse/coutumière¹⁴⁰). Les différences entre les lois coutumières et les cadres juridiques affaiblissent le droit des femmes à l'accès à la terre¹⁴¹.

Les discussions des groupes de travail lors de la journée d'étude qui s'est tenue à Accra (novembre 2019, voir note de bas de page 8) dans le cadre de ce projet de recherche ont mis en évidence la manière dont les normes sociales jouent un rôle dans les inégalités dans les pays étudiés. Sur le thème des inégalités liées au sexe, le groupe de travail a pointé la discrimination à l'égard des femmes sous forme d'exclusion dans la prise de décision, de réduction de l'espace civil, de violence sociale, de privation d'héritage (comme nous avons pu le voir en ce qui concerne le régime foncier ci-dessus) ou de place en tant que cheffe de ménage.

Les pouvoirs traditionnels s'appuient souvent sur des normes sociales qui perpétuent les inégalités à travers leur système de gouvernance, excluant parfois certaines minorités du droit à la terre essentiel à leur subsistance ou limitant la participation à la prise de décision aux membres de la famille royale dans une zone donnée. Ce type de problème mène parfois des groupes minoritaires à prendre les armes contre les dominants, ce qui alimente l'exclusion, la pauvreté et les inégalités.

Les discussions ont également souligné la manière dont les normes sociales gérontocratiques mettent en place des structures familiales et communautaires dans lesquelles le pouvoir décisionnaire est entre les mains des membres les plus âgés, ce qui empêche les jeunes de jouer un rôle plus actif dans la société.

La transformation de ces normes sociales discriminatoires nécessite une compréhension solide de l'économie politique et des réalités territoriales, ce qui dépasse le cadre de ce projet de recherche, et les efforts devraient plutôt être endogènes, impliquant un large éventail de parties prenantes. L'OCDE recommande néanmoins de continuer à rassembler des bases factuelles sur l'étendue et la nature des institutions sociales discriminatoires : le développement inclusif ne pourra que passer par le changement des normes sociales¹⁴².

¹⁴⁰ Ferrant, G. et Hamel, N. (2018), "Gender equality in West Africa? The key role of social norms".

¹⁴¹ OCDE (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions ouest-africaines », Notes ouest-africaines, mars 2018, n° 13.

¹⁴² Ibid.

Conflits, violence et sécurité

Il existe une littérature riche sur les effets mutuels des inégalités et des conflits. L'abus de pouvoir de la part des groupes dominants et la marginalisation de certaines populations sont à l'origine de conflits et de violences. D'une part, les conflits exacerbent les inégalités, puisque les gagnants prennent le pouvoir sur les perdants, tandis que la destruction des services et des moyens de subsistance pendant ces conflits favorise souvent l'émergence de nouvelles inégalités. D'autre part, ils limitent les possibilités de surmonter les inégalités : lorsque les individus vivent dans la peur (réelle ou perçue) de la violence, leur capacité à faire des choix librement et à accéder aux opportunités s'en trouve diminuée. Par exemple, les gens peuvent avoir peur de quitter leur domicile ou leur communauté, ce qui limite le travail, l'accès aux services de santé et la scolarisation¹⁴³.

Les conflits et la violence sont présents à différents niveaux dans la région : du conflit le plus étendu affectant des régions entières, en passant par les conflits locaux entre groupes ethniques et ceux au niveau de la communauté ou du ménage. Dans les zones affectées, les femmes et les minorités ethniques, religieuses ou autres sont plus susceptibles d'être menacées par la violence, réelle ou perçue¹⁴⁴.

À l'échelle régionale, l'Afrique de l'Ouest a été une terre d'instabilité, de violence politique et de conflit ces dernières décennies. Outre les conflits au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire, la prolifération de groupes armés non étatiques au Sahel au cours des 15 dernières années a été source d'affrontements et de troubles dans de vastes régions du Mali, du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. L'absence de l'État dans les régions touchées est étroitement liée à la prolifération de la violence.

Le manque d'investissement dans les politiques publiques cruciales pour limiter les inégalités affaiblit la légitimité des autorités politiques, sape la consolidation des institutions publiques et prive des centaines de personnes (en particulier les jeunes hommes) de l'espoir d'une vie meilleure. D'une part, l'absence d'un État fournisseur de services et garant de sécurité donne une certaine légitimité à des groupes non étatiques capables de maintenir l'ordre, de contrôler les frontières, d'offrir certains services et de donner une impression de justice. D'autre part, la prise de conscience du manque d'opportunités et de l'exclusion constante de certains (groupes ethniques marginalisés et/ou groupes tels que les jeunes) est source d'une frustration qui risque à son tour d'alimenter le conflit. Par exemple, au Mali, le conflit de 2012 s'est concentré dans le Nord, zone qui couvre les deux tiers du pays mais représente seulement 10% de la population, où le manque d'investissement, de droits culturels, d'autonomie politique et d'attention du président est la norme¹⁴⁵.

Au niveau local, les inégalités et injustices ressenties par des groupes spécifiques de la population expliquent de nombreux conflits ponctuels mais fréquents. Ceux-ci sont étroitement liés aux aspects présentés précédemment (l'histoire coloniale, la dynamique du pouvoir, les questions traditionnelles, culturelles et religieuses), qui s'expriment dans un sentiment d'identité non reconnue et d'exclusion des minorités.

¹⁴³ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

¹⁴⁴ Steward (2008), cité dans PNUD (2017).

¹⁴⁵ Aggard, F. et Miyandazi, M. (2017), "Understanding ECOWAS efforts in promoting a governance agenda: Adapting regional norms to lessons from national crises", European Centre for Development Policy Management.

Les conflits, la violence et l'insécurité se font également ressentir à un niveau plus micro, dans les communautés locales et dans les ménages, où les normes sociales ayant trait au sexe et à l'âge peuvent générer tensions et heurts. Au niveau de la communauté et du ménage, les normes traditionnelles renforcent également souvent les inégalités, notamment liées au sexe et à l'âge. Les femmes sont victimes de discrimination sur la base de ces normes, ce qui entrave leur capacité à faire valoir leurs droits. La jeunesse est réduite au silence au profit des relations hiérarchiques. La dynamique de la corruption et du clientélisme est même mentionnée comme cause possible de tension et de violence dans le ménage, où les hommes ont le sentiment qu'ils doivent entretenir des relations professionnelles pour assurer leur emploi, incertitude se traduisant par des tensions accumulées au sein du ménage.

MOTEURS POLITIQUES

Ces moteurs sont directement liés à l'élaboration des politiques. Dans un contexte de pauvreté prolongée, principalement dans les zones rurales (mais aussi, de plus en plus, dans les zones urbaines en croissance), de moyens de subsistance fortement dépendants des activités agricoles, d'élevage et de pêche, les moteurs politiques identifiés sont liés à un investissement insuffisant dans les services essentiels (éducation, santé et protection sociale), ainsi qu'à une répartition géographique très inégale des services et infrastructures essentiels, un investissement insuffisant dans la petite agriculture, l'élevage et la pêche, un marché du travail fortement dualiste, avec un vaste secteur informel, et la prédominance d'un régime fiscal régressif dans tous les pays.

1^{er} moteur. Investissements insuffisants dans les services essentiels : éducation (en particulier l'enseignement secondaire), santé et protection sociale pour les groupes vulnérables et marginalisés. Avec une répartition inégale des services et des infrastructures essentiels (par exemple, routes, électricité, écoles, hôpitaux, eau et assainissement) entre les zones rurales et urbaines et entre les régions, entraînant des disparités de revenus.

La mauvaise performance de la région de l'Afrique de l'Ouest dans la provision de services essentiels est confirmée par le score moyen de l'engagement régional en matière de dépenses sociales (selon l'indice Oxfam de l'engagement à la réduction des inégalités, ERI)¹⁴⁶, score inférieur à toutes les autres régions d'Afrique, y compris l'Afrique centrale en dépit de ses conflits. Selon cet indice, le Burkina Faso, le Sénégal et le Mali sont les pays d'Afrique de l'Ouest les plus engagés en termes de politiques de dépenses sociales, avec néanmoins une certaine hétérogénéité. Par exemple, le Sénégal dépense le plus pour l'éducation (21,33%), mais moins pour la santé (5,41%). Le Burkina Faso est le plus engagé dans les dépenses sociales, mais ses dépenses de protection sociale sont très faibles, moins de 6%.

Le tableau 5 montre comment chacun des cinq pays se classe au niveau mondial en termes de dépenses publiques pour l'éducation, la santé, la protection sociale, de progressivité de leurs dépenses sociales et de proportion des dépenses de santé et d'éducation dans les dépenses publiques totales et dans le PNB (produit national brut) :

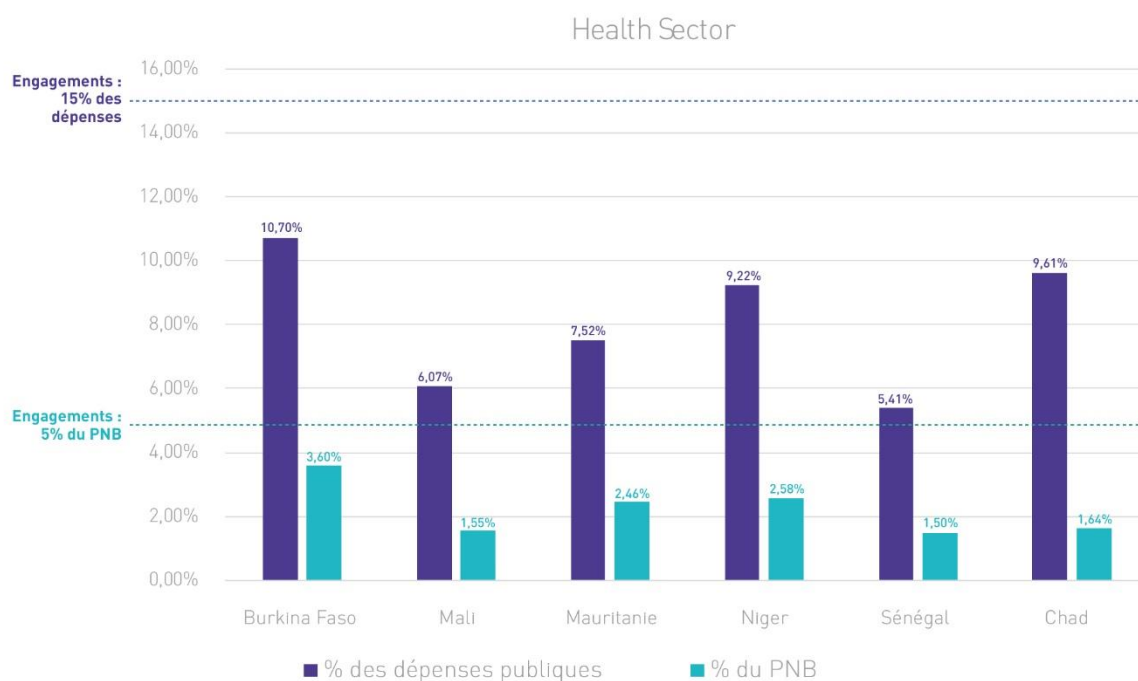
¹⁴⁶ Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

Tableau 5 : Dépenses publiques pour l'éducation, la santé et la protection sociale

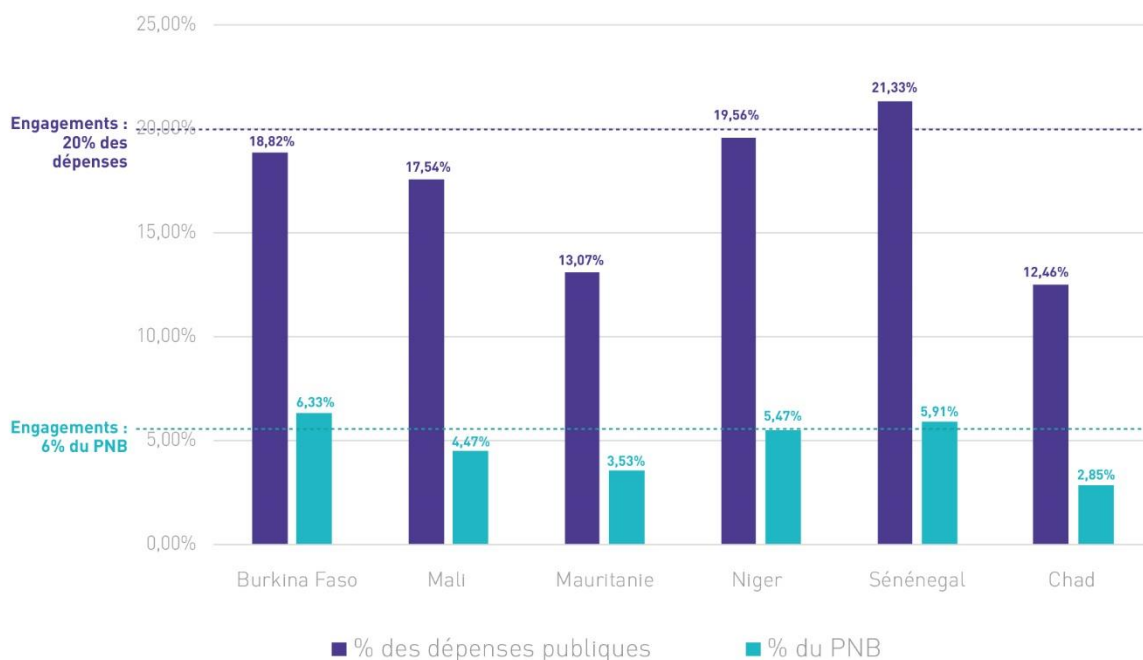
Pays	Éducation		Santé		Protection sociale		Score d'effort des dépenses publiques	Progressivité des dépenses sociales
	% des dépenses publiques	Score	% des dépenses publiques	Score	% des dépenses	Score		
Burkina Faso	18,82	28	10,70	68	5,56	131	90	88
Sénégal	21,33	14	5,41	139	10,98	92	94	102
Mali	17,54	41	6,07	133	15,63	74	95	104
Niger	19,56	24	9,22	98	3,64	141	104	106
Ghana	15,28	69	7,77	115	5,84	128	121	130

Il s'agit de la moyenne des indicateurs sur l'effort de dépenses sociales et l'impact des dépenses sur les revenus Gini.

Figure 51 : Proportion des dépenses de santé et d'éducation dans les dépenses publiques totales et dans le PNB



Education Sector



Source : Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*, d'après des données de l'OMS (2015).

Santé. Les inégalités sont intimement liées aux problèmes de santé. Un accès inégal aux services de santé selon le groupe de revenu, la situation rurale/urbaine et le sexe a pour résultat un moins bon état de santé pour les groupes défavorisés, ce qui entraîne des coûts sociaux et économiques importants, tant pour les individus que pour la société¹⁴⁷.

L'Afrique de l'Ouest/le Sahel reste l'une des régions présentant les statistiques de santé les plus alarmantes au monde. De nombreuses raisons peuvent expliquer ces chiffres, comme le manque d'accès aux services de santé (au Niger, la couverture santé en 2016 était de 48,47%)¹⁴⁸, avec une absence très inquiétante de services dans les zones rurales, une faible offre de traitements médicaux et de professionnels qualifiés. L'accès aux soins est particulièrement limité par le coût des services, de l'accès aux centres de santé et du séjour pendant la durée des soins¹⁴⁹. Au Sahel, plus de la moitié des familles n'ont pas les moyens de fournir à leurs enfants les services de santé dont ils ont besoin¹⁵⁰. Le paiement direct exigé des malades pour avoir accès aux soins est une barrière financière pour les pauvres ; par conséquent, le statut économique du ménage a un impact significatif sur le niveau de santé.

Certains pays d'Afrique de l'Ouest ont fait des progrès considérables en termes de santé en chiffres absolus¹⁵¹, grâce à des politiques exemptant les utilisateurs de paiement et renforçant la provision

¹⁴⁷ *Health Inequities in Selected African Countries: Review of Evidence and Policy Implications*, actes de l'African Economic Conference 2007.

¹⁴⁸ MSP Niger 2016.

¹⁴⁹ Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵⁰ Source : <https://www.chathamhouse.org/expert/comment/mali-scraps-healthcare-fees-it-time-bury-bamako-initiative>, cité dans Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵¹ Au Burkina Faso, la mortalité maternelle a diminué de plus de moitié depuis les années 1990, passant de 727 décès pour 100 000 naissances vivantes à 371 en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a également diminué de plus de moitié au

de soins, comme l'extension de la couverture vaccinale¹⁵². **Le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal** ont mis en œuvre des initiatives pour les groupes prioritaires (les nécessiteux, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans). Au **Mali**, le gouvernement a mis en place des politiques visant à fournir gratuitement certains services, notamment les naissances par césarienne. Lorsque ces politiques ont bénéficié d'un financement, elles ont eu des résultats positifs : entre 2005 et 2009, le taux de naissances par césarienne au Mali a doublé et les naissances sous surveillance médicale sont passées de 53% à 64%¹⁵³. Au **Niger**, la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans a entraîné une augmentation significative du recours aux soins curatifs (de 49% en 2006 à plus de 90% en 2012)¹⁵⁴. Cependant, le sous-financement des dispositifs et la complexité des circuits de gestion ont entraîné des retards dans le remboursement des centres de santé, menant à une réévaluation des dispositifs faute de financement adéquat¹⁵⁵. De plus, au-delà des difficultés financières, l'accès gratuit ciblé n'intègre pas toujours véritablement les personnes les plus défavorisées, car certaines des populations les plus pauvres n'en bénéficient pas.

Le sous-financement des politiques de santé a un impact sur le personnel, l'équipement et l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical dans les centres de santé ; ce phénomène limite la couverture et la qualité de la provision des soins et des services de santé, en particulier par le manque de personnel de santé qualifié et la concentration des services dans les villes¹⁵⁶.

- Aucun gouvernement des cinq pays d'Afrique de l'Ouest n'atteint aujourd'hui les objectifs d'Abuja de consacrer à la santé 15% du budget public et 5% du PNB.
- La couverture santé des plus riches est d'environ 30% meilleure que celle des plus pauvres, sauf au Ghana où l'écart est de 9%.
- Entre 36% et 52% de toutes les dépenses de santé courantes sont des paiements directs.
- Alors que la norme minimale de l'OMS pour la densité médicale est de 10 médecins pour 10 000 habitants, la densité de professionnels de santé qualifiés est de 0,6 au Burkina Faso (2016), 1,39 au Mali (2016), 0,5 au Niger (2014) et 0,69 au Sénégal¹⁵⁷. Seul le Ghana atteint le minimum.
- La couverture santé universelle ne s'applique à la moitié de la population dans aucun des pays : elle est de 32 et 33% au Mali et au Niger, 39% au Burkina Faso, 41% au Sénégal et 45% au Ghana.

Burkina Faso, au Tchad et au Mali et de plus des deux tiers au Niger et au Sénégal. Base de données OMS. <http://bit.ly/2UkCUq7> ; cité dans Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵² Par exemple, le taux de couverture vaccinale contre la diphtérie/tétanos/coqueluche (DTC) est passé de 15% en 2000 à plus de 90% en 2015 au Burkina Faso et de 34% à 75% au Niger. Estimation OMS/UNICEF : Gavi, fiches d'information par pays, cité dans Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵³ El-Khoury M., Gandaho T., Arur A., Keita. B et Nichols, L. (2011), "Improving Access to Life Saving Maternal Health Services: The Effects of Removing User Fees for Caesareans in Mali." *Health Systems 20/20*, Abt Associates Inc : Bethesda, MD. Cité dans Oxfam (2013), *Couverture santé universelle. Pourquoi les personnes en situation de pauvreté sont les laissés-pour-compte des régimes d'assurance ?* https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp176-universal-health-coverage-091013-fr_1.pdf, cité dans Oxfam (2015), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵⁴ Communiqué de presse d'Oxfam (mai 2013). <http://bit.ly/2Wq1nwW>

¹⁵⁵ Plaquette Initiative Solidarité Sahel de l'AFD (IS3). <http://bit.ly/2U05Xij>, cité dans Oxfam (2015), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵⁶ Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

¹⁵⁷ Données de l'OMS/Observatoire mondial de la santé, Health Equity Monitor. Cité dans Oxfam, *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*.

Les services d'assurance santé sont quasi inexistants dans tous les pays, sauf au Ghana, où environ la moitié des hommes sont assurés.

Éducation. Importante en soi, la capacité d'apprendre contribue également à l'égalité dans d'autres sphères de la vie. L'examen de 13 pays en développement a révélé que les dépenses d'éducation et de santé représentent 69% de la réduction totale des inégalités¹⁵⁸. Les personnes les plus pauvres sont les plus touchées par toute augmentation ou contraction marginale des dépenses publiques d'éducation et, pourtant, l'investissement dans ce domaine est loin des objectifs fixés (cf. figure 51 ci-dessus)¹⁵⁹. Au Burkina Faso, plus de 2 000 écoles sont fermées en raison des conflits et de l'insécurité et plus de 900 au Mali, précisément dans les zones les plus reculées, où le conflit est présent (Boucle de Mouhoun, Nord, Sahel).

La plupart des analyses effectuées dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage sont valables ici. En outre, le nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire garanti par le cadre juridique est le suivant : 12 au Mali, 11 au Sénégal, 10 au Burkina Faso et 9 au Ghana¹⁶⁰. Le ratio élèves/enseignants à l'école primaire est de 93 au Mali, 55 au Niger, 47 au Burkina Faso, 45 au Ghana et 44 au Sénégal ; dans le secondaire, 281 au Niger, 40 au Burkina Faso et moins de 30 au Ghana, au Mali et au Sénégal¹⁶¹.

Comme le souligne l'Institut Brookings : « Les écoles rurales ont généralement des enseignants moins qualifiés et en trop petit nombre pour le nombre d'enfants inscrits à l'école, ce qui apparaît clairement dans le faible ratio enseignants/écoles et enseignants/élèves dans la plupart des régions rurales d'Afrique. De nombreuses causes expliquent ces chiffres en Afrique rurale, très liées à la pauvreté et à d'autres inégalités et situations socio-économiques. Par exemple, les enseignants préfèrent généralement les écoles urbaines aux écoles rurales, car elles offrent de meilleures opportunités et des revenus plus élevés. On trouve également une meilleure qualité de vie dans ces zones, avec un accès à de bonnes infrastructures, à d'autres services (tels que les soins de santé) et aux biens publics en général. En revanche, les zones rurales en Afrique sont souvent caractérisées par des infrastructures médiocres ou inexistantes et peu ou pas de provision d'autres services sociaux essentiels. Cette situation a un impact négatif sur la qualité de l'éducation des enfants des zones rurales, car le simple fait d'aller à l'école est un défi et la maladie d'un élève ou d'un membre de sa famille peut le forcer à abandonner complètement l'école. Les élèves des régions rurales d'Afrique sont encore plus désavantagés par le fait que leurs parents sont généralement sans instruction. Encore une fois, on constate que d'autres situations socio-économiques et inégalités ont un impact considérable sur la qualité de l'éducation dans les zones rurales par rapport aux centres urbains. »

Pour certains ménages pauvres, la distance jusqu'à l'école la plus proche est un indice de la fréquentation scolaire, en particulier lorsque les normes sociales ou les problèmes de sécurité empêchent les enfants, en particulier les filles, de se déplacer loin de chez eux¹⁶².

Comme dans le domaine de la santé, une tendance croissante à privatiser l'éducation et/ou à

¹⁵⁸ N. Lustig. (2015), *The Redistributive Impact of Government Spending on Education and Health*, cité dans Oxfam (2019), *Services publics ou fortunes privées ?*

¹⁵⁹ Banque mondiale (2018), *Rapport sur le développement dans le monde*, Chapitre 2.

¹⁶⁰ eAtlas de l'UNESCO pour l'éducation 2030. Pas de données pour le Niger.

¹⁶¹ Groupe de coopération technique sur l'ODD4.

¹⁶² Banque mondiale (2018), *Rapport sur le développement dans le monde*, Chapitre 2.

introduire des frais de scolarité fait du coût un obstacle à l'accès pour les familles pauvres.

2^{ème} moteur. Investissement inadéquat dans les petites exploitations agricoles, d'élevage ou de pêche, en particulier dans des stratégies agricoles, d'élevage et de pêche à la fois productives, génératrices de revenus et créatrices de richesse¹⁶³, pour promouvoir une intensification durable de la production, l'accès aux marchés, la transformation, le commerce, l'accès au financement, etc. et le soutien à l'agriculture et à la pêche de subsistance.

L'agriculture est le secteur qui fournit des moyens de subsistance à la plupart des populations en Afrique de l'Ouest. Il représente en moyenne 35% de l'économie de la région et emploie plus de 50% de la main-d'œuvre¹⁶⁴. Pour essayer de comprendre pourquoi tant de personnes dépendant de l'agriculture sont pauvres, le rapport d'Oxfam souligne, entre autres, le faible niveau d'investissement public dans la petite agriculture, la faible productivité, les opportunités de marché limitées et les politiques de développement orientées vers les zones urbaines. L'agriculture est souvent traitée plus comme un mode de vie que comme une activité économique.

Pour inverser la stagnation et réaliser le plein potentiel de développement de l'agriculture, en 2014, les pays ouest-africains ont à nouveau signé le Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique (PDDAA), qui appelle, entre autres, les gouvernements à augmenter leur allocation budgétaire au secteur à hauteur d'au moins 10% par an et à investir dans des biens publics essentiels. Les gouvernements se sont engagés à élaborer un plan national d'investissement agricole (PNIA) pour sa mise en œuvre. Une politique agricole régionale pour l'Afrique de l'Ouest, l'ECOWAP, a également été adoptée sur le modèle du PDDAA et des tarifs douaniers agricoles communs ont été adoptés en 2015 et augmentés de 20% à 35% pour certains produits afin de protéger dans une certaine mesure les agriculteurs¹⁶⁵.

L'Alliance ouest-africaine pour une agriculture intelligente face au climat (AIC) a été créée en 2015, dans le cadre des négociations sur le changement climatique (COP21), reconnaissant les impacts du changement climatique et la nécessité de promouvoir des instruments de soutien à l'adaptation de l'agriculture face à cette situation. Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel est également d'une grande importance, car il définit le programme de recherche sur la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, domaine de plus en plus pertinent au vu des impacts du changement climatique.

Les gouvernements africains se sont engagés à consacrer 10% de leur budget à l'agriculture. Cet objectif ne dit rien sur l'efficacité des dépenses agricoles, ni sur le montant dépensé pour les petits agriculteurs (dont la majorité sont des femmes), mais donne au moins une idée du niveau d'engagement des gouvernements dans ce secteur. Au cours de la période 2010-2015, seuls le Mali et le Burkina Faso ont atteint cet objectif d'allocation budgétaire, bien que le Niger et le Sénégal en aient été proches (figure 52). Le Ghana est loin de cet objectif, puisqu'il y consacre moins de 3% de son budget. Le rôle de l'agriculture au Burkina Faso est plus important que dans d'autres pays ; l'État

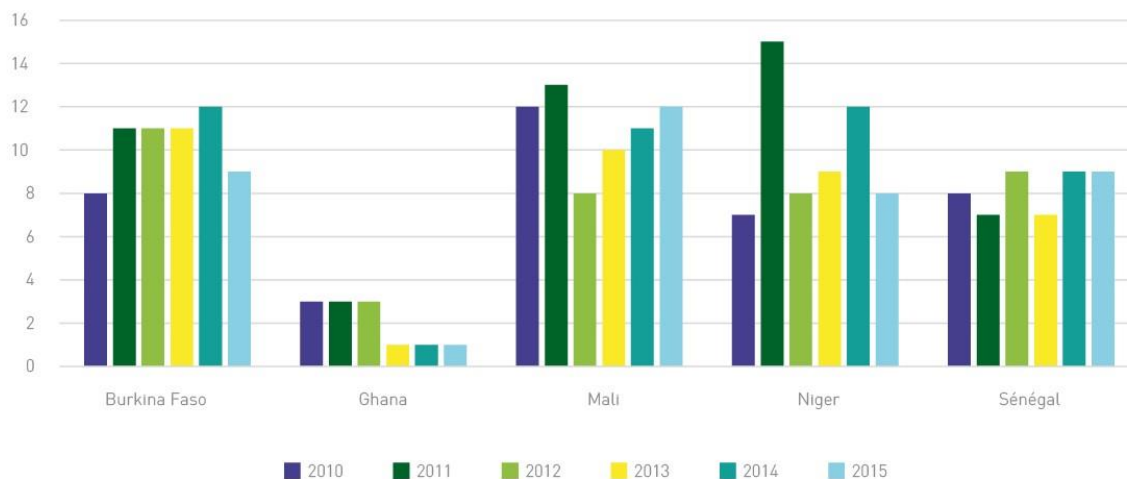
¹⁶³ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

¹⁶⁴ Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

¹⁶⁵ Ibid.

offre un large éventail d'incitations à différents acteurs nationaux : c'est un moyen de subsistance, mais aussi une source de devises et de rentes pour les élites, ce qui a facilité l'adoption dès 2010 d'un programme national pour le secteur rural, qui a fusionné les principes et actions du PDDAA et les priorités politiques nationales.¹⁶⁶

Figure 52 : Dépenses agricoles publiques (% des dépenses totales)



Source : données d'Oxfam (2019), *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*, d'après Regional Strategic Analysts and Knowledge Support System (ReSAKSS) & FAO, 2018 ; données de ReSAKSS d'après l'IFPRI (2015), la Banque mondiale (2017) & des ressources nationales.

L'ECOWAP a réalisé des progrès en matière d'augmentation de la mobilisation des ressources internes et externes pour l'agriculture, bien que cela n'ait pris de l'ampleur qu'après la crise du prix des denrées alimentaires en 2008 et même si des problèmes de financement majeurs demeurent, et en termes de hausse de la production agricole et du commerce entre les pays de la région¹⁶⁷. Cependant, malgré ces améliorations, le niveau d'insécurité alimentaire et de pauvreté demeure très élevé dans la région et il reste beaucoup à faire pour lutter contre les inégalités.

3^{ème} moteur. Une structure du marché du travail fortement dualiste, avec un emploi formel limité monopolisé par une élite professionnelle au sein du gouvernement, des sociétés multinationales et du secteur extractif, alors que la majorité de la main-d'œuvre travaille dans l'économie informelle ou de subsistance pour des revenus beaucoup plus faibles¹⁶⁸. La présence d'un vaste secteur informel et d'un très petit secteur formel fait obstacle à la réduction des inégalités en général, en particulier celles liées au sexe et à l'âge (jeunes) ; en fait, un vaste secteur informel est un facteur aggravant pour les inégalités¹⁶⁹.

Dans les cinq pays, le marché du travail est presque entièrement informel. La Banque africaine de développement a estimé, par exemple, qu'au Sénégal, seulement 3,8% des emplois sont formels¹⁷⁰.

¹⁶⁶ Aggard, F. et Miyandazi, M. (2017). "Understanding ECOWAS efforts in promoting a governance agenda: Adapting regional norms to lessons from national crises", European Centre for Development Policy Management.

¹⁶⁷ ECOWAP (2017), *Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025*.

¹⁶⁸ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ A Mbaye, A.A. et Gueye, F (2018), « Marché du travail et emplois en Afrique de l'Ouest », Documents de travail n° 297, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire ; juin 2018.

La quasi-totalité du travail agricole est informelle et une grande partie du travail informel est de l'auto-entrepreneuriat. Les travailleurs informels sont mal payés, parfois bien en dessous du seuil de pauvreté.

Selon l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités d'Oxfam, les pays d'Afrique de l'Ouest affichent des politiques du travail très inégales pour lutter contre les inégalités. Le Ghana (104^{ème} sur 152 pays), le Sénégal (112^{ème}) et le Mali (113^{ème}) sont dans le groupe inférieur, tandis que le Niger (17^{ème}) et le Burkina Faso (33^{ème}) obtiennent de bien meilleurs résultats. Chaque pays doit faire face à des défis différents. Le Ghana, par exemple, qui s'en sort assez bien en matière de traitement des syndicats et de respect de certains droits des travailleurs, obtient de mauvais résultats pour son traitement des femmes sur le lieu de travail et le niveau très faible de son salaire minimum¹⁷¹.

L'évaluation par Oxfam des conditions de travail dans le cadre de l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités mesure les efforts du gouvernement pour protéger les travailleurs en droit et en pratique, les droits légaux des femmes au travail et le salaire minimum en monnaie locale et en proportion du PIB par habitant. Sur 157 pays dans le monde, aucun des cinq pays étudiés ne se classe au-dessus du 120^{ème} rang. Le Burkina Faso est le moins bien noté, suivi de près par le Niger, tandis que le Ghana a le meilleur classement, bien que ses résultats soient très mauvais en ce qui concerne un salaire minimum équitable¹⁷².

Oxfam signale¹⁷³ qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'est exempt de violations du droit du travail, ni en droit ni en pratique. Au Burkina Faso, il existe des restrictions au droit des jeunes travailleurs (travailleurs de 16 ans et apprentis) de former et/ou d'adhérer à un syndicat. De nombreux pays de la région – dont le Burkina Faso, le Ghana et le Mali – continuent de refuser le droit de grève aux fonctionnaires et aux employés de l'État, en particulier ceux des sous-secteurs des services publics et de la sécurité.

Les groupes les plus vulnérables sur ce marché du travail dualiste sont les jeunes, les femmes et les habitants des zones rurales. L'emploi des jeunes (15-24 ans) est très faible, dans une région où la croissance de la population des jeunes est la plus rapide (avec le Niger en tête) ; les chiffres du chômage des jeunes ne prennent pas en compte ceux qui étudient et ceux qui ne sont pas scolarisés, sont sans emploi ou formation¹⁷⁴.

4^{ème} moteur. Impôt régressif. L'impact distributif des politiques fiscales dans les pays d'Afrique subsaharienne s'est érodé et la régressivité fiscale induite est un phénomène courant¹⁷⁵. Le taux de pression fiscale reste peu élevé, avec une assiette fiscale très faible au départ : l'État prélève des impôts sur la valeur ajoutée (TVA, affectant les pauvres de manière disproportionnée), le secteur formel et quelques entreprises (qui ne représentent qu'une petite partie d'une économie largement informelle) et accorde des exonérations aux grandes multinationales¹⁷⁶.

L'inégalité économique est à la fois une dimension et un moteur importants des inégalités dans

¹⁷¹ Oxfam (2018), *Building a more equal Ghana: A five-point action plan to close the gap between the rich and the rest*.

¹⁷² Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ A Mbaye, A.A. et Gueye, F (2018), « Marché du travail et emplois en Afrique de l'Ouest », Documents de travail n° 297, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire ; juin 2018.

¹⁷⁵ PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*.

¹⁷⁶ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

d'autres domaines. Les pays à fort Gini sont sujets à l'instabilité politique ; ils ont tendance à avoir le taux d'homicides le plus élevé et les résultats les plus faibles en matière d'accès à l'éducation et à la santé¹⁷⁷. Un système fiscal progressif est un outil efficace pour réduire les inégalités de revenus. Selon l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités d'Oxfam (ERI)¹⁷⁸, sur les cinq pays, le Ghana est le plus engagé en matière de fiscalité progressive et le Niger le moins engagé. Cependant, le Ghana obtient de mauvais résultats sur le recouvrement des impôts, tandis que le Niger obtient de bons résultats en matière de structure fiscale. La performance en termes de progressivité de la politique fiscale place le Ghana au 28^{ème} rang mondial, le Burkina Faso au 79^{ème}, le Sénégal au 85^{ème}, le Mali au 101^{ème} et le Niger au 134^{ème}.

Les recettes fiscales sont deux fois plus faibles que dans les pays riches : elles représentent 22% du PIB au Sénégal en 2016, 18,1% au Burkina Faso, 16,1% au Mali et 14,4% au Niger, contre une moyenne de 34,3 % pour les pays riches de l'OCDE¹⁷⁹. La région affiche de très mauvais résultats en raison d'une combinaison de facteurs, notamment la taille de l'économie informelle, les exonérations fiscales, le faible taux d'imposition des sociétés, l'évasion fiscale. Par ailleurs, le régime fiscal est très régressif, avec une forte dépendance vis-à-vis des impôts sur la consommation comme la TVA, qui représentent une pression fiscale disproportionnée sur les pauvres¹⁸⁰. Au Mali, par exemple, la TVA représente près d'un tiers des recettes fiscales en 2013, tandis que l'impôt sur les sociétés et celui sur le revenu ne correspondent respectivement qu'à 16% et 15% des recettes¹⁸¹. Au lieu de cela, la richesse en Afrique, y compris les biens immobiliers, est généralement sous-taxée, même alors que le continent a connu un boom du développement immobilier au cours des deux dernières décennies.

En parallèle, les impôts prélevés sur les entreprises ont diminué dans plusieurs pays, en raison de la baisse du taux d'imposition et de l'introduction de mesures pour attirer les investisseurs potentiels (par le biais d'exonérations fiscales, de congés, etc.)¹⁸². En conséquence, on estime que l'Afrique de l'Ouest perd chaque année environ 9,6 milliards de dollars en raison des incitations fiscales aux sociétés, avec un impact très négatif sur les revenus nationaux. Les exonérations fiscales totales au Mali s'élèvent à 203,45 milliards de FCFA en 2015¹⁸³, montant proche de 11% du budget du Mali cette année-là et 3,5 fois le budget de l'éducation du pays¹⁸⁴. Les industries extractives (principalement des sociétés étrangères) sont parmi les principaux bénéficiaires des avantages fiscaux, ce qui est particulièrement pertinent pour le secteur des ressources naturelles de la région : l'or au Burkina Faso, l'or et le gaz au Ghana, l'or, l'argent et la bauxite au Mali, l'uranium et l'or au Niger.

¹⁷⁷ Ortiz et Cummin (2011).

¹⁷⁸ Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Note d'analyse d'Oxfam France et Oxfam Mali (2017). « Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali. Quel rôle pour l'aide publique au développement française ? » <https://www.oxfamfrance.org/rapports/mobiliser-les-ressources-domestiques-au-service-des-plus-pauvres-au-mali/>

¹⁸² Oxfam (2019), Christian Hallum and Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

¹⁸³ Délégation de l'Union européenne. Évaluation du montant et du processus d'octroi des exonérations fiscales et douanières, 2016. Cité dans la note d'analyse d'Oxfam France et Oxfam Mali (2017) : « Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali. Quel rôle pour l'aide publique au développement française ? »

¹⁸⁴ Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DES MOTEURS DES INÉGALITÉS :

L'analyse des moteurs dans ce chapitre correspond aux résultats obtenus sur l'expression des inégalités dans le chapitre 2. Les cinq pays partagent un même contexte : un fort héritage colonial, ayant laissé en place une dynamique de pouvoir qui favorise les groupes dominants, sujets à la corruption, à la capture du pouvoir politique et au clientélisme. Ces structures et institutions formelles cohabitent avec des normes traditionnelles, fortement influencées par la culture et la religion, facteur aggravant souvent de la discrimination contre les groupes les plus faibles de la société, tels que les femmes, les jeunes et les minorités ethniques, religieuses ou autres. Dans ce contexte, avec de vastes zones géographiques où l'État est pratiquement absent, les inégalités éclatent souvent dans la violence et les conflits, ce qui les alimente encore plus, comme on le voit actuellement au Mali, au Niger et au Burkina Faso¹⁸⁵.

En termes de moteurs politiques, quatre domaines sont mis en évidence dans la littérature et, par conséquent, dans ce rapport : le manque d'investissement adéquat dans les services essentiels (la plupart des services de santé et d'éducation, mais aussi les réseaux de protection sociale), en particulier dans les zones reculées, où ces services et d'autres tout aussi essentiels (tels que l'eau, l'assainissement, l'électricité ou les transports) sont pratiquement absents ; le manque d'investissement adéquat dans la petite agriculture et, par le biais de programmes de protection sociale, dans l'agriculture de subsistance ; un marché du travail caractérisé par une prédominance totale du secteur informel, qui laisse les travailleurs sans protection et aggrave encore la discrimination contre les groupes vulnérables ; un système fiscal très faible qui ne génère pas suffisamment de recettes pour financer les politiques sociales indispensables et perçoit de manière très régressive, souvent par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée, avec une exonération pour la plus grande part des revenus des grandes entreprises.

¹⁸⁵ International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux*.

4. QUELLES SOLUTIONS ? UNE SÉRIE DE POLITIQUES RÉGIONALES CONÇUES POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les déterminants des inégalités en Afrique subsaharienne sont multidimensionnels et complexes ; il n'existe pas de « solution miracle » pour relever le défi : des réponses multiples sont nécessaires¹⁸⁶. C'est pour cette raison que ce projet de recherche propose un ensemble de politiques pour combattre les inégalités dans la région plutôt que de s'en tenir à une seule politique.

Il est important de garder à l'esprit que les politiques qui contribuent à la baisse de la pauvreté ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui participent à la réduction des inégalités de revenus. Par exemple, une éducation de qualité et une productivité accrue sont des outils puissants pour réduire la pauvreté, mais si elles ne sont pas accompagnées d'une fiscalité progressive et d'une protection sociale bien ciblée, elles pourraient accélérer les disparités de revenus. Pour cette raison, ce projet de recherche propose une approche différente des politiques existantes, pour passer de la lutte contre la pauvreté à celle contre les inégalités.

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS

Sur la base de l'analyse de l'expression des inégalités, des moteurs et des recommandations dans la littérature, la proposition ici n'est pas de se concentrer sur une seule politique, mais sur un ensemble clairement ciblé géographiquement vers les zones rurales les plus reculées et socialement vers les femmes et les groupes marginalisés et minoritaires. Il ne s'agit pas de faire nécessairement des choses différentes, mais de faire les choses différemment. Cette approche suivante doit s'appliquer à toutes les interventions politiques mentionnées ci-dessous :

- **Cibler les zones les plus reculées, pour corriger les inégalités spatiales**, qui correspondent en fait à des inégalités à la naissance. L'accès à l'éducation et à la santé pour les enfants des ménages pauvres à l'échelle nationale est un puissant moyen de lutter contre les inégalités et de révéler le potentiel de production économique¹⁸⁷. Remédier aux disparités régionales dans la répartition des infrastructures¹⁸⁸. Cibler l'emploi des jeunes,

¹⁸⁶ PNUD (2017).

¹⁸⁷ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

¹⁸⁸ PNUD (2017).

des femmes, des minorités et des groupes marginalisés dans les zones rurales et reculées.

Selon cette approche, les régions les plus délaissées prioritaires pour les investissements publics afin de lutter contre les inégalités sont¹⁸⁹ :

GHANA	BURKINA FASO	MALI	NIGER	SÉNÉGAL
Haut de l'Est	Sud-ouest	Sikasso	Tahoua	Kaffrine
Haut de l'Ouest	Est et Centre-Nord	Kouliloro	Maradi	Diourbel
Nord	Sahel	Kayes	Tillabéri	Tambacounda
Volta	Boucle du Mouhoun		Diffa	Matam
				Sédhiou

- **Cibler les groupes les plus vulnérables.** Adopter et mettre en œuvre des **stratégies globales de lutte contre les inégalités liées au sexe, aux minorités et aux groupes marginalisés.** Afin de combattre ces inégalités, promouvoir des politiques d'égalité des chances dans l'éducation, la santé, l'accès aux ressources productives, aux revenus et aux organes de décision¹⁹⁰. Des politiques de discrimination positive visant à réduire les inégalités entre **les sexes, les minorités et les groupes marginalisés** doivent donc être adaptées au secteur ciblé. Dans le secteur informel, elles pourront agir directement sur l'accès à l'emploi et à la rémunération, dans le but d'éliminer les écarts de revenus injustifiés, tandis que dans le secteur formel, les politiques publiques doivent viser l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi pour les hommes et les femmes, les personnes handicapées et les personnes appartenant à des groupes minoritaires. Encore une fois, tous ces éléments se concentrent sur les zones rurales et reculées.
- Inclure dans la conception et la mise en œuvre des politiques des éléments de **participation citoyenne, de transparence et de responsabilité institutionnelle.** Ce qui sera transversal à toutes ces politiques sera la **promotion de la participation de la société civile** à tous les processus d'évaluation, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques. En termes de participation citoyenne, notre projet de recherche identifie de nombreuses preuves des inégalités à l'égard des femmes dans les six domaines analysés et une littérature riche donne des éléments d'explication quant à la dynamique des inégalités entre les sexes dans la participation citoyenne et la prise de décision. Par exemple, certaines études ont montré l'importance d'adopter une budgétisation sensible au genre pour concevoir des politiques répondant aux besoins et aux demandes des femmes et des filles¹⁹¹, plusieurs d'entre elles ayant constaté que le soutien aux organisations de femmes est un moyen très efficace de faire des progrès sur l'égalité et les droits des femmes¹⁹². Bien que le manque de données ne permette pas d'analyser la discrimination à l'encontre d'autres groupes sociaux (comme les groupes ethniques minoritaires, les personnes handicapées), celle-ci est également mentionnée dans la littérature.

¹⁸⁹ Cette liste de « régions les plus délaissées » s'appuie sur les résultats d'un certain nombre d'indicateurs analysés dans cette étude. En raison du manque de certaines données, les informations ont été triangulées avec des experts des équipes d'Oxfam sur le terrain.

¹⁹⁰ Yabi Olakounlé Gilles (2015), « Les inégalités extrêmes empoisonnent la vie de tous en Afrique de l'Ouest : il est temps d'y mettre fin », Oxfam.

¹⁹¹ <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/data-for-gender-responsive-budgeting-620765>

¹⁹² Htun, Mala et S. Laurel Weldon (2012). "The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005." *American Political Science Review*, Vol. 106, No. 3, août 2012, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/feminist-mobilisation-andprogressive-policy-change-why-governments-take-action-295457>

La promotion de la participation citoyenne, de la responsabilité et de la transparence institutionnelles permettrait de garantir que ces politiques sont inclusives et favoriserait la transparence et la responsabilité indispensables dans l'élaboration des politiques. En résumé, cette approche contribuerait à briser les cycles de capture du pouvoir politique et d'accumulation de richesse et de pouvoir, aspect crucial pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

PROFITER DES INSTITUTIONS RÉGIONALES EXISTANTES POUR UNE CAMPAGNE RÉGIONALE DE PROMOTION DE CES POLITIQUES

Les institutions suivantes fournissent des cadres et des espaces utiles pour faire avancer la lutte contre les inégalités en Afrique de l'Ouest : l'Union africaine (UA), institution continentale œuvrant pour la promotion de la croissance, du développement, de l'inclusion et de la coopération ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), institution régionale favorisant l'intégration dans les domaines de l'industrie, des transports, des télécommunications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des questions monétaires et financières, ainsi que des questions sociales et culturelles ; l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), institution économique sous-régionale favorisant l'intégration économique et financière, la convergence et la coopération entre les États membres vers un marché unique avec des tarifs douaniers communs.

Les pays de la CEDEAO ont déjà fixé des critères ambitieux de convergence qui doivent être mis en œuvre et renforcés pour rendre l'**intégration** encore plus profitable¹⁹³. Malgré les problèmes rencontrés pour que les gouvernements assument leurs responsabilités vis-à-vis des engagements pris au sein de la CEDEAO, l'institution sert de cadre pour articuler des propositions de politiques suscitant un intérêt suffisant dans plusieurs pays si les États membres trouvent les bons points d'entrée¹⁹⁴. En ce sens, le potentiel de promotion d'initiatives régionales spécifiques pour porter ces politiques devrait s'accompagner d'un renforcement de l'intégration régionale et de la mise en place d'institutions du secteur public¹⁹⁵. Doter la CEDEAO du pouvoir et des instruments pour faire respecter par les gouvernements ses politiques reste en suspens ; cela dépasse le cadre de ce projet de recherche, mais l'institution et les organisations apparentées en font la demande pressante.

La combinaison de l'Agenda 2063, approuvé en 2013 par l'Union africaine, et des efforts autour des objectifs de développement durable, fournit un excellent cadre pour réaliser des progrès.

ENSEMBLE DE POLITIQUES PROPOSÉ

1. INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ ET ÉDUCATION, CIBLANT LES ZONES LES PLUS REÇULÉES, LES COMMUNAUTÉS LES PLUS PAUVRES ET MARGINALISÉES

Être en bonne **santé** ou avoir accès à des soins de santé adéquats est un besoin fondamental pour mener une existence digne. Les indicateurs de santé au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal

¹⁹³ CUA/OCDE 2018.

¹⁹⁴ Aggard, F. et Miyandazi, M. (2017), "Understanding ECOWAS efforts in promoting a governance agenda: Adapting regional norms to lessons from national crises", European Centre for Development Policy Management.

¹⁹⁵ ADB (2017).

sont parmi les plus bas du monde. Seul le Ghana fait un peu mieux. Les chiffres dans les zones rurales, parmi les personnes les plus pauvres et les femmes moins éduquées sont très faibles. Il est impératif de promouvoir des soins de santé, y compris sexuelle et reproductive, universels gratuits de qualité, dans les zones rurales les plus reculées et au sein des communautés les plus marginalisées. Il s'avère qu'un régime de santé reposant sur les paiements directs exclut les personnes qui en ont le plus besoin.

Tous les gouvernements devraient respecter l'engagement à consacrer au moins 15% des budgets publics et 5% de leur PIB au financement d'un système de santé publique gratuit, universel, facilement accessible et de haute qualité. Les donateurs et l'aide au développement doivent également considérer la santé (et l'éducation) comme une priorité.

L'**éducation** est le domaine qui a le plus grand impact sur la réduction des inégalités de revenus : accroître la participation des quatre quintiles les plus pauvres¹⁹⁶ et réduire l'écart de revenu entre les sexes¹⁹⁷. Améliorer l'éducation des mères augmente la probabilité que leurs enfants obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation¹⁹⁸. Des millions de parents pauvres font des choix difficiles quant à l'éducation de leurs enfants. Environ un quart seulement des ménages ruraux du Burkina Faso inscrivent tous leurs enfants à l'école¹⁹⁹. La réduction du coût de la scolarisation accroît donc considérablement la fréquentation scolaire des enfants issus de familles pauvres²⁰⁰. L'éducation a également un impact sur la réduction des inégalités entre les sexes, offrant aux filles un meilleur contrôle sur leur vie, par exemple, pour retarder l'âge du mariage ou avoir moins d'enfants²⁰¹.

L'éducation contribue également à transformer les sociétés, en aidant les gens à s'exprimer contre les règles injustes qui perpétuent les inégalités économiques et à améliorer leurs chances dans la vie, en permettant aux gens de faire respecter leurs droits et d'exiger des comptes du gouvernement²⁰².

Tous les gouvernements doivent respecter leur engagement à consacrer 20% de leur budget et 6% de leur PIB à une éducation publique universelle gratuite de qualité, en mettant un accent particulier sur l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de haute qualité. Ils peuvent également offrir des incitations, comme une prime supplémentaire pour les enseignants acceptant un poste d'enseignant dans une école rurale. De leur côté, les partenaires de développement en Afrique doivent soutenir des initiatives et des programmes ciblant spécifiquement les écoles rurales afin d'améliorer la performance en matière d'éducation dans ces domaines.

¹⁹⁶ Rapport de la Commission européenne : Income inequality and poverty reduction in Sub-Saharan Africa; <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/913d9058-b864-11e6-9e3c-01aa75ed71a1> (pg 11) ; cité dans Oxfam (2019) *Aid and Inequality*.

¹⁹⁶ Oxfam (2019), *Aid and Inequality*.

¹⁹⁷ La Banque mondiale a montré qu'une année supplémentaire d'études augmente le revenu des femmes entre 10% et 20%. Oxfam (2019), *Aid and Inequality*.

¹⁹⁸ Banque mondiale (2012), Rapport sur le développement dans le monde, Égalité de genres et développement ; cité dans Oxfam (2019), *Aid and Inequality*.

¹⁹⁹ Banque mondiale (2018), *Rapport sur le développement dans le monde*, Chapitre 2.

²⁰⁰ Ibid.

²⁰¹ Chaque année supplémentaire d'enseignement secondaire peut réduire la probabilité de se marier avant la majorité (avant 18 ans) de cinq pour cent ou plus. Source : *Economic impacts of child marriage: Global synthesis report* (2017), p.5, cité dans Oxfam (2019), *Aid and Inequality*.

²⁰² Oxfam (2019), *Aid and Inequality*.

2. Politiques agricoles ciblant les zones rurales les plus reculées et les agriculteurs les plus pauvres, en prenant en compte l'impact du changement climatique

L'agriculture est un secteur stratégique pour l'économie ouest-africaine. Malgré cela, les zones rurales affichent la plus forte concentration de pauvreté et d'inégalités. Elles sont très vulnérables aux chocs climatiques, politiques et économiques et souffrent du manque de sources de revenus et d'un accès inégal aux services essentiels.

Si elles visent à réduire les inégalités, les politiques agricoles ne peuvent pas uniquement avoir pour objectif d'accroître la production agricole et la valeur ajoutée du secteur. Elles doivent s'attaquer aux causes profondes des inégalités, en garantissant l'égalité des chances pour chaque habitant des zones rurales, en particulier les femmes, afin que toute la population de ces zones tire profit du développement agricole et bénéficie de moyens de subsistance durables.

Les paysans sans terre et pauvres en terre font partie des populations les plus vulnérables. Par conséquent, la sécurisation des droits fonciers (en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) et la démocratisation de l'accès aux autres ressources productives, aux services essentiels et aux infrastructures rurales seront déterminantes pour lutter contre les inégalités dans les zones rurales. Tout d'abord, tous les gouvernements doivent respecter l'engagement du *Protocole de Maputo* à consacrer 10% de leur budget à l'agriculture. Malgré l'augmentation des ressources financières allouées au secteur, peu de pays ont atteint ce seuil, les dépenses moyennes étant d'environ 5%²⁰³.

Mais la qualité et le ciblage de ces investissements sont encore plus importants. Le secteur agricole ouest-africain est dominé par l'agriculture familiale de subsistance, qui bénéficie bien trop peu des investissements agricoles, en particulier les jeunes et les femmes des zones rurales²⁰⁴. La plupart des programmes publics et notamment les subventions sont captés en pratique par une minorité de bénéficiaires aisés. L'accès au financement est un autre terrain de jeu inégal pour les petits producteurs, pour la plupart exclus des régimes de garantie et d'assurance agricoles. Quant aux stratégies de développement des chaînes de valeur, elles visent principalement les investissements publics dans les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, en laissant de côté en grande partie les exploitations familiales²⁰⁵. Les éleveurs ont particulièrement souffert de politiques publiques ne tenant pas compte de leurs besoins, bien que l'élevage représente près d'un tiers du PIB agricole de nombreux pays du Sahel et 10% à 15% de leur PIB total²⁰⁶.

Pour lutter contre les inégalités, les efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de la productivité, de la résilience et de la rentabilité durables de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche à l'échelle familiale. À cette fin, les politiques agricoles de la région doivent inclure les éléments suivants:

- **Consacrer au moins 10%** des dépenses publiques à des politiques pour l'agriculture et l'élevage qui offrent un emploi décent et un revenu à tous, renforcent la résilience et améliorent la

²⁰³ Département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de la CEDEAO (2017), *Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025*.

²⁰⁴ Oxfam (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*, juillet 2019.

²⁰⁵ CIRAD (2016), « Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest? » *Cahiers Agricultures*.

²⁰⁶ Ibid.

sécurité alimentaire et nutritionnelle, en ciblant en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

- Concevoir et mettre en œuvre des politiques **garantissant l'accès à la terre et les droits fonciers** pour tous, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations marginalisées, telles que les éleveurs (bergers de transhumance, nomades) et les producteurs à l'échelle familiale.
- **Redistribution des terres** et amélioration de la gouvernance foncière pour relever le défi de la pénurie foncière et des pressions commerciales sur les terres. Les politiques de réforme agraire semblent avoir disparu des programmes d'action politique, bien qu'il soit reconnu internationalement qu'elles sont nécessaires pour limiter la concentration des terres et améliorer la productivité²⁰⁷.
- Concevoir et mettre en œuvre de toute urgence des politiques et des mécanismes globaux **d'atténuation et d'adaptation au changement climatique** renforçant la capacité de résilience des populations les plus directement touchées par les dérèglements actuels, tout en tirant parti à la fois d'initiatives traditionnelles et innovantes.
- Relier la **production à petite échelle** aux marchés alimentaires locaux, urbains et périurbains, ce qui est particulièrement pertinent dans un contexte d'augmentation de l'urbanisation et de transformation de la demande alimentaire. Cela permettrait à la fois de lutter contre l'insécurité alimentaire en accroissant la disponibilité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie des petits exploitants et des éleveurs en développant des chaînes de valeur locales.
- **Rééquilibrer le pouvoir** dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, où les entreprises et les élites locales s'approprient aujourd'hui la majeure partie de la valeur, en soutenant entre autres les organisations de producteurs et en garantissant l'application de réglementations équitables.
- **Inverser les inégalités géographiques** dans les infrastructures et les services ruraux entre les zones bien connectées aux marchés et celles qui sont marginalisées.
- Renforcer les mesures **de prévention et de réponse aux crises alimentaires** en améliorant la planification de la période « maigre » dans les zones pastorales et accroître la participation des organisations de la société civile.
- Garantir des **programmes efficaces de protection sociale** aux populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables. Donner la priorité aux programmes productifs de protection sociale combinant les transferts en espèces et en nature des actifs productifs (équipement, semences et engrais ou bétail) pour soutenir les activités génératrices de revenus.

Dans la lutte contre les inégalités, il est essentiel de cibler les interventions au niveau de la zone géographique, du ménage et des membres du ménage, avec une approche sexospécifique visant en particulier à la réduction des tâches des femmes. Le renforcement de la résilience et de la protection sociale sera de la plus grande importance au Sahel, où les opportunités économiques sont plus faibles pour les ménages agricoles et où l'on estime que près de 50% des exploitations familiales

²⁰⁷ Voir la *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et, plus récemment, la *Déclaration des Nations Unies pour les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*.

sont vulnérables au moindre choc²⁰⁸.

La politique agricole régionale de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) offre un bon cadre pour faire des progrès sur la mise en place d’une stratégie agricole de lutte contre les inégalités. Elle met l’accent sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, sa principale mission étant de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres ». Après la crise alimentaire de 2008, la CEDEAO a souligné l’objectif de souveraineté alimentaire et de réduction de la vulnérabilité alimentaire.

Les structures institutionnelles sont en place et certaines initiatives pourraient contribuer à la stratégie proposée. Par exemple, le Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l’Ouest (RPCA), plateforme de dialogue et de coordination avec la communauté internationale, a rendu possible la mise en place du cadre harmonisé de sécurité alimentaire ; l’initiative « Faim zéro » pour vaincre la faim et la malnutrition d’ici 2025 pourrait être le levier pour le deuxième niveau de la stratégie de protection sociale ; la Réserve régionale de sécurité alimentaire ou encore le tarif douanier commun pour stimuler le commerce régional.

Cependant, la stratégie de la CEDEAO à l’horizon 2025 reconnaît l’existence de nombreux carences et défis auxquels il faut s’attaquer afin de rendre l’espace régional plus efficace. Il s’agit notamment des aspects suivants²⁰⁹ :

- Le besoin de réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations : alors que l’agriculture est le premier secteur économique (importance dans le PIB, part de l’emploi et des revenus), paradoxalement la région doit encore importer l’équivalent de 20% de ses besoins alimentaires²¹⁰.
- L’urgence pour apporter une réponse aux besoins liés à l’élevage et définir une vision commune partagée par les pays sahéliens et côtiers.
- Le besoin d’inclure des solutions agro-écologiques et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs.
- L’absence d’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes régionaux et nationaux d’investissement agricole (PRIA et PNIA), couplée à un petit nombre de diagnostics « Genre et agriculture » en Afrique de l’Ouest.
- L’absence de mesure des tendances en matière de revenus et d’inégalités dans les systèmes de suivi et d’évaluation, rendant impossible l’évaluation des impacts sur la réduction des inégalités.

Dans l’ensemble, toute mesure politique doit tenir compte de la situation d’urgence climatique. Le changement climatique nuit déjà aux populations rurales pauvres et aux petits producteurs agricoles. Ils ont besoin d’actions d’adaptation immédiates et globales pour réduire les dégâts, ainsi que d’assistance pour pouvoir contribuer à maintenir le réchauffement climatique en dessous de la barre des 1,5 °C²¹¹.

²⁰⁸ Département de l’agriculture, de l’environnement et des ressources en eau de la CEDEAO (2017).

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ FIDA (2019), *Rapport sur l’action climatique 2019*.

3. Politiques du travail ciblant les jeunes hommes et femmes, particulièrement dans les zones rurales.

Bien que la croissance de l'Afrique de l'Ouest ait été impressionnante, il est de plus en plus préoccupant que la croissance économique n'ait pas entraîné pour tous d'amélioration de la performance sur le marché du travail. L'une des raisons est qu'une grande partie de cette croissance est due à une augmentation de la production de produits primaires, ce qui ne crée pas beaucoup d'emplois productifs et peut conduire à une « croissance sans emploi »²¹². Une création insuffisante d'emplois et un cadre politique inadéquat contribuent à creuser les inégalités au sein de la population ouest-africaine.

La création insuffisante d'emplois dans la région découle largement des caractéristiques de la trajectoire régionale de croissance et de transformation économiques. La diversification hors de l'agriculture s'est principalement faite au profit des services, essentiellement dans le secteur informel. Peu d'emplois nouveaux ont été créés dans l'industrie, car la croissance dans ce secteur est due en grande partie à l'extraction minière et pétrolière, qui ne requiert pas beaucoup de main-d'œuvre. En conséquence, la transformation structurelle n'est pas un moteur de grande égalité²¹³.

L'informalité, le sous-emploi et la nature précaire du travail affectent presque tous les Ouest-Africains en âge de travailler et plus de femmes que d'hommes. La violation du droit du travail, en droit ou en pratique, est la norme. Même si la liberté d'association et la négociation collective sont garanties par la loi dans la plupart des pays africains, des manquements subsistent, en particulier en ce qui concerne le droit des syndicats de fonctionner sans ingérence du gouvernement et, dans certains cas, sans l'approbation préalable du gouvernement²¹⁴.

Une approche inclusive dans les politiques du travail est nécessaire pour garantir l'égalité des chances pour tous et réduire les inégalités de revenus, en relevant les défis liés à la croissance économique, la création d'emplois et l'inclusion sociale. Des salaires plus élevés et un droit du travail renforcé pour les travailleurs ordinaires, en particulier pour les femmes, sont essentiels pour réduire les inégalités.

Les politiques doivent stimuler une **transformation structurelle régionale inclusive en Afrique de l'Ouest**, pour garantir que la création de richesse profite à tous les segments de la population, en promouvant – par des politiques d'incitation – les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée, pour réduire considérablement le secteur informel et permettre l'intégration des jeunes sur le marché du travail²¹⁵. Elles doivent également soutenir les secteurs présentant le plus grand potentiel de création d'emplois, tant dans les grandes villes que dans les centres régionaux proches des zones rurales²¹⁶.

L'inversion des **disparités géographiques** dans les infrastructures, les services publics, l'accès au marché et l'éducation sera essentielle pour générer de la croissance dans le secteur manufacturier et dans un secteur des services en expansion.

La concentration des investissements dans le **secteur agricole**, qui emploie les deux tiers de la main-

²¹² Banque africaine de développement (2018), *Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2018 : Évolution macroéconomique et pauvreté, inégalité et emploi. Marchés du travail et emplois en Afrique de l'Ouest*.

²¹³ Banque africaine de développement (2016), *Rapport sur le développement en Afrique 2015. Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable*.

²¹⁴ Oxfam (2019), *Les deux visages d'un continent. Lutter contre les inégalités en Afrique*.

²¹⁵ CUA/OCDE 2018.

²¹⁶ Yabi, Gilles (2017), blog ID4D, 12 septembre 2017.

d'œuvre du continent, a un potentiel considérable de création d'emplois productifs. Mais cela nécessitera un virage vers une transformation plus locale des produits agricoles, pour capter une plus grande valeur, ainsi que de nouvelles pratiques et technologies agricoles, afin d'augmenter la productivité.

Il convient de concevoir des programmes d'emploi spécifiques visant à **intégrer les jeunes femmes et hommes** dans le secteur formel, car ils sont les plus touchés par le chômage, en reliant ces programmes à des besoins et des dispositifs adéquats en matière d'éducation et de formation. Cependant, la nature hétérogène de la démographie en Afrique de l'Ouest nécessite des politiques adaptées à chaque contexte, afin d'atteindre des résultats à la fois rapides et durables en matière d'emploi des jeunes²¹⁷.

Les États doivent remettre à l'ordre du jour le développement des compétences dans le secteur informel et créer des incitations pour les prestataires publics de formation à s'adresser au secteur informel. Les compétences aident les travailleurs à accéder à des emplois non agricoles et à augmenter leurs revenus. Il convient de mettre en place un système pour garantir que le secteur informel se conforme progressivement au moins aux exigences réglementaires minimales concernant la rémunération des femmes et des hommes et l'environnement de travail.

Il faut renforcer la **protection du droit du travail** et promulguer des politiques inclusives pour le marché du travail, notamment : améliorer pour les travailleurs la protection du droit de se syndiquer et de faire grève et pour les syndicats de négocier au nom de leurs membres ; revoir les politiques de salaire minimum et les régimes réglementaires pour augmenter le salaire des deux quintiles les plus pauvres des salariés ; légiférer pour garantir l'égalité de rémunération à travail égal pour les hommes et les femmes et investir dans le développement des compétences et la formation sur le lieu de travail pour les femmes ; répartir équitablement les opportunités de travail rémunérées et les responsabilités professionnelles non rémunérées entre les hommes et les femmes, avec la coresponsabilité de l'État ; lutter contre la discrimination à l'égard des femmes.

Un salaire minimum inclusif et relativement élevé, ainsi que des dispositions renforçant les syndicats tendent à réduire les disparités de revenu à mesure que les travailleurs gagnent en pouvoir de négociation²¹⁸. Une initiative régionale pourrait être promue pour adopter un **cadre commun fixant un salaire minimum vital**, ajusté au coût de la vie dans chaque pays, appliqué dans tous les pays pour garantir que tous les travailleurs perçoivent un salaire assurant un niveau de vie digne. Il devra être défini et mis à jour régulièrement en consultation avec les travailleurs, les employeurs et la société civile grâce à un mécanisme participatif permanent et un dialogue social fort.

Cependant, le salaire minimum aura peu d'impact sur la grande majorité de la population ouest-africaine puisqu'elle travaille dans le secteur informel et n'est donc pas couverte par la réglementation du salaire minimum. Par ailleurs, les travailleurs du secteur informel n'ont pas voix au chapitre ou n'ont pas la possibilité de négocier collectivement grâce à une représentation effective des syndicats. Il faut étendre les **avantages du secteur formel** au secteur informel, notamment grâce à l'accès aux soins de santé, aux assurances sociales et aux pensions. Ce processus comprend l'intégration progressive des dispositifs de micro-assurance existants dans les régimes nationaux d'assurance sociale.

Des améliorations des conditions de travail et des salaires doivent être apportées au niveau régional afin d'éviter l'effet de menace découlant de la mobilité non réglementée des capitaux et le risque d'un

²¹⁷ ADB (2015).

²¹⁸ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Réformes économiques : objectif croissance 2012*.

« nivellement par le bas » du coût de la main-d'œuvre, où les pays rivalisent en offrant des salaires bas et d'autres avantages pour attirer les entreprises et les investisseurs. Une politique commune de salaire minimum pourrait contribuer à éviter ce problème, ainsi que le risque de fuite des cerveaux et de dumping social transfrontalier. Cette politique pourrait également être un moyen puissant de contrer la pression à se faire concurrence que les gouvernements nationaux subissent de la part des grandes entreprises. En Asie, l'Indonésie a proposé un salaire minimum régional pour aider à lutter contre la concurrence entre nations qui entraîne trop souvent des salaires de misère pour les travailleurs. Cet effort concerté n'est cependant pas exempt de défis, comme le sont les négociations en cours dans l'Union européenne, où les travailleurs des pays à hauts salaires craignent un affaiblissement de la négociation collective et une baisse des rémunérations²¹⁹.

4. Réforme progressive de la politique fiscale.

Des choix de politique fiscale progressive et équitable peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais aussi dans le renforcement du contrat social. Il convient de réformer les **systèmes fiscaux** pour assurer des recettes progressives suffisantes, durables et prévisibles ; d'augmenter les recettes fiscales en percevant davantage auprès des plus riches afin de mieux financer les services sociaux essentiels.

Il est nécessaire d'augmenter la progressivité globale du système fiscal en augmentant les impôts qui sont généralement payés par les riches, tels que l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les gains en capital, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt foncier, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, et en réduisant la dépendance à l'égard d'impôts sur la consommation tels que la TVA, qui tend à affecter de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres et les femmes en particulier²²⁰.

Il convient de porter une attention particulière à l'augmentation de la conformité fiscale des particuliers fortunés, en cherchant à taxer le patrimoine caché à l'étranger, de veiller à ce que les sociétés multinationales paient leur juste part d'impôts en renforçant les politiques de lutte contre l'évasion fiscale, la législation sur les prix de transfert et les mesures contre les paradis fiscaux. Il faut arrêter le « nivellement par le bas » régional sur la fiscalité des entreprises.

²¹⁹ Voir "Nordic countries at odds with EU over minimum wage," *The Guardian*, 12 janvier 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/jan/12/nordic-countries-at-odds-with-eu-over-minimum-wage>

²²⁰ Oxfam (2019), Christian Hallum et Kwesi W. Obeng, *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest*.

5. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET MOT DE LA FIN

Ce projet de recherche a identifié l'expression des inégalités dans six domaines de la vie tirés de la théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM), dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), selon le sexe, le lieu de résidence (urbain/rural), le niveau de revenu/richeesse, le niveau d'éducation et, dans certains cas, l'âge. La disponibilité de données désagrégées restreint la portée de ce projet de recherche, mais limite aussi la compréhension des politiques dans la région et leur élaboration. Malgré cette limitation, les résultats disponibles sont sans équivoque : de manière générale, dans ces pays, la situation des femmes pauvres peu scolarisées en milieu rural est bien pire que celle du reste de la population. De plus, il existe un facteur ethnique affectant les minorités que nous n'avons pas pu analyser, mais qui est mentionné dans la littérature. Pour la majorité des indicateurs dans la plupart des domaines, les inégalités sont plus prononcées au Burkina Faso, au Mali et au Niger, par rapport au Sénégal et au Ghana, ce dernier étant (en général) le pays qui affiche les meilleures performances.

Ce projet de recherche identifie les facteurs contextuels et politiques communs aux cinq pays (et, en général, à la région de l'Afrique de l'Ouest). Notons la particularité des contextes de conflits et d'insécurité dans certaines parties de ces pays, caractérisées par une absence de l'État (et des services qu'il devrait fournir) et par le manque d'opportunités pour les jeunes.

L'analyse des inégalités adossée à la TIM permet de porter un regard neuf, englobant sur les inégalités, plus en cohérence avec les réalités complexes qui affectent la vie des gens. Il s'agit d'un pas en avant dans la façon dont on aborde les politiques de développement, qui se doivent d'être durables, équitables et inclusives. À ce titre, la genèse, la conception et la mise en œuvre de politiques de lutte contre l'aspect multidimensionnel des inégalités doivent répondre à ces complexités ; les pratiques habituelles du développement ne sont pas une option viable si l'objectif est de s'attaquer aux inégalités dans le contexte actuel d'incertitude et de changement climatique. Pour cette raison, ce projet de recherche propose l'adoption d'un ensemble de politiques de développement qui, pour lutter réellement contre les inégalités, doivent être mises en œuvre avec une approche radicalement différente : cibler les zones les plus reculées, les groupes les plus vulnérables et soutenir la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité institutionnelles.

Pour ce faire, voici les recommandations proposées aux décideurs politiques de la CEDEAO et aux institutions internationales de développement.

A. Recommandations aux institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, Union Africaine)

S'engager à lutter contre les inégalités :

Les institutions régionales doivent s'engager clairement à lutter contre les inégalités dans toutes leurs stratégies régionales, ce qui implique de faire l'effort dans leurs politiques d'aller jusque dans les zones les plus reculées et de cibler les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

Faire de la lutte contre les inégalités une priorité dans le programme d'action de la Commission de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine.

- Élaborer un cadre et un plan d'action régionaux, avec des objectifs et des indicateurs, visant à améliorer de manière significative la position actuelle de l'Afrique de l'Ouest – région africaine la moins engagée dans la lutte contre les inégalités – en encourageant les gouvernements nationaux à adopter des politiques justes et équitables.
- Générer des données désagrégées fiables et développer un mécanisme robuste pour aider et assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD, y compris l'objectif 10.1 concernant les inégalités.

Dans les services essentiels :

Les institutions doivent faire de l'investissement public dans la santé et l'éducation une priorité pour la région. Accompagner les États membres pour qu'ils consacrent au moins 15% des budgets publics au secteur de la santé publique gratuit, universel, facilement accessible, de haute qualité et au moins 20% à une éducation de qualité universelle, gratuite.

En découle la mise en place des mécanismes nécessaires pour contrôler les allocations budgétaires et l'utilisation finale des fonds, garantissant le respect des engagements régionaux et internationaux, en cohérence avec l'approche des inégalités mentionnée dans la recommandation précédente.

Dans l'agriculture :

Faire de l'investissement public dans l'agriculture une priorité pour la région.

Accompagner les États membres pour qu'ils consacrent au moins 10% du budget gouvernemental au financement de l'agriculture.

Investir dans un nouvel accord pour les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest, en réponse aux besoins des agriculteurs vivriers, des petits agriculteurs, des populations pastorales, des femmes et des jeunes.

Promouvoir les efforts régionaux pour développer les chaînes de valeur à travers des initiatives telles que l'Offensive lait lancée en 2015 par la CEDEAO²²¹, y compris par le biais d'instruments commerciaux et fiscaux afin de protéger les producteurs locaux, pour profiter du cadre de l'UEMOA, ainsi que pour garantir un emploi décent tout au long de la chaîne de valeur.

Promouvoir la mise en œuvre intégrale du *Cadre et lignes directrices sur la politique foncière en Afrique de l'Union africaine*²²², en mettant un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté en terres agricoles, du manque de terres et de l'insécurité dans l'utilisation des terres parmi les populations les plus pauvres, en particulier les femmes.

Élaborer et appliquer un nouvel ensemble de directives strictes pour tout engagement à grande échelle du secteur privé dans l'agriculture pour améliorer l'inclusivité, la responsabilité et l'efficacité, y compris par le suivi des normes les plus strictes disponibles et des accords internationaux sur la terre, le genre, le travail et les droits de l'homme.

²²¹ Pour de plus amples détails sur l'Offensive lait, voir : www.hubrural.org/IMG/pdf/angl._projet_de_rapport_final_ym_rev2-3.pdf

²²² CUA, CEA, BAD (2010), *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique*.

S'appuyer sur la stratégie agricole régionale (ECOWAP) pour garantir le ciblage adéquat des politiques et des interventions pour combattre les inégalités, en concentrant les efforts sur la lutte contre leurs causes profondes et l'égalité des chances en améliorant la productivité durable, la résilience et la rentabilité de la petite agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche.

Assurer un financement approprié pour le *Plan d'investissements climat* adopté par 17 États du Sahel en février 2019.

Dans le travail :

Adopter une **stratégie régionale de transformation structurelle** pour promouvoir les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée, réduire drastiquement le secteur informel et permettre l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Concevoir et mettre en œuvre un **plan régional pour protéger les droits des travailleurs** et adopter des politiques pour un marché du travail plus inclusif, notamment :

- améliorer pour les travailleurs la protection du droit de se syndiquer et de faire grève et pour les syndicats de négocier au nom de leurs membres ;
- revoir les politiques de salaire minimum et les régimes réglementaires pour relever les salaires des deux quintiles les plus pauvres des salariés ;
- légiférer pour garantir l'égalité de rémunération à travail égal pour les hommes et les femmes et investir dans le développement des compétences et la formation sur le lieu de travail pour les femmes ;
- répartir équitablement les opportunités de travail rémunérées et les responsabilités professionnelles non rémunérées entre les hommes et les femmes, en encourageant la coresponsabilité de l'État et du secteur privé dans la prestation de soins²²³ ;
- lutter contre la discrimination à l'égard des femmes grâce à des politiques de travail de discrimination positive ;
- adopter et ratifier les conventions de l'OIT contre la violence sur le lieu de travail et mettre en place des mesures pour les faire respecter²²⁴.

Adopter et appliquer un **cadre commun pour fixer le salaire minimum vital**, ajusté au coût de la vie dans chaque pays, appliqué dans tous les pays pour garantir que tous les travailleurs perçoivent un salaire assurant un niveau de vie digne. Il devra être défini et mis à jour régulièrement en consultation avec les travailleurs, les employeurs et la société civile grâce à un mécanisme participatif permanent et un dialogue social fort.

Assurer un emploi décent. Des améliorations des conditions de travail et des salaires doivent être apportées au niveau régional afin d'éviter l'effet de menace découlant de la mobilité non réglementée des capitaux et le risque d'une « nivellement par le bas » du coût de la main-d'œuvre, où les pays rivalisent en offrant des salaires bas et d'autres avantages pour attirer les entreprises et les investisseurs.

²²³ Oxfam (2020), *Celle qui compte*, p. 51 et suivantes : « Répartir plus équitablement le travail de soin non rémunéré au sein des ménages et transférer dans le même temps la responsabilité du travail de soin non rémunéré à l'État et au secteur privé ».

<https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620928/bp-time-to-care-inequality-200120-fr.pdf>

²²⁴ Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 :

https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190

Dans les politiques fiscales:

Soutenir les gouvernements nationaux dans leurs efforts pour promouvoir des réformes fiscales progressives afin de redistribuer des riches aux pauvres, par le biais de l'augmentation des recettes en percevant davantage auprès des plus riches, en supprimant les incitations fiscales inutiles et en veillant à ce que les sociétés multinationales paient leur juste part.

Tirer profit des espaces régionaux (au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA) pour encourager un « nivellement par le haut » des réformes progressives nationales pour lutter contre les inégalités et éviter la concurrence entre les États pour attirer les investissements étrangers avec des incitations fiscales qui réduisent considérablement les recettes et amoindrissent la capacité fiscale des pays.

L'UEMOA pourrait également renforcer les réglementations sur les prix de transfert là où elles existent et proposer une réglementation solide au niveau régional, soutenant la capacité des autorités fiscales nationales à freiner les flux financiers illicites.

Être leader sur la question de l'harmonisation des incitations fiscales en créant un service fiscal indépendant au sein de la Commission de la CEDEAO pour conseiller et coordonner les politiques fiscales ; jouer un rôle plus actif dans les réformes fiscales mondiales pour protéger les intérêts des pays ouest-africains.

Encourager et soutenir les gouvernements de la région à jouer un rôle actif dans la réforme du système fiscal mondial, y compris dans le Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE, pour garantir que les règles défavorables soient revues et que toute nouvelle réglementation tienne également compte des intérêts des pays de la région.

Dans la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité institutionnelles

Promouvoir la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques dans toutes les décisions, instances et institutions politiques régionales.

Garantir la transparence et la responsabilité sociale de toutes les décisions politiques de la CEDEAO, pour permettre aux citoyens et aux autres acteurs de savoir exactement quelles mesures sont prises et comment elles sont mises en œuvre, afin de garantir que les politiques et les ressources publiques profitent aux groupes et communautés les plus pauvres et les plus marginalisés.

B. Recommandations pour les gouvernements nationaux (du Burkina Faso, du Ghana, du Mali, du Niger et du Sénégal)

S'engager à lutter contre les inégalités :

Les États doivent s'engager clairement à lutter contre les inégalités dans toutes leurs stratégies nationales, ce qui implique de faire l'effort dans leurs politiques d'aller jusque dans les zones les plus reculées et de cibler les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés :

- Élaborer un plan d'action national, avec des objectifs et des indicateurs, visant à améliorer de manière significative les inégalités.
- Soutenir l'effort régional de développement d'un mécanisme robuste pour aider et assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD, y compris l'objectif 10.1 concernant les inégalités.

Investir au niveau national dans la production de données et de statistiques désagrégées fiables dans les différents domaines liés aux inégalités multidimensionnelles et soutenir les instituts statistiques et de recherche spécifiques à chaque domaine dans ce but.

En ce qui concerne les statistiques du marché du travail, il est nécessaire d'encourager la production de données nationales solides reflétant la contribution à l'économie du travail des femmes.

Dans les services essentiels :

Les investissements de santé et d'éducation doivent être une priorité nationale. Il faut consacrer au moins 15% du budget du gouvernement au secteur de santé publique, gratuit, universel, facilement accessible et de haute qualité et 20% à une éducation universelle gratuite de plus grande qualité.

Mettre en place des services publics et une protection sociale universels financés par les impôts.

Des mécanismes de suivi de l'allocation budgétaire et de l'utilisation finale des fonds, garantissant le respect des engagements régionaux et internationaux, doivent être mis en place, en cohérence avec l'approche des inégalités mentionnée dans ces recommandations.

Dans l'agriculture :

Faire de l'investissement public dans l'agriculture une priorité pour le pays.

Soutenir la *Déclaration de Malabo* et le *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* (PDDAA) en augmentant les investissements dans l'agriculture à hauteur au moins de 10% des budgets nationaux, en prenant les mesures nécessaires pour garantir qu'une grande partie des investissements supplémentaires aille aux petits agriculteurs et éleveurs ruraux, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

Garantir l'accès à la terre et à d'autres moyens de production pour les femmes et les populations marginalisées, entre autres par le biais de mesures de réforme agraire, de régulation des marchés fonciers pour empêcher la concentration et d'aménagement du territoire.

Mettre pleinement en œuvre le *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique* de l'Union africaine, en mettant un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté en terres agricoles, du manque de terres et de l'insécurité dans l'utilisation des terres parmi les populations les plus pauvres, en particulier les femmes.

Concevoir et mettre en œuvre de toute urgence des politiques et des mécanismes d'adaptation au changement climatique renforçant la capacité de prévention et de résilience des populations les

plus directement touchées par les dérèglements actuels, tout en tirant parti à la fois d'initiatives traditionnelles et innovantes.

Relier la production à petite échelle aux marchés alimentaires locaux, urbains et périurbains, ce qui est particulièrement pertinent dans un contexte d'augmentation de l'urbanisation et de transformation de la demande alimentaire.

Rééquilibrer le pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, notamment en soutenant les organisations de producteurs et en garantissant l'application de réglementations équitables.

Inverser les inégalités géographiques dans les infrastructures et les services ruraux entre les zones bien connectées aux marchés et celles qui sont marginalisées.

Renforcer les mesures de prévention et de réponse aux crises alimentaires en améliorant la planification de la période « maigre » dans les zones pastorales et accroître la participation des organisations de la société civile.

Garantir des programmes efficaces de protection sociale aux populations rurales les plus vulnérables.

Dans le travail :

Soutenir la création d'emplois décents : plein emploi et emplois/conditions de travail décents, en particulier pour les femmes (y compris les femmes migrantes), les jeunes et les personnes vivant dans la pauvreté, en concevant des programmes efficaces visant à les intégrer dans le secteur formel.

Investir dans le secteur agricole par le biais de programmes pour maximiser la création d'emplois.

Investir dans les infrastructures physiques et sociales nécessaires pour la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail de soin non rémunéré, dans lequel tous (hommes, secteurs public et privé) assurent leur juste part de coresponsabilité.

Investir davantage dans le développement humain, en particulier dans une éducation de qualité inclusive et accessible pour tous, y compris l'éducation de base, l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que l'enseignement supérieur.

Légiférer et mettre en place des mécanismes pour garantir que le secteur informel se conforme progressivement au moins aux exigences réglementaires minimales concernant la rémunération des femmes comme des hommes et l'environnement de travail.

Améliorer pour les travailleurs la protection du droit de se syndiquer et de faire grève et pour les syndicats de négocier au nom de leurs membres.

Revoir les politiques de salaire minimum et les régimes réglementaires pour relever les salaires des deux quintiles les plus pauvres des salariés.

Renforcer et élargir le cadre politique, juridique et réglementaire de la protection de la maternité, en commençant par sensibiliser les travailleurs et les employeurs au cadre réglementaire existant.

Répartir équitablement les opportunités de travail et les responsabilités professionnelles non rémunérées entre les hommes et les femmes.

Lutter contre la discrimination à l'égard des femmes grâce à des politiques de travail de discrimination positive.

Adopter et ratifier les conventions de l'OIT contre la violence sur le lieu de travail et mettre en place des mesures pour les faire respecter.

Mieux gérer la vulnérabilité de larges portions de la population active en intégrant les travailleurs du secteur informel dans les régimes et mécanismes d'assurance sociale, y compris par le biais de l'intégration progressive des dispositifs de micro-assurance existants dans les régimes nationaux d'assurance sociale.

Dans les politiques fiscales :

Promouvoir des réformes fiscales progressives pour alléger la pression fiscale subie par les plus pauvres, renforcer la capacité de l'État à percevoir les recettes de manière équitable, en augmentant les impôts qui sont généralement payés par les riches, tels que l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les gains en capital, l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts revenus et l'impôts foncier, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, et en réduisant la dépendance à l'égard des impôts à la consommation, tels que la TVA.

Augmenter les recettes fiscales en percevant davantage auprès des plus riches, en supprimant les incitations fiscales inutiles et en veillant à ce que les sociétés multinationales paient leur juste part d'impôts en renforçant les politiques de lutte contre l'évasion fiscale, la législation sur les prix de transfert et les mesures contre les paradis fiscaux.

Porter une attention particulière à l'augmentation de la conformité fiscale des particuliers fortunés et chercher à taxer le patrimoine caché à l'étranger.

Arrêter « le nivellement par le bas » régional en matière d'imposition des sociétés en supprimant les incitations fiscales pour les investisseurs inutiles et revoir les incitations et conventions fiscales existantes en vue d'augmenter les recettes perçues auprès des investisseurs.

Renforcer les règles sur les prix de transfert là où elles existent et proposer une réglementation solide là où elles n'existent pas pour améliorer la capacité des autorités fiscales nationales à freiner les flux financiers illicites.

Dans la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité institutionnelles :

Promouvoir la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques dans toutes les décisions, instances et institutions nationales, y compris les politiques budgétaires.

Garantir la transparence et la responsabilité de toutes les décisions politiques, pour permettre aux citoyens et aux autres acteurs de savoir exactement quelles mesures sont prises et comment elles sont mises en œuvre, afin de garantir que les politiques et les ressources publiques profitent aux groupes et communautés les plus pauvres et les plus marginalisés.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques fournissant un cadre juridique encourageant l'action civile, afin de protéger le droit à la liberté d'association, de réunion et d'information et de garantir que les citoyens les plus pauvres, les groupes marginalisés et les femmes aient voix au chapitre et soient inclus.

Rétablir les liens et la confiance entre les populations et les institutions et entre les communautés et les groupes de population et améliorer la transparence et la responsabilité des institutions afin de renforcer le contrat social.

Veiller à ce que l'aspect humain de la sécurité soit pris en compte en soutenant son inclusion dans les initiatives communautaires de consolidation de la paix et à ce que les dépenses de défense et de sécurité ne détournent pas les fonds publics destinés au développement, aux services sociaux ou à la réduction des inégalités.

C. Recommandations aux donateurs et aux institutions internationales de développement

Les institutions de développement prennent des mesures pour intégrer la réduction des inégalités dans leurs politiques. La Commission européenne a appelé les États membres à renforcer leurs outils et leur approche pour les rendre plus efficaces dans la lutte contre les inégalités et pour intégrer leur réduction dans la coopération au développement. Le nouveau *Consensus européen pour le Développement* encadre la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 en partenariat avec tous les pays en développement, guidant l'action des institutions de l'U.E. et des États membres dans leur coopération avec tous les pays en développement.²²⁵

Adopter une cohérence des politiques pour le développement

Les institutions de développement doivent garantir une meilleure cohérence dans leurs politiques, notamment en matière de coopération au développement, de commerce, de travail, de fiscalité, de

²²⁵ Voir le nouveau *Consensus européen pour le Développement* « notre monde, notre dignité, notre avenir » : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/ca80bb57-6778-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr>

changement climatique, de politique militaire et étrangère. La responsabilité des pays donateurs ne se limite pas à l'aide : si les donateurs veulent vraiment mettre fin aux inégalités, ils doivent s'assurer qu'aucune de leurs politiques ne sape la réduction des inégalités.

Examiner attentivement les politiques de développement pour garantir la pleine cohérence avec l'objectif des ODD de réduction des inégalités et l'engagement à ne laisser personne sur le carreau.

Renforcer le dialogue avec les différentes parties prenantes, des autorités locales aux autorités nationales et régionales, en passant par la société civile, le secteur privé et les organisations internationales.

S'attaquer aux causes structurelles des inégalités :

Prendre et maintenir un engagement clair de lutte contre les inégalités dans le cadre des politiques d'aide au développement et de coopération. En particulier, veiller à ce que les stratégies intègrent la réduction des inégalités sociales, économiques et politiques, ainsi que des inégalités horizontales entre les sexes et les différentes communautés et groupes de population.

Intégrer la réduction des inégalités dans le cycle des programmes et des projets en incluant celles-ci dans l'analyse de la situation d'un pays et dans l'élaboration de programmes d'aide aux pays, y compris dans la mesure du possible par une évaluation ex ante dans les programmes et projets de l'impact des inégalités et des indicateurs liés aux inégalités. L'évaluation des inégalités doit en particulier s'intéresser à l'effet de la coopération au développement sur la réduction de l'écart entre les revenus du décile le plus riche et des deux quintiles les plus pauvres dans les pays bénéficiaires (indice de Palma).

Les institutions de développement doivent intégrer dans leurs stratégies et programmes de coopération l'ensemble de politiques recommandées – dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du travail et de la fiscalité (y compris à travers un soutien accru de l'APD pour une mobilisation équitable des revenus nationaux) – avec l'approche proposée pour lutter contre les inégalités (ciblant les régions les plus reculées, les groupes et communautés marginalisés les plus vulnérables et promouvant la participation citoyenne, la transparence et la responsabilité institutionnelles).

Il faut combattre de toute urgence l'inégalité entre les sexes, en adoptant une approche féministe de la coopération au développement et une allocation plus importante de l'aide à la justice pour les femmes et aux droits des femmes, notamment par le biais d'un soutien accru aux organisations de défense des droits des femmes.

Soutenir les mesures et les engagements pour réduire les inégalités pris au niveau régional et national, en particulier la CEDEAO et le gouvernement des pays. L'utilisation de l'aide internationale de manière à renforcer les systèmes nationaux et la responsabilité des pays est la clef d'un impact durable sur les inégalités.

Soutenir la défense de l'espace civique et le renforcer, en collaborant avec les organisations et les plateformes de la société civile, en soutenant leur participation aux processus politiques nationaux

et régionaux et en demandant aux gouvernements de mettre en place un cadre juridique garantissant à la société civile la liberté d'association et d'expression, sans que le gouvernement ne favorise ou ne discrimine et sans réglementation discriminatoire à l'égard des femmes ou liée à l'ethnie ou la religion.

Les acteurs du développement doivent jouer un rôle central dans la coordination de l'aide au développement pour le Sahel et renforcer les efforts conjoints pour concevoir et mettre en œuvre une politique publique efficace de réduction des inégalités sous la direction des États.

L'aide publique au développement pour la région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier par le biais de l'appui budgétaire, doit être revue à la hausse ; il en va de même pour les conditions des divers types de prêts afin de limiter la charge de la dette.

Veiller à ce que l'appui des donateurs aux dépenses de paix et de sécurité ne détourne pas les fonds de l'APD destinés au développement, aux services sociaux et à la réduction des inégalités. En outre, veiller à ce que l'approche de la coopération axée sur la sécurité des donateurs dans la région ne se fasse pas au détriment d'une approche axée sur le développement et sur les droits pour s'attaquer aux causes et aux conséquences des conflits et de la fragilité, en identifiant comme facteurs clefs les cas de gouvernance faible et les inégalités, en particulier entre les sexes et groupes de population.

Soutenir l'analyse des inégalités :

Soutenir les systèmes statistiques nationaux et améliorer la capacité institutionnelle connexe à collecter davantage de données de meilleure qualité sur les inégalités, en particulier :

Des données désagrégées par lieu de résidence, groupe ethnique, niveau de richesse/revenu, niveau d'éducation, sexe et âge, statut migratoire, personnes handicapées et autres personnes vivant dans une communauté marginalisée en situation de vulnérabilité, en lien avec :

- les inégalités de richesse
- l'accès au travail, aux actifs productifs et aux marchés
- les conditions de travail
- les conditions de vie, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'air pur, à l'assainissement, aux services publics, au logement et aux transports
- la participation, la voix et l'influence citoyennes dans les processus politiques et décisionnels
- les libertés individuelles.

Des données désagrégées par niveau de scolarité, d'âge et d'origine ethnique, en lien avec :

- la santé : mortalité, prévalence des maladies
- la sécurité physique: violence de divers acteurs, traite des êtres humains
- l'égalité de traitement.

Soutenir la production de données qualitatives pour compléter les données quantitatives afin de mieux comprendre l'expression des inégalités.

Soutenir les systèmes statistiques nationaux pour recueillir davantage de données de meilleure qualité sur les inégalités, dans des contextes de conflit, de violence et d'insécurité.

D. Mot de la fin sur l'utilisation de la théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM) : limites et opportunités en Afrique de l'Ouest

La théorie des inégalités multidimensionnelles (TIM) a été conçue pour mieux comprendre les inégalités – en intégrant les inégalités d'opportunités et les inégalités de performance – et leurs principaux moteurs dans un contexte donné. Sa principale force est de proposer un cadre complet avec un ensemble d'indicateurs de performance et de variables de désagrégation (sexe, âge, lieu de résidence, origine ethnique, entre autres) autour de sept domaines de la vie.

Compte tenu de sa multidimensionnalité, la TIM permet d'intégrer et d'identifier les intersections entre différents types d'inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques, mais aussi de combiner les inégalités verticales (par exemple en fonction des niveaux de revenu), horizontales (par exemple en fonction du sexe ou de l'âge) et spatiales (en fonction du lieu de résidence).

On peut appliquer la TIM pour réaliser une analyse complète des inégalités dans n'importe quel contexte spécifique à différents niveaux (régional, national ou local). Elle permet également de mettre en évidence la façon dont des groupes de population spécifiques sont affectés par les inégalités existantes ou d'effectuer une analyse comparative entre pays ou régions (en tenant compte du fait que les données ne sont pas toujours homogènes). La TIM peint un vaste tableau multiforme des inégalités et de leurs multiples moteurs qui peut apporter un éclairage dans l'élaboration des politiques.

Cependant, la qualité de l'analyse dépend de la disponibilité de données précises, mises à jour, comparables et désagrégées. Les pays d'Afrique de l'Ouest souffrent d'un sous-investissement dans les capacités statistiques. De la même manière, la principale limitation lors de l'application de ce cadre théorique est le manque d'accès aux données, en particulier pour certains domaines de la vie. On dispose de bien plus d'indicateurs sur la santé (domaine 1) et l'éducation (domaine 3) que sur la participation, l'influence et la voix citoyennes (domaine 6) ou sur la vie individuelle, familiale et sociale (domaine 7). Pour certaines dimensions de l'inégalité, comme l'ethnicité, le manque de données est encore plus prononcé.

Cette situation pourrait conduire à une distorsion dans l'analyse des inégalités, car certains domaines gagnent en pertinence par rapport à d'autres, simplement en raison de la disponibilité des données. Les institutions internationales (telles que l'OMS ou l'UNICEF) soutiennent et financent la production de données statistiques et le développement des capacités des instituts de statistique. Avec l'approche de lutte contre les inégalités axée sur les ODD, les efforts pour produire des données comparables se concentrent sur l'alimentation de la base de données des indicateurs des ODD. Les indicateurs non alignés sur les ODD sont moins susceptibles d'être mesurés.

On peut compenser en partie l'absence d'informations statistiques par l'utilisation de méthodes mixtes, combinant méthode quantitative et qualitative, dont la revue de la littérature et la consultation d'experts, pour mieux comprendre la manière dont les gens sont confrontés aux inégalités dans leur vie quotidienne. Cependant, cette approche pourrait affaiblir en partie la force de l'outil, qui réside dans sa solidité statistique. Dans tous les cas, la TIM est très utile pour identifier et expliciter les endroits où les informations sont plus lacunaires.

Une autre limitation potentielle, liée à la manière dont la TIM a été élaborée, est l'absence d'un ensemble d'indicateurs solides pour saisir les inégalités dans les situations de conflit. Dans le cas des pays d'Afrique de l'Ouest, cet aspect est particulièrement pertinent, car certains groupes de population sont clairement plus affectés que d'autres. Il faudrait inclure de nouveaux indicateurs pour les contextes de conflit, mais reste le problème de la disponibilité des données pour alimenter ces indicateurs.

Lors de l'application du cadre théorique, il convient de considérer, en particulier pour certains domaines, que les informations quantitatives ne suffisent pas à expliquer les inégalités. Le pourcentage de la population allant au terme de l'enseignement primaire, par exemple, ne dit rien de la qualité du système éducatif. Compléter la TIM avec des informations qualitatives permettrait d'acquérir une meilleure compréhension des inégalités.

L'un des principaux objectifs de l'outil est d'avoir une influence sur l'élaboration des politiques. On peut utiliser la TIM pour analyser l'impact d'une politique publique donnée en termes d'inégalités. Alors que l'ensemble des indicateurs de la TIM est plutôt axé sur les performances en matière de développement, son module sur les moteurs est également adapté à l'étude des politiques. Néanmoins, l'analyse des moteurs peut s'avérer interminable si aucune limitation de sa portée n'est fixée au préalable. À cet égard, le cadre complète bien l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités (ERI), élaboré par Oxfam et Development Finance International (DFI), pour mesurer les efforts d'un gouvernement pour lutter contre les inégalités dans trois domaines politiques : les dépenses sociales, la fiscalité et le travail (ainsi que l'agriculture en Afrique)²²⁶. Par conséquent, on pourrait combiner les deux pour l'analyse des moteurs inclus dans l'ERI, les autres faisant partie d'une extension potentielle de cette analyse.

Enfin, grâce à la nature modulaire de la TIM, on peut l'utiliser de manière flexible, dans son ensemble ou par modules, afin d'approfondir un domaine ou sous-domaine particulier de la vie. Dans une première phase de ce projet de recherche, il a été nécessaire de sélectionner les domaines, sous-domaines et indicateurs pertinents dans le contexte ouest-africain. Le choix s'est fait selon la disponibilité des données et la consultation d'experts ; il s'agit d'une étape nécessaire pour adapter l'outil à chaque contexte et intérêt spécifiques. Compte tenu de l'approche très complète proposée par la TIM et de son ampleur (tant sur l'analyse des performances que sur celle des moteurs), il est indispensable de limiter la portée de la recherche dans une phase initiale. À cet égard et toujours en fonction de la disponibilité de données désagrégées, plus les pays et domaines sont nombreux, moins il est possible de réaliser une analyse approfondie.

²²⁶ Oxfam (2017) Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités : <https://www.oxfam.org/fr/publications/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018>

BIBLIOGRAPHIE

Aaberge, R. et Brandolini, A. (2014), "Multidimensional poverty and inequality", Discussion Papers, Statistics Norway Research department, No.792, décembre 2014.

Adesina, J.O. (2016), "Inequality in Sub-Saharan Africa: Dimensions and drivers", *World Social Science Report 2016*, UNESCO et ISSC.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal] et ICF. 2018. Enquête Continue du Sénégal, Cinquième Phase 2017 : Rapport de synthèse. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.

Aggad, F., Miyandazi, L. et Byers, B. (2017), "Understanding ECOWAS efforts in promoting a governance agenda. Adapting regional norms to lessons from national crises", European Centre for Development Policy Management (ECDPM), <https://wir2018.wid.world/>

Aimé González, E. et Domínguez de Olazábal, I. (2019), "Informe África 2019: Dinámicas transfronterizas en un contexto globalizado", Fundación Alternativas.

Alesina, A., Hohmann, S., Michalopoulos, S. and Papaioannou, E. (2018), "Ethnic and Religious Intergenerational Mobility in Africa", Center for Economic Policy Research, 27 septembre 2018. https://cepr.org/sites/default/files/Hohamann_IM_ethnic_religious.pdf

Alvaredo, F. et al. (2018), *World Inequality Report 2018*, World Inequality Lab.

Banque africaine de développement (2016), *Rapport sur le développement en Afrique 2015. Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable*. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/ADR15_FR.pdf

Banque africaine de développement (2018), *Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2018 : Évolution macroéconomique et pauvreté, inégalité et emploi. Marchés du travail et emplois en Afrique de l'Ouest*.

Banque africaine de développement/OCDE (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : développement territorial et inclusion spatiale*.

Banque mondiale (2018), *Piecing Together the Poverty Puzzle*, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/9781464813306.pdf>

Banque mondiale (2017), *Economic impacts of child marriage: Global synthesis report*.

Banque mondiale (2012), *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : l'égalité des sexes et le développement*.

Berik et al. (2009), "Feminist economics of inequality, development and growth", *Feminist Economics* 15(3), juillet 2009.

Boffey, Daniel (2020), "Nordic countries at odds with the EU over minimum wage", *The Guardian*, 12 janvier 2020. www.theguardian.com/world/2020/jan/12/nordic-countries-at-odds-with-eu-over-minimum-wage

Bossuyt, J. (2016), "The Political Economy of Regional Integration in Africa", The Economic Community of West Africa (ECOWAS), ECDPM,

<http://ecdpm.org/peria/ecowas>

Bouchama, N., *et al.* (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines », Notes ouest-africaines, mars 2018, n° 13, OCDE.

Brockerhoff et Hewett (2000), "Inequality of child mortality among ethnic groups in sub-Saharan Africa", *Bulletin of the World Health Organization*, 2000, 78 (1).

Cheikh Faye et Aminata Diop Kane (2018), "Leave no one behind: the challenges of collecting disaggregated data for SDGs", *Southern Voices*, 16 octobre 2018, www.data4sdgs.org/news/leave-no-one-behind-challenges-collecting-disaggregated-data-sdgs

Cheikh Faye et Aminata Diop Kane (2018), "The challenges of collecting disaggregated data for SDGs", *Southern Voices*, 22 octobre 2018, <http://southernvoice.org/the-challenges-of-collecting-disaggregated-data-for-sdgs/>

Commission de l'Union africaine (CUA)/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018. Croissance, emploi et inégalités*, <https://www.oecd.org/fr/developpement/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2018-9789264302525-fr.htm>

Cooke, E. *et al.* (2016), *The Ghana Poverty and Inequality Report 2016*, UNICEF.

Crola, J.D. (2019), *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité*, document d'information d'Oxfam, juillet 2019.

Crola, J.D. (2015), *L'ECOWAP : une politique morcelée Partenaires au développement et institutions régionales doivent répondre aux enjeux de leadership et de coordination pour construire une politique agricole commune en Afrique de l'Ouest*, document d'information d'Oxfam, novembre 2015.

Dabla-Norris, E., *et al.* (2015), "Causes and consequences of income inequality: A global perspective". www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf

David, A. (2019), « Réduire les inégalités : propositions d'agenda pour la coopération internationale », document d'orientation, août 2019 N°1, AFD éditions.

De Vreyer et Lambert (2016), *Intrahousehold inequalities and poverty in Senegal*.

Diene, M. (2004), "Inequalities in the Context of Structural Transformation: The case of Senegal", *Development*, 2014, 57(3-4), (540-546).

ECOWAS (2019), "Regional Offensive for local milk value chains promotion in West Africa", journée d'étude régionale, 24-26 juillet 2019, www.hubrural.org/IMG/pdf/angl._projet_de_rapport_final_ym_rev2-3.pdf

ECOWAS, *Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025*, Département de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau de l'ECOWAS/CAADP PROCESS 2025.

Commission européenne (2019), *Implementation of the new European Consensus on Development – Addressing inequality in partner countries*, document de travail des services de la Commission, Bruxelles 14-6.2019, SWD (2019) 280 final.

Commission européenne (2017), *Consensus européen pour le Développement « notre monde, notre dignité, notre avenir »*, 8 juin 2017, <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/>

</publication/ca80bb57-6778-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr>

Commission européenne (2016), *Income inequality and poverty reduction in Sub-Saharan Africa*, programme FED de l'Union européenne, rapport, <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/913d9058-b864-11e6-9e3c-01aa75ed71a1>.

FAO et CEA (2018), *Regional Overview of Food Security and Nutrition. Addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition*.

Ferrant, G. et Hamel, N. (2018), "Gender equality in West Africa? The key role of social norms", 8 mars 2018, OECD Development Matters, <http://bit.ly/2vdN4An>

FMI (2018), *Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Developing Countries*, <http://bit.ly/2Q3aU8T>

Fokus Sahel (2019), *Comment sortir de la violence ? L'engagement civil dans le contexte de la déstabilisation politique et des conflits violents au Sahel*. Documentation de la conférence organisée par Fokus Sahel, mars 2019.

Fox, L. et Nabalamba, A. (2011), "Employment, Income and Gender in Mali: Correlates of Inequality", African Development Bank Group, Statistics Department, <http://bit.ly/2Ue59Xu>

García-Luengos, J. et Serón Aires, G. (2014), "Los procesos de integración regional de la CEDEAO y la Cooperación Internacional", Elaborado por el Grupo de Estudios Africanos (GEA), Universidad Autónoma de Madrid (UAM), AECID, <http://bit.ly/2vbun00>

Ghana Statistical Service, 2018. Multiple Indicator Cluster Survey (MICS 2017/18), Survey Findings Report. Accra, Ghana: GSS.

Global Wealth Report 2018, Research Institute, Crédit Suisse, 2018.

Hallum, C. et Obeng, K.W. (2019), *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Quelles sont les solutions face à l'échec des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités ?* Document d'information Oxfam, juillet 2019.

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies (2018), Actualités et agenda, "UN experts urge more action on inequalities that threaten peace and security, development, and human rights", 4 décembre 2018, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23969&LangID=E

Htun, M. et Weldon, S. (2012), "The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005", *American Political Science Review*, Vol. 106, 3 août 2012, <http://bit.ly/2W4YT70>

Human Rights Watch (2018), *World Report: Mali, Events 2018*, www.hrw.org/world-report/2019/country-chapters/mali

Idées pour le Développement (iD4D) et AFD, *Inequalities: A State of Emergency*.

Institut National de la Statistique, Mali, Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS) 2015,

Rapport de Résultats Clés, Mars 2016.

Institut National de la Statistique (INS), Niger Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSN-MICS IV) 2012, Ministère des Finances, Niamey, Niger.

International Alert (2018), *Si les victimes deviennent bourreaux*,
<http://bit.ly/2vPeih4>

Isaksson, A. (2010) "Political participation in Africa: Participatory inequalities and the role of resources", Afrobaromètre, document de travail n°121.

Kervyn, E. et Shilhav, R. (2017), *¿Una emergencia para quién? El Fondo fiduciario de emergencia de la Unión Europea para África: rutas migratorias y ayuda para el desarrollo en África*, document d'information Oxfam;
www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/bp-emergency-for-whom-eutf-africa-migration-151117-summ-es.pdf

Kireyev, A. (2013), "Inclusive Growth and Inequality in Senegal", IMF Working Paper;
www.oxfam.org/en/research/inequality-nigeria-exploring-drivers

Langer, A. et Stewart, F. (2015), "Regional Imbalances, Horizontal Inequalities and Violent Conflicts: Insights from Four West African Countries", Fragility, Conflict and Violence Group, World Bank.

Langer, A., Raufu Mustapha, A. et Stewart, F. (2007), "Horizontal Inequalities in Nigeria, Ghana and Côte d'Ivoire: Issues and Policies", Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), CRISE Working Paper No.45, mars 2007.

Leibbrandt, M., Ranchhod, V. et Zizzamia, R., "Where from here on the African inequality agenda?", présentation Powerpoint, ARUA (African Research Universities Alliance).

Lustig, N. (2015), *The Redistributive Impact of Government Spending on Education and Health*.

Mayah, E. et al (2017), *Inequality in Nigeria: Exploring the drivers*, Oxfam.

Mbaye, A.A. et Gueye, F. (2018), « Marché du travail et emplois en Afrique de l'Ouest », Documents de travail n° 297, juin 2018, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Mo Ibrahim Foundation, *African Governance Report, Agendas 2063 & 2030: Is Africa on Track?*

Moummi, Ahmed (2012), « La mobilisation des ressources fiscales et son impact sur les niveaux de vie des ménages : cas du Niger », Documents de travail n° 165, Banque africaine de développement, Tunis, Tunisie.

Murombedzi, James C. (2016), *Inequality and natural resources in Africa, World Social Science Report 2016*, UNESCO et ISSC, Paris.

Nel, Philippw (2017), "Inequality in Africa", dans *Routledge Handbook of African Development*, Tony Binns, Kenneth Lynch et Etienne Nel (eds.) 2017/2018.

OCDE (2019), Notes ouest-africaines, n°281, 8-31 août 2019, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, www.west-africa-brief.org

OCDE (2019), Participation électorale en Afrique de l'Ouest, Maps & Facts, n°77, mars 2019, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, www.oecd.org/swac/maps

OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018*, Chapitre 7: Afrique de l'Ouest.

OCDE (2018), Burkina Faso : Étude Pays SIGI (Social Institutions and Gender Index); <http://bit.ly/38VdkNM>

OCDE (2014), *Unpaid Care Work: The missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes*, www.oecd.org/dev/development-gender/Unpaid_care_work.pdf

OCDE (2012), *Réformes économiques 2012 : objectif croissance*.

Oduro et al. (2018), *Building a more equal Ghana*, rapport d'Oxfam, SEND Ghana et Ghana Anti-Corruption Coalition, www.oxfam.org/es/node/9377

Okojie, C. et Shimeles, A. (2006), *Inequality in Sub-Saharan Africa: A synthesis of recent research on the levels, trends, effects and determinants of inequality in its different dimensions*; Inter-Regional Inequality Facility, Overseas Development Institute.

Olukoshi, A.O. (2016), "Global instruments for tackling inequality: the African experience", dans *World Social Science Report 2016*, UNESCO et ISSC.

Onome Oraka (2018), "Achieving quality education in Nigeria", *Southern Voices*, 14 août 2018, <http://southernvoice.org/achieving-quality-education-for-all-in-nigeria/>

ONU A/RES/66/288, « L'avenir que nous voulons ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012. Assemblée générale des Nations unies, soixante-sixième session, point 19 de l'ordre du jour.

Open Society Initiative for West Africa (2015), *Domestic Resource Mobilization in West Africa: Missed opportunities*, OSIWA.

Organisation mondiale de la santé (2015), *State of inequality: Reproductive, maternal, newborn and child health*.

Organisation mondiale de la santé (2015a), *Tracking universal health coverage: First global monitoring report*.

Organisation mondiale de la santé (2015b), *Investir dans l'eau et l'assainissement : améliorer l'accès, réduire les inégalités. Résultats GLAAS 2014. Rapport spécial pour l'Afrique*.

Organisation mondiale de la santé (2014), *Santé des populations. Rapport sur la santé dans la région africaine 2014*.

Organisation mondiale de la santé, Résolution du 21 mai 2009, *Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé*. www.who.int/social_determinants/implementation/WHA62.14_REC1-en-resolution.pdf

Organisation mondiale de la santé (2008), *Rapport sur la santé dans le monde 2008. Les soins de santé primaires: maintenant plus que jamais*.

Ortiz, I. et Cummins, M. (2011), *Economic Inequality, Financial Crises and Human Rights*, Organisation internationale du Travail (OIT), Nations unies.

Ortiz, I. et Cummins, M. (2011), *Global Inequality: Beyond the Bottom Billion: A rapid review of Income Distribution in 141 Countries*, UNICEF Social and Economic Policy Paper, UNICEF Policy and Practice, avril 2011.

- Osei-Assibey E. (2013), *Inequalities in Ghana: Nature, Causes, Challenges and Prospects*, février 2013.
-
- Oxfam (2019), Re-Thinking Africa Conference Report, Face to Face, 25-28 juin 2019, Nairobi, Kenya.
-
- Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et PNUD (2019), *Global Multidimensional Poverty Index 2019: Illuminating Inequalities*, OPHI & PNUD, http://hdr.undp.org/sites/default/files/mpi_2019_publication.pdf
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update*.
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update, Burkina Faso*.
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update, Ghana*.
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update, Mali*.
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update, Niger*.
-
- PNUD (2018), *Human Development Indices and Indicators: 2018 Statistical Update, Briefing note for countries on the 2018 Statistical Update, Senegal*.
-
- PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*, <https://www.africa.undp.org/content/rba/fr/home/library/reports/income-inequality-trends-in-sub-saharan-africa--divergence--dete/>
-
- PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016. Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.
-
- Ribier, V. et Gabas, J.J. (2016), « Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest? », *Cahiers Agricultures*, CIRAD, France, www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2016/06/cagri160030/cagri160030.html
-
- Seery, E., Okanda, J. et Lawson, M. (2019), *Les deux visages d'un continent. Lutter contre les inégalités en Afrique*, document d'information Oxfam, septembre 2019.
-
- Siegel, M. (2017), *Mobiliser les ressources domestiques au service des plus pauvres au Mali : quel rôle pour l'aide publique au développement française ?* Oxfam France, décembre 2017, <http://bit.ly/3b7HzlQ>
-
- Svensden, S., Shoebridge, A., Steller, M. et Gemigon, A. (2019), *Inequality and conflict*, document d'information Oxfam, février 2019.
-
- The Sustainable Development Goals Center for Africa (2018), *Africa SDG Index and Dashboard Report for Africa*.
-
- UNECA (2017), *Progress by West Africa towards attainment of the targets of the Sustainable Development Goals with a deadline of 2020 and 2025 and assessment of the capacity of national*

statistics systems, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, Comité intergouvernemental d'experts, Vingtième session, Ouagadougou, 18 et 19 mai 2017.

UNECA (2010), *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique*, CUA-ECA-BAD Consortium, 2010,
https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/fg_on_land_policy_fre_0.pdf

UNESCO (2015), *Genre et EPT 2000-2015 : progrès et enjeux : rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2015, résumé sur l'égalité entre les sexes*,
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234809_fre

UNFPA (2017), *Worlds apart: Reproductive health and rights in an age of inequality*, UNFPA State of World Population 2017.

UNICEF (2019), *La Situation des enfants dans le monde 2019. Enfants, nourriture et nutrition : Bien grandir dans un monde en mutation*.

UNICEF (2015), *Situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples, urbaine Dakar 2015-2016*.

UNICEF (2013), *Ending child marriage: Progress and prospects*.

Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et PNUD (2018), *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 : vers un continent transformé et résilient*.

Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et PNUD (2017), *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'agenda 2063 et des objectifs de développement durable*.

United Nations Statistical Division (UNStats), *The World's Women 2015, Trends and Statistics*; UN, The World's Women 2015,
https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_chapter6_t.pdf

United States Department of State (2019), *Country Report on Human Rights Practices: Senegal*,
www.ecoi.net/en/document/2004187.html

UNRISD (2010), *Combating poverty and inequality: Structural change, social policy and politics*, United Nations Research Institute for Social Development

UNFPA (2017), *Worlds apart: Reproductive health and rights in an age of inequality, State of World Population 2017*.

Walker, J., Pearce, C., Boe, K. et Lawson, M. (2019), *Le pouvoir de l'éducation dans la lutte contre les inégalités. Pourquoi miser sur une éducation équitable et de qualité est-il crucial pour lutter contre les inégalités économiques et les inégalités de genre ?*, document d'information Oxfam, septembre 2019, Oxfam.

Walker, J. et Martin, M. (2016), *Fiscal policies to tackle inequality in Ghana, Burkina Faso and Sierra Leone*, rapport pour IBIS Ghana, Development Finance International, octobre 2016.

World Atlas (consulté en septembre 2019),
www.worldatlas.com

World Internal Security & Police Index 2016, Publisher Dr. Mamdooh A. Abdel Mottlep, International Science Association IPSA, Florida USA, 2016.

Wright, K. (2017), "Starting with People: A human economy approach to inclusive growth in Africa", document d'information d'Oxfam, 2 mai 2017, <http://bit.ly/2lWyQa0>

Yabi, G. (2017), « Inégalités en Afrique de l'Ouest : des fractures villes-campagnes et Nord-Sud », [ID4D](#), blog animé par l'Agence française de développement.

Yabi, G. (2015), *Les inégalités extrêmes empoisonnent la vie de tous en Afrique de l'Ouest : il est temps d'y mettre fin*, rapport pour Oxfam (non publié).